HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE N.-J. GREGOIR,
Rue au Lin, N° 20

Digitized by Google

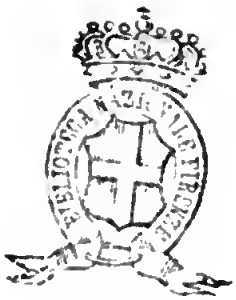

Digitized by Google

ASSASSINAT DU DUC D'ORLÉANS.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS,

1364-1477.

PAR M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE;

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.
QUINTILIEN.

ENRICHIE DE NOTES

PAR

M. MARCHAL,

CONSERVATEUR DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

TOME III.

BRUXELLES.

N.-J. GREGOIR, V. WOUTERS ET Cie, ÉDITEURS,

RUE AU LIN, N° 20, PRÈS DE LA PLACE St-GÉRY.

1839.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES DUCS

DE BOURGOGNE.

JEAN-SANS-PEUR.

1404 — 1419.

SUITE DU LIVRE SECOND.

—

SOMMAIRE.

Alliance des princes contre le Duc. — Lettres des princes au roi. — Les princes s'approchent de Paris. — Remontrances de l'Université. — Traité de Bicêtre. — Nouvelle prise d'armes. — Lettres des princes d'Orléans. — Les ducs de Bourgogne et d'Orléans se défient. — Tentatives pour prévenir la guerre. — Factions des bouchers. — Ravages des Armagnacs. — Domination absolue des Bourguignons. — Les armées en présence. — Siége de Paris. — Haine du peuple contre les Armagnacs. — Attaque de Saint-Cloud. — Le roi donne tout pouvoir au Duc. — Prise du château d'Étampes. — Rigueurs exercées contre les Armagnacs. — Les Armagnacs traitent avec les Anglais.

Pour ôter aux princes d'Orléans leur partisan le plus puissant, le Duc résolut de se réconcilier avec le duc de Bretagne [1]. Depuis quelques années ils étaient en grande discorde. Le comte de Penthièvre avait acquis, par échange, la ville et seigneurie de Moncontour. Le duc de Bretagne, comme souverain seigneur, réclama son droit sur la première année de revenu. Un procès s'éleva à ce

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Histoire de Bretagne.

sujet. La comtesse douairière de Penthièvre, tutrice de son fils, reçut une signification portée par douze huissiers; ses domestiques prétendirent que ces huissiers avaient eu l'audace de mettre la main sur elle, et en tuèrent quelques-uns. Le duc de Bretagne fit alors poursuivre la comtesse pour félonie, et prononcer la confiscation des biens. Les Anglais lui prêtèrent secours, et il commença à s'emparer des domaines de Penthièvre. La guerre s'alluma ainsi en Bretagne, et le duc de Bourgogne s'était proposé d'abord d'aller au secours de son gendre, avec ses forces et celles du roi. Il aurait été d'autant mieux secondé par la reine, que le bruit courait que le duc de Bretagne avait battu et injurié sa femme, fille de France, parce qu'elle avait blâmé l'injustice de ses procédés. Dans la circonstance actuelle, le Duc trouva plus avantageux de mettre l'affaire en arbitrage. Le duc de Berri fut appelé à Paris au nom du roi, et choisi arbitre avec le roi de Sicile, pour le comte de Penthièvre; le duc de Bretagne prit le roi de Navarre et le duc de Bourbon. Ce fut à Gien que les arbitres se donnèrent rendez-vous; ils y demandèrent les parties qui ne vinrent pas; l'on convint seulement de remettre l'arbitrage au mois de novembre suivant. A cette époque, le duc de Bourgogne contracta encore une alliance grande et utile : il maria sa fille Catherine avec le fils aîné du roi de Sicile. Le mariage fut célébré à Gien, pendant que les princes y étaient, et de là, madame Catherine, qui était encore enfant, fut solennellement conduite à Angers chez la reine de Sicile [1].

Au même moment se faisait un autre mariage, qui eut de graves conséquences. Le duc d'Orléans qui, l'année d'auparavant, avait perdu sa femme, madame Isabelle de France, épousa Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, et petite-fille du duc de Berri. Par-là, le comte d'Armagnac, qui était un seigneur rempli de courage, d'action et d'habileté, devint comme le chef du parti d'Orléans. Cette union fut conclue à Mehun-sur-Yèvres, en Berri, où s'assemblèrent les princes d'Orléans, le comte de Clermont, le comte d'Alençon, le comte d'Armagnac et le connétable d'Albret. Là il fut publiquement question des moyens d'obtenir justice du duc de Bourgogne, et de lui retirer le gouvernement de l'État. Rien ne fut encore résolu ; mais on se donna un prochain

1 Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

rendez-vous à Gien. Cette fois les ducs de Berri et de Bourbon s'y trouvèrent. Ils venaient de quitter Paris subitement sans prendre congé du roi, et sans donner aucun prétexte. Le duc de Bretagne, mandé par eux, y vint aussi. Après beaucoup de délibérations, on résolut, sur l'avis du duc de Berri, de prendre les armes et de marcher vers Paris, mais en protestant toujours d'un grand respect pour le roi; on devait se borner à lui demander juste vengeance pour le meurtre du duc d'Orléans, et un meilleur ordre dans le gouvernement du royaume. Un traité fut signé entre les princes et seigneurs; ils s'engagèrent, par serment, à agir en bonne union et fraternité, envers et contre tous, sauf le roi. Chacun promit de fournir un certain nombre d'hommes d'armes : le duc de Berri, mille; le duc de Bretagne, les princes d'Orléans et le comte d'Armagnac, autant; le comte d'Alençon et le comte de Clermont, chacun cinq cents. Enfin avec les troupes de tous les seigneurs du parti, l'armée devait être de plus de dix mille hommes d'armes.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Paris, elles jetèrent le duc de Bourgogne dans de grands embarras; il n'était point préparé à soutenir une si forte attaque. Il essaya de négocier et de ramener le duc de Berri à des sentimens plus pacifiques; mais il l'avait trop peu ménagé, et avait ainsi précipité ce vieux prince avec les mécontens. Les tentatives qu'il faisait auprès de lui ne retardaient cependant point les préparatifs de guerre; il rassemblait le plus d'hommes qu'il lui était possible; il envoya le comte Louis de Bavière au duc de Lorraine, pour le décider à lui donner aide et secours; en même temps, des ambassadeurs allèrent solliciter les bons offices, et demander des troupes au comte de Savoie, à l'évêque de Liége, au duc de Clèves, au comte de Namur, au comte de Hainaut, au duc de Brabant; les levées d'hommes étaient pressées en Bourgogne et en Flandre. Le roi donna aussi, dans les provinces qui n'étaient point sous l'autorité des princes, mandement aux chevaliers, écuyers et possesseurs de fiefs, pour se rendre sur-le-champ en armes à Paris. Le sire Regnier Pot, que le Duc venait de faire gouverneur de Dauphiné, déploya un grand zèle à rassembler des hommes d'armes, et à les amener à son maître.

Il était plus difficile de se procurer de l'argent. Le Duc ne pouvait quitter Paris; la duchesse fut chargée de le suppléer dans le

gouvernement de Bourgogne ; dès le mois d'avril elle réunit autour d'elle, au château de Rouvre, les conseillers de son mari : Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne; Antoine de Vergy son fils, Guy de la Tremoille, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Jean de Vienne, les seigneurs d'Époisse, de Courtiambles, de Conches, de Pagny et d'autres; les baillis de la comté de Bourgogne furent aussi mandés; elle leur fit part des grandes dépenses où le Duc allait être engagé par la guerre que lui déclaraient les autres princes : ils furent d'avis de convoquer les États du duché et de la comté de Bourgogne.

Les États du duché accordèrent d'abord un subside de vingt mille francs payable en deux ans; il fallut bien s'en contenter : la province était fort épuisée par les frais d'une rude guerre, que le Duc avait été obligé de faire l'année précédente contre le seigneur de Blanmont. Ce seigneur avait surpris le château de Valexon dans la comté de Bourgogne, et de là ravageait la contrée; il avait fallu assiéger long-temps cette forteresse, et les dépenses avaient été considérables.

La duchesse alla ensuite à Dôle tenir les États de la Comté, qui donnèrent huit mille francs; le pays d'outre-Saône s'imposa trois mille quatre cent quarante-quatre francs [1]. Ces sommes étaient loin de suffire; le Duc pressa les termes de paiement; à peine y avait-il de quoi rembourser les marchands à qui il avait emprunté, et retirer son argenterie qui était en gage; il fallut chercher d'autres ressources; le Duc manda les principaux bourgeois de Paris et des villes de France, et, alléguant la guerre avec les Anglais, il leur proposa l'établissement d'une forte taxe. Eux qui savaient toute la fausseté de ce prétexte se refusèrent à la proposition; alors il leur dit que ce ne serait qu'un emprunt qu'on chargerait les receveurs de restituer sur le montant des impôts. Ils répondirent que les villes n'étaient déjà que trop chargées, et qu'il devait rester encore de l'argent provenant de la réforme des finances [2]. Le duc de Bourgogne, voyant combien il était dangereux de mécontenter les peuples dans un pareil moment, renonça à ce projet; cependant on taxa, sans règle et sans justice, beaucoup de particuliers de Paris qu'on soupçonnait d'être favorables au parti d'Orléans [3].

1 Histoire de Bourgogne. — 2 Le Religieux de Saint-Denis. — 3 Juvénal.

C'était le prévôt de Paris qui conduisait toute l'affaire des finances du Duc ; il lui suggéra encore un autre moyen, ce fut de retenir la moitié des gages et pensions de tous les officiers de justice et de finance du pays de Bourgogne, sauf à ne considérer ce sacrifice que comme un emprunt fait sur eux. Quant à la Flandre, rien ne lui fut demandé; il fallait toujours la ménager.

Ce manque d'argent donnait au duc de Bourgogne une grande envie de traiter, et il n'oubliait aucun moyen d'y parvenir : les négociations se continuaient toujours secrètement avec le duc de Bretagne, que les princes s'efforçaient, sans pouvoir y réussir, d'irriter contre le duc de Bourgogne. Ce prince pensait, avec raison, qu'il avait plus à gagner de ce côté, et ne se regardait point comme lié par le traité de Gien. En effet, il termina heureusement ses procès avec la comtesse de Penthièvre [1], et reçut même vingt mille écus pour abandonner le parti d'Orléans. Le connétable d'Albret eut aussi une somme d'argent considérable pour l'engager à servir la cause du duc de Bourgogne.

Dans des circonstances si difficiles, ce fut une joie de voir le roi recouvrer un instant de santé; on espéra que son autorité aurait plus d'effet lorsqu'il l'exercerait d'après son propre sens. Le duc de Bourgogne commença par lui faire écrire au duc de Berri : « Mon très-cher oncle, disait le roi, vous serez le très-bien-venu vous et tous ceux qui sont présentement dans votre alliance. Nous entendrons volontiers tout ce que vous aurez à nous proposer pour votre service; faites diligence et rendez-vous près de nous pour un si beau dessein; mais renvoyez d'abord vos hommes d'armes, qui ne pourraient servir qu'à la ruine de nos sujets. »

Le duc de Berri répondit respectuensement que lui et ses alliés ne désarmeraient point, tant que le duc de Bourgogne resterait armé. Alors le roi envoya, par toute la France, l'ordre à tous chevaliers, écuyers ou gens d'armes de mettre bas les armes, de quitter les forteresses ou châteaux dont ils se seraient emparés; et de ne plus maltraiter ses sujets; le tout sous peine de forfaiture. En même temps il était commandé de courir sus aux désobéissans comme gens coupables de lèse-majesté. Les menaces ne produisirent rien de plus que les invitations. Les troupes s'assemblaient de

1 D'Argentré.

tous côtés, et l'on fut obligé de permettre à toute personne du royaume de défendre son bien et sa sûreté contre qui que ce fût, même contre les princes du sang royal [1].

Le désordre était déjà si grand, que le roi étant allé à la chasse dans la forêt de Villers-Coterets, les serviteurs du comte de Clermont refusèrent de le laisser entrer dans son propre château de Creil. Ils osèrent lui demander un ordre signé de leur maître, à qui le roi avait confié cette capitainerie. Une telle audace indigna tout le monde; le roi, dans sa faible raison, en fut très-irrité; il eut pourtant la bonté, sur les sollicitations de la comtesse de Clermont, de faire grâce aux serviteurs de son mari, mais il lui ôta cette capitainerie.

Les princes continuaient toujours à réunir leurs forces et à concerter toutes leurs actions. Ils se tinrent d'abord à Angers, puis à Poitiers. Le duc de Bourgogne ne se décourageait point dans son désir d'obtenir une paix si nécessaire; il se décida à écrire lui-même une lettre pleine de respect au duc de Berri, dont il était le neveu et le filleul. Il le conjurait de lui rendre son amitié et de revenir auprès du roi qui, dorénavant, ne se gouvernerait plus que par ses conseils. Le duc de Berri admit les députés qui portaient cette lettre. « Mon neveu, dit-il, ne peut manquer d'être bien con-
» seillé, il a pour lui l'Université, le corps de ville et les bourgeois
» de Paris; mais je veux qu'il sache que je suis l'oncle du roi; mes
» alliés sont ses cousins, et nous avons à lui parler pour le bien de
» son État. »

Une seconde députation fut encore envoyée. Elle était formée du comte de la Marche, de l'évêque d'Auxerre, du grand prieur de Rhodes et de deux habiles hommes du conseil du roi, maître Gontier Col et le sire de Tignonville. Le duc de Berri les reçut courtoisement, s'informa des nouvelles du roi, de la reine, de leurs enfans; puis permit au sire de Tignonville d'exposer le sujet de son message devant les principaux seigneurs du parti d'Orléans. Il s'en acquitta avec beaucoup d'éloquence; il exposa les maux auxquels le royaume allait être en proie; comment le parti le plus faible ne manquerait pas d'appeler les étrangers; comment il n'y aurait pas même de sécurité pour le parti vainqueur; en quel état

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

de faiblesse et d'incertitude tomberait l'autorité du roi ; il montra que c'était lui manquer essentiellement que de lever ainsi des hommes de guerre, sans sa permission, pour se rendre devant lui à main armée. Il ajouta que le roi voulait bien attribuer cette faute aux mauvais conseils des flatteurs.

Puis s'adressant au duc de Berri en particulier, il lui rappela combien le roi avait d'attachement et de reconnaissance pour lui, comme le guide et le tuteur de sa jeunesse. Il dit que c'était à lui à servir d'arbitre dans ce différend : que sa prudence règlerait tout ; qu'on l'attendait pour s'en remettre à son jugement, et que ses cousins de Bourgogne désarmeraient dès qu'il aurait congédié ses troupes.

Le duc de Berri fit répondre par l'archevêque de Bourges ; le discours se termina en annonçant que les princes allaient se rendre à Chartres, et que là ils donneraient à connaître leurs intentions ; de telle sorte que, non seulement le roi et le duc de Guyenne, mais tout le monde rendrait justice à leurs intentions [1].

Les princes tardèrent peu à venir à Chartres avec leur armée, et le 2 de septembre, ils adressèrent au roi une lettre, dont ils envoyèrent copie aux bonnes villes du royaume et à l'Université de Paris ; elle était conçue à peu près en ces termes : « Nous, ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, comtes d'Alençon et d'Armagnac, vos très-humbles parens et sujets, en notre nom et au nom de nos adhérens : comme ainsi soit que les droits de votre couronne, seigneurie et majesté royale sont si notablement institués en vous et vous en eux, et fondés en justice, puissance et obéissance de vos sujets, tellement que votre État et votre autorité resplendissent parmi tous les royaumes et seigneuries du monde ; comme vous êtes consacré et oint par le saint-siége de Rome, appelé et tenu roi très-chrétien par toutes les nations chrétiennes ; comme vous êtes merveilleusement renommé pour l'administration d'une vraie justice, exercée sans acception de personnes, envers le pauvre comme envers le riche, rendue à titre d'empereur dans votre royaume, sans connaître d'autre souveraineté que la majesté divine, si bien que, par votre puissance et votre sceptre royal, vous

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Journal de Paris. — Juvénal.

récompensez et gratifiez les bons, vous punissez les mauvais et corrigez les malfaiteurs, rendez à chacun ce qui est à lui, et tenez votre royaume paisible en suivant les nobles et saintes voies de vos prédécesseurs les rois de France; tellement que toutes les nations chrétiennes, voisines ou éloignées, voire même les mécréans, ont souvent recours par-devant vous et votre noble conseil, comme à la vraie fontaine de justice et de loyauté.

» Cependant, notre très-redouté et souverain seigneur, en ce moment votre honneur, votre justice et l'état de votre seigneurie sont foulés et blessés; on ne vous laisse point seigneurier votre royaume, ni gouverner la chose publique en franchise et liberté, comme la raison le voudrait, comme le pensent tous les gens sages. C'est pour cela que nous ci-dessus nommés, nous sommes alliés et assemblés pour aller par devers vous, vous faire d'humbles remontrances, et nous informer au vrai de l'état de votre personne et de monseigneur de Guyenne, de la façon dont vous êtes détenus et démenés, et aussi du gouvernement de votre seigneurie et justice, de votre royaume et de la chose publique; afin qu'après nous avoir ouïs, ainsi que ceux, s'il y en a, qui voudraient soutenir le contraire, vous puissiez, par l'avis, conseil et délibération de ceux de votre sang, des prud'hommes de votre conseil, et d'autres qu'il vous plaira appeler en si grand nombre que vous voudrez, pourvoir réellement à la sûreté; franchise et liberté de votre personne et de votre fils aîné. Car il faut que la seigneurie de ce royaume, l'autorité, la puissance de son exercice résident en vous franchement et librement, non dans aucun autre.

» C'est pour obtenir ces conclusions, que nous voulons employer et exposer à votre service, nos personnes, notre avoir, nos amis et nos sujets, en un mot, tout ce que Dieu nous a donné et confié en ce monde. Ainsi nous résisterons à ceux qui voudraient faire quelque chose à l'encontre; et sauf le plaisir de Dieu, nous ne voulons pas nous départir les uns des autres, avant d'avoir remédié aux inconvéniens ci-dessus déclarés.

» Nous sommes tenus, obligés, contraints à en user ainsi, par crainte et respect de Dieu notre Créateur, de qui procède votre seigneurie, pour satisfaire à la justice, et pour servir vous, notre royal, notre unique souverain et seigneur sur la terre, à qui nous sommes par-là, et aussi comme parens, tenus autant que nous

pouvons l'être. Nous doutons même si nous n'avons pas courroucé et offensé Dieu et vous, et blessé notre propre honneur en supportant si long-temps de telles choses, et les laissant si longuement passer pour dissimulation.

» Afin que ces choses soient notoires à un chacun, et conduites dans la forme et manière qui se doivent, nous les signifions de même qu'à vous, aux prélats, seigneurs, universités, cités et bonnes villes de votre royaume. »

La lettre se terminait par de nouvelles excuses et des protestations de respect. Elle fut portée par l'archevêque de Bourges, le comte d'Eu et le sénéchal de Poitou. On espéra d'abord qu'ils avaient quelque pouvoir pour traiter; mais le roi voyant qu'on n'avait rien de plus à lui dire, sans même faire délibérer le conseil, répondit brusquement : « Nous nous étonnons bien fort des façons » de notre oncle bien-aimé. Dites-lui que nous ne le recevrons pas » en cet état; ce n'est pas là un équipage à faire des remontrances; » il doit poser les armes s'il veut être bien reçu de nous [1]. »

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre, ravis de voir au roi une telle fermeté, lui proposèrent sur-le-champ de défendre, sous peine de crime de lèse-majesté, à tous les maires et échevins des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les capitaines des forteresses, de laisser publier la lettre des princes. En même temps on leur envoya une nouvelle ambassade.

Ils s'étaient déjà mis en marche, et arrivaient à Étampes. Leur armée était nombreuse : le duc de Berri avait recruté un grand nombre d'hommes d'armes dans sa lieutenance de Guyenne; le duc d'Orléans avait avec lui des cavaliers lombards qui passaient pour les plus habiles à manier un cheval; le comte de Clermont, qui venait de perdre son père, le vieux duc de Bourbon, ce prince aimé et respecté de tous, conduisait les armées du Bourbonnais et du Beaujolais. Le duc de Bretagne avait refusé de venir; mais, comme malgré les faveurs et l'argent qu'il avait reçus, il ménageait les deux partis, son frère le comte de Richemont avait amené six mille Bretons ou Anglais. Le connétable d'Albret, sans égard à la finance qui lui avait aussi été donnée, était venu avec ses hommes. Mais les plus redoutés de tous, c'étaient les Gascons du comte

1 Le Religieux de Saint-Denis.

d'Armagnac : nuls n'étaient plus pauvres et plus mal vêtus, ni plus rudes à saccager les lieux où ils passaient; on disait même que leur maître leur avait promis le pillage de Paris. Aussi leur nom fut-il bientôt célèbre. On disait toujours les Armagnacs, en parlant de toute cette armée et des partisans des ducs d'Orléans et de Berri; pour eux, ils n'aimaient point à porter ainsi le nom d'un de leurs moindres chefs par la naissance, bien qu'il fût l'âme du parti [1].

Tous portaient une bande de toile blanche passée sur l'épaule droite, c'était le signe et la couleur des Armagnacs; comme le chaperon bleu, la croix de Saint-André, avec la fleur de lis au milieu, étaient la marque du parti des Bourguignons.

Leurs armées étaient plus nombreuses encore que celles de leurs adversaires. Outre les sujets du duc Jean et les hommes qui étaient venus par mandement du roi, le comte de Penthièvre était à la tête d'un grand nombre de Bretons. Le comte de Saint-Pol avait deux mille hommes ou environ; Jean-sans-Pitié, évêque de Liége, avait envoyé aussi du renfort. Le comte de Hainaut commandait en personne ses gens d'armes; mais l'auxiliaire le plus puissant du duc de Bourgogne, c'était son frère le duc de Brabant, qui lui amena six mille hommes. Le comte de Savoie arriva un peu plus tard avec cinq cents lances [2].

Malgré l'avantage du nombre et son audace accoutumée, le duc de Bourgogne ne cherchait qu'à éviter la guerre. Plusieurs des princes ses alliés étaient encore plus de cette opinion; les gens du conseil du roi n'avaient pas un autre avis. D'ailleurs, les peuples, tout en préférant le Duc au parti d'Orléans, ne montraient nul désir de le seconder dans ses entreprises; ils ne voulaient autre chose qu'être délivrés de ces gens d'armes qui dévastaient toute la contrée jusqu'à vingt lieues autour de Paris. Déjà lorsqu'il avait voulu donner pour capitaine à la milice de la ville le comte de Saint-Pol, les bourgeois et les centeniers lui avaient répondu que le duc de Berri leur ayant fait l'honneur d'accepter cette charge, ils ne voulaient pas avoir un autre capitaine [3].

La convocation du ban et de l'arrière-ban avait donné une autre preuve de ce même sentiment. Bien peu de possesseurs de fiefs

1 Journal de Paris. — Fenin. — 2 Saint-Remy. — Monstrelet. — Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

3 Le Religieux de Saint-Denis.

avaient obéi à cet appel. Dans la France entière, désolée et livrée aux guerres, il n'y avait qu'un cri pour la paix et pour la fin des déplorables discordes des princes. Dans toutes les églises on entendait cette prière qui fut composée exprès : *Domine Jesu Christe, parce populo tuo, et ne des regnum Franciæ in perditionem, sed dirige in viam pacis principes* [1].

Dans ces circonstances, quelques hommes sages et amis de leur pays proposèrent au roi d'ordonner aux deux partis de mettre bas les armes; s'ils s'y refusaient, de lever l'oriflamme et d'appeler près de lui tous ses fidèles sujets pour venger et défendre son autorité. Une telle résolution ne pouvait convenir à ceux qui gouvernaient le conseil; le chancelier même s'y opposa : on allégua que personne n'obéirait, et que l'autorité royale se trouverait compromise, tandis qu'elle ne l'était point par une querelle particulière entre les princes, lorsqu'ils protestaient en même temps de leur respect pour le roi. Ainsi, comme le disaient des gens remplis de piété et de prudence : « La France est couverte de soldats et même » d'étrangers; Paris est bloqué et affamé, les campagnes pillées » et épuisées, les églises mêmes saccagées, et des conseillers per- » fides, sous prétexte de politique, prétendent que l'autorité royale » est étrangère à ces désastres, comme si le nom de roi avait une » autre signification que la protection accordée aux sujets [2]. »

Au vrai, il n'y avait personne qui pût se mettre à la tête de ce tiers parti. Tous les habitans du royaume ne pouvaient donc que prier Dieu et maudire les princes. Ce fut encore bien pis après l'inutile ambassade de l'archevêque de Rheims, du comte de Mortagne et du comte de Saint-Pol, qui n'obtinrent pas meilleure réponse du duc de Berri. Le duc de Bourgogne avait à pourvoir sérieusement à la défense de Paris; il rapprocha ses troupes; on garda les ponts et les passages de la rivière; tous les bateaux furent coulés à fond, les portes de la rive gauche, hormis trois, furent murées. Huit mille hommes entrèrent dans la ville et furent logés chez les bourgeois; beaucoup de familles trouvèrent le moment si dur qu'elles se retirèrent à Meaux. En même temps on imposait des taxes que le prévôt Desessarts levait avec sa rudesse et sa violence accoutumées, bien plus, croyait-on, pour faire sa fortune que pour payer

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 *Idem*.

les gens de guerre. Les Brabançons étaient logés à Saint-Denis, et pillèrent cruellement la ville; les habitans se réfugièrent dans l'abbaye, et ces barbares eurent l'insolence de menacer le monastère du saint apôtre de la Gaule et de la sépulture royale; il fallut en fermer le pont-levis, et faire demander des hommes au roi pour le garder [1].

Au milieu de cette misère du peuple et de cette affliction des gens de bien, l'Université, qui seule, pour lors, maintenait l'honneur, le respect de la vraie religion et l'amour du bien public [2], crut qu'il était de son devoir d'interposer ses bons offices; elle envoya une députation solennelle au duc de Berri. Ce prince la reçut gracieusement et lui fit honneur; il dit qu'il était fort affectionné à l'Université, cette fille des rois, source du savoir, de la vérité et de la vertu; qu'il aimait aussi, quoi qu'on en pût dire, les bourgeois de Paris et leur ville, qui était son lieu de naissance, et dont il était capitaine; mais qu'il avait un grand déplaisir de voir le roi son neveu gouverné par d'aussi vilaines gens que le prévôt de Paris et ses pareils : c'était une pitié, disait-il, que le royaume fût entre les mains de tels hommes, et il voulait faire finir tout cela. Les princes et leurs armées étaient déjà à Montlhéry, à sept lieues de Paris. La reine, avec le cardinal de Bar et le comte de Saint-Pol, alla les trouver et en reçut un respectueux accueil. Elle passa quinze jours au château de Marcoussis près Montlhéry, à parlementer avec eux, faisant loyalement ses efforts pour les adoucir. Elle n'obtint rien de plus.

A son retour, le roi, affligé et irrité, résolut d'aller en personne combattre ces rebelles. Les ordres furent donnés pour marcher le lendemain; on commençait à faire sortir les chariots : mais comme il allait monter à cheval au sortir de la messe, le recteur de l'Université, en grand appareil, à la tête de sa compagnie, vint le haranguer. Il dit : Que l'Université serait contrainte de transporter ses leçons dans un lieu plus paisible et mieux réglé, où les régens et les écoliers trouvassent de quoi vivre et ne fussent pas en butte aux outrages et aux violences des gens de guerre. Il ajouta que le pauvre peuple tout seul souffrait de ces querelles des princes et des seigneurs, qui, pourvu qu'ils s'élevassent en pouvoir, ne se souciaient point du

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Gollut.

mal des deux autres États de la France [1]. Il termina ainsi : « A » vous parler franchement, sire, vous êtes tenu de mettre la paix » dans votre maison ; et le meilleur conseil qu'on puisse vous don- » ner, c'est d'exclure à la fois ces deux princes de leur prétention » au gouvernement ; il vous appartient à vous seul. Renvoyez-les » dans leurs seigneuries commander à leurs sujets ; voilà le seul » moyen de rétablir le calme. Après cela vous pourrez faire choix, » dans les trois États du royaume, d'un certain nombre de gens de » bien et d'expérience ; nous osons vous promettre qu'alors toutes » les choses seront en bon ordre. »

Ce discours, qui fut fort long et fort bien dit, ne convenait pas aux desseins du duc de Bourgogne ; le roi de Navarre, qui savait bien mieux que lui manier le langage, demanda que le roi fixât l'heure où il voudrait l'entendre. Le lendemain, une assemblée solennelle eut lieu dans la chambre verte au palais, et le roi de Navarre prit la parole et dit : « Sire, nous nous présentons devant » vous, les ducs de Bourgogne, de Brabant et moi, vos très-hum- » bles cousins et serviteurs, sur le bruit qu'on fait courir parmi » le peuple, que l'ambition de dominer et le désir d'amasser des » richesses sont la seule cause de dissension entre nous et nos cou- » sins. Nous voulons nous justifier de ce reproche, et vous repré- » senter que nous n'avons eu pour objet que le rétablissement de » votre royaume dans ses lois anciennes et dans sa première gran- » deur. C'est là ce qui nous a retenus auprès de vous, notre royal » seigneur. On ne doit pas qualifier d'ambition un devoir d'amour » et de fidélité, ni accuser d'intérêt ceux qui sacrifient leurs biens » pour le soutien de votre autorité ; il suffit de rappeler que nous » avons généreusement renoncé aux subsides qu'il nous était permis » de lever sur nos domaines, afin de soulager votre État et pour le » bien de vos affaires. Si les autres veulent en faire autant, nous » sommes prêts à remettre nos pensions et gages, et à continuer » de servir à nos dépens. Après cela, il ne nous reste plus, pour » montrer la justice de nos intentions et notre parfaite obéissance, » que d'offrir de nous retirer, pourvu que les autres en fassent » autant de leur côté. Nous acceptons de bon cœur l'avis de l'Uni- » versité ; il faut faire choix d'un conseil de personnes non suspectes,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

» dont par conséquent l'autre partie sera aussi exclue. Si quelqu'un » refuse de faire ce que nous faisons, nous supplions votre royale » majesté d'employer toutes ses forces et son autorité à les punir. » Il termina en demandant que l'argent qu'on avait emprunté aux bourgeois de Paris leur fût rendu, et que la ville, en considération de ce qu'elle avait souffert, reçût quelque diminution sur les subsides.

Les ducs de Bourgogne et de Brabant approuvèrent tout ce qui venait d'être dit; le duc de Bourgogne ajouta même qu'il se reconnaissait incapable de gouverner un aussi grand royaume que la France. Pour lors on commença à espérer la paix et à se féliciter. Une nouvelle ambassade fut envoyée au duc de Berri, qui, s'approchant toujours de Paris, était venu s'établir en son beau château de Bicêtre. Il se moqua des conditions proposées par le roi de Navarre, disant que si l'on voulait consulter les trois États sur le gouvernement du royaume, il lui serait du moins permis de prendre sa place au banc de la noblesse. On ne se découragea point; le comte de Savoie et le duc de Brabant conduisaient ces négociations avec beaucoup de patience et de douceur. Pendant plus d'un mois, ce fut sans cesse de nouveaux pourparlers et propositions nouvelles; tantôt il était question de laisser à Paris le duc de Bourgogne et le duc de Berri chacun avec quinze cents hommes; et, pendant qu'on aviserait aux moyens d'accommodement, la police serait exercée, non plus par le prévôt, qui s'était rendu si odieux, mais par le parlement. Tantôt on parlait de faire aller le roi à Melun, et d'y ouvrir des conférences, chaque parti occupant une des rives de la Seine. Les Orléanais se refusaient à tout, et serraient chaque jour Paris de plus près. Le duc d'Orléans tenait Gentilly; le comte d'Armagnac occupait Vitry, s'avançant jusqu'aux villages de Saint-Marceau et de Saint-Michel, qui étaient pour lors hors de la ville. Les Parisiens étaient obligés de faire le guet et d'allumer de grands feux pendant la nuit. Saint-Cloud fut surpris et pillé; heureusement Charenton avait une forte garnison. Les Gascons du comte d'Armagnac étaient les plus ardens à venir jusqu'aux murailles et aux portes de la ville. On faisait des sorties contre eux, et l'on tuait sans pitié et comme bêtes féroces tous ces gens à la bande blanche. La campagne avait été abandonnée par les habitans, tant les Armagnacs commettaient de désordres;

cette année, on ne put faire ni les vendanges ni les semailles [1].

Les clameurs du pauvre peuple furent si grandes, que le roi se résolut à prononcer la confiscation des biens des princes et de leurs adhérens. Ce moyen fut plus efficace; d'ailleurs les vivres commençaient à manquer à toute cette foule de gens de guerre; l'hiver approchait. Enfin, le 2 novembre, un traité en dix articles fut signé à Bicêtre; il fut convenu :

1° Que tous les princes devaient retourner chacun chez eux avec leurs troupes, excepté le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre.

2° Qu'ils ne traverseraient point les terres l'un de l'autre, à moins d'absolue nécessité, et en ménageant les habitans.

3° Que les villes et forteresses seraient remises aux gouverneurs précédemment nommés par le roi.

4° Que le roi pourrait envoyer des chevaliers à lui pour veiller à ce que les troupes se retirassent en bon ordre.

5° Que les princes jureraient de ne revenir à Paris que s'ils y étaient mandés par lettres patentes scellées du grand sceau; et que si le roi mandait l'un, en même temps il manderait l'autre.

6° Que lesdits seigneurs jureraient de ne procéder l'un contre l'autre, ni par acte, ni même par paroles pendant tout le cours de l'année suivante.

7° Que le roi ferait choix de prud'hommes notables et non suspects, qui ne seraient obligés, ni par pension ni par serment, à l'un ni l'autre des seigneurs des deux partis; leur nom serait cependant communiqué auxdits seigneurs, pour qu'ils pussent dire leur sentiment touchant ce choix.

8° Que pendant l'absence du duc de Berri et du duc de Bourgogne, ils conviendraient entre eux de deux seigneurs pour les suppléer dans l'éducation et le gouvernement du duc de Guyenne; et attendu que le duc de Berri n'avait point de lettre de cet office, il lui en serait expédié.

9° Que le prévôt de Paris serait démis et révoqué de tous les emplois qu'il tenait du roi.

10° Qu'aucun chevalier, ni écuyer, ni autre ne serait recherché ni par le roi, ni par aucun des seigneurs, dans sa personne, ses

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Journal de Paris.

biens ou ses héritiers, pour être ou n'être pas venu à ces assemblées de gens d'armes.

Le roi ratifia la paix de Bicêtre, et établit commissaires pour recevoir les sermens des princes, le cardinal de Bar, le grand-maître de Rhodes, le comte de Saint-Pol, le chancelier du Dauphin, et le comte Guichard Dauphin, grand-maître de l'hôtel, qui tous avaient pris une part active au traité.

Cinq jours après, une réconciliation plus complète eut lieu entre les ducs de Bourgogne et de Berri [1]. Ce dernier déclara, par lettres authentiques, qu'il désirait nourrir et maintenir bonne et parfaite union avec son neveu et filleul de Bourgogne; il l'avait déjà fait héritier de ses terres d'Étampes, Dourdan et Gien; il le voulait, disait-il, honorer et lui faire plaisir comme à son propre fils, certain d'en être aimé et honoré comme son oncle et père; ainsi, entre les mains de son révérend père en Dieu, le cardinal de Bar, et de son très-cher neveu le duc de Brabant, il jurait et promettait par la foi de son corps, par les saints Évangiles de Dieu par lui touchés, et par sa parole de fils de roi, de se trouver en un lieu désigné avec son neveu, et là de faire avec lui alliances les meilleures et les plus effectives que faire se pourrait, pour le bien de tous deux, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, excepté seulement leur seigneur roi et le duc de Guyenne. Il promettait en outre de rompre toute autre alliance qui pourrait être dommageable à son neveu, celui-ci devant faire de même. Cela fait, il s'engageait à se démettre entre les mains du roi de toute part dans le gouvernement du duc de Guyenne, pour le laisser en entier aux mains du duc de Bourgogne. Il consentait aussi que le roi en agît comme il voudrait à l'égard de messire Pierre Désessarts, à condition que celui-ci ferait serment de l'aimer, servir et honorer.

Sans donner pour le moment plus de suite à cette réconciliation, chacun s'éloigna de son côté avec ses troupes, tous chargés des malédictions des peuples; et comme beaucoup de seigneurs et de gens de guerre avaient fait de grandes dépenses à Paris, et voulaient s'en aller sans payer, les bourgeois qui gardaient les portes les arrêtèrent, et les forcèrent de mettre en gage leurs armures et

1 Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

leurs équipages. En même temps, d'autres s'en allaient chargés de butin [1].

Ainsi s'en retourna dans son pays de Flandre, accompagné de son odieux prévôt de Paris, le duc de Bourgogne, ruiné et sans argent, ayant aussi fort diminué sa renommée. Tous les gens de guerre s'étonnaient qu'avec des forces supérieures, assisté de la présence et de l'autorité du roi, il se fût laissé tromper, et eût cédé sans combat. Plusieurs hommes sages et pieux voyaient, dans ce refroidissement de son courage, l'œuvre de Dieu, qui voulait que, pour punir le meurtre qu'il avait commis, il fût recherché, bravé, chassé, et qu'il souffrît honte et châtiment [2].

Deux mois se passèrent assez tranquillement. Le roi avait appelé dans son conseil des hommes estimés, qui réglaient les affaires à la satisfaction de tous. Mais vers la fin de janvier, le duc de Bourgogne fit remettre au duc de Guyenne, en plein conseil, des lettres où il se plaignait de ce que le comte d'Alençon, le duc de Bourbon et le connétable continuaient à lever des gens de guerre. Il ajoutait que le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac avaient dessein d'entrer par violence dans la ville, de faire périr un grand nombre de bourgeois, de ruiner les autres, et d'enlever le roi, la reine et le duc de Guyenne.

Ces princes, apprenant qu'ils étaient ainsi accusés, écrivirent au roi, à la reine, à l'Université, à la ville, au chapitre de Notre-Dame, aux religieux de Saint-Denis, pour se justifier, protestant par serment que c'était mensonge et calomnie. Cependant la voix publique et les informations, qui venaient de tous côtés, étaient conformes à la plainte du duc de Bourgogne.

On eut moins de doutes encore lorsque, peu de jours après, on sut que le sire de Croy, envoyé par le duc Jean au duc de Berri, qui était pour lors à Bourges, venait d'être saisi sur les terres du duc d'Orléans, conduit au château de Blois, et mis à la torture, pour lui faire confesser qu'il avait pris part au meurtre du feu duc d'Orléans. En vain le duc de Guyenne envoya l'ordre de le délivrer; en vain le duc de Berri s'entremit de tout son pouvoir : ils ne purent rien obtenir.

Le duc de Bourgogne vit bien qu'il faudrait avoir recours aux

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Gollut.

armes. Il rassembla d'abord à Tournay les princes de sa famille et de son alliance, le comte de Hainaut, l'évêque de Liége, le comte de Namur, le duc de Clèves, leur exposa ce qu'on apprêtait contre lui, et eut recours à leurs services; ils les lui promirent. Pour avoir de l'argent, il vendit aux Gantois les confiscations qu'il avait faites en vertu de son autorité. Il leur concéda aussi à prix d'argent le droit d'acquérir et de posséder des fiefs, ce qui sembla une grande ingratitude aux seigneurs qui avaient combattu pour lui contre la ville de Gand. Il se fit payer aussi pour restituer aux villes toutes les franchises et priviléges qu'elles avaient perdus lors de leur révolte. Il voulait bien aussi tirer quelques sommes pour les libertés, qu'elles avaient déjà; mais elles refusèrent, ne voulant pas acheter ce qui était à elles; et si elles lui donnèrent, ce fut par pure libéralité.

Enfin, il s'avisa d'envoyer son fils Philippe, comte de Charolais, qui était déjà fort aimé de tous ses sujets, faire son entrée dans toutes les villes de Flandre, afin que, selon la coutume du pays, ce lui fût une occasion de percevoir le droit de *joyeuse entrée* [1]. De là, il se rendit à Arras, où il convoqua les seigneurs du pays. Il leur fit exposer comment ses adversaires avaient traité le sire de Croy, et comment ils se disposaient à l'attaquer.

Cependant il n'armait pas encore, et protestait toujours de sa soumission aux ordres du roi. Il ne semblait pas qu'il en fût ainsi des Orléanais [2]. Une compagnie de huit cents hommes environ, composée d'Italiens, d'Espagnols, et de gens de toute nation, de bâtards et de mauvais sujets, était restée dans la Beauce depuis la retraite des Armagnacs. Ils pillaient les marchands, forçaient les maisons, et commettaient mille brigandages, s'autorisant du nom du duc d'Orléans. Cependant il les désavoua. Le maréchal Boucicault, qui venait d'être chassé de Gênes, et que la faiblesse du royaume ne permettait pas d'y renvoyer avec une forte armée, s'en alla, à la tête de cinq cents hommes d'armes, et d'un bon nombre d'arbalétriers, surprendre ces brigands à Claye. Les paysans vinrent à l'aide des troupes. On dispersa ces malfaiteurs, on en fit un grand massacre. Une centaine fut amenée à Paris; les chefs furent pendus, d'autres jetés à la rivière; ceux qui étaient au-dessous de

1 Meyer. — Gollut. — Heuterus. — 2 Le Religieux de Saint-Denis.

quinze ans furent fouettés publiquement et chassés du royaume.

Il fallait pourtant s'opposer à cette guerre qui allait se rallumer. Le roi fit défendre, sous peine de confiscation, à tout seigneur de prendre les armes sans son ordre; il envoya les gens les plus notables de son conseil aux ducs de Bourgogne et d'Orléans, pour leur commander de laisser les peuples en repos, de cesser toute assemblée de gens d'armes et de s'en rapporter de leurs différends au jugement de la reine et du duc de Berri [1].

La réponse du duc de Bourgogne fut respectueuse et soumise. Il consentait à tout nouveau traité, pourvu qu'il ne lui portât pas plus de préjudice que les conditions jurées à Chartres et à Bicêtre.

Quant au duc d'Orléans, il répondit quelque temps après au roi par une longue lettre : « Je sais, disait-il, qu'autour de vous et dans votre conseil sont plusieurs de mes ennemis, et je ne voudrais pas que ma réponse, mes propos, mes intentions, ni mes actes fussent à leur connaissance. En effet, ils ne devraient assister à rien de ce qui me touche. Pour vous prouver, mon très-redouté seigneur, que je suis votre humble fils et neveu, et que je vous conseille loyalement, sans vous céler la vérité, j'ai résolu de vous déclarer les noms de ces ennemis de vous et moi, qui sont dans votre conseil. Ce sont l'évêque de Tournay, le vidame d'Amiens, Jean de Ollehain, sire de Nesle, le sire de Helly, Charles de Savoisy, Antoine Désessarts, Jean de Courcelles, Pierre de Fontenay et Maurice de Reuilly. Ils ont débouté de bons et sages hommes, vos loyaux serviteurs; ils vous donnent à entendre de faux et iniques mensonges, pour éloigner de votre grâce et de votre affection moi et plusieurs parens, loyaux serviteurs et sujets. Par ces moyens, et par leur conduite inique et désordonnée, ils ont, avec leurs adhérens et complices, troublé la paix du royaume et le bien commun. Tant qu'ils auront quelque autorité près de vous, il n'est pas vraisemblable qu'il puisse y avoir un bon régime en votre royaume, car ils empêcheront toujours que vous ne donniez à moi, ni aux autres, le bienfait de la justice que vous devez à un et à chacun, au petit comme au grand. Ils font et feront tout ceci parce qu'ils se sentent chargés et coupables de plusieurs crimes. Plusieurs, c'est à savoir Jean de Ollehain et le sire de Helly, sont auteurs de la cruelle et infâme mort de

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

monseigneur mon père, votre frère unique, et sont entièrement à la faveur du duc de Bourgogne, principal coupable de cette mort. »

Il continuait en disant que c'était eux uniquement qui empêchaient le roi de faire justice de la mort de son frère, et que lorsque les complices et fauteurs du duc de Bourgogne seraient éloignés du conseil, quand il serait fait bonne justice d'eux, alors il donnerait une réponse satisfaisante; car il ne demandait rien que de juste et de raisonnable.

En conformité d'une telle réponse, le duc d'Orléans, loin de désarmer, rassemblait des aventuriers de toute nation et faisait marcher des troupes sous les ordres du duc de Bourbon et du comte de Vertus, vers le comté de Clermont en Beauvoisis et le comté de Coucy, près de Soissons, qui était une de ses seigneuries. Il voulait ainsi séparer le duc de Bourgogne de Paris. Le duc Jean, de son côté, tenait un grand nombre de gens entre Bapaume et Ham, pour s'opposer à toute tentative [1].

Cette conduite du duc d'Orléans, les désordres commis par ses troupes irritaient de plus en plus les esprits contre lui. Le roi lui-même, lorsqu'il revenait à quelque raison, s'indignait de cette rébellion. On avait fini par persuader à ce pauvre prince que c'étaient les sorcelleries de son frère qui, autrefois, avaient causé sa maladie [2], de sorte qu'il ne craignait rien tant que tomber entre les mains des Orléanais.

Dans cette disposition du roi et de tout le royaume contre le duc d'Orléans, il fut proposé par le chancelier, homme sage et modéré, de réprimer cette désobéissance par la force des armes. C'était le seul moyen d'empêcher le duc de Bourgogne d'armer de son côté. Ce prince montrait encore une soumission où il importait de le maintenir. Mais il fallait de l'argent; l'archevêque de Rheims en offrit d'abord au nom du clergé. Les bourgeois de Paris promirent de solder cinq cents hommes d'armes pour trois mois. L'Université demanda à délibérer, et peu de jours après, le chancelier de Notre-Dame vint, au nom du clergé et de l'Université, dire au roi, que si les finances de l'État n'étaient pas prodiguées à l'avarice insatiable des gens de cour, et qu'elles fussent mieux gouvernées,

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — 2 Gollut.

on trouverait bien assez de ressources; que l'Université était pauvre; que les terres du clergé étaient exemptées de taxes; il alla jusqu'à dire que lorsqu'on abusait de l'autorité d'un roi pour opprimer ses sujets par des exactions injustes, ce pouvait être un motif de secouer le joug et de déposer le monarque, ainsi que les histoires en offraient des exemples. Tant de hardiesse fut réprimandée par le chancelier de France, et l'orateur s'excusa en disant qu'il n'avait rien dit d'affirmatif [1].

Les clameurs qui s'élevaient de toutes parts contre les princes d'Orléans, les engagèrent à publier une longue lettre au roi, dont ils adressèrent des copies au duc de Guyenne, à l'Université, à la ville de Paris et aux autres bonnes villes.

Ils commençaient par rappeler en détail toutes les horribles circonstances du meurtre de leur père; ils en faisaient une touchante narration, et renouvelaient le souvenir des parjures, des trahisons, de la scélératesse du duc de Bourgogne; puis faisaient le récit des nobles et malheureux efforts de leur mère pour obtenir justice, de cette horrible justification du meurtre, proposée au nom de l'assassin qui, en attaquant l'honneur de leur père, avait été comme un second homicide; ils passaient ensuite à l'invasion à main armée que le duc de Bourgogne avait faite deux fois de la capitale du royaume, à la fuite du roi, à ce traité de Chartres où « ce méchant homicide, par force, violence et tyrannie, a tenu sous ses pieds votre justice, n'a voulu souffrir que ni vous, ni vos officiers, prissiez aucune connaissance de son forfait. Il ne s'est daigné aucunement humilier devant vous, qu'il a tellement offensé. Là, il a bien osé vous dire ouvertement, devant tout le monde, en un lieu si solennel, qu'il avait fait mourir votre frère pour le bien de votre royaume, et il maintient qu'il a été dit, de par vous, que vous n'en aviez aucune déplaisance. Ce qui serait certes une si grande horreur et douleur qu'elle briserait le cœur de tous ceux qui viendront après vous, et qui trouveraient écrit, qui pourraient lire que de la bouche du roi de France, du plus grand de tous les chrétiens, a pu sortir cette parole : que, de la mort cruelle, infâme, inhumaine de son frère unique, il n'a eu aucune déplaisance. Bien plus, il n'a été rien réglé, rien ordonné pour le salut de l'âme du défunt, ni pour

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

aucune satisfaction à la partie lésée ; chose dont vous ne pouvez, en nulle façon, faire grâce ni remettre.

» Ce qui fut fait à Chartres est donc contre tout principe de droit, contre tout ordre, toute raison, toute justice ; tout est nul, ne vaut rien, et ne mérite pas même d'être rappelé.

» Mais ce traître a même violé les conditions faites à Chartres. Vous lui aviez commandé de ne rien faire à notre préjudice et contre notre honneur ; il l'avait promis et juré. Néanmoins, pour accuser la mémoire de notre père, pour nous détruire à jamais, il a fait prendre votre bon et loyal serviteur, le grand-maître de l'hôtel, l'a fait emprisonner et mettre à la torture, tellement que ses membres en ont été tout brisés. Ce martyre était pour lui faire confesser quelque chose à la charge de notre père. Mais, arrivé au lieu de sa mort, le maître-d'hôtel a, sur sa damnation éternelle, affirmé publiquement que jamais notre père n'avait pensé à vous trahir, ni à rien faire contre le bien de votre personne.

» Le traité de Chartres exceptait du pardon les homicides et meurtriers qui, par son commandement, tuèrent votre frère ; et lui les a reçus, recélés, nourris, et continue encore à le faire.

» Après toutes ces choses, ce traître, pour que vous et vos officiers ne connussiez pas de son forfait, a usurpé et usurpe encore l'autorité de votre domination. Et, en effet, la vraie cause pour laquelle il a fait périr votre frère, c'est pour dominer ; il use du royaume comme de sa propre chose. Il a détenu et détient encore votre personne et celle de notre très-redouté seigneur le duc d'Aquitaine, et il n'y a personne, de quelque état qu'il soit dans le royaume, qui puisse avoir accès auprès de vous.

» Bref, il a introduit les voies de fait, et l'on peut maintenant commettre indifféremment toutes sortes de crimes, sans craindre ni punition ni correction. Les malfaiteurs se disent qu'ils passeront aussi bien sans être punis que celui qui a tué le frère du roi. »

C'était pour venir raconter au roi le damnable régime de son royaume, et sa prochaine destruction et subversion, que les princes avaient pris les armes, ajoutaient le duc d'Orléans et ses frères.

« Mais, par certain accord réglé par vous et notre conseil, nous avons dû retourner en notre pays, et pour épargner les maux de votre peuple, congédier nos gens. Nous avons réellement et de fait exécuté ce nouveau traité ; mais lui, il le viola au moment même ;

car ceux de votre conseil ne devaient être ni gens suspects, ni pensionnaires d'aucun des deux partis; et il a laissé les serviteurs qu'il avait créés. Ce sont eux encore qui ont le gouvernement et l'autorité sur vous et votre royaume. Ainsi il domine mieux et plus sûrement que s'il y était en personne. Pierre Désessarts, prévôt de votre bonne ville de Paris, devait être déposé de tous offices royaux et de tous les états qu'il tenait de vous; néanmoins il lui fit avoir secrètement lettres de vous, scellées de votre grand sceau, pour ravoir sa prévôté, et ledit Pierre est en effet retourné à Paris, a voulu prendre séance au Châtelet. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'y réussît. »

Le duc d'Orléans revenait encore au meurtre de son père : « Il y a près de quatre ans, disait-il, que la chose advint, et nous n'avons pu encore obtenir une seule provision de justice. Moi, Charles d'Orléans, je vous suppliai naguère très-humblement de m'octroyer des lettres entérinées pour faire poursuivre les consentans et complices de l'homicide, et l'ordre à vos justiciers qu'ils fissent emprisonner et juger ceux qui, d'après l'information, seraient chargés du crime; cela même aurait dû se faire sans ma requête, et il ne devait pas être nécessaire de réveiller la justice. Je ne crois pas qu'il y ait un homme en votre royaume, de quelque état et de quelque condition qu'il soit, si pauvre qu'il puisse être, auquel votre chancellerie refusât une telle requête, même pour un fait moins grave. Toutefois, quelques diligences que j'aie pu faire, je n'ai pas obtenu ces lettres de justice.

» Oui, par toutes les voies de fait ou autrement, nous voulons procurer et poursuivre la réparation de cet homicide, et venger l'honneur de notre seigneur et père. Nous y sommes obligés et contraints. Ce devoir nous est commandé sous peine de rendre notre nom infâme et d'être réputés indignes de sa succession, de son nom, de ses armes, de sa seigneurie. Nous ne voulons pas encourir de telles peines; nous aimerions mieux souffrir la mort, comme le devrait faire tout noble cœur de quelque condition qu'il soit.

» Hélas! il n'y a si pauvre noble homme, ou de si bas état en ce monde, dont le père ou le frère ait été tué si traîtreusement, que ses parens et ses amis ne s'engagent à poursuivre l'homicide jusqu'à la mort! Qu'est-ce donc quand le malfaiteur persévère et

s'obstine dans sa volonté criminelle? car n'est-il pas notoire que ce traître a encore osé écrire naguère qu'il a fait mourir votre frère bien et dûment? Mais moi, Charles, j'affirme qu'il a menti; et il est assez manifeste qu'il est menteur, mauvais, faux et déloyal; mais, moi, par la grâce de Dieu, j'ai toujours été, suis et serai sans reproches et disant vrai. » Le duc d'Orléans finissait en demandant encore la punition du crime, et répétant que c'était le devoir du roi.

Les gens d'honneur et de savoir, qui lurent cette lettre, la trouvèrent belle et juste. On disait qu'elle avait été écrite par maître Gerson, le plus savant docteur de l'Université: ce n'est pas que le duc d'Orléans ne fût en état de la composer; car nul prince n'était aussi docte et ami des lettres. Quel que fût son bon droit et ses motifs, les hommes sages n'en regardèrent pas moins comme coupable un prince qui demandait justice, les armes à la main; qui faisait des alliances et des partis dans l'État; qui, disait-on, allait appeler le secours et l'assistance des ennemis. Ils pensaient que c'était une entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et qu'il la fallait réprimer [1].

Comme il eût été contre la coutume des chevaliers et seigneurs d'attaquer son ennemi sans l'avoir défié, le duc d'Orlans, huit jours après avoir écrit au roi, envoya la lettre suivante au duc de Bourgogne :

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy : Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, frères : à toi Jean, qui te dis duc de Bourgogne : pour le très-horrible meurtre par toi fait en grande trahison et guet-apens par meurtriers apostés, sur la personne de notre très-redouté seigneur et père, monseigneur Louis duc d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le roi, notre souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs sermens, alliances et compagnies d'armes que tu avais avec lui : et pour les grandes trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvaisetés que tu as commis contre notredit souverain seigneur, monseigneur le roi, et contre nous en plusieurs manières; te faisons savoir que dorénavant nous te nuirons de toute notre puissance et par toutes les manières que

1 Le Religieux de Saint-Denis.

nous pourrons; et contre toi, de ta déloyauté et trahison, appelons Dieu et la raison à notre aide, ainsi que tous les prud'hommes du monde. En témoignage de vérité, nous avons fait sceller ces présentes lettres du sceau de moi, Charles.

» Donné à Jargeau, le 18 juillet 1411. »

Ce défi fut porté por un héraut de la maison d'Orléans à Douay, où se trouvait le duc Jean. Il reçut joyeusement cette bravade, assembla son conseil, et, le 13 août, répondit par un pareil défi conçu en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, seigneur palatin de Salins et de Malines, à toi Charles, qui te dis duc d'Orléans, Philippe, qui te dis comte de Vertus, Jean, qui te dis comte d'Angoulême, qui naguère nous avez écrit vos lettres de défiance : faisons savoir, et voulons que chacun sache que, pour abattre les très-horribles trahisons, les très-grandes mauvaisetés, et guet-apens machinés félonnement contre monseigneur le roi, notre très-redouté souverain et le vôtre, et contre sa génération, par feu Louis, votre père, pour empêcher votredit père, faux, traître et déloyal, de parvenir à la finale et détestable exécution à laquelle il tendait si notoirement que nul prud'homme ne devait le laisser vivre; bien moins encore nous, qui sommes cousin germain de mondit seigneur, doyen des pairs de France, et deux fois pair de France, qui donc sommes plus astreints à lui et à sa génération, pouvions-nous laisser plus long-temps sur terre, sans en être gravement accusé, un si faux, déloyal, cruel et félon traître? Pour nous acquitter loyalement de notre devoir envers notre très-grand et très-souverain seigneur, nous avons fait mourir, comme nous le devions, ledit faux et déloyal traître. Ainsi nous avons fait plaisir à Dieu, loyal service à notre souverain, et nous avons obéi à la raison. Et parce que toi et tesdits frères, suivez la trace de votre feu père, croyant parvenir aux damnables et déloyales fins où il tendait, nous avons très-grande joie au cœur de votre défi. Mais du surplus qui y est renfermé, toi et tesdits frères avez menti, et mentez faussement, mauvaisement et déloyalement, comme des traîtres que vous êtes. Et à l'aide de notre seigneur qui sait et qui connaît la très-entière et parfaite loyauté, amour et sincérité d'intention que nous avons toujours et aurons, tant que nous vivrons, pour lui, pour ses enfans, pour le bien de son peuple et de son

royaume, nous vous ferons venir à la fin et punition que méritent des faux, mauvais, déloyaux traîtres, rebelles, désobéissans et félons, comme toi et tes frères. »

Un officier de la maison du Duc porta cette réponse à Blois. Le duc d'Orléans en fut irrité, cependant fit assez bon accueil à celui qui en était chargé, et continua ses préparatifs plus activement encore.

Le même jour le duc Jean avait écrit au duc de Bourbon. Il lui rappelait que trois ans auparavant ils avaient fait ensemble un traité d'alliance et juré, en présence de plusieurs chevaliers, sur la damnation de leur âme, sur la foi et serment de leur corps, sur les saints Évangiles, sur les saintes reliques touchées, de s'aider, conseiller et conforter mutuellement, de corps, d'âmes, et de biens, toutes les fois qu'ils seraient attaqués dans leur honneur et l'état de leurs personnes. Il le requérait donc et sommait, en vertu de cette alliance, de venir accompagné d'amis et d'hommes d'armes, le secourir contre les princes d'Orléans. Le roi d'armes de Bourgogne remit cette lettre au duc de Bourbon, qui, pour toute réponse, renvoya quelques jours après le traité d'alliance [1].

Pendant ce temps-là, le duc de Berri et la reine étaient à Melun, tenant des conférences et recevant des messages, pour parvenir à un accommodement [2]. Ils demandèrent au roi de leur envoyer les principaux seigneurs de sa cour et de ses conseils, des députés de l'Université, les présidens du parlement et de la chambre des comptes, le prévôt des marchands et les bourgeois les plus considérables. On pensa qu'ils allaient communiquer quelques articles propres à rétablir la paix dans le royaume; il n'en fut rien : le duc de Berri ne fit que leur répéter toutes les plaintes du duc d'Orléans, et inclinait beaucoup à ce qu'elles fussent accueillies. Lorsque tous ceux qui étaient allés à Melun en revinrent sans autre réponse, le peuple commença à s'animer, même contre eux, et ils furent obligés de se cacher. Déjà les Armagnacs se répandaient dans la campagne. Les Parisiens crièrent à la trahison; ils dirent que le duc de Berri était d'intelligence avec ceux qui voulaient ruiner la ville. « Il a fait semblant de désirer la paix, disaient-ils, mais » c'était afin de nous amuser, et de donner aux Armagnacs le » temps d'entrer dans la ville pour la piller. »

1 Monstrelet. — 2 Le Religieux de Saint-Denis.

On commença le guet aux portes; on tendit les chaînes de la rivière, et le corps de ville, cédant à la voix publique, s'en alla demander au roi, pour capitaine, le comte de Saint-Pol qu'on avait obstinément refusé depuis un an.

Le duc de Bourgogne était ainsi dans une belle position[1]. Il avait la faveur de la ville de Paris, l'approbation des gens sages; la justice était de son côté. C'était lui qui était le sujet fidèle, le vassal obéissant. Le roi lui avait permis par des lettres du 12 août d'armer pour sa défense[2]. S'il eût voulu modérer son emportement, temporiser, se plaindre doucement, laisser voir tous les torts de ses ennemis, il aurait eu toute la force de la France, et aurait conservé la faveur du roi et l'affection des peuples. Il sembla d'abord, par une lettre qu'il écrivit à la reine pour se plaindre du défi et des provocations du duc d'Orléans et pour s'en remettre à sa justice, que son intention était de se conduire sagement. Mais au lieu de faire traiter les affaires publiques et les siennes par des hommes prudens, courtois et moderés, il lâcha de nouveau Pierre Désessarts, personnage bouillant, factieux et propre à mettre toutes choses pêle-mêle.

Cet homme était rentré secrètement dans Paris; par son conseil et ses menées, le comte de Saint-Pol, dès qu'il fut gouverneur, fit expédier des lettres du roi pour ordonner la levée d'une troupe de cinq cents hommes, sous le nom de milice royale. Le soin de la former et la charge de la commander furent, à la grande surprise des hommes sensés, confiés aux principaux bouchers de Paris, les Legoix, les Saint-Yon et les Thibert. C'était de grands partisans du duc de Bourgogne; ils s'étaient montrés fort ardens dans les séditions, et cruels comme leur métier dans la guerrre qui s'était faite l'année d'avant aux portes de la ville. Du reste ces gens-là avaient grand crédit parmi le peuple. La boucherie de Paris avait été donnée depuis fort long-temps à une vingtaine de familles; mais, comme les femmes ni les bâtards n'héritaient point du privilége, le nombre des maîtres bouchers était déjà fort réduit[3]. Ils étaient devenus riches et puissans; le parlement avait eu plus d'une fois à leur enjoindre de s'occuper par eux-mêmes de leur état. La

1 Gollut. — 2 Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.
3 Félibien, Histoire de Paris.

boucherie avait ses officiers, ses réglemens, sa justice et formait un corps considérable dans la ville. Les Legoix étaient trois frères, maîtres de la boucherie de Sainte-Geneviève; les Thibert et les Saint-Yon étaient de la grande boucherie près le Châtelet, et tenaient tout le quartier des halles, qui était pour le duc de Bourgogne [1]. Ils s'associèrent un nommé Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, plus méchant qu'eux encore, et maître Jean de Troye, chirurgien, qui était un homme de beau langage, et savait fort bien discourir [2]. Leur troupe se composait de garçons bouchers, de chirurgiens, de pelletiers, de tailleurs et de toute sorte de mauvais sujets.

Ils furent aussitôt les maîtres de Paris. Ils marchaient armés par les rues, commettant mille désordres. Dès que quelqu'un leur déplaisait, ils criaient : « C'est un Armagnac! » l'assommaient sur l'heure, pillaient sa maison ou le traînaient en prison pour qu'il se rachetât chèrement. Le receveur de Chartres, homme de bonne réputation, ayant été mandé à la chambre des comptes, vint à Paris, et fut tué dans la rue, sans nul autre motif que d'avoir été signalé comme un Armagnac [3]. Il ne faisait pas bon alors pour les hommes nobles, de quelque parti qu'ils fussent, de se trouver à Paris [4]; les riches bourgeois vivaient aussi dans la crainte et le danger. Plus de trois cents s'en allèrent à Melun avec Charles Culdoë, prévôt des marchands, qui ne pouvait plus répondre de la tranquillité de la ville. Simon Cramault, archevêque de Rheims, l'un des plus sages hommes du conseil du roi, se retira [5]. L'évêque de Saintes, ayant été soupçonné d'avoir dit que le duc de Bourgogne aurait dû demander pardon du meurtre du duc d'Orléans, fut sur le point d'être massacré. Il ne dut la vie qu'aux soins du comte de Saint-Pol.

On avait accordé l'entrée du conseil du roi aux chefs de la milice royale; ils pouvaient y apporter les demandes des bourgeois et de la ville. Bientôt ils dictèrent les résolutions du conseil; leur troupe en assiégeait la porte, et menaçait par ses clameurs.

On commença par faire résoudre que le roi, qui pour lors était malade, et le duc d'Aquitaine, quitteraient l'hôtel Saint-Paul, pour

1 Monstrelet. — 2 Juvénal. — 3 Rapport fait au Parlement par Henri de Marle, premier président. — 4 Monstrelet. — 5 Le Religieux de Saint-Denis.

venir habiter le château du Louvre, où ils se trouveraient plus en sûreté dans l'enceinte de la ville. La reine fut suppliée de revenir à Paris avec ses enfans, mais sans le duc de Berri, qui était devenu odieux : Charles Culdoë fut remplacé par Pierre Gentien, qui était pourtant un homme recommandable et estimé de tous. On eut aussi la prudence de défendre de nouveau l'entrée de la ville aux princes des deux partis et à leurs troupes, et il fut ordonné que les Parisiens se garderaient eux-mêmes. Toutefois le Dauphin fut contraint à envoyer en prison les particuliers qu'on accusait d'être en intelligence avec les Armagnacs, et à faire publier que tous ceux qui leur étaient favorables eussent à sortir de Paris, sous peine de mort et de confiscation [1].

Ce qui animait tout ce peuple, c'est que le duc d'Orléans avait déjà commencé la guerre, et qu'il arrivait chaque jour d'horribles récits sur les dévastations commises par ses gens d'armes, dans le Vermandois et la Picardie. Des députés de ce malheureux pays furent envoyés au conseil du roi.

« Très-excellent prince, dirent-ils, la campagne va bientôt être » déserte et vide d'habitans; ils s'enfuient vers les lieux cachés, » ou se réfugient dans l'enceinte des forteresses avec ce qu'ils » peuvent sauver de leurs meubles et de leurs troupeaux; tout est » livré à la fureur des gens de guerre. Ils ont pillé leurs hôtes, » enfoncé les coffres, maltraité les filles et les femmes; ils mettent » à rançon les marchands qu'ils arrêtent sur les routes, et quand » ils en prennent qui sont bourgeois de Paris ou de quelque ville » du parti du roi, ils les tuent; si, par hasard, ils les renvoient après » les avoir dépouillés, c'est en proférant mille blasphèmes contre » le roi : Allez, disent-ils, allez vous faire voir à votre fou de roi; » allez demander protection à ce pauvre idiot, à ce misérable » captif. Souvent même ils leur arrachent les yeux, leur coupent le » nez, les oreilles, et leur disent : Allez maintenant montrer votre » bonne mine à ces infâmes traîtres du conseil du roi. Il y a une » troupe de cinq cents Gascons que le comte d'Armagnac et le » connétable avaient amenés à l'autre guerre, et qui ont toujours » été amis des Anglais. C'est maintenant Bernard d'Albret, che- » valier hardi et entreprenant, qui les commande. Ils ont déjà pris

1 Le Religieux de Saint-Denis.

» et saccagé la ville de Roye, qui est au roi. Ils viennent de se » saisir de la forteresse de Ham, qui appartient en commun au duc » d'Orléans et au comte de Nevers ; de là ils se répandent sur tous » les environs [1]. »

En même temps, le duc d'Orléans prenait ses mesures pour approcher de Paris. Il mit une forte garnison à Montlhéry. Sans cesse il parcourait, sous prétexte de chasser et se divertir, le Valois et le Soissonnais; il allait de Coucy à Melun, et même jusqu'à Corbeil. L'alarme saisit les paysans; ils avaient appris ce qui se passait ailleurs, et voyant que le roi ne pouvait ni les défendre ni les secourir, ils demandèrent à s'armer; on le leur permit. Ils laissèrent la bêche et la charrue, s'armèrent de méchantes piques et de bâtons ferrés, prirent la croix de Bourgogne, écrivirent : « Vive le Roi ! » sur leur bannière, et commencèrent à tomber sur les Armagnacs, lorsque ceux-ci marchaient par petites compagnies. On les nommait les brigands où les piquiers; lorsqu'ils furent aguerris dans leur métier de vagabonds, ils dévalisèrent tous les passans. Il en était toujours arrivé de même, lorsque, dans d'autres temps, on avait réduit les habitans à quitter la vie des champs pour se défendre.

Les choses ne pouvaient en demeurer là; le duc de Guyenne assembla un nombreux conseil. Le comte de Saint-Pol exposa que toute la France était partagée en deux factions, mais que l'une avait refusé d'obéir au roi, qu'elle insultait sa personne et son autorité, qu'elle ravageait son royaume et massacrait ses sujets; que l'autre, au contraire, n'avait montré que respect et soumission au roi; qu'ainsi, il fallait qu'on s'unît avec elle pour exterminer au plus tôt la rébellion. Une telle résolution était grave; on en délibéra plusieurs jours de suite; mais les partisans du duc de Bourgogne étaient en force : moitié persuasion, moitié violence, leur avis prévalut. Le duc de Guyenne écrivit, le 1er septembre, au Duc au nom du roi [2] :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Bourgogne, salut et entière dilection. Nous sommes informé qu'en plusieurs lieux de notre

1 Le Religieux de Saint-Denis.
2 Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

royaume sont très-grand nombre de gens d'armes et de traits, lesquels pillent, dévastent et dérobent chaque jour notredit royaume, et nos bons et loyaux sujets; ont pris aucunes de nos villes et forteresses, assiégé et menacé d'autres; ont tué ou rançonné gens; bouté feu, forcé femmes mariées, violé filles à marier, dérobé églises et moustiers, et font de jour en jour toutes autres inhumanités, comme pourraient faire les ennemis de nous et de notre royaume, dont très-grandes clameurs et pitoyables plaintes sont venues jusqu'à nous. Voulant et désirant de tout notre cœur garder notre honneur et notre seigneurie, et défendre nos sujets d'outrages, griefs, oppressions et dommages, et les maintenir en paisible tranquillité, ayant compassion de notre peuple, qui a tant souffert, nous avons, après grande délibération, et sur l'avis d'aucuns de notre sang et de notre lignage, de ceux de notre grand-conseil, d'aucuns de notre parlement et de notre chambre des comptes, et d'autres notables de notre ville de Paris, conclu et ordonné de résister de toute notre puissance à l'entreprise et mauvaise volonté des susdits et de leurs fauteurs, adhérens et complices, et d'en faire justice et punition.

» Et, comme pour ce faire, il nous faut très-grand nombre et très-grande puissance de gens; considérant que ce serait chose très-coûteuse que de s'en procurer en aussi grande quantité, et aussi promptement que besoin est, attendu les maux horribles que supporte journellement notre peuple; comme nous vous avons toujours trouvé bon et loyal, prêt à nous servir et à nous aider en toutes nos affaires, et que nous avons en vous parfaite sûreté et confiance, puisque vous êtes déjà tout préparé et fourni d'une grande armée de gens de guerre, nous vous prions et requérons, même vous mandons et commandons, sur la foi, loyauté et obéissance, en tant que vous aimez l'honneur, le bien et la conservation de nous, de notre lignée, de notre royaume, que vous veniez le plus hâtivement que vous pourrez, nous servir, secourir et aider, en chassant et déboutant, par voies de fait, à force d'armes et de puissance, lesdits gens d'armes et de traits, de nos villes et pays. »

Le roi lui donnait ensuite pouvoir de mander et assembler tous les vassaux et sujets de la couronne; il leur demandait d'obéir en tout au duc de Bourgogne, comme aussi, à toute ville et forteresse, de lui ouvrir leurs portes.

Dès que cette résolution eut été publiée, la milice royale et tout le peuple adoptèrent le chaperon bleu, la croix de Bourgogne, et la devise de « Vive le Roi ! » En moins de quinze jours, plus de cent mille hommes prirent ces signes de la faction bourguignonne; les femmes même et les enfans les portaient [1]. A ne les pas avoir, on courait risque de passer pour Armagnac, et d'être jeté à la rivière, si l'on avait quelqu'ennemi. Les violences recommencèrent contre les partisans d'Orléans. Un jour, les Legoix et les Saint-Yon s'introduisirent violemment dans le conseil du roi sans respect pour le duc de Guyenne, qui y siégeait, et ils demandèrent la permission de courir sus à tous les rebelles. Ils obtinrent ce qu'ils voulaient, et des lettres du 9 septembre déclarèrent les serviteurs et confédérés du duc d'Orléans, coupables de lèse-majesté et ayant encouru confiscation de leurs biens. On s'avisa de leur appliquer l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée jadis contre les grandes compagnies du temps du roi Charles V [2]. On prêchait en chaire contre les Armagnacs. L'Université, sur l'invitation du roi, écrivait et parlait dans le même langage. On refusait le baptême à leurs enfans [3]. La folie était si grande, qu'on brodait sur les ornemens d'église la croix de Bourgogne, qu'on s'en servait au lieu du crucifix, et qu'on avait changé la manière de faire le signe de la croix. On ôtait aussi de leurs offices ceux qu'on tenait pour suspects. Le sire de Hangest fut destitué de la charge de grand-maître des arbalétriers. On aurait bien voulu traiter de même le connétable; mais c'était un si puissant seigneur, qu'on n'osa point pour cette fois. Cependant le duc de Berri perdit la lieutenance de la Guyenne, qu'on donna au sire de Saint-George. Ce prince était devenu l'objet de la haine des Parisiens; ils l'avaient pourtant fort aimé, et lui avaient attribué la paix de Chartres et de Bicêtre. Le duc de Bourgogne recommandait surtout qu'on ne le laissât pas entrer dans la ville [4]. Aussi, lorsque le roi eut fait engager la reine à revenir, et qu'elle se présenta avec le duc de Berri, il lui fut signifié d'entrer seule. Alors elle retourna à Melun. Pour mieux montrer leur aversion contre lui, ils saccagèrent et démolirent en partie son hôtel de Nesle, sous prétexte que, touchant aux murailles de la ville, il nuisait à leur bonne défense.

1 Juvénal. — Journal de Paris. — 2 Juvénal. — 3 Pasquier. — 4 Juvénal.

Pendant que les serviteurs du duc Jean s'étaient ainsi emparés de Paris par la violence, leur maître, dont l'arrivée était si impatiemment attendue, se trouvait dans de grands embarras. Aussitôt après avoir reçu les lettres du roi, il s'était mis en campagne. Son armée était magnifique; toute la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois s'était rendue à ses ordres. Il avait aussi demandé du secours aux bonnes villes de Flandre [1], et elles avaient consenti assez volontiers à faire marcher leurs milices avec lui. Il y en avait quarante ou cinquante mille, tous bien vêtus et bien armés à leur manière; nulle troupe n'était si bien fournie de vivres et de toutes sortes d'équipages de guerre [2]. Elle était suivie d'environ douze mille charrettes de bagage. Il y avait un nombre considérable de ces machines nommées des ribaudequins, espèces de grandes arbalètes que traînait un cheval, et qui lançaient au loin des javelots

1 Voici l'analyse de ce qu'on trouve dans la Grande-Chronique flamande sur cet armement.

Dans aucun temps une armée aussi considérable n'avait été levée pour porter la guerre hors du pays; ceux qui ne pouvaient s'y rendre contribuèrent de leur argent aux frais de l'expédition. Il y avait un effectif d'au-delà de vingt-cinq mille combattants, armés de piques, de haches, de sabres et de masses d'armes. Toutes les affaires de commerce, la fabrication des draps, et même les séances des tribunaux furent suspendues; la Flandre, qui depuis vingt-six ans jouissait de la paix, était en mouvement, et comme un si grand nombre de troupes avait besoin d'une quantité considérable de munitions de toutes espèces, on fit partir à leur suite au-delà de deux mille chariots à quatre chevaux.

Le 12 des calendes de septembre (le 19 août), les Gantois se mirent en route; ils traversèrent Audenarde, et passèrent aux environs de Tournay, ayant envoyé en avant une troupe de chaperons blancs. Ceux de Courtray se joignirent à eux : ils étaient dans la meilleure tenue.

L'armée arriva à Douay; le Duc l'y attendait. Cette milice bourgeoise ne craignait point de se mesurer avec la noblesse; elle eut des différends avec les bourgeois d'Amiens. Elle ne voulut ensuite faire aucune concession en faveur des Anglais, qui étaient à la solde du duc de Bourgogne, ce qui lui donna beaucoup d'inquiétude. Le duc Antoine de Brabant, son frère, le comte Guillaume de Hainaut, son beau-frère, Jean de Bavière, évêque de Liége, son autre beau-frère, l'accompagnaient. Les Flamands arrivèrent au bord de la Somme le premier septembre, investirent la ville de Ham; ils sapèrent les murailles à coups de catapultes et avec une telle violence, qu'en moins de trois heures de temps les chefs des assiégés abandonnèrent la place et s'enfuirent vers Chauny et Couchy.

Alors les Flamands jetèrent des ponts sur la rivière Ils firent des brèches aux murs de la ville; ils y entrèrent, et les malheureux habitants éprouvèrent toutes les horreurs de la guerre. M.

2 Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

avec une force terrible. Ils amenaient aussi des planches garnies de longues broches de fer pour mettre en avant de leurs bataillons. Quand ces gens des communes de Flandre campaient, il semblait, tant leurs tentes étaient belles et bien rangées, que les bonnes villes elles-mêmes eussent été portées là. En marche ils étaient séparés par villes et par métiers selon leur usage. Il n'y avait rien de si orgueilleux que ces Flamands. Il leur fallait toujours les meilleurs logis, et des vivres avant tous les autres. Souvent ils s'emparaient de la place et des provisions que les hommes d'armes avaient déjà retenues, et ne tenaient pas grand compte des nobles quels qu'ils fussent. Ils avaient mis dans leurs conditions avec le Duc, qu'on leur laisserait tout ce qu'ils prendraient ; aussi n'y avait-il pas de troupe qui pillât plus à profit. Ils mettaient sur leurs charrettes tout ce qui pouvait s'emporter. Le butin était encore un autre sujet de querelle. C'était donc chose difficile de conduire les Flamands et de les faire vivre paisiblement avec les autres gens de guerre, surtout avec les Picards, qui ne souffraient point patiemment la rudesse de leurs façons.

Le Duc se porta d'abord vers la ville de Ham où se trouvait le sire Bernard d'Albret, le plus fameux capitaine des Armagnacs. Il voulut d'abord emporter la place d'assaut; une première attaque ne réussit point. Cependant il n'y avait aucun moyen de résister aux machines qui lançaient d'énormes pierres dans la ville; Bernard d'Albret profita de ce qu'elle n'était pas encore entièrement entourée, et sortit pendant la nuit avec les plus notables bourgeois, ne laissant guère dans la ville que des pauvres gens. Alors les hommes du Duc entrèrent; les premiers furent des Picards; mais les Flamands, s'y portant en grande foule, pillèrent et dépouillèrent amis et ennemis. Bien que le Duc eût interdit les violences contre les personnes, rien ne put arrêter la rudesse des Flamands : ils enfonçaient les portes des églises, où s'étaient réfugiées les femmes, ils emportaient tout dans leurs tentes et sur leurs charrettes ; emmenant même des enfans pour qu'on les rachetât. L'abbaye ne fut pas plus respectée; on en enfonça les portes. Heureusement quelques seigneurs parvinrent à sauver six ou sept des religieux; ils arrivèrent auprès du Duc avec leur prieur qui marchait portant la croix. Quand tout fut saccagé, les gens de Flandre mirent le feu, et presque toute la ville fut consumée.

Lorsque les autres villes de la Somme surent la façon dont Ham venait d'être traitée, l'alarme s'empara des habitans. Nesle, Chauny, Roye, envoyèrent humblement leurs clefs au duc de Bourgogne, en le suppliant de les épargner. Il fit jurer aux bourgeois d'être désormais fidèles au roi, et les reçut à merci.

De Roye, le duc de Bourgogne envoya messire Pierre Désessarts, qui était venu près de lui, porter cette nouvelle au Dauphin. Il fut, comme on peut croire, bien reçu des Parisiens, et remis dans sa charge de prévôt de la ville.

Le duc d'Orléans, de son côté, assemblait son armée. Il voulut avoir dans son parti la reine et le duc de Berri, et alla à Melun le leur proposer. Il avait avec lui le connétable, le comte d'Armagnac, et l'ancien grand-maître des arbalétriers; mais ils ne purent réussir à les persuader.

Les gens d'armes du duc d'Orléans étaient nombreux aussi et en bel ordre. Il avait avec lui, outre ses vassaux, les Gascons du comte d'Armagnac et de la maison d'Albret, les Bretons du comte de Richemont, les Lorrains du duc de Bar et les Allemands du seigneur du Saarbruck. Toute cette noblesse marchait fière et joyeuse, comme si elle fût allée combattre les ennemis des lis ou de la croix. Avec les chevaliers, qui étaient au nombre de six mille, on voyait l'archevêque de Sens, Jean de Montaigu, dont les Bourguignons avaient saisi les domaines, comme ceux aussi de son frère l'évêque de Paris. On n'avait pourtant d'autre crime à leur imputer que d'avoir pleuré leur frère le grand-maître d'hôtel. Il avait changé la mitre pour le casque, et la crosse d'évêque pour la hache de l'homme d'armes.

Les Orléanais s'acheminèrent vers Montdidier où le duc de Bourgogne avait réuni ses forces. Jusque-là ils n'éprouvèrent d'autre résistance qu'à Senlis, où un vaillant Bourguignon, le sire Enguerrand de Bournonville, tomba sur leur arrière-garde. Les paysans armés les inquiétaient aussi et surprenaient leurs bagages [1].

Le duc Jean attendait encore son frère le comte de Nevers à qui il avait fait dire de se hâter. Le comte faisait en ce moment la guerre à un des grands vasseaux de Bourgogne, Louis de Châlons, comte de Tonnerre, qui, après avoir enlevé une fort belle

1 Le Religieux de Saint-Denis.

demoiselle parente de la duchesse de Bourgogne, l'avait épousée, bien qu'il eût une première femme. Pour éviter le ressentiment de son seigneur, il lui fit déclarer qu'il ne se reconnaissait plus pour son vassal, et qu'il allait prêter hommage au duc d'Orléans; puis il entra à main armée sur les terres de Bourgogne. Le comte de Nevers, pour s'en venger, dévastait alors tout le comté de Tonnerre. Il laissa ce faible ennemi, et se mit en route pour aller rejoindre son frère à Montdidier.

Ces deux grandes armées se trouvaient en présence, et personne ne doutait qu'elles ne livrassent aussitôt quelque grande bataille. Les uns s'affligeaient de ce que le sang de tant de braves chevaliers allait être versé dans une guerre civile, et pour le malheur de la France; les autres se réjouissaient de ce que cette lutte, si pénible pour le peuple, allait enfin finir par le sort des armes.

Mais les chefs du parti d'Orléans n'étaient pas d'accord [1]; les uns voulaient combattre, les autres voulaient attendre. Pour le duc de Bourgogne, au moment où il disposait son armée pour recevoir ou livrer la bataille, il vit venir à lui [2] les capitaines des communes de Flandre. Ils venaient lui dire que leurs gens voulaient s'en retourner sur-le-champ, disant qu'ils avaient fini leur temps. Le Duc demeura confondu et désespéré; il les conjura instamment de rester encore huit jours avec lui, et de ne pas le quitter au moment où toutes les forces de l'ennemi étaient là en présence. Les capitaines, touchés de la demande que leur faisait si doucement leur seigneur, promirent leurs bons offices auprès des communes. De retour au camp, on assembla les centeniers et les connétables dans la tente de la ville de Gand, où se tenaient toujours les con-

1 Monstrelet.

2 Voici l'extrait des Chroniques flamandes :

« Au moment où le duc de Bourgogne allait commencer le siége de Montdidier, les Gantois se préparèrent à retourner dans leurs foyers, demandant au duc de Bourgogne, sans alléguer aucun motif, de leur accorder purement et simplement leur congé. Le Duc étonné les pria de rester encore au moins une semaine pour l'assister à faire le siége de la place, en leur disant qu'après les dépenses qu'ils avaient faites pour cette expédition, il y aurait de la honte pour eux s'ils se retiraient au moment où ils pouvaient se signaler et trouver l'occasion d'acquérir une gloire immortelle. Mais aucune prière ne put les émouvoir; ils n'avaient autre chose à répondre si ce n'est que le temps de leur service était expiré. Ils firent partir leurs bagages sans bruit et pendant la nuit. » Le reste de cette affaire est expliqué au texte de M. de Barante. M.

seils. La requête du Duc fut proposée; les capitaines firent tous leurs efforts pour qu'elle ne fût pas rejetée; le conseil restait incertain et divisé; beaucoup disaient qu'ils avaient déjà servi le temps promis, que l'hiver approchait, qu'il fallait absolument retourner chez soi. On se sépara sans avoir rien conclu; mais quand vint la chute du jour, les gens des milices allumèrent de grands feux avec le bois qu'ils arrachaient aux maisons du faubourg de Montdidier, puis chargèrent les bagages, et vers minuit se mirent à parcourir le camp en criant : « Aux armes! » Le bruit en arriva au Duc, qui envoya aussitôt quelques seigneurs flamands pour s'expliquer avec eux. Ils les trouvèrent armés, et obstinés à ne vouloir rien dire de leurs desseins. Le matin, à la pointe du jour, ils attelèrent leurs charrettes, et tout à coup mirent le feu à leur camp, en criant : « Allons, partons. » Ils prirent la route de Flandre. Le duc de Bourgogne monta aussitôt à cheval avec son frère le duc de Brabant, et courut vers eux. Là, ayant ôté son chaperon, il les supplia à mains jointes de ne point partir; il leur demandait encore quatre jours; il les appelait ses compagnons, ses frères, les plus fidèles amis qu'il eût au monde; il leur promettait les plus beaux priviléges, leur faisant remise de la taille à tout jamais. Le duc de Brabant les pria aussi de ne pas refuser ces quatre jours à leur seigneur, qui les leur demandait si instamment. Rien ne put les émouvoir, rien ne put vaincre leur volonté; ils ne répondaient rien, sinon en montrant la lettre qui fixait le terme de leur service avec le nom et le sceau du Duc apposés au bas; ils finirent par dire que si, conformément aux conditions de cette lettre, il ne les ramenait pas au jour marqué de l'autre côté de la rivière de Somme, ils lui rendraient son fils, le comte de Charolais, qui était à Gand, coupé par morceaux. Le duc de Bourgogne, voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur leur brutale obstination, les apaisa par de bonnes et douces paroles, et à son grand dépit, fit sonner la trompette pour leur départ. Le mal ne se borna pas là; le feu qu'ils avaient mis à leurs tentes gagna le reste du camp et en consuma une partie [1].

Le lendemain, les ennemis ayant appris cette retraite, envoyèrent quelques coureurs contre l'arrière-garde, et s'emparèrent d'une

1 Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy. — Oudegherst.

portion des bagages. Malgré tout le mal que lui faisaient les Flamands, il fallait que le Duc dissimulât, et les traitât avec de grands égards. Ce n'était pas le moment de recommencer les révoltes de Gand; il repassa la rivière, ramena tout son armée vers Péronne; puis alla encore remercier les Flamands de leurs bons services, et leur donna son frère le duc de Brabant pour les commander jusque chez eux [1]. Ceux de Bruges et des villes environnantes, en passant devant Lille, exigèrent, pour continuer leur route, qu'on leur remît la grande peau de veau; ils nommaient ainsi une énorme feuille de vélin où était inscrit le consentement à la gabelle du blé, avec les sceaux de cinquante villes ou bourgs. Il fallut la leur livrer; ils la déchirèrent en mille pièces.

Le duc d'Orléans aurait pu poursuivre les Bourguignons dans leur retraite précipitée. C'était l'avis des plus jeunes d'entre les chefs; mais ceux qui avaient plus d'expérience décidèrent que, Paris étant le but de la guerre, il fallait y marcher sur-le-champ et y entrer. Ils songeaient à aller reprendre leurs hôtels et leurs biens confisqués; ils voulaient se dédommager en mettant à rançon les riches bourgeois. Ce désir de vengeance, si publiquement annoncé, ne fit qu'exalter le courage des Parisiens. On tint conseil à la ville, et l'on résolut, tout d'une voix, de mourir plutôt que de perdre les priviléges et les libertés de la ville, plutôt que de la livrer au pillage des Armagnacs.

Le prévôt de Paris se mit à la tête des préparatifs de défense, et y montra toute son activité. Les portes de la ville, les passages de la rivière furent munis et gardés. Par bonheur, quatre cents lances bourguignonnes, commandées par Jean de Châlons, prince d'Orange, qui allait rejoindre le Duc, se trouvèrent rejetées vers Paris. On leur confia la défense de la ville de Saint-Denis; bientôt arrivèrent les Armagnacs qui occupèrent la rive droite de la Seine, comme l'année d'avant ils avaient occupé la rive gauche. Ils se logèrent à Pantin, Saint-Ouen, Clignancourt, la Chapelle-Saint-Denis, Aubervilliers, Montmartre, et firent encore plus de ravages que l'autre fois; chaque jour on se battait aux portes; le comte de Saint-Pol et le prévôt faisaient de vigoureuses sorties.

Le prince d'Orange se défendait aussi avec bravoure, et résistait

1 Meyer. — Oudegherst. — Gollut.

à la fois aux assauts et aux tentatives que l'on faisait pour lui persuader d'abandonner le parti bourguignon. Enfin, après plusieurs jours de résistance, il fut forcé de traiter et obtint d'honorables conditions. Les Allemands, les Bretons et les Gascons s'étaient bien promis le pillage de l'église et des trésors de l'Abbaye; mais la garde en fut confiée à l'archevêque de Sens, qui y entra avec quatre cents hommes d'armes à pied, et veilla à ce que l'on fournît aux soldats qui se présenteraient aux portes tout ce qui leur serait nécessaire.

Deux jours après, la trahison ou la négligence du sire Colin de Puisieux, qui commandait la porte de Saint-Cloud, la livra aux Orléanais; le sire de Gaucourt s'en rendit maître par une surprise de nuit [1].

Ainsi Paris se trouvait resserré de plus près; on craignait de manquer bientôt de vivres. On tremblait pour Charenton et Corbeil, qui assuraient les arrivages du haut de la rivière.

Plus le siége se prolongeait et plus les Armagnacs éprouvaient de résistance, plus leur rage s'accroissait; le récit de leurs cruautés sur les habitans de la campagne ne saurait s'imaginer. Les vieillards qui, sous les règnes précédens, avaient vu tant d'horribles guerres civiles et étrangères, ne se souvenaient de rien de pareil. Les paysans, animés par la terreur, le désespoir et la vengeance, saisissaient le moment favorable, sortaient des bois où ils s'étaient réfugiés, et massacraient, avec non moins de férocité, tous ceux qui leur tombaient sous la main. Les églises n'étaient pas respectées; non seulement les Armagnacs les pillaient, mais il n'y avait sorte de profanations auxquelles ils ne se livrassent. Ils foulaient aux pieds les reliques pour emporter l'argent des châsses; ils arrachaient les saintes hosties des ciboires ou des ostensoirs, et les jetaient en la fange. En vain les chefs en gémissaient et voyaient quel tort de tels excès faisaient à leur cause, ils ne pouvaient rien empêcher Les Bretons, et les Gascons surtout, ne cherchaient dans cette guerre que le butin et les rançons. Ils voulaient, en retournant chez eux, se trouver riches et y vivre à leur aise.

Pendant cette guerre, qui se passait aux portes de Paris, avec des succès partagés, quelques hommes de l'armée des princes mirent

1 Le Religieux de Saint-Denis.

le feu à la maison de campagne de messire Pierre Désessarts, à Bagnolet. Il était alors plus cher que jamais au commun peuple, qui voyait en lui le défenseur de la ville. Pour le venger, Legoix le boucher fit une sortie avec sa troupe et alla brûler le château de Bicêtre, que le duc de Berri avait passé sa vie à embellir. Ce fut un grand chagrin pour les honnêtes gens; car rien n'était plus magnifique que cette demeure, surtout par les peintures. On n'en avait jamais vu de si belles, ni relevées de plus excellentes dorures. On admirait surtout les portraits du pape Clément, de plusieurs empereurs d'Orient et d'Occident, de beaucoup de rois et de princes français. Les plus habiles peintres du temps disaient qu'on n'en pourrait trouver de pareils ni de mieux faits. Les fenêtres du château étaient garnies de châssis vitrés, que les bourgeois emportèrent chez eux, comme une grande rareté [1].

Le temps pressait; la ville était chaque jour serrée de plus près. Il était instant que le duc de Bourgogne arrivât pour la délivrer. De son côté, il n'avait rien oublié pour réparer le tort que venaient de lui faire les communes de Flandre, et pour avoir une armée suffisante. Il en avait un moyen assuré. Le roi d'Angleterre, voyant la France si malheureuse et si divisée, avait jugé qu'il pourrait en tirer grand avantage, en s'alliant à l'un des partis. Il lui semblait que c'était surtout avec le duc de Bourgogne qu'il convenait de traiter; il désirait conclure le mariage de son fils avec une des filles du Duc; aussi, lorsque les Orléanais lui firent demander du secours, il répondit qu'il était trop engagé avec le duc de Bourgogne. Cependant rien n'était encore arrêté, aucune condition n'avait été réglée. Lorsque le duc Jean s'était mis en marche avec son armée, dans les premiers jours de septembre, il avait déjà avec lui trois cents Anglais environ de la garnison de Calais.

Ce recours aux ennemis du royaume causait une grande surprise et une vive indignation à tous les bons Français. Chacun s'en expliquait librement, et l'on disait que le roi d'Angleterre ne donnerait pas ainsi des secours sans avoir obtenu quelques bonnes conditions, et l'on en supposait de très-honteuses. Le duc de Bourgogne, suivant la rumeur publique, avait promis aux Anglais de leur rendre la Guyenne et la Normandie, de leur faire hommage de la Flandre, de leur livrer passage par Dunkerque, Gravelines et l'Écluse.

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

Le Duc, offensé de ces bruits, écrivit, de son camp devant Ham, au duc d'Aquitaine pour le conjurer de ne point ajouter foi à de telles calomnies, et de ne point douter de sa fidélité aux intérêts du roi et de son royaume [1].

Maintenant la retraite des Flamands rendait le secours des Anglais encore plus nécessaire. Le roi d'Angleterre venait d'envoyer au Duc une ambassade solennelle; il la reçut à Arras avec un grand accueil, et combla les envoyés de présens. Le comte d'Arundel, chef de cette ambassade, se mit sur-le-champ à la tête de douze cents lances anglaises, et le Duc reprit en toute hâte sa marche sur Paris.

Ce fut une occasion pour le duc d'Orléans et son parti de répandre, plus encore qu'auparavant, mille bruits injurieux au duc de Bourgogne touchant cette alliance avec l'Angleterre. L'archevêque de Sens composa un écrit, où il donnait pour assuré tout ce qu'on avait déjà débité dans le public. Mais le Dauphin et les Parisiens étaient dans un tel danger, qu'ils regardaient peu de quel côté leur venait un secours si nécessaire. Toutefois, le duc de Bourgogne se crut obligé d'écrire à toutes les bonnes villes, pour protester de la pureté de ses intentions. Il n'avait voulu, disait-il, que délivrer Paris et le roi, et n'avait consenti à aucune condition préjudiciable aux intérêts et à l'honneur du royaume.

Le Duc arriva le 16 octobre à Pontoise; il avait précipité sa marche afin de sauver Paris, et il avait encore peu de forces avec lui. Le comte d'Armagnac proposa d'aller aussitôt l'attaquer, avant que son armée entière eût pu le rejoindre; ce conseil semblait aussi sage que hardi; mais les plus anciens chevaliers, le sire de Fontaine, le sire le Bouteiller, furent d'avis contraire. « Pourquoi » diviser ainsi nos troupes? disaient-ils; il faudrait ou lever le siége » de Paris, ou n'envoyer à Pontoise que trop peu de monde. D'ail- » leurs, si les Bourguignons et les Anglais entrent à Paris, ils ne » feront qu'y accroître le désordre et hâter la famine. Le duc de » Berri, avec deux mille hommes d'armes, promet de se saisir du » haut de la rivière; nous aurons bientôt réduit la ville; c'est le » seul moyen, car on voit assez qu'une si grande cité ne peut être » emportée, ni par armes, ni par assaut. » Leur opinion l'emporta [2].

1 Rapin Thoyras. — Le Religieux de Saint-Denis.
2 Le Religieux de Saint-Denis.

Le duc de Bourgogne passa quelques jours à Pontoise, attendant que ses troupes l'eussent rejoint. Pendant cet intervalle, un homme inconnu demanda un jour à lui parler; son apparence lui donna quelque soupçon, et il eut soin de placer toujours un banc devant lui; c'était en effet un assassin; il tenait un poignard caché dans sa manche; les gens du Duc le saisirent, et il fut aussitôt décapité.

Lorsque le Duc eut réuni assez de monde, il passa la Seine à Melun, le 22 octobre, marcha toute la nuit, suivit la vallée de Jouy, et, le 23 au soir, arriva à la porte Saint-Jacques. Toute la ville s'était portée au-devant de lui avec des transports de joie; le conseil du roi, tous les seigneurs de la cour, vinrent à sa rencontre. La milice royale des bouchers, sous le commandement du prévôt de Paris; le corps des marchands, à la suite du comte de Nevers, s'étaient avancés jusqu'à une lieue à sa rencontre. Les rues furent illuminées; le peuple criait : « Noël! » Son gendre, le duc de Guyenne, le reçut à la porte du Louvre, et le mena aussitôt au roi et à la reine, qui était entrée dans la ville depuis quelques jours.

Dès le lendemain, les Anglais, excités par les clameurs de tout le peuple, firent une sortie par la porte de Saint-Denis, avec le sire Enguerrand de Bournonville et ses hommes d'armes picards; ils allèrent attaquer les Armagnacs à la Chapelle-Saint-Denis; le combat fut vif; mais enfin l'avantage demeura aux Anglais. Dès lors, le duc d'Orléans vit que tout espoir de prendre Paris était perdu. Le trouble se mit dans son parti, et l'on commença à taxer de trahison les chevaliers qui avaient donné des conseils contraires au projet du comte d'Armagnac. Il fallait maintenant songer à se défendre. Toutes les troupes, qui étaient dans les villages, furent réunies dans Saint-Denis; on ne conserva que le poste de Saint-Cloud. Toute la rive droite de la Seine devint plus désolée encore lorsque les gens de guerre furent rassemblés en plus grand nombre. Pour se venger des brigands qui se cachaient dans les bois des environs, et tuaient tous leurs fourrageurs, ils mirent à feu et à sang toute la vallée de Montmorency; enfin, les chefs eux-mêmes cessèrent de respecter la vénérable abbaye de Saint-Denis. Un matin, après la messe, le comte d'Armagnac entra au réfectoire, où se trouvaient l'abbé et les religieux, et leur parla en ces termes :

« Vous savez les peines et les travaux qu'ont supportés les sei-

» gneurs qui sont ici, non pas dans un dessein d'ambition, comme » le répète le vulgaire, mais pour rétablir la justice du royaume » dans sa splendeur, pour remettre le roi en liberté, le tirer de la » servitude où il est réduit. Tous les Français doivent prendre part à » une entreprise si juste et si agréable à Dieu; c'est une cause » commune à la noblesse et au peuple. C'est pour cette cause que » nous avons amené cette armée composée de tant de seigneurs et » d'une si brave noblesse. L'argent que nous attendons n'étant » pas arrivé, et les affaires ne pouvant souffrir aucun retardement, » les chefs ont résolu d'y suppléer avec le trésor de la reine que » vous avez en garde. Soyez assurés qu'elle n'en sera point fâchée. » D'ailleurs, pour votre sûreté, messieurs les princes vous donne- » ront un reçu scellé de leur sceau. »

Les religieux, effrayés d'une telle témérité, demandèrent le temps d'en faire parler à la reine et au duc de Guyenne. Sur ce mot de duc de Guyenne, le comte d'Armagnac, qui était le plus puissant seigneur de cette province, et vassal direct de la couronne, s'emporta : « Dites le dauphin de Viennois, répliqua-t-il, mais » non pas le duc de Guyenne. » Puis, faisant entrer ses gens avec des marteaux, il força les serrures et emporta l'argent et la vaisselle de la reine, qui furent partagés entre les chefs. Les religieux craignirent qu'il n'en arrivât autant au trésor de l'abbaye, dont les Armagnacs avaient murmuré quelques mots. Alors on fit échapper secrètement ceux qui l'avaient caché et qui seuls savaient le lieu, afin que personne ne demeurât qui pût le découvrir [1].

Maintenant les Parisiens, encouragés par la présence du duc de Bourgogne, se livrèrent de plus en plus à leur haine contre les Armagnacs. Ils avaient fait tant de mal tout autour de la ville; ils s'étaient montrés si présomptueux et insolens, qu'on ne saurait imaginer l'horreur qu'ils inspiraient à tout le peuple. L'excommunication prononcée contre eux, et que chaque dimanche on lisait dans toute la France, au prône de la messe paroissiale, en éteignant les cierges et sonnant les cloches; les profanations dont ils s'étaient rendus coupables, et qui semblaient devoir appeler sur eux la colère céleste, contribuaient beaucoup à entretenir cette aversion furieuse. Elle était générale; il n'y avait pas une des villes du

1 Le Religieux de Saint-Denis.

royaume qui ne les abhorrât, comme s'ils eussent comploté la ruine et l'incendie de chacune. Les gens de bon sens s'étonnaient d'une telle opinion, car elle ne pouvait être attribuée uniquement à l'amour pour le roi, ni à la préférence qu'on accordait aux Bourguignons, puisque ceux-là aussi étaient très-funestes.

La disposition des esprits était si absolue, que l'archevêque de Sens, voyant combien les affaires de son parti allaient mal, chercha, par le moyen de plusieurs de ses anciennes relations avec l'Université, le parlement et le conseil du roi, à savoir si quelque accommodement serait possible. Personne dans Paris n'osa même en parler, de peur d'irriter la fureur du peuple. Le mépris se joignit bientôt à la haine, surtout après qu'une entreprise sur Senlis, conduite par le sire Bernard Desbordes, un des plus vaillans hommes de l'armée orléanaise, eut été repoussée par la garnison. Toute faible qu'elle était, à l'aide des brigands, elle surprit ou dispersa tous les hommes de cette expédition.

Le duc de Bourgogne était vivement pressé de chasser enfin les Armagnacs. Le 9 octobre [1], il sortit dans la nuit par la porte Saint-Jacques avec seize cents hommes environ, choisis par les dizainiers dans la milice de Paris, avec les Anglais du comte d'Arondel, et ses propres hommes d'armes commandés par Enguerrand de Bournonville et Aimé de Viry. Il avait avec lui les plus grands seigneurs et les meilleurs chevaliers de France, de Bourgogne et de Flandre, les comtes de Nevers, de la Marche, de Vaudemont, de Penthièvre, de Saint-Pol, le maréchal Boucicault, le sire de Vergy, maréchal de Bourgogne; le sire de Helly, qui venait d'être fait maréchal de Guyenne; les sires de Saint-George, de Ghistelles, de Fosseuse, Regnier-Pot, gouverneur du Dauphiné, le sénéchal de Hainaut [2]. Enfin, il marchait avec dix mille hommes

1 Nous présumons qu'il y a ici une erreur provenant de la correction typographique : il faut lire probablement le *neuf novembre*. Nous n'invoquerons point pour preuve la date du 22 octobre portée aux événements précédents, page 46, mais nous consulterons Monstrelet qui dit page 217, édition de Buchon : « le neuvième jour de novembre issit de Paris..... par la porte Saint-Jacques... » Nous retrouvons la même date dans la continuation des *Chroniques flamandes* par Denis Sauvage. On lit, page 207, édition de Lyon, 1562 : « au neuvième jour de novembre, le duc de Bourgogne ayant pris conseil..... sortit de Paris par la porte Saint-Jacques..... » M.

2 Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Fenin. — Saint-Remy. — Juvénal.

de toute arme, tous en disposition de bien faire. Il arriva de grand matin devant Saint-Cloud, que les Armagnacs avaient fortifié au point de le croire imprenable. La garnison était commandée par le sire de Combour, seigneur de Bretagne, par messire Guillaume le Bouteiller, et messire Mansard du Bois. L'attaque commença avec une vivacité extraordinaire; en peu de temps, les Parisiens firent une brèche et entrèrent dans la ville. Enguerrand de Bournonville et les Anglais y pénétrèrent presque en même temps; on combattit dans les rues; les Gascons se réfugièrent dans l'église et dans la tour qui défendait le pont, et là, résistèrent encore long-temps. Le duc d'Orléans, sur la nouvelle de cette attaque, quitta Saint-Denis, et vint avec ses gens; mais la rivière était entre deux, et les traits ne pouvaient arriver à l'autre bord. D'ailleurs le duc de Bourgogne était sur la hauteur avec le reste de son armée en bataille, prêt à secourir les assaillans. Le duc d'Orléans fut donc seulement témoin de la destruction de sa garnison, qui fut toute massacrée, prise ou noyée en cherchant à aller le rejoindre. Parmi les prisonniers se trouva Colin de Puisieux, celui qui avait livré Saint-Cloud. On le reconnut déguisé en prêtre dans le clocher de l'église. Il fut amené à Paris. La rage du peuple était terrible contre lui. On lui attribuait une grande part des maux qu'avaient soufferts la ville et les environs. Le roi l'acheta à celui qui l'avait pris. Il avoua son crime qu'il avait commis à la persuasion de sa femme. Il eut la tête tranchée avec cinq hommes qui furent condamnés comme ses complices. Son corps fut écartelé et ses membres exposés sur les principales portes de Paris. Sa femme était grosse; on la mit en prison pour être exécutée après ses couches. Heureusement la pauvre créature mourut en mettant son enfant au monde.

Cependant les princes du parti d'Orléans revinrent en toute hâte à Saint-Denis. Il n'y avait pas de temps à perdre pour faire retraite; elle commença sur-le-champ. Pendant la nuit même, pour comble de désastre, le pont de bois qu'ils avaient jeté sur la rivière se rompit, et les retarda. On fut surpris que les Bourguignons ne profitassent pas de l'occasion. Il leur était facile de troubler cette fuite, et de tomber au moins sur l'arrière-garde. Il n'en fut rien. Le prévôt, bien qu'il sût ce qui se passait à Saint-Denis, fit tenir les portes de la ville fermées jusqu'à midi.

Les religieux, qui avaient remercié la Providence d'être ainsi

délivrés des Armagnacs, au moment même où ils venaient de résoudre que l'on s'emparerait du trésor de l'abbaye, se trouvèrent tout à coup plus malheureux encore; les Anglais, les Picards et les Parisiens, non contens de s'être emparés des bagages de l'armée ennemie et de tout le butin qui y était chargé, entrèrent de force dans le monastère. Ce furent deux chevaliers picards, les sires du Ront et Robinet de Fretel, qui en donnèrent l'exemple; ils furent suivis des gens du sire de Helly. On pilla les appartemens des religieux; on emporta les tasses, la vaisselle, tous les meubles. Pour sauver le trésor et ce qui restait de l'argenterie de la reine, il fallut payer une grande somme d'argent. Ce ne fut pas tout; l'abbé de Saint-Denis fut pris et emmené par des hommes d'armes; on l'accusait d'avoir reçu le duc d'Orléans et de s'être montré favorable à son parti. Le sire Robinet de Fretel fut d'abord laissé à la garde de l'église; mais, au lieu de ce rude chevalier, les religieux demandèrent qu'on leur donnât pour gardien un bon bourgeois de Paris, nommé Pierre Auchier, qui les traita avec beaucoup de respect et de douceur [1].

Peu de jours après l'arrivée du duc de Bourgogne, il avait été tenu un grand conseil où avaient été appelés les princes, les principaux seigneurs, les évêques présens à Paris, des députés de la chambre des comptes et de l'Université, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et les plus notables bourgeois. Là, avaient été expédiées, au nom du roi, des lettres où, après avoir rappelé la désobéissance et la révolte des princes, et les maux horribles qu'ils faisaient dans le royaume; après avoir rapporté que, sur son mandement exprès, le duc de Bourgogne était venu les combattre avec ses gens d'armes et de trait : le roi, considérant la grandeur et la difficulté de l'entreprise, les dangers qui pourraient suivre des lenteurs et des délais, la célérité et la vigueur nécessaires en pareille occurrence; se confiant à la prud'hommie, la loyauté, la diligence, au grand sens, à la force et à la vaillance de son cousin le duc de Bourgogne; sachant le courage qu'il mettait à cette besogne; d'autre part, le roi voyant qu'il n'y pouvait vaquer lui-même personnellement, et que son fils, le duc de Guyenne, ne pouvait non plus s'en occuper suffisamment, à cause du grand nombre d'autres

1 Le Religieux de Saint-Denis.

affaires qu'il avait à expédier, commit, ordonna et députa ledit cousin pour aviser, conduire et mettre à bonne et prompte fin et conclusion, par la grâce de Notre-Seigneur, cette affaire, de telle sorte que l'honneur et la force en demeurassent à la couronne [1].

En conséquence, le Duc avait reçu tout pouvoir de commander à tous les officiers quelconques, à tous les gens du conseil, ce qu'il trouverait bon, expédient et profitable; il était enjoint à tous de lui obéir aussi bien qu'au roi et au Dauphin.

Le Duc trouva à propos de faire expédier des pouvoirs exactement pareils au duc de Bretagne, qui n'était point présent, et n'en fit aucun usage.

Revêtu ainsi de toute l'autorité, le Duc commença à poursuivre ses ennemis à outrance. Son armée fut divisée en plusieurs corps séparés pour aller exécuter les confiscations prononcées contre les princes et les seigneurs du parti d'Orléans. Le comte de Saint-Pol fut envoyé pour saisir le comté de Coucy; messire Philippe de Cervolles, le comté de Vertus; le sire Enguerrand de Bournonville alla à Dreux; le sire de Helly, en Poitou et en Guyenne, pour s'emparer des terres du connétable; le sire Aimé de Viry, en Beaujolais et dans les terres du duc de Bourbon. Nonobstant l'hiver, ces diverses troupes furent mises en marche.

Pour faire faire au duc de Guyenne ses premières armes, le Duc résolut de le mener, avec les Anglais et les Parisiens, assiéger Étampes [2]. La ville se rendit sur-le-champ; mais le château était très-fort, assis sur le roc, et le vulgaire regardait comme impossible de le miner. Un chevalier d'Auvergne, nommé le sire de Bosredon, serviteur du duc de Berri et fort aimé de ce prince, s'y était enfermé; il refusa de rendre sa forteresse, et le nom du duc de Guyenne ne lui sembla pas le dégager du serment qu'il avait fait à son maître. On fit venir de grandes machines de Paris, et l'on força le château; mais le chevalier se réfugia dans une tour si haute et si solide, qu'elle bravait tous les efforts des assaillans. Les dames qui s'y étaient réfugiées se montraient sur le haut du rempart; pour railler les Bourguignons, elles tendaient leurs tabliers comme pour recevoir les pierres que lançaient les machines, et qui ne pouvaient

1 Pièces de l'Histoire de Bourgogne.
2 Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

atteindre jusqu'à la hauteur de la muraille. Le duc de Guyenne et l'armée bourguignonne en avaient grand dépit. On était prêt à renoncer à l'entreprise, lorsqu'un bourgeois de Paris, nommé Pierre Roussel, dit qu'il voulait empêcher que le fils du roi reçût un tel affront à son premier fait d'armes. Il construisit au pied de la tour un réduit avec des poutres de chêne qui résistaient aux pierres que faisaient rouler les assiégés, quelque énormes qu'elles fussent; les ouvriers, ainsi garantis, travaillèrent à démolir la muraille; elle avait dix pieds d'épaisseur; on creusa dessous en la soutenant avec des pans de bois. Il ne restait plus qu'à y mettre le feu, et la tour se serait écroulée. Le sire de Bosredon se rendit alors; revêtu d'une robe magnifique de velours brodé d'or et de pierreries, que lui avait donnée le duc de Berri, il vint se jeter aux pieds du duc de Guyenne; le jeune prince, touché de sa valeur, lui fit grâce de la vie; la garnison fut prise à discrétion, et on la fit promener, les mains liées derrière le dos, dans les rues de Paris.

De là, le duc de Guyenne alla assiéger Dourdan, qui se rendit. Puis la saison étant déjà avancée, il revint à Paris. Les Anglais, dont le secours n'était plus nécessaire, furent congédiés avec des présens magnifiques et de grands témoignages de reconnaissance. Le Duc avait déposé d'avance la somme nécessaire pour leur solde, qu'il avait empruntée à des marchands de Paris; elle ne suffit pas : les finances de Bourgogne et de France étaient épuisées; il lui fallut mettre aussi ses joyaux en nantissement chez un riche trafiquant de Lucques, établi à Paris [1].

On apprenait que, de tous côtés, les troupes envoyées contre les Armagnacs obtenaient des succès. Les villes ouvertes se rendaient, les forteresses succombaient après plus ou moins de résistance; celle qui en fit le plus fut le château de Coucy, dont les murailles étaient d'une épaisseur merveilleuse, et que défendait le sire Robert d'Esne. On faisait aussi beaucoup de prisonniers d'importance : le sire d'Hangest, grand-maître des arbalétriers, le comte de Braine, le comte de Roucy, et d'autres, tombèrent entre les mains du duc de Bourgogne. Les enfans du duc de Bourbon furent enlevés dans un de ses châteaux, au comté de Dreux, par le fils du sire de Croy; il les prit pour otages, à cause de son père que le duc d'Orléans retenait encore en prison.

1 Histoire de Bourgogne.

Le sort de ces prisonniers était triste ; le duc de Bourgogne était dur et cruel ; ses partisans étaient poussés d'un esprit de fureur ; aucun espoir de traiter ne les arrêtait. Les prisons de Paris étaient pleines de malheureux Armagnacs, qu'on y laissait mourir de froid, de faim, de maladie ; on leur refusait les derniers sacremems ; même, après leur mort, on les traitait comme excommuniés ; leurs corps étaient jetés tout nus dans les fossés de la ville et dans le marché aux pourceaux, où ils servaient de pâture aux animaux.

La vie des chevaliers et des seigneurs de distinction, pris par les Bourguignons, n'était pas même en sûreté, hormis pourtant les prélats et abbés qui en étaient quittes pour de fortes rançons. Plusieurs périrent sur l'échafaud : Jean de Brabant, frère de l'amiral Clignet de Brabant ; Pierre de Famechon, qui était un serviteur fort aimé du duc de Bourbon, furent décapités. De tous ces supplices, celui qui inspira le plus de pitié et d'indignation, ce fut celui du sire Mansart du Bois, qui avait été pris à Saint-Cloud. C'était un vaillant chevalier picard ; il était vassal du duc de Bourgogne ; mais s'étant mis au service du duc d'Orléans, il avait toujours montré assez publiquement son horreur pour l'assassinat de son maître. Dans sa prison même il exprima les mêmes sentimens, et refusa la grâce qu'on lui offrait sous condition de faire serment au Duc. Il persista à dire qu'il n'avait rien fait contre le roi, ni rien qui pût exiger de pardon ; il fut mis à la torture ; on l'interrogea sur les desseins des princes. Il répondit que, dans leur conseil, il s'était opposé à la dernière prise d'armes, et à l'attaque contre la ville de Paris ; mais qu'une fois la guerre résolue par son maître, il avait dû y montrer d'autant plus d'ardeur, qu'il l'avait blâmée [2]. Il fut condamné à avoir la tête tranchée. Au jour marqué, il était à dîner avec les autres prisonniers ; la charrette arriva devant la porte, et le bourreau l'appela à haute voix. « Mes amis, dit-il, on » m'appelle pour mourir, et j'en remercie Dieu. Je ne crains pas » la mort ; aussi bien devait-elle venir un jour ou l'autre, et Dieu » me préserve de renoncer, pour l'éviter, à la cause que j'ai défen- » due. Adieu, mes amis, priez pour moi. » Il les embrassa, fit le signe de la croix, descendit d'un pas ferme, et traversa la ville

1 1411, v. s. L'année commença le 3 avril. — 2 Juvénal.

sur la charrette avec une contenance tranquille. Sur l'échafaud, il arracha lui-même ses vêtemens, et présenta la tête. Tout le peuple pleurait; le bourreau, attendri, le conjura de lui pardonner. Le sire Mansard du Bois l'embrassa. On remarqua que ce bourreau et quatre des exécuteurs qui avaient mis à la torture ce bon et brave chevalier, moururent dans la quinzaine.

Autant peut-être en serait arrivé à messire Charles d'Hangest, tout grand seigneur qu'il était; mais par bonheur le comte de la Marche, s'étant laissé engager trop avant avec un petit nombre d'hommes, avait été pris par les Orléanais, à Janville dans la Beauce, et la crainte des représailles sauva le grand-maître des arbalétriers. Dans cette rencontre de chevaliers, Guyot Legoix, un des bouchers qui commandaient la milice de Paris, fut tué les armes à la main; il s'était montré vaillant homme dans toute cette guerre, et il plaisait beaucoup au peuple et aux hommes d'armes. Aussi lui fit-on d'aussi belles funérailles que s'il eût été un comte ou un grand seigneur. Le duc de Bourgogne lui-même suivit son convoi : les uns disaient que c'était fort bien fait à lui d'honorer ainsi ceux qui le servaient, et que cela encouragerait à se mettre de son parti. D'autres pensaient que ce Legoix n'avait rien fait qui méritât cet hommage, et que son plus grand exploit avait été de brûler le beau château de Bicêtre [1].

Vers le milieu de janvier, le roi revint à la raison; il fallut lui raconter tout ce qui s'était passé de grand et de malheureux dans son royaume pendant le long accès de maladie qui venait de l'affliger. Il était entouré de telle sorte, qu'il dut trouver bon tout ce qui avait été fait. Son retour à la santé n'était qu'un nouveau moyen de pouvoir entre les mains du duc de Bourgogne : on se hâta de revêtir de son nom plusieurs actes importans. Personne dans ses conseils ni dans le parlement n'eut le courage de s'opposer à une influence qui portait tout à l'extrême et entretenait les désordres du royaume au lieu de les apaiser. Le duc de Bourgogne était redouté, et chacun s'excusait en disant que les suffrages n'étaient pas libres. Le roi commença par confirmer toutes les condamnations et confiscations prononcées en son nom contre le duc d'Orléans et tous les Armagnacs [2]. Le duc de Bourgogne se fit

1 Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.
2 Le Religieux de Saint-Denis.

nommer gouverneur de la portion du Beaujolais et du comté de Tonnerre qui relevait du roi, et dont le duc de Bourbon et le comte de Tonnerre venaient d'être privés. L'autre portion était sous sa suzeraineté, et déjà il s'en était emparé : il en fit alors l'apanage de son fils le comte de Charolais, lui promettant le reste, au cas où le roi le lui donnerait à perpétuité. On commença aussi à dépouiller les seigneurs d'un parti pour récompenser ceux de l'autre. Messire Charles d'Albret perdit l'office de connétable, et le comte de Saint-Pol reçut l'épée de France. Il laissait vacante la charge de grand-maître des eaux et forêts ; elle fut donnée au prévôt de Paris, qui céda sa place de grand bouteiller au sire de Croy. Le sire de Rambures fut confirmé dans la charge de grand-maître des arbalétriers. On engagea aussi le vieux maréchal de Rieux à se démettre à cause de son âge, et on le remplaça par le sire Louis de Loigny, serviteur du roi de Sicile, qui venait d'arriver et se prêtait à toutes les volontés du duc de Bourgogne.

La ville de Paris méritait bien aussi qu'on fît quelque chose pour elle, elle avait montré assez d'empressement contre les Armagnacs, et sa milice avait combattu à Saint-Cloud, à Étampes et dans d'autres occasions, à l'égal des meilleurs gens de guerre. Des lettres du roi, du 20 janvier, rendirent à sa bonne ville de Paris toutes les libertés et priviléges qu'elle avait jamais eus par le passé. Le prévôt des marchands et les échevins furent remis à l'élection ; les assemblées du parloir aux bourgeois furent rétablies ; la ville eut sa justice, son greffe, ses rentes, ses revenus, son hôtel.

On écouta en même temps les plaintes qui s'élevaient depuis quelque temps au sujet des vexations que les bourgeois, soupçonnés d'être Armagnacs, enduraient dans leurs personnes et dans leurs biens. Ils avaient présenté requête au parlement pour avoir justice ; la chose allait si loin, que des amis de la famille Legoix se trouvaient poursuivis. On résolut de procéder avec plus d'ordre, et en même temps de se procurer de l'argent, dont on avait un besoin extrême. Des commissaires furent choisis dans les trois États du royaume, dans le parlement, la chambre des comptes, l'Université, l'hôtel-de-ville ; pouvoir leur fut donné de faire des informations, d'entendre des témoins et de prononcer civilement en dernier ressort, c'est-à-dire d'imposer des amendes à qui ils voudraient. Les procédures étaient bientôt faites ; lorsque quelques commissaires disaient :

« Celui-là est riche, c'est un Armagnac, » il ne tardait pas à être rançonné. On ne savait pas toujours ce que devenaient ceux qui étaient pauvres [1].

Cette taxe était loin de suffire. Alors il fut résolu de lever un impôt sur toutes les villes du royaume; Paris préféra continuer son service de milice. La ville proposa de lever et d'entretenir un corps de mille hommes tirés de chaque dizaine, pour mettre sous les ordres du prévôt, et cinq cents pionniers conduits par André Roussel, ce brave bourgeois qui avait pris le château d'Étampes.

La guerre et ses horribles ravages continuaient sur presque toute la surface du royaume. Partout les Orléanais étaient défaits; mais leur obstination était extrême, comme aussi les rigueurs exercées contre eux. Les malheurs du peuple allaient toujours croissant; il fallait chercher le moyen d'en finir, et pousser vivement la destruction complète de cette rébellion. On proposa au roi de rassembler une forte armée, et de marcher en personne contre le duc de Berri. Il hésitait encore, et ne pouvait croire, comme on le lui disait, que son oncle se fût résolu à appeler les étrangers dans le royaume, mais il en eut bientôt la preuve. Le bailli de Boulogne-sur-Mer envoya un messager au conseil du roi pour apporter des papiers qui venaient d'être saisis. C'étaient ceux d'un moine augustin nommé Jacques Legrand, qui passait pour l'homme le plus éloquent de France. Sept ans auparavant, à la suggestion du duc de Bourgogne, il avait fait ce fameux sermon contre la reine, dont on avait tant parlé. Depuis, il s'était attaché au duc de Berri; c'était ce prince qui l'envoyait en Angleterre pour y conclure un traité et obtenir du secours. Par précipitation, et pour mieux cacher son voyage, le moine avait laissé une partie de son bagage; on y avait trouvé ses papiers et ses instructions, et l'on se hâtait de les faire passer au roi.

L'indignation fut grande dans le conseil lorsqu'on vit quelles conditions les princes offraient aux ennemis de la France.

1° Ils s'engageaient à livrer sur-le-champ au roi d'Angleterre toutes les villes, châteaux et bailliages qu'ils tenaient encore en Guyenne et en Poitou.

2° A conquérir pour lui tout ce qui restait de ces deux provinces

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

au pouvoir de la France, et à lui remettre la Guyenne avec la même étendue que ses prédécesseurs l'avaient possédée.

3° Le roi d'Angleterre promettait au duc de Berri de jouir, sa vie durant, de la province de Poitou, à condition de lui en faire hommage. Le duc de Berri livrerait même sur-le-champ Niort, Lusignan et Poitiers. Quant aux autres forteresses, il y mettrait des gouverneurs qui feraient serment de les rendre après sa mort au roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans conserverait le comté d'Angoulême aux mêmes conditions, et le sire d'Armagnac le domaine direct de ses châtellenies.

4° Le roi d'Angleterre s'engageait de son côté à donner aux princes un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers qui devraient être payés d'avance, selon un prix convenu.

On assure encore que dans les papiers de frère Legrand se trouvaient les projets que les princes comptaient mettre à exécution pour se procurer de l'argent et pour gouverner le royaume [1]. Ils voulaient, disait-on, mettre une taxe générale sur tous les fonds de terre, établir une gabelle du blé, confisquer toutes les terres non cultivées, contraindre désormais tous les hommes non nobles à travailler de leurs mains, soit à la terre, soit à d'autres métiers : établir un seul poids et une seule mesure pour tout le royaume, renouveler toute l'Université de Paris, confisquer la Lorraine, le Luxembourg, la Savoie et la Provence.

On peut juger de la fureur que produisit la lecture de ces pièces quand elles vinrent à la connaissance du peuple. Les femmes elles-mêmes parcouraient les rues en proférant mille imprécations contre les princes qui vendaient ainsi la France aux ennemis [2].

Pour ajouter encore à cette rage universelle, le sire d'Ollehain, chancelier du duc de Guyenne, certifia qu'il avait eu entre les mains des lettres qui prouvaient que le dessein des princes était de détrôner le roi et son fils. Le duc de Guyenne affirma au roi que ces lettres lui avaient été montrées, et le duc de Bourgogne en fit voir une de Guichard, dauphin d'Auvergne, qui racontait qu'à Bourges, le duc de Berri, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, venaient encore de jurer entre eux la destruction du roi, du royaume et de la bonne ville de Paris.

1 Monstrelet. — 2 Le Religieux de Saint-Denis.

Le pauvre roi, entendant tous ces rapports et les desseins furieux et criminels que ses plus proches parens formaient contre lui et contre son peuple, se mit à pleurer : « Ah ! nous voyons bien » leur méchanceté, dit-il, et nous vous prions et requérons, vous » tous qui êtes de notre sang, de nous aider et conseiller contre » eux ; cela vous touche autant que moi et tout le royaume. » A ces mots, le roi de Sicile, le duc de Guyenne, le duc de Bourgogne, et tous les autres seigneurs du conseil, se levèrent, et, mettant le genou en terre, offrirent au roi leurs personnes et leurs biens ; ils le pressèrent de ne pas perdre un moment dans une si grande affaire.

Tout cela se passait pendant les fêtes de Pâques, au commencement d'avril. Peu après, le roi, résolu de partir, alla solennellement prendre à Saint-Denis l'oriflamme que, pour la première fois, on déployait dans une guerre de Français contre Français. Le porte-oriflamme était alors un vieux et noble chevalier nommé le sire d'Aumont. Il n'avait pas encore été reçu dans sa charge ni prêté serment ; il commença d'abord par communier dévotement, puis le roi s'avança vers l'autel, et l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses ornemens pontificaux, lui adressa un beau discours où il lui rappela les devoirs de la royauté, et lui recommanda d'avoir, comme ses ancêtres, confiance dans l'intercession des saints martyrs. Puis il remit le saint étendard au roi. Pendant ce temps le sire d'Aumont était resté à genoux sans chaperon ; il jura, sur le corps de Notre-Seigneur, de garder fidèlement cette royale enseigne ; le roi la lui passa au cou, car c'était ainsi qu'il la devait porter tant qu'on ne marchait pas à la bataille ; pour lors il la devait déployer et arborer sur sa lance d'or.

JEAN-SANS-PEUR.

1404—1419.

LIVRE TROISIÈME.

SOMMAIRE.

Siége de Bourges. — Négociations entre les deux partis. — Paix d'Auxerre. — Réconciliation des princes. — Le roi revient à Paris. — Assemblée des États du royaume. — Remontrances d'Eustache Pavilly. — Nouvelles divisions entre les princes. — Domination de la faction des bouchers. — Sédition à Paris. — Meurtre du sire de la Rivière. — Supplice du sire Désessarts. — Reprise d'armes. — La bourgeoisie chasse les bouchers. — Le Duc quitte Paris. — Le parti d'Orléans s'empare du pouvoir. Les deux partis traitent avec les Anglais. — Se préparent à la guerre. — Lettre du Duc au roi. — Mécontentement du duc de Guyenne. — Il ne peut entrer à Paris. — Condamnation de la proposition de Jean Petit. — Le roi marche contre le Duc. — Siége et prise de Compiègne. — Siége de Soissons. — Détresse du Duc. — Siége d'Arras. — Traité d'Arras. — La paix reste sans effet. — Désordres dans le gouvernement. — Conférences sur le traité d'Arras. — Le duc de Guyenne renvoie les princes. — Les Anglais descendent en France. — Lettre du Duc au roi. — Lettre des nobles de Bourgogne au roi. — Prise de Harfleur.

Le roi partit de Vincennes le 6 de mai avec le duc de Bourgogne, le duc de Guyenne et une nombreuse et brillante armée. A son départ, les députés de la ville et de l'Université vinrent le trouver, et le conjurèrent, s'il faisait quelque traité avec les princes, de les y comprendre formellement, et de les garantir de la haine qu'ils avaient encourue en soutenant le parti du roi. Il leur accorda authentiquement leur requête.

Le roi suivit la route de Melun, Montereau et Sens. Il fut forcé de passer quelques jours dans cette ville, parce qu'il y reçut un fort coup de pied de cheval dans la jambe; mais, sans attendre

une complète guérison, il reprit sa route, contre l'avis des hommes sages; il voulait se montrer, disait-il, soigneux de sa charge de capitaine de l'armée et gagner bonne renommée d'homme de guerre. Le duc de Bourgogne contribuait aussi à presser la marche du roi; il précipita tellement le départ que, bien que ce fût le jour de la Pentecôte, le roi n'entendit qu'une basse messe. Cela fut fort blâmé et parut bien contraire aux anciens usages des rois de France.

Il y avait un puissant motif pour ne pas perdre un jour. L'accord des princes avec les Anglais pouvait se conclure, et alors la guerre serait devenue bien plus difficile. On apprit bientôt en effet que le connétable d'Albret, ambassadeur du duc de Berri et du duc d'Orléans, avait, le 8 mai, signé le traité dont le projet était déjà connu. Le roi d'Angleterre n'avait pas hésité entre les deux partis : le duc de Bourgogne ne lui promettait rien d'assuré; il ne s'était même pas encore engagé à donner sa fille au prince de Galles. On a vu, au contraire, quelles offres lui avaient faites les Armagnacs. Le roi Henri avait dès lors commencé à sentir quelques scrupules de s'allier avec l'assassin du feu duc d'Orléans. Il avait réfléchi qu'il était de son devoir de secourir des seigneurs qui se reconnaissaient pour ses vassaux; par honneur et par profit il avait accepté ces conditions avantageuses [1]. Le duc de Bourgogne apprit en même temps que ses bonnes villes de Flandre avaient reçu du roi d'Angleterre une lettre ainsi conçue :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Hibernie, aux honorables et sages seigneurs, bourgeois, échevins et avoués des villes de Gand, Bruges et autres, nos très-chers et particuliers amis. Très-chers et très-honorables seigneurs, il est venu à notre connaissance comment, sous le nom de notre adversaire de France, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, prend son chemin vers notre pays d'Aquitaine, pour le ruiner ainsi que nos sujets, et spécialement nos bien chers et aimés cousins, les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et d'Armagnac et le seigneur d'Albret. C'est pourquoi, si votre seigneur persévère dans son envieux et mauvais projet, vous voudrez bien nous faire connaître par vos lettres, et

1 Hollinshed.

le plus tôt que vous pourrez, si ceux du pays de Flandre veulent tenir pour leur compte les trèves conclues récemment entre nous, sans assister le mauvais projet de nos seigneurs contre nous. Et si vous, très-chers amis et honorés seigneurs, et les communes de Flandre, voulez les tenir, nous entendons et nous proposons d'en faire de même de notre côté. Très-chers et honorés amis, que le Saint-Esprit vous ait en sa garde. Donné à Westminster le 16 mai 1413 [1]. »

Les bonnes villes avaient répondu que le duc de Bourgogne et comte de Flandre pouvait à sa volonté assister le roi son souverain seigneur, mais qu'elles voulaient garder la trève.

Rien n'était donc plus important que de terminer l'entreprise commencée avant l'arrivée des Anglais. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé sur les frontières de la Picardie pour s'opposer aux entreprises des gens de Calais; le roi de Sicile dans le Perche pour saisir la seigneurie du comte d'Alençon. Le maréchal de Loigny avec les Parisiens s'était porté vers la ville de Dreux, qui était le principal lieu de refuge des Armagnacs et le dépôt de leur butin. Le reste de l'armée marchait avec le roi.

Il s'empara d'abord de Fontenay et de Dun-le-Roy, deux forteresses du Berri qui ne se défendirent pas long-temps; puis il alla camper devant Bourges, où se tenaient enfermés le duc de Berri, le duc de Bourbon, le sire d'Albret, le comte d'Auxerre, l'archevêque de Sens, l'évêque de Paris, l'archevêque de Bourges, et une foule de seigneurs du parti des Armagnacs.

Parmi les conseillers qui entouraient le roi, beaucoup s'affligeaient de voir le duc de Bourgogne mener si vivement cette guerre, et ne pas s'efforcer de la prévenir encore une fois par un accommodement. Le roi lui-même éprouvait quelque chagrin de venir combattre son vieux oncle de Berri, le guide et le tuteur de sa jeunesse. Déjà, à sa sollicitation, il avait fait quartier à la garnison de Dun-le-Roy, malgré les clameurs des Bourguignons, qui voulaient tomber sur les gens à l'écharpe blanche [2]. On commença par envoyer som-

1 Ces lettres sont uniquement datées de l'an du règne de Henri de Lancastre, selon un usage antique, conservé par la chancellerie d'Angleterre. Comme le règne commence au 30 septembre 1399, il faut donc lire, selon toutes les Chroniques flamandes : le XVI mai an XIII, c'est-à-dire le 16 mai 1412. M.

2 Le Religieux de Saint-Denis.

mer la ville de Bourges. Le duc de Berri répondit qu'il était parent et serviteur du roi, prêt à ouvrir les portes à lui et à monseigneur le duc de Guyenne, mais qu'ils avaient en leur compagnie des gens qui n'y devaient point être; qu'ainsi il allait garder de son mieux sa ville pour le roi.

Alors on se résolut à faire le siége. Il y avait long-temps qu'une occasion si solennelle ne s'était présentée; le roi fit plus de cinq cents chevaliers; plusieurs aussitôt après levèrent leur bannière. L'attaque commença le 11 de juin. La ville était grande; deux petites rivières qui s'y réunissent formaient de grands marais. Il aurait fallu une armée beaucoup plus nombreuse pour l'environner. On résolut d'en forcer une porte. Il avait été fait pour le siége de Dun-le-Roy une grande machine nommée la *griète*, qui, à force de poudre, lançait des pierres énormes. Il fallait vingt hommes pour la manœuvrer: elle faisait de grands ravages chez les assiégés, et agissait avec tant de force et de bruit qu'elle n'était pas sans péril pour ceux qui la faisaient aller.

Les deux armées étaient fort animées. On se criait des injures du haut en bas des murailles [1]. Les assiégés appelaient leurs adversaires traîtres et mauvais Bourguignons. Ils leur reprochaient de tenir prisonnier dans sa tente le roi, qui n'était sensé ni de pensée ni de propos. Ils traitaient le duc de Bourgogne d'homicide infâme, et disaient que, sans lui, ils eussent ouvert leurs portes au roi. Leur cri était : « Vive le roi, le duc de Berri et le duc d'Orléans ! » Le duc de Bourgogne entendait souvent ces propos et ne disait mot, se promettant bien de se venger. Les assiégeans appelaient les autres, rebelles au roi leur souverain seigneur, et les accablaient de toutes les invectives qu'on avait coutume d'adresser aux Armagnacs.

Cependant on s'étonnait qu'une garnison si forte, et qui n'était pas enfermée, ne tentât aucune sortie. Deux jours après, le bruit se répandit dans le camp qu'une trève venait d'être conclue pour traiter de la paix. Alors chacun se désarma, et rentra dans sa tente pour être à l'abri de la chaleur, qui était forte ce jour-là [2]. Sur les trois heures, deux pages du sire de Croy, en menant leurs chevaux à l'abreuvoir, virent une troupe ennemie qui se glissait dans les vignes, pour surprendre le camp. L'alarme fut bientôt

1 Monstrelet. — 2 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

donnée, on courut aux armes. Les nouveaux chevaliers saisirent cette occasion de s'illustrer. Les assaillans furent durement repoussés, et perdirent beaucoup des leurs. Parmi les prisonniers était un serviteur du sire d'Albret qui révéla le complot caché sous cette entreprise. Les princes avaient de nombreuses intelligences dans le camp. Messire Robert de Boissay, premier maître-d'hôtel du roi; maître Geoffroi de Villon, secrétaire du duc d'Aquitaine, Gilles de Soisy et Enguerrand de Seurre, écuyers, leur faisaient savoir tout ce qui se passait dans l'armée et au conseil. C'étaient eux qui avaient semé la nouvelle d'une trève. Les hommes d'armes qu'on avait vus sortir de la ville devaient être secondés par une troupe de gens à pied; ceux-là, par une autre porte, seraient venus faire une seconde attaque. Par ce moyen on aurait mis le feu à la griète; tout était même prêt pour enlever le roi et le duc de Guyenne; c'était le principal espoir qu'on avait conçu.

Le premier maître-d'hôtel et ses complices avouèrent ce dont ils furent accusés, et eurent la tête tranchée. Le duc de Bourgogne redoubla de précautions et de méfiance.

Le siége se prolongeait; les vivres et les fourrages manquaient. Il fallait aller les chercher au loin. Ce pays était pauvre; c'était du Nivernais et de la ville de la Charité qu'on faisait arriver les convois. Bien que le sire de Helly et le sire de Rambures fussent chargés de les escorter, ils étaient inquiétés et quelquefois surpris par la garnison; elle continuait à tenir la campagne. Il y avait aussi à Sancerre un parti d'Armagnacs qui faisait forte guerre aux fourrageurs de l'armée royale; mais le grand-maître de la maison du roi, messire Guichard Dauphin, parvint à gagner son cousin qui commandait la forteresse de Sancerre, et il la rendit.

Les maladies commençaient déjà à ravager l'armée. Les marais de Bourges étaient fort malsains. On disait que les Armagnacs avaient empoisonné tous les puits. La disette se faisait sentir chaque jour davantage. En vain promettait-on aux marchands bonne et sûre escorte [1]. Comme on les payait mal, ils n'étaient point tentés de venir.

Le duc de Bourgogne résolut alors de transporter l'attaque de l'autre côté de la rivière, où la contrée avait été moins dévastée. En même temps, il envoya le prévôt chercher à Paris un convoi d'argent.

1 Juvénal.

Depuis le départ du roi, toute la ville ne semblait occupée que de prières pour le rétablissement de la paix, ou l'heureux succès des armes du roi et le maintien de sa santé. C'était chaque dimanche des processions magnifiques, où l'on portait les reliques des saints, où le clergé et les évêques, qui étaient pour lors à Paris, marchaient dans la plus grande pompe, suivis de quarante ou cinquante mille bourgeois, de l'Université, du parlement, de tous les étudians, les pieds nus et un cierge à la main. Jamais on n'avait vu tant de dévotion, ni de si tristes cérémonies. Chacun jeûnait et se mortifiait afin d'obtenir du ciel la fin de tant de maux; la France était, depuis deux ans, ravagée et mise à feu et à sang [1].

Pendant ce temps, la milice de Paris courait la campagne, poursuivant les Armagnacs, qui tenaient encore quelques places dans la Beauce. De là, ils allèrent, sous le maréchal de Loigny, attaquer Dreux. La place était forte, et les assiégés se raillaient beaucoup des gros bourgeois de Paris. La milice y mit tant de vigueur et de courage, que bientôt elle fit une brèche praticable et prit d'assaut la ville; elle fut cruellement pillée. Les restes de la garnison se réfugièrent dans le château qui continua à se défendre. Comme il ne pouvait être emporté aussi facilement, et que le siége traînait en longueur, les Parisiens de la milice commençèrent à dire qu'ils étaient trahis, et que les commandans qu'on leur avait donnés recevaient de l'argent des Armagnacs. On leur avait persuadé cependant que le maréchal de Loigny était un des bons; ils ne savaient plus à qui se fier, et assuraient, dans leur colère, qu'il leur tardait de nettoyer le royaume de tous ces traîtres et de ces gentilshommes dont ils étaient si fort haïs, parce qu'ils se battaient aussi bien qu'eux [2].

Ce ne fut pas sans peine que le prévôt parvint à rassembler de l'argent pour le siége de Bourges. Les Armagnacs, prévenus de l'arrivée du convoi, firent une entreprise pour l'enlever. Mais le sire de Helly et les hommes d'armes picards vinrent au secours et repoussèrent les gens de la garnison.

Le siége n'avançait pas. A la disette avait succédé l'épidémie. Elle ravageait l'armée du roi. Déjà près de huit mille gens d'ar-

1 Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Journal de Paris.

mes[1] avaient péri. Le sire Gilles de Bretagne, second frère du duc, le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre, le sire Aimé de Viry, le sire de Ghistelles, beaucoup d'autres chevaliers illustres étaient mortellement malades. La sécheresse était extraordinaire. Les exhalaisons des marais, l'infection des cadavres répandaient partout la contagion. Le découragement commença à gagner les assiégeans. Les gens de bien, qui avaient toujours travaillé pour la paix, profitèrent de cette disposition des esprits; ils réussirent surtout auprès du duc de Guyenne. C'était un jeune prince sans ressort et sans activité, lourd de corps et de caractère, qui ne montrait de goût que pour ses aises et ses plaisirs; il aimait l'éclat en toutes choses, mais ne voulait point se donner de peine[2]. Il commença par se montrer mécontent de tous les maux qu'on faisait souffrir à la province de Berri, qui devait, à la mort de son oncle, passer dans son apanage. Bientôt il ordonna que l'on cessât de ruiner par les machines et les canons sa belle ville de Bourges. Le duc de Bourgogne, voyant qu'on cessait de presser le siége, en parla à son gendre; il s'aperçut bientôt à sa réponse qu'il n'était plus maître de son esprit, et que le duc de Guyenne prenait maintenant d'autres conseils. En effet, après quelques paroles, ce prince déclara qu'il fallait absolument que la guerre finît. Le duc de Bourgogne le conjura du moins que ce fût aux conditions arrêtées dans le conseil, et que soumission entière fût exigée des révoltés. « La » guerre a trop duré, répliqua le Dauphin; elle se fait au préju- » dice du royaume, du roi mon père, et de moi-même. Nous la » faisons à mon oncle, à mes cousins germains, à mes parens les » plus proches, dont je pourrais être grandement entouré et servi. » Cependant je veux qu'ils rentrent en l'obéissance du roi. »

Le duc de Bourgogne répondit humblement. Il jugeait que c'était une résolution prise : d'ailleurs, on avait nouvelle que les Anglais étaient débarqués; la ville ne pouvait être forcée, ni la guerre finie avant leur arrivée. On commença à traiter; le maréchal de Savoie, que son maître envoyait expressément pour conseiller la paix au roi, et le sire Philibert de Naillac, grand-maître de Rhodes, se chargèrent d'aller trouver le duc de Berri[3]. Il se montra d'abord

1 Rapport au parlement par le premier président. — 2 Registres du parlement.
3 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

assez hautain. L'archevêque de Bourges vint de sa part haranguer le roi, en présence de tous les princes et de son conseil; là, dans un fort beau discours, il témoigna, au nom du duc de Berri et de ses alliés, un grand respect pour le roi, des égards marqués pour les princes qui étaient présens, ne prononça point le nom du duc de Bourgogne, et insista beaucoup sur les méchans conseils et les suggestions des traîtres et des perfides. Il demanda que justice en fût faite, et protesta que le duc de Berri n'avait, ni d'intention, ni de fait, offensé le roi.

Les seigneurs, qui avaient profité de la dépouille des Armagnacs, ne manquèrent pas de saisir ce qu'il y avait de rude dans cette réponse, pour ranimer et fomenter la discorde; mais le duc de Guyenne demeura sourd à leurs conseils; il répétait souvent : « Le » souverain bien de l'État consiste dans la réconciliation de la » maison royale, et je la souhaite avec une passion extrême. »

Le grand-maître de Rhodes, qui était né vassal du duc de Berri et qui en était fort aimé, parvint enfin à l'adoucir. D'ailleurs il ne savait plus comment payer ses hommes d'armes. Il avait vendu ou mis en gage son argenterie et ses joyaux. Il avait fait frapper de la monnaie au coin du roi avec une moindre valeur. La garnison manquait de vivres; la ville avait été abîmée par les pierres que lançaient les assiégeans. Lui-même avait été obligé de changer mainte fois de logement, parce qu'on dirigeait les machines sur une maison dès qu'il y venait habiter.

Il consentit donc à une entrevue avec le duc de Bourgogne. Le lieu fut convenu. On éleva une barrière; des hommes d'armes furent placés assez près de chaque côté, car chacun n'avait pas grande confiance en son ennemi. Alors les deux princes s'avancèrent, accompagnés de leurs conseils, pour y recourir quand on en viendrait à discuter les articles du traité. Tous deux étaient revêtus de leur armure. Le duc de Berri, âgé de plus de soixante-dix ans, avait une belle et noble contenance; il portait un casque d'acier dont la visière relevée était ornée de pierreries; une jacque de pourpre couvrait son armure; il avait l'écharpe blanche bordée de marguerites, une dague à sa ceinture, la hache d'armes à la main.

A peine se furent-ils regardés, qu'émus par le souvenir d'une amitié qui était bien plus ancienne et qui avait duré plus long-temps

que leurs querelles, ils se tendirent la main, puis s'embrassèrent et demeurèrent un moment ainsi serrés l'un contre l'autre. Le duc de Berri rompit le silence : « Mon neveu, dit-il, j'ai mal fait, et » vous encore pis. C'est à nous de tâcher que le royaume demeure » paisible et heureux. — Il ne tiendra pas à moi, mon oncle, » répondit le duc Jean. Chacun autour d'eux était attendri jusqu'aux larmes. On commença à parlementer sur les articles. Après deux heures de conférences, les deux princes se quittèrent, en se faisant une grande amitié. Seulement le duc de Berri lui dit avec un peu de rancune : « Ah! mon cher neveu et filleul, quand votre père vivait, » il ne fallait pas de barrière entre nous deux; nous étions bien » d'accord lui et moi. — Monseigneur, ce n'est pas moi, » répondit le duc de Bourgogne [1].

Il y eut encore beaucoup de difficultés. Les deux partis étaient aussi irrités que jamais l'un contre l'autre. Les Armagnacs ne pouvaient s'avouer vaincus et n'entendaient en aucune façon avoir besoin de pardon. Enfin, la volonté du duc de Guyenne l'emporta sur tous les efforts des Bourguignons. Il fut réglé que le duc de Berri rendrait au roi et au duc de Guyenne les clefs de Bourges et de toute autre ville où ils voudraient entrer avec leurs troupes, en s'excusant de leur en avoir refusé l'entrée; que le duc et les seigneurs renonceraient à toute alliance avec les Anglais et les ennemis du royaume; qu'ils renonceraient aussi à toute confédération formée contre le duc de Bourgogne, qui, de son côté, renoncerait à celles qu'il avait pu faire contre eux; qu'ils promettaient aide, service et obéissance au roi contre son adversaire d'Angleterre, comme les y obligeaient le droit et la raison; qu'ils exécuteraient les articles de la paix de Chartres et les jureraient de nouveau; que le duc de Bourgogne et les autres princes qui étaient auprès du roi s'engageraient à employer leurs bons offices pour faire restituer les confiscations prononcées; enfin qu'il ne serait de part ni d'autre conservé aucune haine ni ressentiment contre qui que ce soit, de quelque rang ou qualité qu'il pût être.

Ces conditions ainsi arrêtées, il fut conclu de les envoyer au duc de Berri, et que le roi attendrait sa réponse à la tête de son armée rangée en bataille, et l'oriflamme déployée, afin d'obtenir par la force, s'il le fallait, obéissance à son autorité.

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.

Une si fâcheuse extrémité ne fut pas nécessaire; le duc de Berri, avec un cortége de cinq cents chevaliers, vint porter les clefs de la ville au roi, qui le reçut avec tendresse. Lorsqu'il embrassa son petit-neveu, le duc de Guyenne, les larmes lui vinrent aux yeux; il jura sans réserve les conditions du traité, et s'engagea au nom du duc d'Orléans comme au sien. Tous les gens de bien de l'armée étaient dans la joie de cette heureuse réconciliation. La paix fut publiée avec solennité dans la ville et dans le camp. Défenses furent faites de se servir désormais des mots d'Armagnacs et de Bourguignons, ni d'aucune autre injure en usage entre les deux partis. Toutefois le duc de Berri et ses partisans continuaient à porter leur écharpe blanche, ce qui irritait beaucoup les serviteurs du duc Jean; ils appelaient cette obstination une offense à la majesté du roi.

A ce moment, arrivèrent au camp le roi de Sicile et le comte de Penthièvre; ils avaient d'abord fait une guerre heureuse contre le comte d'Alençon, et s'étaient emparés de presque toute sa seigneurie; mais les Anglais, sous les ordres du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, venaient de débarquer à la Hogue, et ils étaient les plus forts; déjà ils dévastaient tout le pays. Il était pressant de les renvoyer. Pour terminer les affaires de la paix, et la faire jurer au duc d'Orléans, le roi indiqua Auxerre; il fut convenu que tous les princes s'y rendraient.

Ils y vinrent en effet. Le roi était tombé malade et ne pouvait être produit en public. Mais le duc de Guyenne voulut donner à cette cérémonie toute la solennité possible. Les députations du parlement, de la chambre des comptes, de l'Université, des échevins et de la bourgeoisie de Paris, le prévôt de la ville, le prévôt des marchands, des députés des bonnes villes, furent mandés. On avait dressé un grand échafaud dans la cour de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Une foule énorme se pressait; de nobles hommes d'armes avaient été préparés par le connétable pour maintenir l'ordre et empêcher le peuple d'avancer. Cet emploi leur déplaisait fort, et le connétable fut obligé de s'emporter et même d'en frapper quelques-uns pour les faire obéir [1].

Le duc de Guyenne se plaça près du siége laissé vacant pour le roi.

1 Le Religieux de Saint-Denis.

A sa droite étaient les ducs de Berri et de Bourgogne. Le duc d'Orléans se fit un peu attendre. Enfin, il arriva avec son frère le comte de Vertus. Leur suite était nombreuse, plus éclatante peut-être que celle du roi; mais, pour eux, ils portaient l'habit de deuil; chacun se leva à leur arrivée. Le duc de Bourbon alla au-devant d'eux, les amena devant le duc de Guyenne, qui les embrassa et leur fit grand accueil; puis il fit signe au duc d'Orléans de s'asseoir entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Les hérauts d'armes commandèrent le silence, et le chancelier de France ayant annoncé que les princes étaient réunis par les ordres du roi, pour jurer l'observation des articles de la paix, un secrétaire en donna lecture à haute voix, puis le duc de Guyenne fit apporter les saints Évangiles, un morceau du bois de la vraie croix, et d'autres reliques. Les princes, appelés l'un après l'autre, posèrent la main dessus, et firent le serment. Lorsqu'ils furent retournés en leur place, le chancelier de Guyenne dit : « Le roi ordonne à tous les » ecclésiastiques ici présens, de protester, la main sur la conscience, » en foi et parole de prêtre, d'agréer et de ratifier ce qui a été lu. » Cela fait, le chancelier reprit de nouveau « Le roi commande à » tous les nobles et non nobles ici assemblés, de lever la main » vers le ciel et de faire le même serment. » Il fut proféré de grand cœur. La foule était ravie de joie; chacun avait les larmes aux yeux, et voyait la fin de toutes les calamités du royaume. On attribuait à quelque miracle de la Providence cette réconciliation des princes, qui semblait si complète et si sincère [1].

En effet, les princes se donnaient les uns aux autres des témoignages publics d'affection et de familiarité; ils dînaient tous ensemble, assistaient aux cérémonies et aux réjouissances; on vit même le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, en signe d'intimité fraternelle, se promener tous deux sur le même cheval. Le peuple et les bonnes gens en poussaient des cris d'allégresse, et chantaient *Gloria in excelsis*. Les mauvaises langues, et ceux qui savaient mieux y voir, en faisaient au contraire grande risée [2].

En renouvelant le traité de Chartres, le duc de Bourgogne s'était encore engagé à donner en mariage une de ses filles au comte de Vertus; il en fiança une autre, mademoiselle Agnès, alors âgée de cinq ans, avec le fils aîné du duc de Bourbon.

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Monstrelet.

L'épidémie, après avoir ravagé l'armée devant Bourges, s'était étendue dans les villes qu'elle avait traversées ; de pernicieuses maladies régnaient à Auxerre ; le sire de Bretagne, le comte de Mortagne venaient d'y succomber. Les princes ramenèrent le roi dans son château de Melun, et passèrent encore plusieurs jours dans cette ville, pour aviser aux affaires du royaume. Il fut statué que toutes les confiscations seraient restituées, mais qu'aucune indemnité ne serait accordée pour dommages mobiliers, châteaux démolis, villes détruites, meubles ou argent dérobés, vignes rasées, bois coupés. On régla aussi que les évêques seraient rétablis sur leurs siéges ; mais les charges et offices furent conservés à ceux qui venaient d'en être pourvus [1]. Le sire d'Albret, qui avait déjà eu querelle avec le comte de Saint-Pol, sur la dignité de connétable, se trouva fort offensé de cette clause, et se retira. Néanmoins l'union paraissait toujours aussi grande entre les princes. Le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon contractèrent ensemble une alliance ; peu de jours après elle fut rendue commune aussi au duc d'Orléans et au comte de Vertus. Ils se promirent de tout leur cœur affection et bonne volonté ; ils se jurèrent de s'aimer, et de travailler, par toute sorte de moyens, à l'avancement, l'honneur, le bien et le profit les uns des autres ; de se garantir les uns les autres de tous maux ou inconvéniens. Ils convinrent que, si quelque rapport sinistre était fait à l'un contre l'autre, aussitôt que possible ils s'en éclairciraient loyalement, et se nommeraient le dénonciateur, pour en faire justice et vengeance s'il y avait lieu. Ils ôtaient de leur cœur toute haine et toute rancune contre les vassaux les uns des autres, et leur remettaient les injures. Enfin, ils faisaient jurer cette même alliance par leurs chanceliers, les chargeant spécialement de veiller au maintien de la paix entre eux [2].

Il se forma à Melun une amitié nouvelle et assez étroite entre le duc de Guyenne et son cousin germain le duc d'Orléans. Il n'y avait pas en effet de prince plus aimable, plus accompli que ce dernier. Au contraire, le duc Jean, qui jusque-là avait possédé toute la confiance du Dauphin, était impérieux et plein de rudesse. Le duc d'Orléans plaça dans cette cour deux de ses serviteurs les plus dévoués, Jacques de la Rivière et un autre gentilhomme des envi-

1 Monstrelet. — 2 Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

rons de Dreux, simple écuyer, qu'on nommait le petit Mesnil [1]. Le duc de Guyenne approcha aussi de sa personne, et rappela à son office de chambellan le sire de Montaigu, en lui rendant tous ses biens confisqués [2]. En même temps il dit hautement que la condamnation prononcée contre le grand-maître lui avait toujours fort déplu, que c'était un jugement en mauvaise forme, trop soudain, et qui avait eu pour motif la haine et une volonté absolue, plus que la justice et la raison. L'ordre fut donné au prévôt de Paris d'aller solennellement chercher le corps de Montaigu au gibet de Montfaucon, et sa tête qu'on voyait encore exposée aux Halles sur une pique. Ses restes furent ensevelis dans l'église des Célestins qu'il avait élevée à Marcoussis. Plus tard deux de ses filles, étant devenues veuves, épousèrent deux princes de la maison de Bourbon [3].

Mais bientôt le duc d'Orléans fut obligé de s'éloigner; les Anglais qu'il avait appelés en France réclamaient leur paiement. Ils avaient traversé la Normandie et le Maine en y faisant mille ravages, et maintenant ils allaient entrer dans le duché d'Orléans; en même temps une autre armée anglaise entrait par Calais et le comté de Boulogne. On résolut de leur opposer la force. Des mandemens furent envoyés aux hommes d'armes de France de s'assembler à Melun, aux hommes d'armes de Bourgogne pour se trouver à Montereau. De là on devait marcher par Chartres. Le trésor du roi n'offrait aucune ressource pour payer les Anglais. Les princes alliés avaient épuisé toutes leurs finances. Dans cette détresse, le chancelier s'adressa à la ville de Paris. Il lui fut répondu tout d'une voix que ceux qui avaient fait venir les Anglais n'avaient qu'à les payer. Cette réponse était trop juste pour qu'on insistât davantage. Le duc d'Orléans obtint la permission de lever une taille extraordinaire dans ses seigneuries, puis partit pour aller traiter avec le duc de Clarence. Il lui porta le peu d'argent qu'il put, avec ses confédérés, obtenir en mettant en gage les ornemens et les reliquaires des églises; il donna en otage, pour le paiement du reste, son frère le duc d'Angoulême et quatre chevaliers. Les Anglais poursuivirent alors leur route vers Bordeaux en assez bon ordre, annonçant qu'ils allaient bientôt rentrer en France pour y porter la guerre au nom de leur roi.

1 Chroniques de France. — 2 Juvénal. — Monstrelet.
3 Histoire généalogique.

Le 29 septembre, le Dauphin fit son entrée à Paris, ayant à côté de lui le duc de Bourgogne et le comte de Vertus. Le roi et la reine y revinrent aussi peu de jours après; le duc de Berri retourna aussi, avec beaucoup de répugnance et de rancune contre les Parisiens, à son bel hôtel de Nesle qu'ils avaient saccagé. Le peuple était joyeux de recevoir tous ces princes; il faisait grand accueil, même à ceux du parti armagnac, et prenait confiance en eux. Mais les bouchers et les gens de la milice regardaient cette paix comme une trahison, et supposaient à tous ces seigneurs de mauvaises intentions contre le bien public [1]. Un des serviteurs du duc de Berri ayant voulu tuer un habitant de Paris, la ville eut la permission de faire faire le guet nuit et jour, et il fut défendu à tout autre qu'aux bourgeois de marcher armé durant la nuit [2].

Dans la pompe de l'entrée du roi, on remarqua que nul n'était plus fastueux en ses équipages que le sire Lourdin de Saligny, chambellan du duc de Bourgogne, et l'on fut bien surpris lorsque le lendemain il fut saisi par l'ordre de son maître et envoyé en Flandre. On ne savait rien de précis sur le crime qui lui était imputé. Les uns disaient que le sire de Jacqueville, chevalier du pays de Beauce, qui avait tout dernièrement gagné la faveur du duc Jean, et qui succédait dans sa confiance au prévôt de Paris, lui avait révélé un complot tramé contre sa vie par la veuve du grand-maître Montaigu, et dont le sire de Saligny devait être le principal instrument. D'autres disaient que c'était sur un avis donné par le duc de Bourbon qu'il avait été arrêté.

Le duc de Lorraine était venu à Paris sous la protection du duc de Bourgogne, pour y terminer une fâcheuse affaire que lui avait attirée son imprudence. Il prétendait que la seigneurie de Neufchâteau relevait, non du roi, mais de l'Empire. Un exploit lui fut signifié pour qu'il eût à rendre foi et hommage à son légitime seigneur. Non seulement les huissiers furent mis en prison, mais l'écusson de France qu'ils avaient attaché aux murs de la ville, en témoignage de suzeraineté, fut arraché et traîné dans la boue. Le duc fut ajourné au parlement, n'y comparut point et fut condamné par défaut, comme coupable de lèse-majesté; il fut banni et ses seigneuries déclarées en forfaiture [3]. Dès que le parlement

1 Journal de Paris. — 2 Le Religieux de Saint-Denis. — 3 Juvénal.

sut que le duc de Lorraine était à Paris, il ordonna au procureur et aux avocats du roi d'aller à la cour et de requérir le roi qu'il fît justice du duc de Lorraine, et le livrât au parlement. Les gens du roi arrivèrent comme le duc Jean présentait au roi le duc de Lorraine. Le chancelier leur demanda ce qu'ils voulaient. Pour lors maître Juvénal, avocat du roi, s'agenouilla et fit sa requête. « Juvénal, dit le duc de Bourgogne, ce n'est pas la manière d'agir. » — Monseigneur, repartit l'avocat du roi, il faut faire ce que la » cour du parlement a ordonné, et je requiers ceux qui sont bons » et loyaux de venir avec nous : que ceux qui ne le sont pas pas- » sent vers le duc de Lorraine. » Alors le duc de Bourgogne lui-même quitta le duc de Lorraine qu'il tenait par la manche, et celui-ci se vit forcé à demander bien humblement pardon au roi, qui lui remit sa condamnation. Le duc de Bourgogne n'aimait pas assez le bien du royaume pour savoir gré à un bon et loyal serviteur du roi d'avoir ainsi fait son devoir; il en garda rancune à maître Juvénal.

Outre les malheurs et le désordre du royaume, qu'il était instant de réparer, on voyait bien que la guerre allait recommencer avec les Anglais. Les sires de Helly et de Rambures, le connétable, le roi de Sicile, étaient en Guyenne, en Picardie et en Anjou, pour s'opposer à leurs attaques; mais ils avaient trop peu de forces pour résister. Le conseil du roi résolut, dans de si tristes circonstances, de réunir des députés des trois États du royaume. On dépêcha des exprès aux villes pour leur mander d'envoyer leurs députés auprès du roi. Ils arrivèrent à Paris dans le courant de janvier, et le 30 ils furent assemblés en présence du roi, dans son hôtel Saint-Paul, avec l'Université et le corps de la ville; les ducs de Guyenne, de Bourgogne, de Bourbon, le comte de Vertus, y assistaient. Le duc d'Orléans était toujours absent, et le duc de Berri fort malade. Beaucoup de seigneurs et de prélats avaient été convoqués aussi, et faisaient partie de l'assemblée.

Le sire d'Ollehain, chancelier de Guyenne, exposa le sujet de cette réunion; il peignit les malheurs du royaume, insista avec force sur la réconciliation des princes, la présenta comme inaltérable, parla de la nécessité de réunir tous les efforts contre l'ennemi commun, et termina en demandant les moyens de subvenir à une guerre qui s'annonçait comme si redoutable. « Le roi vous

» donne six jours pour y penser, ajouta-t-il ; après ce délai, vous » reviendrez lui faire savoir quels sont vos sentimens, et quelle » assistance il peut se promettre de vous pour sa gloire et le repos » de ses peuples. »

Au jour fixé, les députés revinrent : ceux des provinces de Rheims et de Rouen prirent successivement la parole, exposèrent la détresse du peuple, louèrent beaucoup les princes d'avoir mis fin à une si déplorable guerre; mais prièrent le roi d'avoir compassion de ses pauvres sujets, et d'être bien convaincu qu'ils étaient hors d'état de porter le fardeau de la moindre taxe nouvelle. Le lendemain l'abbé de Saint-Jean parla au nom du clergé avec plus de force encore; il ne craignit point d'attaquer les malversations des collecteurs et receveurs, et bien plus encore les dispensateurs des finances du roi : il dit qu'il fallait reprendre, sur les gens qui avaient pillé le peuple et le trésor royal, de quoi entretenir les armées et faire la guerre.

Deux jours après, l'Université et la ville de Paris portèrent la parole devant le roi : il leur donna audience dans le cloître qui entourait la cour de son hôtel Saint-Paul, et où il avait l'habitude de se promener; car il n'y avait pas de salle assez grande pour une si nombreuse assemblée. Le parlement avait refusé de se joindre à l'Université qui l'y engageait. « Il ne convient pas, avait-il répondu, » à une cour établie pour rendre la justice au nom du roi, de se » rendre partie plaignante pour la demander. Au surplus, le par- » lement est toujours prêt toutes et quantes fois il plaira au roi » de choisir quelques-uns de ses membres pour s'occuper des » affaires du royaume. L'Université et le corps de la ville sauront » bien ne faire nulle chose qui ne soit à faire[1]. »

Maître Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis, et fameux docteur en théologie, fut l'orateur. Il parla d'abord de la paix jurée à Auxerre, et dit que le roi était particulièrement obligé à la conserver; qu'il n'y avait aucune faveur, aucune qualité, si grande qu'elle pût être, qui dût dispenser d'une punition sévère quiconque oserait à l'avenir enfreindre une paix si heureuse et si salutaire. Le texte de son discours était : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.* Il partit de ces paroles pour impu-

1 Registres du parlement.

ter les tempêtes de l'État au vent de l'ambition et au vent de la sédition. Il fit une vive peinture des maux qu'avait produits l'ambition. Chacun y reconnut le duc de Bourgogne, et beaucoup de personnes dans l'assemblée en murmurèrent. Puis il passa au mauvais maniement des finances, à la quantité d'offices, à leurs gages et pensions, à la cupidité des gens de cour, enfin à ce désordre qui ne laissait pas au roi de quoi entretenir sa maison ou réparer ses châteaux quand ils tombaient en ruines. « Sire, dit-il en ter-
» minant, vous me pardonnerez si j'ose dire que tous vos sujets
» estiment que vous vous éloignez un peu de la sage et prudente
» conduite du bon roi Charles votre père d'heureuse mémoire.
» L'Université votre fille et vos bons et fidèles bourgeois de cette
» ville en ont beaucoup de douleur, et vous conjurent de ne pas
» avoir la main toujours ouverte aux importunes demandes des gens
» de votre maison, de vos conseils et des capitaines de vos forte-
» resses; ils abusent de votre magnificence; nous vous conseillons
» en outre de reprendre les deniers royaux qui vous ont été dérobés
» par la fraude des receveurs. »

Les députés de Sens et de Bourges parlèrent dans le même sens. Le roi écouta toutes ces remontrances avec bonté, fit répondre par le chancelier qu'il les prendrait en considération, et l'assemblée fut congédiée.

Il n'y avait point là de quoi satisfaire un peuple mécontent et porté à la sédition, ni même les hommes sensés et les gens de bien. L'Université et la ville trouvèrent que le discours de maître Gentien, qui avait tant choqué les seigneurs de la cour, ne remplissait point l'intention publique; et qu'au lieu de se contenter de plaintes vagues et générales, il fallait nommer ceux qui profitaient des abus et les perpétuaient. Pour réparer cette lâcheté, car c'était ainsi qu'on appelait la conduite de maître Gentien, on fit rédiger par maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des carmes, un long mémoire, et l'on demanda au roi une nouvelle audience pour lui en faire lecture. Elle fut accordée, et le recteur de l'Université fit lire à haute voix un cahier qui renfermait à peu près ce qui suit :

« Très-haut et très-excellent prince, notre souverain seigneur
» et père, voici les articles que votre très-humble et très-devouée

[1] 1412, v. s., l'année commença le 23 avril.

» fille, l'Université de Paris, vos très-humbles et obéissans sujets
» le prévôt des marchands, les échevins et bourgeois de votre
» bonne ville de Paris, ont dressés, pour vous donner avis, con-
» fort et aide, comme vous l'aviez requis, pour le profit, l'honneur,
» et le bien de vous et de la chose publique de votre royaume. »

Le premier article se rapportait à la paix des princes. On priait le roi de leur en faire jurer l'observation entre ses propres mains. On se plaignait de ce qu'elle restait sans exécution, puisque les Anglais étaient dans le royaume, et que des compagnies parcouraient encore diverses provinces en les ravageant; on s'étonnait surtout que le comte d'Armagnac n'eût pas désarmé, et qu'il ne tînt nul compte de la paix d'Auxerre.

« Secondement, l'Université et la ville, considérant que pour l'honneur de votre royaume, et aussi pour la continuation et conservation de votre seigneurie et domination, il est de la plus grande nécessité de vous exposer les défauts qui sont dans votre royaume, vous parleront des finances de votre domaine. Elles doivent se distribuer en quatre emplois différens : les aumônes; la dépense de vous, de la reine et du duc de Guyenne; les salaires de vos serviteurs, et les réparations de vos hôtels, châteaux et domaines; enfin le reste qui, comme autrefois, doit être mis dans l'épargne du roi.

» Or, il est clair que vos finances ne sont pas employées aux choses susdites. Quant aux aumônes, on voit souvent les pauvres religieux et religieuses, tant des abbayes que des hôpitaux, dépenser leur propre bien pour tâcher d'obtenir justice. Leurs églises tombent en ruine, et le service divin cesse d'y être célébré au préjudice des âmes de vos prédécesseurs, et à la charge de votre conscience.

» Quant à la dépense de vous et du duc de Guyenne, il est prouvé qu'on prend pour la faire quatre cent cinquante mille francs tant du domaine que d'ailleurs. Au temps passé, elle ne coûtait que quatre-vingt-quatorze mille francs, pourtant vos prédécesseurs tenaient un bel état; les marchands et autres gens étaient payés de leurs denrées; mais maintenant ils ne le sont point. Et il arrive souvent que le service de votre hôtel est interrompu, comme cela s'est vu jeudi dernier, à l'hôtel de la reine. De même, pour son hôtel, on ne prenait auparavant que trente-six mille francs,

aujourd'hui c'est cent quatre mille francs, sans compter le revenu de ses propres domaines, et les aides qu'elle y lève. Il y a désordre aussi dans l'office de votre argentier, de même dans votre écurie, objet de grandes dépenses, et où il s'en fait beaucoup qui ne tournent pas à votre honneur et profit.

» Quant au salaire des serviteurs de votre hôtel, ils se plaignent beaucoup des gens de votre chambre aux deniers. Souvent ils ne peuvent avoir nouvelle de leurs gages, et vivent ainsi dans la gêne et la pauvreté, sans pouvoir paraître autour de vous aussi honnêtement qu'il conviendrait. Cependant il y en a d'autres qui sont fort bien payés.

» Vos édifices, hôtels, châteaux, moulins, fours, vos chaussées, ponts, ports, bacs, passages ne sont pas réparés, et tombent en ruine et en perdition.

» Quant à l'épargne de votre domaine, il n'y a pas, pour le présent, un denier, bien qu'au temps passé, sous le roi Philippe, le roi Jean, le roi Charles, il s'y trouvât toujours de grandes sommes.

» Tout cela est de la faute des officiers commis au gouvernement desdites dépenses. Raymond Raguier, maître de votre chambre aux deniers, est le principal gouverneur et trésorier de la maison de la reine. Il s'est tellement conduit, dans cet office, qu'il a fait de grandes acquisitions et édifices, comme on peut le voir aux champs et à la ville. Chabot Poupart, votre argentier, et Guillaume Budé, maître de vos garnisons, ont aussi gagné des rentes et des possessions, et ont maintenant grosse et large consistance; ils mènent un grand état; ils ont des chevaux, ils s'élèvent chaque jour des châteaux et édifices. Ils ne pourraient faire tout cela avec le salaire de leur office, ni avec les richesses qu'ils avaient quand ils y sont entrés.

» Pour les finances du domaine de l'État, il y a trente ans et plus qu'elles sont mal gouvernées, et qu'elles sont dévorées par plusieurs officiers, non pour le bien de vous et de votre royaume, mais pour leur profit particulier; sur ce point l'Université et vos sujets vous exposent ceci : premièrement, vous avez un nombre excessif de trésoriers; il y a tant à gagner dans ces charges qu'une foule de gens s'efforcent d'y entrer : si bien qu'il n'est pas d'année qu'il n'y en ait de changés, de remis, d'ôtés, selon ceux qui

ont du crédit dans le royaume. Dieu sait pourquoi ils y entrent si volontiers, sinon pour les lopins et larcins qu'ils y font; car si un trésorier ne retire pas de vous quatre ou cinq mille francs par an, il lui semble que ce n'est rien. Il y en avait deux autrefois; maintenant il y en a quatre ou cinq, et il y en a eu jusqu'à sept. Ils ne s'occupent point à payer les choses nécessaires, ni à tenir les sermens qu'ils font, mais à payer les grands et excessifs présens qu'ils ont à faire à ceux qui les ont poussés là; et tout cela se prend sur les coffres. Toutes les finances leur ont passé par les mains, et ils ont acquis, comme on sait, de hautes et innombrables possessions. Les trésoriers d'à présent, André Giffart, Bureau Dammartin, Regnier de Boligny, Nicolas Bonnet et Guy Boucher sont inutiles, et coupables de ce mauvais régime, spécialement André Giffart. Il avait perdu tout ce que son père avait gagné. Néanmoins, par la protection du prévôt de Paris, dont il est cousin par sa femme, il a été fait trésorier, et là s'est tellement gorgé de deniers, que le voilà plein de rubis, de saphirs, de pierres précieuses, riche en vêtemens magnifiques et en chevaux; il tient un état merveilleux, et l'on ne voit chez lui que plats, écuelles, tasses et gobelets d'argent.

» Autrefois, pour suivre en justice les affaires de finance, il n'y avait qu'un conseiller clerc; aujourd'hui il y en a quatre, avec de grands profits.

» Quant aux aides, elles sont gouvernées par des officiers, nommés généraux des aides, par l'ordonnance desquels passe tout le produit des aides levées pour la guerre, qui va à douze mille francs, années communes. Ces généraux ne se conduisent pas mieux que vos trésoriers. Il faut aussi qu'ils paient les amis qui les ont placés là; et, en deux ans, ils gagnent, sans faute, neuf ou dix mille francs, sans parler des dons qu'ils se procurent; dons qu'ils lèvent quelquefois au nom des seigneurs, à l'insu de ceux-ci, comme on a pu le découvrir lorsqu'on a voulu faire une réformation.

» Il y a encore un autre office, c'est l'épargne; on lève sur les aides cent ou cent vingt mille francs pour mettre dans cette caisse, qui a deux clefs dont vous devez porter une. Cet argent doit servir aux nécessités pressantes de vous et de votre royaume; Antoine Désessarts qui le gouverne, en a tellement disposé qu'il n'y reste

croix ni pile. Cet Antoine Désessarts a été aussi le gardien de vos joyaux et de vos livrées; il a acheté ce qu'il vous faut pour votre corps : ce qu'il a, dit-on, fort mal ménagé.

» On a créé un autre office, de la garde des coffres, dont est pourvu Maurice de Reuilly. Il reçoit chaque jour dix écus d'or en monnaie, pour que vous en fassiez à votre plaisir; mais vous n'en avez pas un denier, il l'a distribué à sa fantaisie. Lorsque vous avez besoin urgent de finances pour votre guerre ou vos grandes affaires, on ne trouve point d'argent. Alors on va aux marchands qui en vendent et l'ont acquis par usure et rapine; on leur donne en gage vos joyaux et votre vaisselle; au moyen de l'usure et du change, vous payez quinze mille francs pour en avoir dix, ce qui montre bien que vos serviteurs participent à de telles affaires et en partagent les profits. C'est ainsi que cela se passe aussi chez les autres seigneurs de votre famille, sans en excepter un. Une autre pratique des généraux de vos finances, c'est de démettre de leur office les receveurs, lorsqu'ils sont en avance de cinq ou six mille francs; alors ils en nomment un autre qui reçoit tout ce qui est à recouvrer; puis on remet le premier en exigeant de lui quelque bonne somme, et il reprend son office, non pour vous, mais pour se payer de ce qui lui était dû. C'est ainsi qu'on fait chevaucher une année sur l'autre, et qu'on fait boire votre vin en verjus. Vous êtes si gêné d'argent que souvent, quand il y a une ambassade à envoyer, on ne trouverait pas de quoi faire partir un simple chanoine; l'ambassade ne se fait pas ou arrive trop tard, à votre grand préjudice.

» Outre le domaine et les aides, il a été levé, depuis deux ou trois ans, des tailles dixièmes, demi-dixièmes, impositions, maltôtes, taxes par suite de réforme, et diverses autres manières d'avoir finances. C'est le prévôt de Paris qui s'en est entremis. Il s'est fait appeler souverain maître des finances et gouverneur général. Lui et d'autres de vos grands officiers ont aussi possédé un grand nombre de charges, puis les ont vendues, et en ont touché la finance qu'ils ont mise en leur sac, au préjudice de vous et de la chose publique, en plaçant dans lesdites charges des gens inutiles et ignorans. Ainsi le prévôt de Paris tenait, depuis quelque temps, l'office de gouverneur général et maître des eaux et forêts. Il l'a résigné au seigneur d'Ivry et en a touché six mille francs. Outre la prévôté

de Paris, il a la capitainerie de Cherbourg, qui lui vaut six mille francs, et celle de Nemours, deux mille francs.

» Ce prévôt, et les autres gouverneurs de vos finances, ont encore une autre manière de vous faire tort : c'est de faire avoir aux receveurs, grenetiers, à leurs clercs, à leurs serviteurs, des dons qu'ils obtiennent régulièrement chaque année comme une rente, outre leurs gages ordinaires; si bien que lorsque quelque jeune homme se met au service d'un receveur général ou d'un grenetier, bien qu'il soit de petit état et de peu de science, en peu de temps il se fait riche, mène un grand train, et achète, à vos dépens, des offices et des héritages. Pendant ce temps-là on retarde le paiement des gages des prud'hommes, chevaliers, conseillers ou autres. Souvent on exige d'eux des quittances signées en blanc, et l'on en fait mauvais usage. C'est grande pitié d'entendre les plaintes de ces chevaliers sur la façon dont ils sont payés. Maintenant, c'est une règle générale que les gens d'armes vivent sur le pays, faute de recevoir leurs gages. L'Université pense aussi que, généralement, toutes sortes d'officiers tiennent un trop grand état, et craint que Dieu ne se courrouce enfin des inconvéniens qui en proviennent.

» Quant à votre grand conseil, on n'y tient pas l'ordre qui conviendrait; on y est reçu à petites conditions. Cependant on n'y devrait admettre que des prud'hommes, de sages clercs ou chevaliers, touchant gages ou pensions de vous, et non de quelque autre seigneur, ayant l'œil à vos intérêts, à votre honneur et à celui de votre royaume. Il arrive souvent, à cause de la multitude qui s'y trouve, que les requêtes qui vous sont faites et vos affaires sont laissées là. Les ambassadeurs, tant étrangers que du royaume, demeurent sans être expédiés. Lorsqu'une bonne conclusion y est prise, ce qui arrive quelquefois, il faudrait qu'elle ne tardât pas à être exécutée, et qu'elle ne fût pas ensuite rétractée un jour où il n'assiste que peu de gens au conseil, ainsi que cela s'est vu. C'est un grand inconvénient que cette lenteur d'expédition dans les affaires. On entend des seigneurs se plaindre de ce que votre conseil ne leur donne nulle réponse, même quand il s'agit du bien de votre royaume; il en est qui disent que si l'on n'y met pas ordre, il leur faudra nécessairement faire leur paix avec vos ennemis; par-là, vous êtes en péril de perdre plusieurs de vos bons vassaux.

» Passant à la justice de votre royaume : votre cour de parle-

ment, qui est souveraine cour dans votre royaume, ne se gouverne pas comme elle était accoutumée. Autrefois, on y mettait de hauts et excellens clercs, de notables prud'hommes d'âge mûr, experts en droit et en justice. Telle était la renommée de la justice rendue en cette cour, sans faveur pour personne, que non pas seulement des chrétiens, mais même des Sarrasins sont venus y demander jugement. Depuis quelque temps, par faveur, par parenté, par amitié, par prière, des jeunes gens ignorant le fait de justice, et indignes d'un si noble et excellent office, y ont été mis; l'autorité et la renommée de cette cour en sont fort amoindries. On y voit aussi siéger ensemble des fils et des pères, des frères, des oncles et des neveux, des parens; et il peut en résulter de grands inconvéniens. On dit encore que les causes de plusieurs pauvres gens y sont comme enterrées, et qu'ils ne peuvent avoir justice.

» Quant à la chambre des comptes, toutes sortes d'inconvéniens y sont amassés; bien que récemment on ait nommé de nouveaux maîtres, il ne semble pas que la chose aille mieux. Parmi ces nouveaux est Alexandre Boursier, qui a été receveur général des aides, et qui n'a pas encore clos ses comptes : de sorte que celui qui est à réformer est chargé de réformer les autres.

» Pour les généraux de justice chargés de prononcer sur le fait des aides, nous remarquerons qu'il n'y en avait qu'un ou deux sous le règne du feu roi Charles, et qu'il y en a maintenant sept, dont chacun a cent francs de gage, et un greffier, sans parler des clercs et des sergens, tous ayant de gros gages et recevant des présens.

» Qui voudrait parler des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, Dieu sait s'il aurait à dire! Au temps passé, on y mettait des hommes anciens et expérimentés, connaissant les coutumes du royaume; ils savaient répondre à toutes les supplications et requêtes, et signer celles qui devaient l'être; après quoi elles étaient expédiées à la chancellerie. A présent, ces jeunes gens qui ne savent rien ne peuvent expédier les affaires, si ce n'est à la volonté du chancelier; d'où il suit qu'on est contraint, pour les suppléer, de nommer des officiers extraordinaires qui sont fort payés.

» Pour votre chancelier de France, on sait assez qu'il a soutenu de grandes peines et qu'il est bien digne d'avoir de grands profits, sans que le bien commun en souffre. Cependant il ne devrait avoir pour ses gages que deux mille livres, et il a, depuis vingt

ans, pris en outre deux mille francs sur les émolumens du sceau; de plus, le registre des rémissions qui, à vingt sous chacune, peut donner une grosse somme; deux mille francs sur les aides; deux cents francs par an pour ses vêtemens; cinq à six cents livres sur le trésor. Il a obtenu encore de grands dons sur les tailles et impositions. On peut dire aussi qu'il a bien légèrement passé et scellé des lettres portant des dons excessifs. Ainsi la chancellerie est gouvernée de façon qu'il ne vous en revient pas grand profit, bien que les émolumens du sceau soient très-considérables.

» Il ne faut pas oublier de dire que, depuis peu de temps, votre monnaie est grandement diminuée en poids et en valeur. L'écu a été diminué de deux sous, et les pièces de deux blancs de deux oboles. Cela est à votre préjudice, car les Lombards recueillent tout le bon or et font leurs paiemens en nouvelle monnaie. Le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et Michel Lailler ont attiré à eux la connaissance des affaires des monnaies : à supposer que par cette diminution ils vous aient fait faire quelque profit, cela n'est pas à comparer à la perte qu'en ont soufferte vous et le royaume, comme pourraient l'expliquer mieux gens à ce connaissant.

» Mais il ne suffit pas à l'Université et à vos sujets de vous exposer les fautes et le mauvais régime des susdits, vous avez voulu qu'ils vinssent à vous pour vous bien conseiller; ils souhaiteraient qu'il plût à Dieu de leur faire cette grâce. Ils y sont tenus, tout comme à vous sacrifier de bon cœur leur personne et leur avoir. Premièrement, pour remédier à ces choses et avoir, le plus tôt que faire se pourra, une bonne et juste finance, il est à propos de clore la main à tous ces gouvernans, sans exception; de les démettre de leurs offices, et de s'assurer de leurs biens, meubles et immeubles, ainsi que de leur personne, jusqu'à ce qu'ils aient rendu compte. Il faut annihiler tous dons accordés et toutes pensions extraordinaires; mander tous les receveurs et vicomtes du domaine et des aides, ainsi que les grenetiers de la gabelle, et leur défendre, sous peine de confiscation de corps et de biens, de ne compter leurs recettes qu'à vous-même, sans égard à aucune assignation donnée sur eux. Les aides ayant été établies seulement pour la guerre et la défense du royaume, vous devez les retirer toutes en votre main et ne pas les laisser aller à d'autre usage; vous en avez maintenant un

si grand besoin, que personne ne pourra le trouver mauvais. Sur ce, veuillez vous souvenir du bon gouvernement de votre père le roi Charles, qui employa les aides si noblement, qu'il chassa les Anglais du royaume et recouvra ses forteresses. Ses officiers étaient pourtant bien payés; il lui restait encore de grandes finances, et il a laissé de beaux joyaux.

» Et si vous n'avez pas encore assez d'argent, il semble que vous pouvez en prendre à ceux qui le tiennent de vous. On pourrait vous nommer jusqu'à seize cents personnes riches et puissantes, dont le devoir est de secourir celles qui sont pauvres. On pourrait leur demander certaine somme comme mille francs chacune, en disant la manière dont elle leur sera restituée par la suite.

» Pour recevoir vos finances du domaine et des aides, il faudra choisir de notables prud'hommes craignant Dieu, sans avarice, et ne s'étant encore jamais mêlés de cette sorte d'affaires, à qui l'on donnera des gages licites, sans dons extraordinaires.

» La dépense ordinaire de vous, de la reine et du duc de Guyenne, doit être soigneusement examinée pour ne point passer deux cent mille francs.

» Quant au parlement, il faudra que ceux qu'on ne trouvera point suffisans soient déposés, et qu'on les remplace par des personnes notables, en observant les conditions anciennes.

» Le nombre des généraux de finance et de justice pour les aides doit être réduit aux nombre et usage anciens; quant aux élus qui prononcent en premier ressort sur le fait des aides, il nous semble que pour le bien de vous et de votre peuple, on aurait pu confier leurs fonctions aux juges; c'eût été une grande épargne.

» La chambre des comptes devait être occupée par de bons prud'hommes anciens; c'est elle qui aurait dû vous avertir de tout ceci.

» Il nous semble que pour votre conseil, on devrait choisir par bonne et vraie élection quelques hommes sages, et qu'eux seuls avec ceux de votre famille devraient former le conseil, vous conseiller loyalement, n'avoir l'œil à rien qu'à votre bien et celui de votre royaume. Ils devraient être défendus et soutenus par vous et votre justice, de telle manière que ce qu'ils aviseraient fût mis à exécution sans nulle contradiction.

» Nous croyons que pour pourvoir à la défense des frontières

d'Aquitaine, de Picardie et des autres provinces, il faudrait y appliquer somme suffisante d'argent, en veillant à ce qu'il n'en résulte nul inconvénient. Nous demandons qu'on choisisse bonnes et suffisantes personnes, ayant des gages raisonnables pour avoir, de votre part, l'œil sur ceux qui ont pris en ferme les offices de prévôt, afin qu'ils ne grèvent pas, comme ils le font, les pauvres et simples gens par d'excessives amendes.

» L'Université et vos sujets vous supplient humblement d'ordonner à quelques personnes de votre sang et à d'autres sages hommes, de réformer tous ceux qui ont délinqué, et qui ont eu part à vos trésors sans cause raisonnable; et de commander aux prélats et bourgeois des provinces qui sont ici, de nommer les gens qui sont coupables de quelqu'une des choses susdites.

» Toutes ces choses, notre souverain seigneur, nous vous les avons exposées humblement, parce que nous désirons, par-dessus tout, votre bien, votre honneur, la conservation de votre couronne. L'Université, votre fille, ne vous les a point dites pour en retirer aucun avantage temporel, mais pour faire son devoir. Chacun sait que ce n'est pas elle qui a coutume d'avoir les offices ni les profits. Elle ne se mêle que des publiques études, et de vous remontrer ce qui touche votre honneur et votre bien, quand l'occasion le requiert; bien qu'elle soit venue plusieurs fois vous avertir desdites choses, il n'y a pas été pourvu, et votre royaume est tombé dans un danger si grand, qu'il ne peut plus croître, et nous requérons l'aide de votre fils aîné le duc de Guyenne, et du duc de Bourgogne, qui avait déjà entrepris la même besogne, sans épargner ni sa peine ni son bien. Mais les gouvernans susdits, craignant d'être démis, y ont mis toutes sortes d'empêchemens, comme ils font encore présentement. Ils ont dit publiquement que l'Université parlait par haine seulement, et sur le témoignage de cinq ou six personnes; mais vous savez qu'elle n'a pas coutume de prendre ses informations de la sorte. Elle n'a rien dit qui ne soit clair et notoire, et il n'y a homme de si petit entendement qui ne connaisse leurs méfaits. Mais cela ne leur donnera pas gain de cause, car l'Université ne se taira point parce qu'ils le veulent, elle parlera tant que vous lui accorderez audience, et elle croirait manquer envers vous, si elle ne s'employait pas de tout son pouvoir à ce que les choses susdites soient mises diligemment à exécution.

» Nous requérons aussi l'assistance de nos redoutés seigneurs ici présens, de Nevers, de Vertus, de Charolais, de Bar, de Lorraine, du connétable et du maréchal de France, du grand-maître de Rhodes, du maître des arbalétriers, et généralement de toute la chevalerie et écuyerie de votre royaume, qui est destinée à la conservation de votre couronne. Nous demandons encore l'aide de vos conseillers et de tous vos autres sujets, et que chacun, selon son état, s'acquitte de son devoir envers vous. »

Ce cahier de remontrances fut accueilli d'une approbation générale; il fut surtout fort applaudi par les députés des provinces et par un nombre infini de peuple qui se trouvait à l'assemblée.

Ces propositions de l'Université excitèrent de grands débats dans le conseil du roi. Un jour, le sire d'Ollehain, chancelier d'Aquitaine, dans une vive discussion, interrompit le chancelier de France, trouvant son discours long et inutile; messire Arnaud de Corbie s'offensa de cette témérité, et répondit que la parole ne devait pas lui être ainsi ôtée par un homme qui n'était ni aussi ancien ni aussi fidèle serviteur du roi que lui. « Vous mentez par vos » dents, répartit le Bourguignon en colère. — Vous m'injuriez, » dit le chancelier, moi qui suis chancelier de France, et ce n'est » pas la première fois; je l'ai toujours supporté et souffert par » respect pour monseigneur d'Aquitaine, et, par ce motif seu- » lement, je le supporterai encore. » Tous les assistans étaient troublés et affligés de cette dispute. Le duc d'Aquitaine, ému de colère, se leva, prit son chancelier par les épaules et le mit hors de la chambre. « Vous êtes un mauvais et orgueilleux ribaud, dit-il, » d'injurier ainsi, en ma présence, le chancelier de monseigneur » le roi; nous ne nous soucions plus de vos services [1]. »

Aussitôt après, malgré les instances de la reine et du duc de Bourgogne, le Dauphin prit pour chancelier un avocat nommé maître Jean de Vailly, que lui recommanda le duc Louis de Bavière; des gens plus sages ne le lui auraient peut-être pas indiqué.

Renvoyer ainsi un serviteur du duc de Bourgogne, qui avait été placé par lui, c'était, de la part du Dauphin, une marque certaine qu'il cédait de plus en plus à d'autres conseils. Le duc de Bar, qui, déjà au siége de Bourges, avait gagné crédit sur son esprit et l'avait

1 Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

déterminé à la paix, le comte de Vertus, le duc de Bavière, avaient peu à peu acquis sa confiance; ils lui avaient donné le désir de dominer; ils lui persuadaient qu'il avait l'âge et la prudence nécessaire pour prendre le gouvernement du royaume, et qu'il fallait se faire obéir par ses gens et tous les sujets de son père.

Le duc de Bourgogne voyait bien qu'on travaillait à le mettre hors du gouvernement du royaume; on lui avait enlevé la faveur du duc d'Aquitaine; chaque jour on pratiquait ses serviteurs, on les détachait de lui, on les faisait entrer dans les desseins qui lui étaient contraires. Déjà, depuis long-temps, il avait à se plaindre de Pierre Désessarts. Dans un temps même où il l'avait encore fort en gré, et lui confiait un pouvoir si mal exercé, il lui avait dit : « Prévôt » de Paris, Montaigu a mis vingt-deux ans à se faire couper la tête, » mais vraiment vous n'y en mettrez pas trois. » Depuis, lorsque, grâce aux ordres que Désessarts avait donnés, les Armagnacs avaient pu se retirer de Saint-Denis, il avait été fort soupçonné de s'être laissé gagner. A Bourges et à Auxerre, ses intelligences avec le parti opposé avaient été remarquées; maintenant il était dans les bonnes grâces du Dauphin, qui écoutait ses conseils plus que ceux d'aucun autre.

D'un autre côté, le comte d'Armagnac restait en armes; le duc d'Orléans demeurait éloigné. Il avait eu à Angers une entrevue avec le roi de Sicile, le duc de Bretagne et le comte d'Alençon; on craignit qu'il ne formât quelque entreprise contre la paix. Cependant le chancelier du duc d'Orléans arriva à Paris, et se borna à exposer les griefs de son maître. Il se plaignait que le traité d'Auxerre n'était pas observé : le connétable de Saint-Pol se refusait à lui rendre le château de Coucy; il l'avait détruit en partie, et avait envoyé vendre à Paris les tuyaux de plomb qui distribuaient l'eau dans tout ce grand et bel édifice. Les habitans de Soissons avaient démoli le château qu'il avait dans leur ville, et il ne pouvait en avoir justice. Il demandait aussi qu'on l'assistât pour racheter son frère des mains des Anglais, et qu'on lui donnât les moyens de lever des subsides sur ses domaines.

Il n'était pas le seul mécontent de la façon dont on se conformait à la paix d'Auxerre : les confiscations n'étaient pas restituées; ceux qui se les étaient fait donner imaginaient mille prétextes pour s'y maintenir; ils étaient plus favorisés que les anciens possesseurs;

c'étaient tous les jours nouveaux délais dans les procédures entamées à ce sujet.

Ainsi la haine entre les deux partis ne s'était point assoupie ; ils continuaient à s'accuser des crimes les plus odieux. Les Armagnacs rapportaient que le duc de Bourgogne avait formé le dessein de faire tuer à Auxerre les princes d'Orléans et le duc de Berri ; qu'il avait communiqué ce projet aux sires de Jacqueville et Désessarts ; que celui-ci s'était refusé à ce crime, et en avait fait secrètement prévenir les princes. Ce récit trouvait une créance assez générale [1]. Le duc de Bourgogne assurait aussi qu'on en voulait à sa vie : il rappelait l'assassin de Pontoise, le complot du sire de Saligny : encore en ce moment le parlement de Dole poursuivait Louis de Châlons, comte de Tonnerre, pour avoir proposé à Jean de Châlons, prince d'Orange, son cousin, et au sire de Neufchâtel, de faire périr le duc de Bourgogne, ainsi qu'eux-mêmes le déclaraient [2].

Toutefois on ne songeait pas encore à prendre les armes pour se disputer de nouveau le gouvernement. Le Dauphin s'éloignait du duc de Bourgogne, mais celui-ci avait toujours la plus grande part au pouvoir. Le roi, par lettres du 2 mars, venait de le charger de chasser hors du royaume les Anglais qui continuaient à y faire mille affreux ravages. Il avait reçu l'autorité d'assembler et de commander autant de gens de guerre qu'il le voudrait, de leur donner tels chefs qu'il jugerait convenable, d'occuper les villes et forteresses, enfin de faire pour la défense du pays tous actes de souveraine puissance. En outre l'opinion des députés aux États lui avait été plus favorable qu'aux autres princes. De concert avec l'Université et la ville de Paris, il poursuivait la réformation demandée, et la faisait servir à ses vues. On commença par renvoyer ceux qui avaient été nommés dans les doléances de maître Pavilly. Le roi prit sous sa protection le chancelier ; c'était lui qui depuis longtemps avait l'expédition des affaires ; il était vieux et respecté de tous les gens de bien. Dans l'exercice d'une si grande charge il avait toujours montré de la prudence et une inviolable fidélité.

L'homme qui était devenu le plus odieux, c'était Pierre Désessarts. Le grand amour que les Parisiens avaient eu pour lui s'était tourné en fureur. On regrettait que les Armagnacs eussent, par

1 Cr. de Fhr. — Juvénal. — Gollut. — 2 Ar. du 18 juillet 1413.

leurs méchantes pratiques, amené à eux un homme qui avait réellement aimé le roi et le bien du peuple, mais on n'en était que plus animé contre lui [1]. Une dernière aventure acheva de le perdre. Un homme d'armes bourguignon était logé dans une auberge, rue de la Harpe. Son cheval mourut; on le tira de l'écurie pendant la nuit, et on le traîna à la porte du collége d'Harcourt. Les écoliers trouvant cette charogne le lendemain matin, se tinrent pour insultés, et la traînèrent à l'auberge d'où elle avait été amenée. L'aubergiste était un huissier au Châtelet, grand protégé du prévôt de Paris. Il traita insolemment les écoliers. On s'échauffa, et l'on en vint aux mains; le sire Désessarts prit le parti de son huissier, et envoya à son secours. Tous les écoliers de l'Université s'en mêlèrent, le trouble se mit dans la ville [2]. Le Duc profita de l'occasion, et destitua le sire Désessarts de la charge de prévôt de Paris; elle fut donnée à un autre serviteur du duc de Bourgogne, messire le Borgne de la Heuze, un de ses plus vaillans chevaliers.

Quant au maniement des finances pour lequel il allait être recherché, il arriva à Désessarts de dire que sa justification serait facile; qu'il avait donné deux millions au duc de Bourgogne, et qu'il en montrerait le reçu signé du Duc lui-même. Cette parole décida sa perte. D'ailleurs le duc d'Aquitaine et les princes qui le gouvernaient en étaient venus à ne pouvoir plus se passer de Désessarts; il était l'âme de leurs conseils. On disait que son projet était d'enlever le roi et le Dauphin; qu'il avait réuni pour cela cinq ou six cents hommes d'armes à Melun. On ajoutait que sans cesse il répétait aux princes que le peuple de Paris devait être mené rudement et tenu en crainte [3]. Il lui fallut se dérober aux périls qui le menaçaient; il se sauva dans la forteresse de Cherbourg dont il était capitaine.

Le peuple commençait à s'échauffer. Les bouchers étaient toujours les maîtres de la ville; chacun tremblait devant eux. Le duc de Bourgogne les avait plus que jamais choyés et caressés. C'était un chagrin pour beaucoup de ses propres serviteurs et chevaliers de le voir se mêler à de telles gens [4]. L'Université aussi se repentait d'avoir été pour quelque chose dans une affaire qui tournait en un

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Journal de Paris.
2 Chron. n° 10297. — 3 Mezerai. — Fabert. — 4 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

si grand désordre ; cela donnait en quelque sorte raison à ceux qui avaient trouvé moquable et impertinent de voir des gens sans nulle pratique des affaires, et tout spéculatifs, quitter leurs livres pour régenter les princes et pour gouverner l'État comme leurs classes.

Ce fut dans l'espérance de détourner le duc de Bourgogne de cette mauvaise voie, que des hommes de bien, qui ne lui étaient pas contraires, allèrent prier maître Juvénal de le voir et de lui donner de sages conseils. Juvénal se présenta plusieurs fois à l'hôtel d'Artois, il y attendit long-temps sans avoir audience ; enfin une nuit le Duc le fit venir ; alors il lui remontra de son mieux, d'abord qu'il ne devait pas s'obstiner à toujours soutenir qu'il avait bien fait de faire tuer le duc d'Orléans : il en était advenu assez de maux, disait-il, pour qu'il convînt d'avoir tort : au moins devait-il protester qu'il tiendrait les promesses faites à Auxerre. Il lui dit ensuite qu'il n'était pas conforme à son honneur de se laisser gouverner par des bouchers, des écorcheurs de bêtes, et tant de méchantes gens. Il ajouta qu'il pouvait lui garantir que cent bourgeois de Paris, des plus notables, s'engageraient à l'accompagner toujours, à faire ce qu'il leur commanderait, et même lui prêter de l'argent s'il en avait besoin.

Le Duc écouta assez patiemment l'avocat général; mais il répondit d'abord qu'il n'avait pas eu tort et qu'il ne le confesserait jamais : que, quant aux gens dont on lui parlait, il savait ce qu'il avait à faire, et qu'il n'en serait pas autrement.

Les choses en étaient là, lorsque tout à coup, le 28 avril, Pierre Désessarts, à la tête de quelques hommes d'armes, rentra dans Paris, et s'empara de la Bastille Saint-Antoine en vertu des ordres du Dauphin. Au premier bruit de cette nouvelle, les deux frères Legoix, Denis de Chaumont, Caboche et Jean de Troye, chefs des bouchers, répandirent dans le peuple que c'était le commencement du dessein que Pierre Désessarts avait formé d'enlever le roi et de détruire la ville. La sédition commença ; on alla en foule requérir le prévôt des marchands de délivrer la bannière de la ville, et d'avertir les cinquantainiers et les dizainiers qu'ils eussent à se rendre en armes sur la place de Grève. Le clerc de l'Hôtel-de-Ville montra une grande fermeté. Il leur représenta qu'ils avaient promis de ne jamais prendre les armes sans en prévenir le duc

d'Aquitaine deux jours d'avance. Les séditieux et même les plus petites gens finirent par entendre raison; ils se retirèrent, en se donnant parole pour le lendemain [1].

Le lendemain le prévôt des marchands, les échevins, les cinquantainiers, qui étaient tous d'honorables et riches bourgeois, résolurent de tenter les derniers efforts pour empêcher le désordre. Ils se rappelaient avec un triste souvenir les suites des troubles et des émeutes. Plusieurs d'entre eux entreprirent de ramener la populace à des sentimens plus calmes. Cela était difficile; les chefs, lorsqu'on leur disait de prendre confiance au duc d'Aquitaine, répondaient en tumulte : « N'est-ce donc pas inutilement que » nous avons jusqu'ici, soit en secret, soit en public, fait enten- » dre au roi, à son fils, à son conseil et aux grands de l'État, les » maux insupportables où des traîtres et de mauvais Français pré- » cipitent le royaume? N'a-t-on pas toujours négligé d'y porter » remède? C'est donc à nous de nous faire justice et d'en tirer » vengeance. »

Peut-être les gens sages de la ville auraient-ils réussi à apaiser cette fureur; mais il y avait des chevaliers du duc de Bourgogne qui entraînaient les séditieux, et leur donnaient de mauvais conseils. Le sire de Jacqueville, qui avait succédé dans leur confiance à Pierre Désessarts, et le sire de Mailly se mirent à la tête de tout ce peuple. L'on courut attaquer la Bastille; cette forteresse était imprenable. Cependant le sire Désessarts, voyant leur fureur, ne voulut point pousser les choses à l'extrême; il se montra à une fenêtre, répétant qu'il n'était rentré que par l'ordre de monseigneur le duc d'Aquitaine, dont il présentait les lettres et le sceau. Il protesta qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville de Paris; qu'il ne demandait qu'à en sortir, et promettait de ne jamais revenir à la cour sans le consentement des bourgeois. Le tumulte était si grand qu'il ne pouvait se faire entendre; en vain il les conjurait, les mains jointes, de l'écouter; ils ne répondaient que par des cris d'extermination. Sur ce, arriva le duc de Bourgogne, qui commença à calmer le peuple en disant qu'il se chargeait du sire Désessarts, qu'il le garderait lui-même et en répondait. Il lui cria de descendre; Désessarts obéit; quand il fut au milieu de cette

1 Le Religieux de Saint-Denis.

troupe furieuse que la présence du Duc contenait à peine : « Mon-
» seigneur, dit-il, je suis venu sur votre sauvegarde ; si vous ne
» pouvez me garantir de la rage de ces gens-là, laissez-moi ren-
» trer. — N'aie aucun souci, mon ami, répondit le Duc, je t'as-
» sure et te jure sur ma foi que, s'il le faut, je te couvrirai de
» mon corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule, et le fit conduire au Louvre [1].

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui ; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfans de chœur, à entendre le son des orgues ; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table [2] ; enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut, chez le duc d'Aquitaine, que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le royal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et, avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au Dauphin ; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui ; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous? Non seulement je vous
» écouterai, mais je ferai ce que vous voudrez. »

Alors le chirurgien, Jean de Troye, prit la parole : « Monsei-
» gneur, dit-il, vous voyez vos très-humbles sujets, les bourgeois
» de Paris, en armes devant vous. Ils veulent seulement vous
» montrer par-là qu'ils ne craindraient pas d'exposer leur vie pour

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
2 Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du parlement.

» votre service, comme ils l'ont déjà su faire; tout leur déplaisir » est que votre royale jeunesse ne brille pas à l'égal de vos ancê- » tres, et que vous soyez détourné de suivre leurs traces par les » traîtres qui vous obsèdent et vous gouvernent. Chacun sait qu'ils » prennent à tâche de corrompre vos bonnes mœurs, et de vous » jeter dans le déréglement. Nous n'ignorons pas que notre bonne » reine, votre mère, en est fort mal contente; les princes de » votre sang eux-mêmes craignent que, lorsque vous serez en âge » de régner, votre mauvaise éducation vous en rende incapable. » La juste aversion que nous avons contre des hommes si dignes » de châtiment, nous a fait solliciter assez souvent qu'on les ôtât » de votre service. Nous sommes résolus de tirer aujourd'hui ven- » geance de leur trahison, et nous vous demandons de les mettre » entre nos mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que l'orateur avait parlé selon ses sentimens. Le Dauphin, avec assez de fermeté, répondit : « Messieurs les bons bourgeois, je vous supplie de retourner à » vos métiers, et de ne point montrer cette furieuse animosité con- » tre des serviteurs qui me sont attachés. — Si vous en connaissez » quelques-uns, ajouta le chancelier d'Aquitaine, qui aient man- » qué de fidélité, nommez-les, on les punira comme ils le méritent. » Jean de Troye en remit alors une liste; elle comprenait près de cinquante seigneurs et gentilshommes : le chancelier d'Aquitaine était lui-même en tête de la liste. Cette populace le força à la lire tout haut plusieurs fois [1].

Le Dauphin, cependant, indigné de tant d'affronts, et voyant qu'il ne pourrait sauver ses serviteurs, jeta un regard de courroux sur le duc de Bourgogne : « Beau-père, dit-il, ceci m'est fait par » vos conseils, et vous ne pouvez vous en justifier, car ce sont des » gens de votre hôtel qui sont les principaux; mais comptez qu'une » fois vous vous en repentirez; la besogne n'ira pas toujours ainsi à » votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit d'un ton d'excuse : « Monseigneur, vous vous informerez quand votre colère sera » refroidie. » Alors le Dauphin prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer dessus au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir; puis il se retira dans

1 Monstrelet.

la chambre du roi. Les séditieux enfoncèrent les portes, se répandirent dans l'hôtel, et s'emparèrent violemment du duc de Bar, cousin germain du roi, du chancelier d'Aquitaine, du sire Jacques de la Rivière, de messire d'Angenne, des deux frères Boissay, des deux frères Mesnil. Leur brutalité fut telle, qu'ils arrachèrent le sire de Vitry à la duchesse d'Aquitaine, qui voulait le sauver.

On mena les prisonniers au Louvre; mais tous ne purent être préservés de la cruauté des bouchers. Maître Bridoult, secrétaire du roi, fut jeté dans la rivière. Un riche tapissier, nommé Martin, fut massacré. On fit périr aussi un habile mécanicien nommé Watelet, qui avait construit de belles machines de guerre pour le duc de Berri. Courtebotte, musicien du duc d'Aquitaine, eut le même sort.

Jamais les bouchers n'avaient exercé un si grand pouvoir dans la ville. Chaque jour ils entraient chez le duc d'Aquitaine, et lui faisaient débiter insolemment que ce qu'ils avaient fait était pour son honneur et pour le bien du royaume. On lui répétait ensuite, avec une licence sans égale, de dures leçons sur sa conduite et son déréglement.

Maître Eustache Pavilly se signala surtout dans ses injurieuses réprimandes. Il fit un long récit des vices dont les princes de France avaient pu donner le scandale, et alla jusqu'à dire que la maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans avaient été des punitions du ciel pour le désordre de leur conduite. Il signifia au Dauphin que s'il ne se réformait pas, on serait obligé de transférer son droit à son second frère, ainsi que la reine l'en avait, disait-on, menacé.

On lui demandait en même temps de presser les poursuites contre ceux qui avaient été mis en prison; on voulait qu'il publiât de nouvelles menaces contre les Armagnacs et tous ceux qui armeraient en leur faveur [1]. Le duc d'Aquitaine n'était pas en mesure de leur rien refuser. Il les écoutait avec douceur et patience, en les conjurant chaque fois d'avoir quelque considération pour son cousin le duc de Bar et pour les fidèles serviteurs qu'ils lui avaient enlevés.

En ce même temps, les Gantois avaient envoyé des députés à leur Duc, pour le prier de renvoyer parmi eux son fils le comte Philippe de Charolais, qu'ils aimaient déjà beaucoup. Les Parisiens

1 Lettres du roi, du 9 mai.

firent grand'fête à ces Gantois. On leur donna un magnifique dîner à l'Hôtel-de-Ville [1].

En signe de fraternité, les gens de Paris et ceux de Gand prirent le chaperon blanc, et jurèrent de s'assister mutuellement. Les hommes sages craignirent de voir renaître cette révolte générale de tous les peuples, qui avait, trente ans auparavant, failli causer d'étranges révolutions; en effet, ceux qui étaient maîtres de tout à Paris ne manquèrent pas d'envoyer des députés dans toutes les bonnes villes, pour les engager à faire cause commune et à arborer le chaperon blanc [2].

Ce chaperon devint tout aussitôt l'enseigne du parti. Les bouchers s'en allèrent l'offrir au Dauphin, au duc de Bourgogne, au duc

1 Le nom de comte de Charolais est cité plusieurs fois dans cette histoire : nous devons en faire connaître l'origine. La baronie de Charolais, avant d'être un comté, appartenait à Hugues IV, duc de Bourgogne de la première race, qui mourut en 1272. Jean, son fils et son héritier, épousa Agnès de Bourbon; leur fille appelée Béatrix, dame de Bourbon et de Charolais, fut mariée à Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis, mort à Paris en 1318, et tige de la maison royale actuelle de France. Jean, troisième fils de Robert, était baron de Charolais; il laissa en mourant avant son père, en 1316, une fille unique appelée Béatrix II, en faveur de laquelle le roi Philippe-le-Hardi avait érigé le Charolais en comté, au moment de son mariage avec Jean Ier, comte d'Armagnac Celui-ci mourut en 1373. Bernard, son second fils, fit la vente du comté de Charolais, en 1388, à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre.

Nous avons puisé ces renseignements dans les *Mémoires de Bourgogne* par Dunod de Charnage, t. III, p. 321.

Le duc Philippe-le-Hardi donna en apanage le comté de Charolais à son petit-fils appelé aussi Philippe, qui était né à Dijon le 30 juin 1396. C'est le duc Philippe-le-Bon : il avait donc 17 ans en 1413.

Cette remarque est d'autant plus nécessaire que, deux ou trois ans plus tard, le duc Jean-sans-Peur, dont il était l'héritier présomptif, lui confiait l'administration de la Flandre pendant ses absences. Il avait alors le titre de comte de Charolais.

Le seul fils légitime de Philippe-le-Bon, appelé Charles-le-Téméraire, eut aussi le titre de comte de Charolais. Nous verrons aussi son nom plusieurs fois cité sous ce titre dans le cours de cette histoire. Il eut part à l'administration de la monarchie bourguignonne (que l'on me permette cette expression) pendant les dernières années de la vie de Philippe-le-Bon. Mais autant celui-ci s'était fait aimer dans son adolescence, comme on le voit par le passage ci-dessus de M. de Barante, autant on redouta l'avénement du jeune Charles, comte de Charolais, aux États du duc de Bourgogne. On fit même des tentatives pour l'empoisonner. C'était de lui que Philippe-le-Bon aurait pu dire avec plus de raison que Louis XII le disait de François Ier. « *ce gros garçon gâtera tout.* » M.

2 Le Religieux de Saint-Denis.

de Berri et aux seigneurs du conseil, en leur disant de le porter en témoignage de leur amour pour le peuple et la bonne ville de Paris. Dans les commencemens, n'en avait pas qui voulait. Ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs n'obtenaient pas d'abord cette faveur [1]. Bientôt tout le monde finit par en porter. Ces bouchers, que pour lors en nommait Cabochiens, étaient même si malveillans et insolens, qu'un jour le duc d'Aquitaine étant à sa fenêtre, avait laissé tomber son chaperon, de telle sorte que, par hasard, il passait sur l'épaule droite comme une écharpe. Les bouchers se prirent à dire : « Voyez donc ce bon enfant de Dauphin, qui fait » de son chaperon blanc la bande des Armagnacs. Il en fera tant » qu'il nous mettra en colère [2]. »

Les gens de bien tremblaient des malheurs effroyables que préparait une telle domination. L'Université et les bons bourgeois étaient loin d'approuver un tel désordre. Ils cherchaient les moyens de se préserver des calamités qu'ils voyaient fondre sur eux. Ils envoyèrent le sire de Craon au duc d'Orléans, pour lui protester du respect de la ville de Paris, et pour essayer d'ajuster ce qui s'était passé. L'Université, de son côté, offrit de s'entremettre pour apaiser le duc d'Aquitaine. On chercha aussi à tirer quelques bons avis de l'avocat général Juvénal, qui avait long-temps gouverné Paris, et qui montrait toujours tant d'amour pour le roi et pour le royaume. Il consentit à entrer en conférence avec quelques Bourguignons assez sages, et même avec maître Pavilly, qui était tout aux Legoix et aux Saint-Yon. Ce n'est pas que l'avocat général eût grande espérance [3]. Tout dernièrement, il avait su quelles tristes réponses avaient faites des personnes dévotes et contemplatives, et surtout de saintes religieuses qui avaient parfois des visions, lorsqu'on était venu leur demander comment tout ce désordre finirait. L'une avait vu trois soleils, signe bien funeste; l'autre avait remarqué le ciel couvert de sombres nuages au-dessus de Paris, et serein du côté d'Orléans. Une troisième avait rêvé que le roi d'Angleterre était sur les tours de Notre-Dame, et le roi de France entouré d'un cortége de deuil, humblement assis sur une pierre dans le parvis. Il y avait bien à craindre que tous ces malheurs ne vinssent de l'excommunication que Boniface VIII avait prononcée

1 Journal de Paris. — 2 Juvénal. — 3 *Idem*.

contre le roi Philippe-le-Bel et sa race. Voilà ce que se disaient tristement les prud'hommes qui consultaient entre eux sur les moyens de sauver le royaume. Juvénal était d'avis que ce qui importait le plus, avant tout, c'était que les princes rompissent toute alliance avec les Anglais. En parlant ainsi, il semblait faire un reproche aux Bourguignons, tout aussi bien qu'aux Armagnacs. Les uns comme les autres recherchaient les secours des ennemis du royaume; aussi les gens de bien n'avaient point à se joindre avec les gens des deux partis.

Rien ne pouvait donc arrêter les excès des bouchers. Chaque jour c'était quelque nouvelle violence. Le comte de Vertus, ne se trouvant plus en sûreté, parvint à s'évader de Paris sous un déguisement. Le Dauphin cherchait aussi les moyens d'échapper à sa déplorable situation. Il écrivait secrètement au duc d'Orléans, au duc de Bretagne, au roi de Sicile, de le venir délivrer. Néanmoins sa faiblesse autorisait et encourageait le désordre, il n'y avait rien qu'il ne signât et n'approuvât sans résistance. Ainsi on le fit consentir à l'emprisonnement de soixante riches bourgeois qu'on rançonna durement. Il reprit son ancien chancelier; il donna le gouvernement de Paris au sire de Jacqueville; Chaumont et Caboche, infâmes écorcheurs et valets de la boucherie, furent nommés commandans de Saint-Cloud et de Charenton; ils prêtèrent serment entre ses mains [1].

A ce moment le roi, qui était depuis long-temps malade, revint à la santé. Le 18 de mai, il s'en alla en procession solennelle remercier Dieu à Notre-Dame. Pendant son chemin le prévôt des marchands et les échevins se présentèrent respectueusement à lui. Maître Jean de Troye le harangua, et, lui offrant le chaperon blanc, le conjura de le porter comme marque d'affection pour sa bonne ville de Paris. Le roi y consentit facilement. Dès lors personne ne put se dispenser d'en faire autant. Le parlement, l'Université, le clergé ne se montrèrent plus en public qu'avec le chaperon.

Deux jours après, maître Pavilly, à la tête d'une députation de factieux, obtint audience du roi. Il lui débita un long discours pour justifier tout ce qui avait été fait depuis quelque temps, et compara la ville de Paris à un jardinier sage, qui aurait arraché

1 Le Religieux de Saint-Denis.

les mauvaises herbes dont les lis étaient empoisonnés et étouffés. Le chancelier de France lui demanda au nom de qui il parlait; le prévôt des marchands et les échevins qui étaient présens l'avouèrent de tout ce qu'il avait dit, car les plus honnêtes gens de la ville cédaient sans cesse à la crainte qu'inspiraient les séditieux. En même temps la foule s'était amassée autour de l'hôtel Saint-Paul. La milice était en armes sous le commandement du sire de Jacqueville. De moment en moment de nouveaux bourgeois entraient dans l'hôtel, et venaient grossir la députation. On demandait à grands cris le duc d'Aquitaine. Le prince, épouvanté de cette fureur toujours croissante de la populace, consentit à se montrer. Le duc de Bourgogne, qui peut-être trouvait que les choses allaient trop loin, descendit et supplia instamment les séditieux de se retirer; il leur représenta que le roi était à peine rétabli; que ce tumulte allait le rejeter dans son désordre d'esprit; rien ne put les calmer; ils criaient que c'était pour le bien du roi et du royaume qu'ils étaient venus. Bientôt Jean de Troye produisit une liste des personnes dont ces furieux demandaient l'emprisonnement. Le duc Louis de Bavière était le premier; jusque-là il avait été, ainsi que la reine sa sœur, assez agréable au peuple de Paris; mais la méfiance s'était aussi portée sur lui. On prétendait qu'il faisait le bon serviteur, mais qu'au fond il était pour les Armagnacs [1]. C'était la crainte qu'on ne fît échapper le Dauphin, et l'idée qu'il était entré en correspondance secrète avec le duc d'Orléans, qui avaient animé toute cette populace.

Le duc de Bourgogne, n'obtenant rien de leur fureur, remonta chez la reine, et lui dit ce qu'on demandait. Elle fut saisie d'un grand trouble, elle appela son fils, et lui commanda de retourner avec le duc de Bourgogne parler à ces gens-là, pour les supplier d'épargner son frère. Le duc d'Aquitaine se prit alors à pleurer, et se retira dans un cabinet. Le duc de Bourgogne lui rendit quelque courage, et ils descendirent. Là ils conjurèrent les séditieux de se désister de leur demande, ou du moins d'accorder huit jours sur parole au frère de la reine. Il devait se marier le lendemain à la veuve du comte de Mortaigne; tout était prêt pour la célébration; il promettait de se représenter, et de se rendre

1 Journal de Paris.

prisonnier la semaine d'après. Ils furent impitoyables, et répondirent qu'ils iraient le prendre en présence même du roi et de la reine. Quand elle sut la cruauté des Parisiens, elle voulait suivre son frère et partager sa prison. Pour lui, ne voyant aucun moyen d'échapper, il descendit plein de tristesse et d'amertume, se rendit à eux, leur demanda de se borner à son emprisonnement et de faire grâce aux autres. « Si je suis coupable, dit-il, punissez-moi sans » miséricorde, sinon délivrez-moi promptement afin que je retourne » en Bavière pour ne jamais revenir en France. »

Jacqueville monta ensuite dans l'hôtel avec une quinzaine d'hommes, et, brutalement, sans nul égard pour la reine, pour le roi, pour monseigneur d'Aquitaine, pénétrant partout, brisant les portes, il s'empara de tous ceux que le peuple demandait. Pour comble de barbarie, il y avait sur cette liste treize dames des plus considérables de l'hôtel de la reine et de la duchesse d'Aquitaine. Elles furent emmenées avec rudesse, mises deux à deux sur des chevaux, et conduites au Louvre. Parmi les autres prisonniers, était l'archevêque de Bourges, prélat du plus grand mérite, et confesseur de la reine; et ce qui montrait la folie de ce peuple, le sire d'Ollehain, qu'on avait forcé huit jours auparavant le Dauphin de reprendre pour chancelier, fut aussi conduit en prison. On prit encore un écuyer du duc d'Orléans qui, la veille, avait apporté des lettres de son maître. Peu après, ils les remirent pourtant en liberté, ainsi que le sire d'Ollehain [1].

Cependant les bourgeois riches et sages, l'Université, le parlement, gémissaient de plus en plus de cette tyrannie, et refusaient de se mêler en rien à tous les actes des séditieux. Le conseil du roi avait moins de fermeté. On fit formellement approuver et reconnaître pour agréable, par le roi, tout ce qui avait été fait; ses lettres traitèrent de serviteurs loyaux et zélés, ceux qui avaient arrêté dans son hôtel les princes de son sang, et leur donnèrent de publiques louanges. Elles justifiaient ces violences, en disant qu'on soupçonnait de machinations, de conspirations et de crimes, les personnes emprisonnées. Ce fut après délibération du conseil, où assistaient les princes et tout ce qui restait encore de seigneurs auprès d'eux, que ces lettres furent délivrées, sans nulle contra-

1 Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Pasquier. — Saint-Remy.

diction. On ne trouva pourtant qu'un seul secrétaire du roi qui voulût les expédier [1].

Le surlendemain, le roi et les princes se rendirent, couverts du chaperon blanc, au parlement, pour y faire enregistrer les ordonnances d'économie et de réformation, qui avaient été dressées sur la demande des États et de l'Université. Elles étaient bonnes et sages. Des hommes expérimentés et raisonnables les avaient composées pendant tous ces troubles; il eût été à souhaiter qu'elles fussent observées fidèlement. En même temps, on en enregistra une autre, qui renouvela les défenses d'armer en faveur des princes. En effet, le duc d'Orléans et ses partisans, émus de tout ce qui se passait à Paris, recommençaient à lever des troupes [2]. Cette fois, il agissait avec la secrète approbation du roi et du duc d'Aquitaine, qui s'était adressé au duc de Bretagne et à lui, pour être délivré des factieux de Paris. Ils donnaient à toute leur conduite l'apparence du respect et de la soumission, et ne réclamaient que l'exécution de la paix d'Auxerre. De sorte que les gens de bien en étaient venus au point de ne les plus blâmer. Il y avait même des serviteurs du duc de Bourgogne, tels que les sires de Croy, de Roubaix, de Châtillon et de la Viefville, qui s'étaient éloignés, par horreur de ce qu'ils étaient obligés de voir à Paris.

Les bouchers se sentant abandonnés de tous les honnêtes gens, ne s'en livraient que plus à tous les excès. Le duc de Bourgogne avait traduit les prisonniers devant douze commissaires institués pour les juger. Pendant qu'on instruisait cette informe procédure contre le sire Jacques de la Rivière, le sire de Jacqueville entra un jour dans sa prison. Il commença par adresser de rudes paroles au prisonnier. Le sire de la Rivière était un des seigneurs les plus polis, les plus aimables et les plus savans de toute la cour; il vit bien qu'il était dangereux d'engager querelle avec un tel homme, et s'efforça de lui répondre le plus doucement qu'il pouvait. Mais l'autre étant allé jusqu'à lui dire qu'il était traître et déloyal, se sentant attaqué dans son honneur, il répliqua à Jacqueville, qu'il en avait méchamment menti, et que s'il plaisait au roi il le combattrait. Pour lors ce capitaine des bouchers prit sa hache d'armes, en frappa la Rivière à la tête et l'étendit mort à ses pieds [3]! Le

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Monstrelet.
2 Juvénal. — Fenin. — Saint-Remy.

lendemain, on plaça le cadavre dans une charrette, avec le sire de Mesnil que les commissaires venaient de condamner. Le vivant et le mort furent amenés à l'échafaud et décapités. On répandit dans le vulgaire que le sire de la Rivière s'était tué en se frappant la tête avec un pot d'étain. Tout ce qui n'était point la populace sut bien que Jacqueville avait assassiné un homme sous la sauvegarde de la justice.

Peu de jours après le roi retomba dans sa maladie, et comme sa faible volonté n'était plus là pour défendre son vieux serviteur le chancelier, à qui il était attaché, les séditieux le firent révoquer. Les princes, pour adoucir la disgrâce de cet homme respectable, donnèrent les sceaux à son gendre, Eustache de Laitre [1].

Pour mettre le comble aux malheurs du royaume, les Anglais entraient sans nulle résistance dans la Guyenne. Le sire d'Albret ne se mettait point en peine de les combattre; le comte d'Armagnac les favorisait plus ouvertement encore, et portait leur croix rouge sur sa cotte d'armes. Bientôt le sire de Helly, maréchal de Guyenne, arriva à Paris, disant qu'il n'avait nulle ressource pour soutenir la guerre, mais que si l'on voulait lui donner de l'argent, il tâcherait de réunir une armée pour défendre la frontière. La chose pressait, et l'on résolut de se servir de la rude autorité des bouchers pour réussir plus tôt à rassembler quelque finance. Des commissaires furent nommés pour taxer chacun selon ses facultés; Legoix, Caboche, de Troye et Chaumont, furent commis à la recette. Ils la firent en effet avec leur violence accoutumée et sans ménager personne, conduisant en prison ceux qui ne s'acquittaient pas sur-le-champ, ecclésiastiques, officiers du roi ou autres. L'avocat général Juvénal, que tout le monde respectait, ayant réclamé contre sa taxe de deux mille écus, fut amené au Châtelet. Le vénérable Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame, l'honneur de l'Université, ayant refusé de payer, et ayant doucement représenté que la façon dont on s'y prenait n'était ni honorable, ni selon la loi de Dieu, ils voulurent le prendre; il se cacha dans les voûtes de Notre-Dame, et ils saccagèrent sa maison.

Cette taxe donna encore plus d'aversion à la bourgeoisie contre les bouchers. Peu à peu, se sentant poussée à bout, elle reprenait

1 Le Religieux de Saint-Denis.

courage et commençait à exprimer plus haut ses sentimens. Mais les autres répondaient : « D'ou vient donc que nous avons toujours » été avoués de ce que nous faisons par quelques-uns d'entre vous? » Les bourgeois s'excusaient alors sur l'autorité du roi, qui avait aussi cédé à la violence. « D'ailleurs, disaient-ils, pouvions-nous » croire que vous iriez à de tels excès [1] ? »

Une des choses qui les occupaient le plus, c'était de presser la condamnation du sire Désessarts. Ils le craignaient encore dans sa prison. Comme ils le connaissaient habile et cruel, ils voulaient se mettre à l'abri des retours de fortune, qui auraient pu le ramener auprès des princes. Il avait beaucoup d'ennemis et d'envieux, et il avait fait tout ce qu'il fallait pour les mériter; de sorte que l'opinion ne le défendait guère contre les commissaires chargés de le juger. Il fut donc condamné, et le 1er juillet on le conduisit au supplice, sur une claie, après lui avoir rasé les cheveux. Il avait une houppelande noire fourrée de martre, et une croix de bois en sa main. Sa fermeté ne l'abandonna pas un instant; il avait le visage riant, et regardait d'un œil assuré tous les apprêts de sa mort. Le voyant si calme et si gai, beaucoup de gens imaginaient qu'il se flattait d'être délivré par ce peuple dont il avait été tant aimé. Cependant personne n'y songea, bien que tous les assistans pleurassent à chaudes larmes. Arrivé sur l'échafaud, il ne demanda pas d'autre grâce que de ne pas entendre la lecture de son jugement, où l'on avait accumulé toutes sortes de crimes. Cela lui fut accordé; il se mit à genoux, baisa une petite image d'argent que lui présenta le bourreau, et tendit courageusement la tête. Son corps fut suspendu au même gibet où, trois ans auparavant, il avait fait attacher le corps du sire de Montaigu.

L'insolence du sire de Jacquevilie allait toujours croissant. Un soir qu'il faisait sa ronde avec le guet, autour de l'hôtel Saint-Paul, il entendit la musique d'un bal chez le duc d'Aquitaine; il monta, entra hardiment dans la chambre, et commença à réprimander durement le prince sur sa vie dissoiue et indigne de son rang. Le sire Georges de la Tremoille s'avança pour répondre à cet injurieux discours. Jacqueviiie lui reprocha d'être l'auteur de tous ces désordres. Une querelle s'engagea; les deux chevaliers se donnèrent de

1 Le Religieux de Saint-Denis

mutuels démentis. La patience manqua au Dauphin ; il s'élança sur le sire de Jacqueville et le frappa de trois coups de poignard qu'arrêta sa cotte de mailles. Le guet, entendant le bruit, pénétra dans la salle; le sire de la Tremoille allait être massacré, si le duc de Bourgogne, à force de supplications, n'avait obtenu sa grâce. Le duc d'Aquitaine fut si troublé de cette horrible scène qu'il en cracha le sang. Il ne trouvait aucun moyen de se tirer d'esclavage; mais les bons bourgeois de Paris souffraient de le voir livré à de tels affronts, et le faisaient secrètement assurer de leur affection [1].

Cependant les princes d'Orléans avaient rassemblé leurs hommes et s'avançaient vers Paris. Déjà Louis de Bosredon et Clignet de Brabant tenaient la campagne dans le Gatinais; les bouchers conçurent quelque inquiétude et les gens sages prirent de l'espérance. Le peuple commençait à être las de tout le train des choses. Il n'y avait plus de commerce, et les pauvres ouvriers étaient sans cesse détournés de leur travail, pour faire le guet et garder la ville. En même temps on savait qu'il n'y avait rien de si raisonnable que les demandes des princes; ils ne voulaient que l'exécution de la paix d'Auxerre dont les conditions n'avaient pas été observées à leur égard; encore se plaignaient-ils bien plus des violences et des outrages exercés contre le roi et le duc d'Aquitaine, que des torts qu'on avait à leur égard; le roi de Sicile était de leur alliance [2]. Le comte d'Eu lui-même, qui venait de marier sa sœur, il y avait peu de jours, au comte de Nevers, frère du duc de Bourgogne, était allé aussitôt après joindre les princes. Ils étaient arrivés jusqu'à Verneuil, à vingt-cinq lieues de Paris. De là ils avaient envoyé des commissaires pour protester de leurs bonnes intentions. Le conseil du roi délibéra que des conférences seraient entamées pour le maintien de la paix, et que chaque prince y enverrait son commissaire avec les ambassadeurs du roi. On fit choix d'hommes sages, habiles et propres à aplanir les difficultés [3].

Au moment de leur retour, le roi recouvra la raison; ce qui parut encore une circonstance heureuse. On lui rendit compte de la situation des affaires et des bonnes dispositions des princes, qui étaient à Verneuil. Ils avaient fait grand accueil aux commissaires,

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — 2 Monstrelet.
3 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

avaient montré un sincère désir de la paix, et ne demandaient pas même à entrer dans Paris.

Il était nécessaire de conduire la chose avec une extrême prudence; le Dauphin et le conseil du roi avaient besoin d'appui pour arriver à une heureuse conclusion. On commença par envoyer le rapport des ambassadeurs au parlement et à l'hôtel de ville, afin d'avoir l'avis de ces deux corps : on avait pris soin de ne pas y noter les plaintes que les princes faisaient de toutes les insultes faites au roi, à sa famille et à son autorité. Le parlement ne balança point, et sur-le-champ conseilla au roi d'envoyer les ducs de Berri et de Bourgogne conférer avec les princes de l'autre parti.

Les ambassadeurs étaient allés eux-mêmes à l'hôtel de ville, et la bourgeoisie semblait être si bien disposée, qu'on pouvait espérer un avis favorable. En effet, la nouvelle fut reçue comme un bienfait de la Providence : presque tout d'une voix, on allait approuver la proposition, lorsque tout à coup le sire de Jacqueville entra dans la grand'salle, avec Chaumont, Caboche et une centaine de leurs pareils, armés de pied en cap : « Nous ne voulons point de » cette paix traîtresse, » s'écrièrent-ils.

Puis Simon Caboche, imposant silence à tout, prit la parole, et s'adressant aux ambassadeurs d'un air farouche et menaçant : « Comment! vous avez jusqu'ici approuvé tout ce que le roi a fait, » et maintenant vous conseillez la paix avec des traîtres qui vou- » laient le détrôner, il y a deux ans! S'ils étaient de bonne foi, » auraient-ils permis à Louis de Bosredon et à Clignet de Bra- » bant de conserver des châteaux dans le Gatinais, et de ravager » toute la contrée? Ils offrent leurs personnes et leurs biens pour » le service du roi; ils ne demandent qu'à lui présenter leurs » respects, et ne désirent pas que ce soit à Paris! Qu'est-ce que » cela veut dire, sinon qu'ils détestent cette bonne ville, et cher- » chent quelque moyen de la surprendre? C'est un expédient dont » ils se sont avisés pour en venir à leurs fins, et contenter leurs » passions; ils veulent se venger des injures que nous leur avons faites » dans la personne de leurs serviteurs et de leurs sujets, lesquels » nous avons justement emprisonnés, dépouillés de leurs biens, » ou fait périr dans les supplices. Serez-vous assez simples pour » donner dans le panneau? Sachez que dès qu'ils auront avec eux » le roi, la reine et M. le duc de Guyenne, ils vous ôteront vos

» armes, les chaînes de vos rues; ils aboliront vos priviléges, vous » remettront sous le joug de leurs exactions, et s'enrichiront » encore de vos dépouilles. Oui, ajouta-t-il en finissant, s'il y a » ici quelqu'un, de quelque qualité qu'il soit, assez hardi pour » consentir à cette paix, par le sang de notre seigneur Jésus-» Christ, il sera traité comme ennemi de la noble ville de Paris [1]. »

Les menaces de ce malheureux, qui osait ainsi paraître dans une assemblée, couvert de la brillante armure d'un chevalier, épouvantèrent tout le monde. On se sépara sans rien résoudre. Dès le lendemain, ils répandirent une liste des principaux bourgeois de Paris qu'ils comptaient massacrer au premier tumulte. Ils forcèrent le conseil du roi à expédier des lettres qui enjoignaient aux fidèles bourgeois de Paris et des bonnes villes, de ne pas se laisser séduire par les conteurs de fausses nouvelles. « Quoi qu'on puisse vous dire, » croyez, disaient ces lettres, que nous tenons nos rebelles parens » pour des traîtres et de dangereux ennemis du royaume. Nous ap-» prouvons en tout le gouvernement présent; notre fils, le duc d'A-» quitaine, ne court nul danger, n'a aucune inquiétude, et se trouve » en sûreté autant que dans le sein de sa mère. » Déjà des commissaires avaient été envoyés aux provinces et aux villes pour leur commander de se tenir prêtes à venir au secours du roi. Il y avait surtout un chevalier, chambellan du duc d'Aquitaine, nommé le sire de Moreuil, qui parcourait la Picardie, prêchant la croisade contre les princes, et animant nobles et bourgeois contre eux par mille calomnies. En même temps le sire de Jacqueville venait de sortir de la ville à la tête d'une troupe de la milice, pour aller combattre Louis de Bosredon. De même que ces commissaires, il envoya tout aussitôt à Paris des nouvelles exagérées et fausses sur les ravages des Armagnacs dans les campagnes. On répandait que les princes voulaient détruire la ville, faire périr les principaux bourgeois, et donner leurs femmes à des valets.

Nonobstant tous ces efforts, le pouvoir des bouchers sur la ville de Paris diminuait de jour en jour; les dix-sept quarteniers, qui gouvernaient les cinq quartiers de la ville, tenaient de secrètes assemblées; ils y appelaient les cinquanteniers et les dizainiers; presque tous étaient pour la paix, et en instruisaient le Dauphin et le

1 Le Religieux de Saint-Denis.

conseil du roi. Les commissaires chargés de juger les prisonniers n'osaient plus prononcer de condamnations. Ils mirent en liberté les dames de la reine; ils auraient bien délivré aussi les ducs de Bar et de Bavière, si ce n'eût été les menaces de Jean de Troye.

L'homme qui travaillait le mieux à détruire la puissance des bouchers, c'était l'avocat général Juvénal [1]. Il était grand ennemi du désordre et avait d'ailleurs de justes motifs de rancune contre leur tyrannie. Cependant, tout courageux et ferme qu'il était, il n'osait encore se déclarer publiquement. Toutes ces pensées lui roulaient jour et nuit dans la tête, et ne lui laissaient ni repos ni sommeil. Enfin une nuit, s'étant endormi vers le matin, il lui sembla qu'une voix lui disait : *Surgite cùm sederitis, qui manducatis panem doloris.* Sa femme qui était une bonne et dévote dame, lorsqu'il s'éveilla, lui dit : « Mon ami, j'ai entendu ce matin qu'on » vous disait, ou que vous prononciez en rêvant, des paroles que » j'ai souvent lues dans mes heures, » et elle les lui répéta. Le bon Juvénal lui répondit : « Ma mie, nous avons onze enfans, et par » conséquent grand sujet de prier Dieu de nous accorder la paix; » ayons espoir en lui, il nous aidera. » Cet heureux augure lui donna bon courage. Il voyait presque tous les jours le duc de Berri. Comme on avait ruiné son hôtel de Nesle, il venait parfois loger au cloître Notre-Dame, chez son médecin maître Allegret, et se plaisait à y faire venir Juvénal et quelques honnêtes bourgeois, pour deviser ensemble des affaires du temps. « Eh bien! Juvénal, » disait souvent le vieux prince, cela durera-t-il toujours? reste- » rons-nous sous l'autorité et la domination de ces méchantes gens? » — Monseigneur, répondait l'autre, espérons en Dieu; avant peu » nous les verrons confondus et détruits. »

Le soir même il rencontra, chez le duc, Étienne d'Ancenne et Gervais Mérille, deux braves marchands drapiers, qui étaient quarteniers; ils racontaient comment dans la bourgeoisie et même dans le petit peuple on était mécontent des cabochiens; ils en raisonnèrent beaucoup, et virent bien qu'il n'y avait rien à faire tant qu'on ne pourrait pas émouvoir le peuple contre ces gens-là. S'encourageant les uns les autres, ils promirent au duc de risquer leur personne et leurs biens pour briser l'autorité des bouchers et de leurs partisans.

1 Juvénal.

Le conseil du roi, encouragé par ces bonnes dispositions, donna suite aux propositions de paix. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne partirent pour Pontoise, où devaient se régler les conditions. Ils emmenaient avec eux des conseillers du roi, et huit des principaux bourgeois de la ville. On fit à Paris et à Saint-Denis les plus dévotes processions, pour obtenir la réussite de leur ambassade [1].

Les autres princes étaient venus jusqu'à Vernon, et envoyèrent leurs députés : c'étaient des gens presque tous remplis de mérite et de savoir; mais celui qui parla le mieux fut maître Guillaume Saignet, député du roi de Sicile : il fit un discours que tout le monde trouva magnifique, rempli des plus belles comparaisons et les mieux soutenues, enrichi d'une foule de citations sacrées et profanes; il insista beaucoup sur les outrages de toutes sortes que les factieux avaient fait endurer à la maison royale, sur l'injure faite aux dames de la reine, sur l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière. « On dit de plus, ajouta-t-il, et les princes en ont » un déplaisir extrême, que le fils aîné du roi, l'héritier présomptif » de la couronne, est par eux détenu dans un état si misérable, » qu'il est privé de toute liberté, tant active que passive : active, » en ce qu'il ne peut sortir de sa maison, ou du moins désemparer » de la ville : passive, en ce qu'aucun, de quelque qualité que ce » soit, fût-il même de son sang, n'ose, depuis long-temps, ni » parler, ni converser avec lui, excepté ceux qui le gardent; cela » est fort douloureux pour lui, et aussi pour nos seigneurs, qui » demeurent ainsi privés de la vue et de la conversation de leur » souverain seigneur sur cette terre, comme si, après cette vie » mortelle, ils étaient privés de la vie de Dieu. »

Il se plaignait aussi des messages calomnieux adressés aux bonnes villes du royaume, contre la conduite du duc d'Aquitaine. « Car, » disait-il, il n'y avait que les personnes du sang royal qui eussent » à s'enquérir de la façon dont un si grand seigneur se gouverne, » et à lui en faire reproche; que la chose fût vraie ou fausse, ce » n'était pas aux villes à s'en entremettre. » Un autre grief, c'était les mandemens adressés aux barons, chevaliers, écuyers et vassaux, pour leur défendre de marcher sous l'ordre de leurs seigneurs, et

1 Le Religieux de Saint-Denis.

pour leur enjoindre de se tenir dans leurs maisons, jusqu'à ce que le connétable et les seigneurs du conseil les mandassent. « C'était » une chose très-grave que d'avoir voulu leur ôter leurs vassaux, qui » ne doivent servir qu'en compagnie de leurs seigneurs, lorsque le » roi a besoin de leurs services. » Les princes demandaient que l'on fît cesser ces désordres, en suivant les règles d'une bonne justice; ils voulaient pourtant que cette justice fût toute paternelle; ils déclaraient surtout que, selon la coutume de la noble maison de France, si accoutumée à la débonnaireté et à la pitié, ils souhaitaient qu'on ne gardât ni rancune, ni malveillance, contre ceux de la ville de Paris qui pourraient se trouver coupables. Ainsi ils suppliaient le roi, la reine et monseigneur d'Aquitaine que, de part et d'autre, on accordât une abolition. S'ils avaient désiré voir la famille royale en toute franchise et liberté, dans quelque ville du royaume, comme Rouen, Chartres, Melun ou Montargis, ce n'était point par mauvaise volonté contre Paris, c'était pour éviter toute occasion de rumeur entre les habitans de la ville et leur serviteurs. Du reste ils offraient que l'on prît quelles précautions on voudrait pour la police de ce lieu de réunion.

Les articles étaient dressés dans ce même esprit de complaisance et de concorde. Ils convinrent à tout le monde, hormis au duc de Bourgogne; il éleva de telles difficultés, que l'on crut un instant que tout était rompu. Le duc de Berri voulait absolument que les députés vinssent tout aussitôt à Paris présenter au roi ce projet de traité. Le duc de Bourgogne s'y refusa absolument, et l'on convint qu'ils attendraient de nouveaux ordres au château de Beaumont, chez le comte d'Eu. Le mardi 1er août, les articles furent lus au conseil devant le roi et le duc d'Aquitaine. Comme on allait en délibérer, Jean de Troye, Caboche, les Saint-Yon et les Legoix entrèrent avec tumulte et demandèrent que les conditions de la paix leur fussent montrées. Le chancelier répondit que le roi souhaitait la paix, mais qu'il voulait, avant de la conclure, prendre l'avis de sa bonne ville de Paris, du parlement [1], de la chambre des comptes, du chapitre et de l'Université; qu'ainsi ils connaîtraient les articles.

Le lendemain, il y eut grande assemblée à l'hôtel de ville;

1 Registres du parlement.

beaucoup de braves gens y étaient venus pour tenir tête aux bouchers. On lut les articles; un avocat, nommé Jean Rapiot, brave homme qui savait fort bien parler, expliqua hautement tous les avantages de la paix, et dit que le prévôt des marchands et les échevins la désiraient aussi; en effet l'un d'entre eux, Robert du Belloy, se leva, et, après avoir fait une vive peinture du malheur des temps, et des calamités plus horribles encore qui menaçaient le royaume, dit qu'il fallait se hâter d'accepter la paix; s'animant par degré, il en vint à traiter de méchans et de traîtres ceux qui s'y opposeraient [1].

Jean de Troye lui répondit aussitôt par un démenti, et dit que si l'on accordait la paix aux Armagnacs, il fallait du moins que ce fût en montrant bien qu'on leur faisait grâce, et qu'on consentait à oublier leurs trahisons et leurs mauvais desseins. Là-dessus, il allait faire la lecture des articles dont il tenait copie. Le moment était dangereux; un bourgeois fit remarquer aussitôt que la matière étant si grande et si haute, il fallait d'abord se rendre dans les assemblées de quartier pour y lire les articles et en délibérer. C'était tout ce que craignaient les bouchers; à peine ces paroles furent-elles dites que, dans presque toute la salle, on se mit à crier : « Oui, oui, dans les quartiers! » Un des Saint-Yon, qui était là tout armé, voulut élever la voix pour dire que la chose était trop pressante; mais on criait toujours : « Dans les quar-» tiers! dans les quartiers! » Henri de Troye, fils de Jean, se mit alors dans une telle fureur, qu'il répéta par trois fois : « Il y en a » ici qui ont trop de sang; il faut leur en tirer, nous jouerons des » couteaux. » Les Legoix se levèrent aussi et s'emportèrent en menaces. Guillaume Cirasse, charpentier, qui était quartenier au cimetière Saint-Jean, ne s'intimida point et leur dit que, comme le grand nombre voulait qu'on en délibérât dans les quartiers, il fallait bien que cela se fît. « On lira les articles ici, malgré vous » et les vôtres, disaient toujours les Legoix. — Eh bien, répondit » le charpentier, nous verrons s'il y a Paris autant de frappeurs » de coignée que d'assommeurs de bœufs. » Les bouchers furent réduits à demander que l'assemblée fût remise au samedi, ce qui leur eût donné un jour pour préparer quelque horrible désordre.

1 Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

Le lendemain, les quarteniers réunirent les bourgeois. Le quartier de la Cité était des plus importans. L'assemblée y était tenue par Jean de Troye, qui était concierge du Palais. C'était un fort habile homme, et qui savait bien tourner les esprits à son gré. Heureusement Ancenne, Mérille et Juvénal étaient de ce quartier. Jean de Troye proposa, comme la veille, de rappeler dans le traité tous les crimes qu'il imputait aux princes, et fit lecture de ce qu'il avait écrit dans cette idée. « Que vous en semble? dit-il à maître » Juvénal; ne serait-il pas à propos de montrer ceci au roi et à » son conseil? — Le roi désire, répliqua l'avocat général, que » toutes choses dites ou faites au temps passé soient abolies de » part et d'autre, et que rien ne les puisse rappeler. Les choses » contenues en votre cédule sont séditieuses et faites pour empê- » cher une paix que le peuple désire. — Oui, oui, cria-t-on aus- » sitôt de toutes parts... La paix!... la paix! Il faut déchirer cette » cédule. » A l'instant même on l'arracha des mains de Jean de Troye, et elle fut mise en mille morceaux. Bientôt la nouvelle s'en répandit par la ville, et les autres assemblées de quartiers furent de même opinion, hormis le quartier des halles et de l'hôtel d'Artois, où était logé le duc de Bourgogne.

Dès le jour même, Juvénal et les principaux bourgeois de la Cité s'en allèrent à l'hôtel Saint-Paul raconter au roi comment les choses venaient de se passer. Le duc de Bourgogne était présent : « Juvénal, Juvénal, dit-il, ce n'est pas de la sorte qu'on en devait » délibérer, entendez-vous? — Monseigneur, sans cela nous n'au- » rions jamais eu la paix. Les bouchers seraient restés maîtres. Je » vous en ai parlé d'autres fois, et vous n'avez pas voulu m'en- » tendre. »

De là ils allèrent vers le Dauphin, qui était dans une embrasure de fenêtre, où un des Legoix s'était établi familièrement avec lui. On lui répéta ce qui venait d'être dit au roi : le Dauphin assura, avec fermeté, qu'il voulait la paix et qu'on le verrait bien. Déjà on avait eu la faiblesse de consentir au délai d'un jour que les bouchers exigeaient [1]; ce délai eût été funeste. On demanda au Dauphin de profiter des bonnes circonstances et de tout hâter. Juvénal lui conseilla aussi de s'assurer sur-le-champ de la Bastille. Le duc

1 Lettres du roi, du 2 août 1413.

de Bourgogne n'osa pas en refuser les clefs lorsqu'elles lui furent redemandées; et messire d'Angenne, que les commissaires avaient fait sortir de prison trois jours avant, en fut nommé gouverneur.

Le lendemain matin, le duc de Berri envoya quérir l'avocat général. « Eh bien! lui dit-il, qu'est-ce que tout ceci? Que ferons-» nous? — Monseigneur, passez la rivière, allez à l'hôtel Saint-Paul, » et faites-y conduire vos chevaux. Que monseigneur d'Aquitaine » se tienne aussi prêt à monter à cheval, pour aller délivrer mes-» seigneurs de Bavière et de Bar. Ne vous inquiétez pas; j'ai bonne » espérance en Dieu; tout ira bien; demain vous serez paisible » capitaine de la ville de Paris. »

Vers dix heures, le parlement [1], la chambre des comptes, le chapitre, la ville vinrent à l'hôtel Saint-Paul présenter au roi leurs délibérations, toutes favorables à la paix. Le roi était à une des fenêtres de la cour, le duc d'Aquitaine à une autre, le duc de Berri à une troisième. Ils entendirent de là les harangues de chacun des corps, et un beau discours de l'Université, qui avait pour texte : « *Rogate quæ ad pacem.* » Maître Ursin de Tarenvède, docteur en théologie, qui était orateur, finit par demander que l'on délivrât sur-le-champ le duc de Bar et les autres prisonniers. Bientôt entrèrent dans la cour une foule énorme de bourgeois armés, à cheval ou à pied. Tous criaient : « La paix! la paix! » Ils venaient de Saint-Germain-l'Auxerrois; c'était un des bons quartiers de la ville, et tous les bourgeois, amis de la paix, s'y étaient donné rendez-vous, afin d'aller de là chercher le duc d'Aquitaine. Durant toute la nuit, le peuple, ému de cette paix, avait couru les rues en poussant des cris d'allégresse, et allumant des feux de joie.

Pendant ce temps-là, les bouchers tentèrent un dernier effort; ils assemblèrent leur monde, au nombre d'environ douze cents personnes, sur la place de Grève; ils commencèrent à parler contre la paix; mais ils ne pouvaient se faire écouter. Le menu peuple lui-même n'entendait à rien autre chose qu'à la paix. Une voix s'éleva qui cria : « Que ceux qui la veulent passent à droite, et ceux qui ne la » veulent pas, à gauche. » Pas un ne resta à gauche, car comment contredire une telle volonté du peuple? Ces gens qui, la veille, auraient remué toute la ville à leur gré, maintenant ne trouvaient

1 Registres du parlement, du 4 août 1415.

plus un seul partisan [1]. Sur cela, arriva le duc de Bourgogne; il avait voulu empêcher la troupe des bourgeois de Saint-Germain-l'Auxerrois de venir à l'hôtel Saint-Paul. Il les avait conjurés de rester tranquilles, de retourner chez eux : il promettait de leur faire accorder tout ce qu'ils voudraient; mais ils étaient déjà en route, cheminant par les rues de la ville et la rue Saint-Antoine. Ils n'avaient pas voulu prendre le long de la rivière, pour ne point se rencontrer avec l'assemblée de la place de Grève. Tout ce que le duc de Bourgogne leur put dire ne les avait aucunement touchés; ils répondaient toujours : « Nous avons ordre du roi [2]. »

Les choses n'allèrent pas mieux pour lui à la place de Grève; il n'y demeura qu'un instant et se rendit à l'hôtel Saint-Paul, pour accompagner le Dauphin, qui, avec les bourgeois, se mit en route pour aller au Louvre délivrer les prisonniers. Le cortége passa par la rue Saint-Antoine, parce qu'il y avait encore de la foule devant l'hôtel de ville. Cependant elle s'écoula bientôt, et la plupart des bouchers s'en allèrent même rejoindre la suite du duc d'Aquitaine, qui venait d'ouvrir les portes du Louvre à son oncle le duc de Bavière et au duc de Bar. Peu à peu les bourgeois s'animèrent contre ceux qui, quelques momens auparavant, les faisaient trembler. Un nommé Gervais Denis voulut se jeter l'épée nue sur Jean de Troye, en criant : « Ribaud, pour le coup, je te tiens. » Les chefs de la faction virent le sort qui les menaçait, et s'enfuirent au plus tôt de la ville. Le duc de Bourgogne lui-même ne fut pas sans inquiétude; il envoya demander à Juvénal s'il était en sûreté. On lui répondit de marcher en toute confiance, et que les bourgeois périraient plutôt que de permettre la moindre chose tentée contre lui.

Au retour du Louvre, le duc d'Aquitaine s'arrêta à l'hôtel de ville. L'avocat général prit alors la parole; il raconta les malheurs de la ville, et la tyrannie dont elle venait d'être délivrée [3]. Puis on changea les officiers de la commune; le prévôt des marchands, qui était un homme honorable et sage, fut conservé; mais on changea deux échevins, Jean de Troye et de Belloy, qui furent remplacés par Cirasse et Mérille. Le sire Tanneguy Duchâtel fut prévôt de

1 Journal de Paris. — 2 Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du parlement. — 3 Le Religieux de Saint-Denis.

Paris ; le duc de Berri reprit la charge de capitaine de la ville ; le duc d'Aquitaine se déclara gouverneur de la Bastille, et choisit le duc de Bavière pour son lieutenant ; le duc de Bar fut capitaine du Louvre. Toute la journée se passa ainsi joyeusement sans nul désordre. Le lendemain le duc de Berri parcourut la ville à cheval avec sa suite, et chacun disait que cela avait bien meilleure façon que Jacqueville et les cabochiens. Les princes se rendirent aussi en grande pompe à l'Université, et le duc d'Aquitaine fit remercier solennellement, par son chancelier, cette illustre fille des rois, de sa belle conduite et de sa sagesse.

Cependant les mutations continuaient toujours. Eustache de Laistre perdit l'office de chancelier et quitta Paris. On lui reprochait d'avoir dressé et expédié tous les actes du conseil, que les princes avaient consentis aux factieux ; le conseil du roi fut assemblé pour le remplacer par une libre élection, et le plus grand nombre de suffrages se porta sur Henri de Marle, premier président du parlement. Maître Robert Mauger le remplaça, aussi par une élection faite dans le parlement. L'avocat général Juvénal fut nommé chancelier du duc d'Aquitaine, et le sire d'Ollehain renvoyé[1]. Enfin, de jour en jour on défaisait ce qui avait été fait ; et, comme il arrive toujours dans les retours de partis, on renvoyait de leurs charges des gens notables et estimés, sans donner d'autre raison, sinon que, pour eux, on en avait auparavant renvoyé d'autres.

Ainsi les haines ne faisaient que croître, et l'espoir mis dans cette paix diminuait promptement. Le duc d'Aquitaine éprouvait le désir de punir les insolences qu'il avait souffertes ; il ne manquait pas de gens pour lui en donner le conseil. Ceux qui craignaient qu'on leur imputât le passé, seigneurs ou bourgeois, s'enfuyaient de la ville, et se sauvaient en Bourgogne et en Flandre pour ne pas être recherchés. On avait saisi d'abord quelques scélérats qui avaient commis des cruautés. Deux bouchers appelés Caille, qui avaient jeté à l'eau maître Bridoul, secrétaire du roi ; le bourgeois qui avait assassiné Courtebotte, ce musicien favori du duc d'Aquitaine ; Jean de Troye, cousin du chirurgien, qui était coupable de plusieurs crimes, avaient été condamnés et mis à mort avec l'approbation générale. Mais peu à peu la populace s'échauffait, vou-

1 Juvénal.

lait d'autres supplices, commençait à se livrer au désordre et à piller les maisons des fugitifs [1]. Le roi fit défendre ces voies de fait, et l'on procéda plus régulièrement à la visite de leur domicile. On trouva chez l'un d'eux une liste d'environ quatorze cents personnes de la cour et de la ville. Chaque nom était marqué d'un T, d'un B ou d'un R, ce qui signifiait, disait-on, tués, bannis ou rançonnés.

Dans cette disposition des esprits, la semaine ne se passa pas sans que le ressentiment s'élevât plus haut. On commença à parler ouvertement du duc de Bourgogne. On vint arrêter, jusque dans son hôtel, Robert de Mailly, Charles de Lens, et le sire de la Viefville. Le premier réussit à s'échapper, et le troisième ne dut sa liberté qu'aux instances de la duchesse d'Aquitaine. Le duc Jean n'était pas sans inquiétude pour lui-même. Il n'était plus appelé au conseil; on ne lui montrait plus nul égard. Bientôt on fit le guet autour de son hôtel. Il vit bien qu'il fallait s'éloigner. Ce pouvait être chose difficile; la plupart de ses serviteurs et de ses chevaliers l'avaient déjà quitté. Il écrivit à sa femme, en Bourgogne, pour qu'elle lui envoyât, près de Paris, quelques hommes d'armes, afin d'aider sa retraite. Déjà le bruit qu'il venait d'être emprisonné s'était répandu partout, et avait jeté la duchesse dans les plus vives inquiétudes [2]. Enfin, le 23 août, sans rien dire aux gens de sa maison, il s'en alla au bois de Vincennes, où le roi était allé coucher la veille, et lui persuada de venir dans la forêt chasser à l'oiseau. A Paris, on se douta qu'il voulait enlever le roi. Juvénal alla sur-le-champ avertir le duc de Bavière. Avec une nombreuse compagnie de bourgeois armés et à cheval, ils coururent à Vincennes, en ayant soin de faire garder le pont de Charenton [3]. Juvénal, dès qu'il eut rencontré le roi, lui dit : « Sire, venez-vous-en à Paris, le temps » est trop chaud pour être dehors. » Le roi parut être de cet avis, et reprit son chemin vers la ville. Le duc de Bourgogne se fâcha, et dit que le roi allait à la chasse : « Vous le mèneriez trop loin, » répartit Juvénal; vos gens sont en houzeaulx de voyage, et vous » avez avec vous vos trompettes. » Alors, le Duc prit, en peu de mots, congé du roi, lui dit que ses affaires l'appelaient en Flandre, et partit au plus vite, traversant la forêt de Bondi; le sire de

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Histoire de Bourgogne. — 3 Juvénal.

St-George et Enguerrand de Beurnonville l'accompagnaient avec un petit nombre de serviteurs. Il laissait les autres, dans son hôtel d'Artois, en grand péril de ce qui pourrait leur arriver [1].

Ce fut ainsi qu'il quitta Paris en fugitif, ayant perdu le fruit de tout ce qu'il avait fait, se trouvant au même point que lorsqu'il avait commencé ses guerres, et fort diminué dans l'opinion de ses partisans en France [2]. Il n'en était pas pour cela plus abattu, ni moins obstiné en ses desseins.

Les hommes raisonnables du conseil et de la ville s'affligèrent beaucoup de ce départ. Ils avaient espéré la paix; elle était plus loin que jamais. Tout au contraire, beaucoup de gens du vulgaire disaient que le duc de Bavière avait agi lâchement; que, puisque le duc de Bourgogne avait voulu lui faire couper la tête, il aurait dû profiter de l'occasion, le tuer, même quand il aurait fallu s'enfuir après en Allemagne [3]; qu'ainsi tout eût été fini.

Le départ du duc de Bourgogne décida les princes à entrer à Paris, s'écartant ainsi du traité de Pontoise, où il avait été réglé qu'ils verraient le roi dans une autre ville. Mais ils furent mandés par le conseil. Leur entrée fut solennelle. Le duc de Berri alla au-devant d'eux jusqu'à la porte Saint-Jacques, avec tous les corps de la ville. Ils jurèrent que ni eux, ni leurs gens, n'offenseraient en rien les bourgeois; puis, traversèrent les rues jusqu'à l'hôtel Saint-Paul, au milieu des acclamations populaires, et faisant jeter de l'argent par des hérauts qui, selon l'usage, criaient : « Largesse! largesse! »

Le surlendemain, le roi, dans la salle verte du palais, leur fit jurer sur la vraie croix, paix, amour et union avec le duc de Bourgogne et avec tous les autres princes du sang royal. Ils rentrèrent au conseil, et dès lors rien ne se fit plus que par leur volonté. Un lit de justice fut tenu au parlement, où le roi annula tous les actes contraires au duc d'Orléans et à ses adhérens, en déclarant que lui et le duc d'Aquitaine les avaient signés par force et par menaces, et que tout ce qui y était renfermé contre les princes était faux et calomnieux. On ne se borna point à réparer ce qui les concernait. Le roi cassa, annula, abolit et révoqua aussi les ordon-

1 Lettre du chancelier de Bourgogne à la duchesse, 23 août.
2 Gollut. — 3 Juvénal.

nances de réformation qui renfermaient de justes et salutaires choses, et auxquelles avaient applaudi tous les gens de bien [1]. Il fut dit que « certaines écritures, qui par manière d'ordonnances avaient été faites naguère par des commissaires, tant chevaliers qu'autres, par le confesseur et l'aumônier du roi, par deux conseillers au parlement, à la poursuite de l'Université et de la ville de Paris, et qui, par grande contrainte des gens d'armes de cette ville et autrement, avaient été lues et publiées, en ladite chambre, le roi tenant aussi son lit de justice, étaient mises à néant. Cela, attendu que le chancelier les avait proposées sans observer les formes, et sans l'autorité nécessaire, sans qu'elles eussent été préalablement lues au roi, sans qu'il eût pris l'avis de son conseil, sans que le parlement eût non plus donné son avis. Attendu encore qu'elles avaient été publiées hâtivement et soudainement, et qu'auparavant elles avaient été tenues closes et scellées; considérant aussi la clause que les commissaires avaient mise pour se réserver d'en pouvoir encore donner leurs avis; et enfin parce que l'autorité du roi en était blessée, diminuée et limitée, ainsi que le gouvernement de son hôtel, de celui de la reine et du duc d'Aquitaine. » Personne dans le conseil n'éleva la voix pour la défense de ces ordonnances qu'on avait trouvées si belles. Il y avait là beaucoup de conseillers qui, pour conserver leurs charges, étaient toujours de l'avis du plus fort.

Le duc d'Orléans devint le maître du gouvernement. Le Dauphin lui témoignait une tendresse extrême. Il l'engagea à laisser le vêtement de deuil, qu'il n'avait point quitté depuis le meurtre de son père. Les deux princes parurent vêtus d'habits pareils, en témoignage public de leur amitié. Ils se firent faire un manteau à l'italienne qu'on nommait huque; il était de drap violet avec une croix d'argent. Ils portaient le chaperon noir et rouge. La devise était : « Le droit chemin; » elle était brodée en argent. L'écharpe des Armagnacs n'était pas oubliée. Ses couleurs succédèrent bientôt aux couleurs de Bourgogne, et l'on était aussi mal venu à ne les point avoir, qu'à ne pas prendre les autres un an avant. Il n'y eut pas jusqu'aux images des saints qu'on n'affublât de l'écharpe blanche [2]. Ce fut ainsi que la folie du peuple changea; maintenant

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Reg. du parlement. — 2 Pasquier.

on n'osait plus prononcer le nom du duc de Bourgogne; qui aurait dit du bien de lui aurait couru grand risque d'aller en prison. Quand quelques petits enfans chantaient dans la rue cette chanson qu'on avait tant répétée : « Duc de Bourgogne, Dieu te tienne en joie, » ils étaient bien sûrs d'être battus et jetés dans la boue [1].

Peu à peu tous les seigneurs de la faction armagnac revenaient à Paris. Comme on avait rendu aux princes tout ce qu'ils avaient perdu, les seigneurs disaient : « Que ferez-vous donc pour nous » qui avons pris les armes avec vous pour le service du roi? » Le sire d'Hangest redevint grand-maître des arbalétriers. Le sire Clignet de Brabant, que ses pillages dans les campagnes avaient rendu odieux, reprit la charge de grand-amiral. L'archevêque de Sens fut président de la chambre des comptes. On rendit la prévôté des marchands à Pierre Gentien, bien qu'on eût résolu d'abord de garder André Épernon, qui avait l'estime publique [2]. Enfin le roi manda au sire d'Albret de venir reprendre l'épée de connétable qu'on envoya redemander au comte de Saint-Pol. Celui-ci après avoir pris conseil du duc de Bourgogne, la refusa.

Aussitôt après son arrivée à Lille, ce prince avait écrit au roi, pour s'excuser de son départ peut-être un peu trop précipité [3]. Il disait que sa sûreté avait exigé cette retraite; mais n'en protestait pas moins de sa bonne intention de garder le traité de Pontoise, si les princes voulaient, de leur côté, y rester fidèles. Quelques jours après, il envoya même une grande ambassade pour témoigner solennellement de ses dispositions pacifiques. Les ambassadeurs furent admis au conseil. On écouta l'évêque d'Arras, qui parla au nom de son maître, mais il ne persuada personne.

Cela eût été en effet difficile, car, dans le même moment, le Duc recevait une ambassade des Anglais à Bruges, et s'efforçait de renouer le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Henri IV était mort quelques mois auparavant, et son fils le prince de Galles lui avait succédé.

Les princes qui tenaient le gouvernement du royaume ne mettaient pas moins d'empressement à rechercher l'appui des ennemis de la France. C'était le duc de Bretagne qui s'était entremis de cette alliance, et, pour la rendre plus intime, il était question de marier

1 Journal de Paris. — 2 Monstrelet. — 3 Histoire de Bourgogne.

le roi d'Angleterre avec madame Catherine, la plus jeune fille du roi. Le duc de Bretagne vint à Paris; en même temps, une grande ambassade fut envoyée par le roi d'Angleterre, qui, voyant le royaume de France tellement affaibli et divisé, ne cherchait que son avantage, et traitait avec les deux partis à la fois. Les ambassadeurs furent reçus avec la plus grande courtoisie. Ils assistèrent aux fêtes et aux tournois qui se donnèrent pour le mariage du duc de Bavière. On leur montra madame Catherine qui n'avait que treize ans; mais elle était déjà grande et belle, et on l'avait magnifiquement parée. Rien cependant ne fut conclu. Le duc d'York, qui était à la tête de cette ambassade, parut désirer ce mariage, et promit de le proposer au roi d'Angleterre. On ne traita, pour le moment, que de la prolongation des trèves; le sire d'Albret, l'archevêque de Bourges, et un fort habile secrétaire du roi, nommé Gontier Col, furent envoyés en Angleterre pour la signer. Le projet de mariage se trouva donc suspendu. Ce qui pouvait le reculer encore, ce fut la discorde qui éclata entre le duc d'Orléans et le duc de Bretagne. Ils eurent querelle sur la préséance; le comte de Vendôme prit parti pour le duc d'Orléans. Il y eut de dures paroles dites de part et d'autre. On imputa au duc de Bretagne d'être plus Anglais que Français. Le comte d'Alençon eut pour lui si peu d'égard, qu'il lui reprocha de ne pas avoir plus de cœur qu'un enfant d'un an. Le duc partit fort mécontent des princes et du roi, qui avait donné raison au duc d'Orléans [1].

On craignit cependant que le duc de Bourgogne ne profitât du moment pour conclure le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Le sire de Dampierre et l'évêque d'Évreux furent envoyés pour lui remettre, de la part du roi, des lettres qui lui défendaient, sous peine de forfaiture et de confiscation, d'entrer en aucun traité avec le roi d'Angleterre, soit pour le mariage de sa fille, soit pour toute autre cause [2]. Il lui était aussi enjoint de remettre les trois forteresses de Cherbourg, du Crotoy et de Caen qui appartenaient au roi. Ils le trouvèrent à Lille, donnant de grandes fêtes et des tournois. A cela, le Duc ne fit pas d'autre réponse que : « Mes houzeaulx ! » Il monta à cheval et partit pour Audenarde, laissant là les ambassadeurs du roi.

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. —Gollut. — Saint-Remy.
2 Monstrelet. — Saint-Remy.

Il avait en effet peu de ménagemens à garder, comme on en gardait peu avec lui. Chaque jour ses partisans étaient emprisonnés et bannis, privés de leurs biens, nonobstant les promesses faites après la paix de Pontoise[1]. La veille de l'entrée des princes, le 29 août, des lettres du roi avaient été publiées, portant abolition formelle pour tous les désordres commis à Paris, hormis les principaux chefs qui étaient nommés au nombre d'environ cinquante; déjà plus de trois cents personnes avaient été bannies.

Mais la plus grande offense que pût recevoir le duc de Bourgogne, ce fut le renvoi de sa fille, madame Catherine. Elle avait été non seulement fiancée[2], mais mariée par contrat authentique passé à Gien il y avait trois ans, avec Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile. Depuis ce temps elle était sous la garde de la reine de Sicile. Sans donner aucun motif au duc Jean, le roi lui fit savoir qu'elle serait ramenée jusqu'à Beauvais, et qu'il pouvait l'y envoyer prendre.

Il ne restait plus qu'à se préparer à la guerre, et le Duc prenait toutes ses mesures. Il mandait ses hommes d'armes, et levait de l'argent. Pendant ce temps le conseil du roi publiait lettres sur lettres, faisant défense de s'armer sous les peines les plus sévères, et renouvelant contre le duc de Bourgogne et ses partisans toutes les injonctions qui avaient été faites au sujet des Armagnacs[3].

Il voulut, avant de tenter la voie des armes, exposer ses griefs; et le 16 novembre il écrivit au roi une lettre qu'il fit porter par le roi d'armes de Flandre. Elle était conçue à peu près en ces termes :

« Mon très-cher et très-redouté seigneur, je me recommande à vous de tout mon pouvoir, et je désire continuellement savoir que vous êtes en bon état, ce que Dieu veuille continuer, et vous maintenir toujours de mieux en mieux; je souhaiterais humblement en être plus souvent instruit par vous-même et par vos lettres. Dieu sait, mon très-cher et très-redouté seigneur, combien je désire vous voir en bonne prospérité; je ne puis avoir de plus grande consolation et de plus grande joie en ce monde, que d'entendre de bonnes nouvelles de vous; et si vous avez la grâce de désirer savoir mon état, je suis, au départ de celle-ci, en parfaite santé.

1 Lettres du roi du 31 août 1413. — 2 Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.
3 Monstrelet.

» Très-cher et redouté sire, je pense que vous avez en mémoire comment, par le conseil de monseigneur d'Aquitaine, par le mien, celui de plusieurs seigneurs de votre sang et de votre grand conseil, à la requête de votre fille l'Université de Paris, de l'église de cette ville, etc., vous rendîtes une ordonnance pour procurer paix et union entre les seigneurs de votre sang, pour le bien de vous et d'eux, pour réparer la misère de votre royaume qui était en toute désolation. Moyennant cette ordonnance, que Dieu vous inspira, chacun de vos loyaux parens et sujets pouvait avoir espérance de reposer en paix, comme l'exposa si notablement un savant chevalier, conseiller de mon très-cher cousin le roi de Sicile. Bien que j'eusse juré cette ordonnance, en votre présence, en bonne foi, en bonne intention et cordialement, j'ai craint que, d'après mon départ, plusieurs n'eussent quelque étrange imagination de rupture et d'infraction de ma part. Aussitôt après ce départ, je vous ai donc envoyé des lettres pour certifier ma volonté d'observer ladite ordonnance. Depuis, pour la même cause, j'ai envoyé par devers vous plusieurs de mes gens.

» Nonobstant cela, mon très-cher et redouté seigneur, et bien que, quelles que soient les fausses accusations de quelques-uns contre moi, je n'aie rien fait contre votre ordonnance, beaucoup de choses sont et ont été faites contre sa teneur, au préjudice, au mépris, à l'injure de moi et des miens. Je ne crois pas que cela procède de votre volonté, de celle de votre fils, ni de quelques prud'hommes de votre sang ou de votre grand conseil; mais, au contraire, de l'instigation, des poursuites et des grandes importunités de ceux qui, depuis long-temps, ont agi d'une si étrange manière; lesquels Dieu, par sa sainte grâce, veuille bien réduire comme il sait bien que cela est nécessaire, et comme je le désire.

» C'est donc à leur instigation et procuration qu'aussitôt après les sermens prêtés, ont été faites plusieurs assemblées de gens d'armes et plusieurs chevauchées dans la ville de Paris, spécialement autour de mon hôtel et de mon logis, en mépris de moi; et qui pis est, si l'on eût cru certains conseils, on eût mis la main sur moi avant mon départ : ce qui n'était pas un signe de paix et d'union. Auparavant, plusieurs de vos bons et anciens serviteurs et des miens, qui n'avaient forfait en rien, furent pris et emprisonnés, et d'autres contraints par force ou menaces indirectes de

quitter Paris. Tous ceux qu'on savait avoir part à mon amour et à ma faveur ont été destitués de leurs états, honneurs et offices, bien qu'aucuns les eussent par élection et sans préjudice de personne, et qu'on n'eût aucun mal à dire d'eux, sinon qu'ils étaient trop Bourguignons; cela se continue tous les jours ainsi.

» Si par aventure on disait que cela se fait parce qu'étant près de vous, et pour votre service à Paris, j'en avais fait autant, il pourrait être répondu qu'à supposer que cela fût, les termes de votre ordonnance commandaient paix, amour et union, et non pas vengeance; et il eût mieux valu, pour le bien de votre royaume, pourvoir aux offices par bonne et vraie élection.

» D'après ces instigations, il n'y a pas un de vos serviteurs, pas un des gens de votre conseil ou de votre sang, ni de l'Université de Paris, qui ose parler et communiquer avec ceux qui veulent mon bien et mon honneur, sans être grièvement puni; de plus, dans beaucoup de sermons, de propositions et parmi des assemblées, il a été dit des paroles contre mon honneur et contre la vérité, quand mon nom n'était pas prononcé, il était cependant bien clair qu'on parlait de moi; ce qui est contraire à tous les traités jurés, aux préceptes donnés par le sage Caton, et propre à élever des débats, des dissensions et des terreurs qui pourraient tourner au préjudice de votre royaume.

» En outre, les lettres qui ont été écrites et envoyées dans tout le royaume et au dehors, sont, pour qui les entend bien, contraires à votre honneur et à celui du duc d'Aquitaine, de votre conseil, de l'Université et de votre ville de Paris. Si quelques-uns disaient que ces lettres sont pour réparer leur honneur attaqué par les précédentes, au moins auraient-ils dû ne pas accuser en même temps ceux qui se sont toujours conformés à vos ordonnances.

» Quant aux gens d'armes et compagnies qu'on m'accuse d'avoir maintenus malgré votre défense, et qui, dit-on, ont opprimé et dommagé votre peuple, la vérité est que vous m'avez chargé avec monseigneur de Berri, mon oncle, d'avoir des hommes d'armes, pour s'opposer aux gens des compagnies qui faisaient des ravages, et aux entreprises faites contre la ville de Paris et contre votre honneur. Aussitôt après votre nouvelle ordonnance, je contremandai ces gens d'armes; depuis je n'en ai tenu aucun. S'il y en a eu quelques-uns s'avouant de moi, c'est sans mon ordre, et cela vient

sans doute de la volonté qu'ils ont eue d'aller contre ces compagnies, qui font tant de maux entre les rivières de Seine, de Loire et d'Yonne, et qui contreviennent à vos ordonnances, sous prétexte que j'assemble mes hommes dans tous mes pays, pour aller à Paris en grande puissance. Cette chose n'est point vraie, mon très-redouté seigneur, je ne l'ai pas faite, ni même je n'ai pensé à rien qui pût vous déplaire de quelque manière; et je serai, tant que je vivrai, votre bon et loyal parent, votre très-obéissant sujet.

» Je suis aussi pleinement informé qu'ils ont publié que j'avais à Paris des meurtriers et assassins pour les tuer; sur quoi je vous affirme, en vérité, que cela n'est pas et que je n'en ai jamais eu nulle pensée.

» On est encore allé dans les hôtels de mes pauvres serviteurs, aux environs de mon hôtel d'Artois à Paris, et on a tout dérangé et retourné chez eux, parce qu'on disait qu'ils avaient reçu des lettres de moi pour remettre à des gens du quartier des Halles, afin d'exciter une émeute à Paris. Plusieurs des femmes de mes serviteurs ont même été interrogées, mises au Châtelet et traitées durement à ce sujet. Jamais je n'ai écrit ni fait écrire de lettres semblables, et l'on devrait bien savoir que les gens de ce quartier et des autres aimeraient mieux mourir que de faire aucune chose qui dût vous déplaire; quant à moi, Dieu m'ôte la vie si je voulais leur donner d'autres conseils!

» On dit que j'ai traité un mariage en Angleterre, et que j'ai promis les châteaux de Cherbourg et de Caen, ainsi que plusieurs autres choses au préjudice de vous et de votre royaume; ce que non plus je n'ai ni fait ni pensé; et plût à Dieu que tous ceux de votre royaume eussent été et fussent aussi loyaux pour la conservation de vous, de votre race, de votre seigneurie, de votre domaine, que je l'ai été et le serai toute ma vie!

» Ainsi, d'après tout ce que j'ai dit et ce que je pourrais encore déclarer, il est visible qu'on a enfreint les termes principaux de votre ordonnance. On m'a fait une guerre plus dure et plus mauvaise qu'aucun homme la puisse faire, car on a cherché toutes les voies possibles pour m'éloigner de votre amour et de votre grâce, de celle de monseigneur le duc d'Aquitaine et de ma très-redoutée dame la reine.

» Toutefois je ne vous écris pas ceci afin de pouvoir aller contre votre ordonnance, ni entreprendre quelque chose contre la réparation de votre royaume; il a tant à souffrir en tous états et de tant de manières, qu'il n'est homme si pervers et si cruel qui n'en prenne pitié. Mais il est bien vrai que j'ai cherché des précautions pour mettre une paix bonne et établie en votre royaume, me doutant que les choses susdites arriveraient.

» Pourquoi je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise pourvoir à ces inconvéniens, de telle sorte que ceux qui en sont blessés ou gênés n'aient plus motif de se plaindre ; que votre ordonnance soit maintenue pour votre bien et votre honneur et pour la restauration de votre royaume; et que chacun puisse, comme il l'avait espéré, dormir et reposer en paix. Pour cela, je suis prêt à exposer, selon votre bon plaisir, mon corps, mon bien, mes amis, et tout ce que Dieu m'a prêté; et je me tiens prêt à exécuter vos ordres. Sur ce, etc., etc.

» Écrit en notre bonne ville de Gand.

» Le 26 novembre 1413. »

Cette lettre fut présentée au roi, qui fit un accueil gracieux au roi d'armes de Flandre. Le chancelier répondit que le roi ferait savoir ses intentions en temps et lieu [1].

Les choses n'en continuèrent que mieux à suivre le même train sans nulle précaution ni ménagement. Le comte d'Armagnac était arrivé à Paris, et c'était le plus ardent de son parti. Le roi de Sicile, qui avait tout crédit, et qui maintenant était devenu le plus mortel ennemi du duc de Bourgogne, maria sa fille Marie à Charles, troisième fils du roi.

Enfin, les princes et la reine, qui était tout à eux, gouvernèrent avec si peu de sagesse et de précaution, que bientôt le duc d'Aquitaine commença à être mécontent. Sa femme, fille du duc de Bourgogne, avait aussi de fréquens affronts à endurer. Au lieu de ramener à eux le duc d'Aquitaine, qui était un prince frivole, inconstant, occupé de vains divertissemens, ils le tinrent enfermé dans le Louvre, en l'y gardant de si près, que les ponts du château étaient toujours levés. Se voyant plus captif et traité avec moins d'égards encore que sous l'autre domination, il fit parvenir à son beau-père le billet suivant :

1 Monstrelet.

« Très-cher et très-aimé père, nous vous mandons qu'incontinent ces lettres vues, toute excuse cessant, vous venez vers nous, bien accompagné pour la sûreté de votre personne; et si vous craignez de nous courroucer, n'y manquez pas. Écrit de notre propre main, au Louvre, le 4 décembre 1413. »

Le 13 du même mois, le Dauphin lui écrivit un second billet plus pressant encore, lui promettant de l'avouer de tout. Son impatience était telle que, le 22, il lui écrivit encore :

« Je vous ai mandé par deux fois que vous vinssiez à moi, et vous n'en avez rien fait. Toutefois, nous vous mandons encore derechef, que, laissant toutes autres choses, vous veniez le plus tôt que vous pourrez et très-bien accompagné pour votre sûreté. A cela ne manquez pas, quelles que soient les lettres contraires que vous receviez de nous; prouvez-nous ainsi tout l'amour que vous avez pour nous, et la crainte que vous avez de nous courroucer. Il y en a certaines causes qui nous touchent plus que rien ne peut nous toucher. Écrit de ma propre main [2]. »

Le duc de Bourgogne n'attendait que ce prétexte; déjà il avait mandé ses hommes d'armes; déjà il avait tenu conseil avec ses frères, avec ses beaux-frères le duc Guillaume de Bavière, l'évêque de Liége, avec le duc de Clèves et le comte de Saint-Pol; ils lui avaient promis leur assistance. Il écrivit aussitôt à plusieurs villes du royaume et à divers bourgeois de Paris, rappela les violations de la paix qu'il imputait aux autres princes, assura qu'il avait patiemment supporté les outrages dirigés contre lui; mais que le duc d'Aquitaine étant maintenant prisonnier au Louvre et réclamant son secours, il était de son devoir de le délivrer du danger où il était, et de faire cesser une chose si abominable, si odieuse à tous les fidèles sujets du roi. Il requérait donc l'aide et la bienveillance des bonnes villes pour accomplir cette entreprise et affermir la paix du royaume, qui est son seul désir.

Lorsque les princes surent que le duc d'Aquitaine avait écrit de telles lettres, ils pensèrent qu'il y avait été porté par les suggestions de quelques-uns de ses serviteurs, que le duc de Bourgogne avait auparavant eu soin de placer dans sa maison. On résolut de les éloigner de lui. La reine alla le voir au Louvre, et fit prendre

1 1413. v. s. L'année commença le 8 avril. — 2 Monstrelet.

quatre de ses chevaliers, le sire de Croy, qui fut renfermé à Montlhéry, chez le duc de Berri, les sires de Brimeu, de Mouy et de Montauban, qu'on chassa de Paris. Le Dauphin entra d'abord en une grande colère; il voulait sortir du château et ameuter le peuple; mais les princes, qui étaient venus aussi, l'apaisèrent peu à peu; bientôt il fut à leur entière disposition. Le petit nombre de Bourguignons qui pouvaient rester encore à Paris se hâta d'en sortir.

On commença par faire démentir au Dauphin les lettres qu'il avait écrites. Il manda aux villes du royaume que son intention n'était pas et n'avait jamais été d'appeler le duc de Bourgogne à son aide. Il enjoignit qu'une nouvelle lettre qu'il écrivait à ce Duc fût partout publiée; là il déclarait encore n'avoir jamais envoyé les lettres dont il était question, et que sa volonté, comme celle du roi, était que toute assemblée de gens d'armes fût aussitôt renvoyée [1].

Il était à croire que le duc de Bourgogne ne céderait pas à cette lettre; on résolut de lui résister et de ne montrer aucune faiblesse. La reine, à qui les princes avaient, en l'absence du roi, rendu le gouvernement, semblait encore plus animée qu'eux. Des lettres du roi commandèrent à tous ses hommes d'armes de Picardie de se rendre le 5 de février à Montdidier, où ils trouveraient des gens commis pour les recevoir, ordonner leur paiement et leur donner des ordres. Pareil mandement fut envoyé dans les autres provinces du royaume. En même temps il était défendu, même aux vassaux du duc de Bourgogne, d'obéir à ses commandemens et de prendre les armes pour lui, sous peine d'être poursuivis dans leur personne et dans leurs biens. Le duc de Bourbon eut ordre de revenir d'Aquitaine avec les forces qu'il commandait contre les Anglais. Le Dauphin donnait des festins aux gens de guerre, et se promenait en grand appareil par les rues, en y faisant publier les lettres du roi contre le duc de Bourgogne. Enfin on tâchait à la fois et de ménager et de contenir le commun peuple. Quant à la bourgeoisie, les Orléanais y avaient un fort parti. La ville de Paris écrivit elle-même à toutes les bonnes villes pour attester que jamais elle n'avait été plus heureuse, plus tranquille, plus affectionnée

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Saint-Remy.

et dévouée au roi et aux princes, que depuis le moment où l'on avait chassé les perturbateurs; jamais le Dauphin n'avait été plus libre ni plus uni dans une même intention avec les princes, la reine, l'Université et le peuple, pour maintenir à la paix. Elle invitait aussi les autres bonnes villes à se méfier des artifices de l'ennemi de la paix, et à ne point croire aux faussetés qu'il faisait répandre [1].

Le duc de Bourgogne ne perdit point de temps, et avança à grandes journées vers Paris. Il commença par certifier, par le bailli royal de Vermandois, la vérité des trois lettres que le duc d'Aquitaine lui avait écrites pour demander son assistance [2]. Elles furent aussi authentiquement publiées, et contribuèrent à lui faire ouvrir les portes des villes, nonobstant les défenses formelles du roi. A Péronne et à Senlis seulement on résista; Soissons et Compiègne lui cédèrent, et il arriva à Dammartin, où l'attendait un renfort de chevaliers venant de Bourgogne.

L'alarme fut grande à Paris dès qu'on le sut si proche [3]. On alla aussitôt chercher le Dauphin, qui dînait chez un chanoine au cloître Notre-Dame. Les hommes d'armes se rassemblèrent en trois corps: l'avant-garde commandée par les comtes d'Eu, de Richemont et de Vertus; le corps de bataille par le duc d'Aquitaine, le duc d'Orléans et le roi de Sicile; l'arrière-garde par le comte d'Armagnac, le sire de Bosredon et le sire de Gaucourt. Cette armée, qui comptait environ onze mille chevaux, traversa la ville. Il importait beaucoup d'en imposer à la populace; le duc d'Aquitaine avait devant lui son chancelier à cheval, qui haranguait de place en place les Parisiens au nom de son maître, les louait de leur loyauté et de leur obéissance, et les exhortait à joindre tous leurs efforts pour résister à la mauvaise entreprise du duc de Bourgogne. Chacun alla ensuite prendre son poste: le Dauphin, au Louvre; le duc d'Orléans, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs; le roi de Sicile, à la Bastille; le sire de Bosredon, à la porte Saint-Honoré; le sire de Gaucourt, à la porte Saint-Denis; et le comte d'Armagnac, vrai chef de cette armée, à l'hôtel d'Artois, dans le quartier des Halles, qui était tout bourguignon. Les portes de la ville furent fermées, hormis la porte Saint-Jacques et la porte Saint-Antoine [4].

1 Lettre du 24 janvier dans Juvénal. — 2 Monstrelet. — Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis. — 3 Monstrelet. — 4 *Idem*. — Journal de Paris.

Le Duc, de son côté, était venu à Saint-Denis, dont les bourgeois lui avaient ouvert les portes, malgré les ordres du roi. Il n'avait guère que deux mille hommes d'armes, et environ autant de gens de pied et d'arbalétriers; il avait compté sur les intelligences qu'il avait dans Paris, et sur la faveur du peuple. Il plaça les hommes d'armes de Bourgogne au village d'Aubervilliers; les Flamands, dans les faubourgs de Saint-Denis; lui, dans cette ville avec les Picards; il fit publier que tout serait exactement payé : ordre qui s'exécutait toujours fort mal; les préparatifs commencèrent pour le siége et pour le passage de la rivière.

Il était déjà depuis trois jours à Saint-Denis, lorsqu'il envoya son roi d'armes remettre des lettres au roi, à la reine, au duc d'Aquitaine, et à la ville de Paris. Il demandait à entrer, et répétait qu'il n'était venu que parce qu'il était mandé par le Dauphin. Son héraut ne put obtenir la permission de présenter ses lettres; on lui dit de se hâter de quitter la ville, s'il voulait qu'il ne lui arrivât pas malheur; le comte d'Armagnac l'ayant rencontré, le menaça de lui faire couper la tête.

Le lendemain, le duc de Bourgogne vint ranger toute son armée en bataille entre Montmartre et Chaillot, et envoya encore son roi d'armes à la porte Saint-Honoré, avec quatre de ses chevaliers. En même temps, Enguerrand de Bournonville avait déployé la bannière de Bourgogne, sur la butte des Moulins, tout près de cette porte. Les bannis et les gens de la faction des bouchers, qui s'étaient réfugiés près du Duc, l'avaient flatté qu'il suffisait de se montrer devant Paris pour émouvoir toute la ville. Rien ne bougea [1]. Le comte d'Armagnac chevauchait à travers les rues avec ses hommes d'armes, ordonnant aux ouvriers de rester à leurs métiers, et les menaçant de la corde s'ils approchaient des murailles; le parlement eut ordre aussi de monter à cheval avec le chancelier, d'aller par la ville pour la tenir en sûreté, et de donner preuve de sa diligence à garder le bon ordre. Pendant ce temps-là, on refusa au roi d'armes de Flandre de le laisser entrer. Le sire de Bournonville s'avança lui-même et voulut parler. Bosredon gardait la porte, et, par l'ordre du comte d'Armagnac, pas une parole ne fut

1 Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Registres du parlement.

répondue. Quelques arbalétriers tirèrent, et un Bourguignon fut blessé.

Il n'y avait rien à faire, on s'était mépris. Le duc de Bourgogne s'en revint à Saint-Denis; de là il reprit la route de Flandre, honteux et en butte aux railleries de ses ennemis. En partant, il renvoya encore son héraut à la porte Saint-Antoine; il ne fut pas reçu plus que les jours précédens; et plantant un bâton fendu, il y laissa ses lettres. Le lendemain, on trouva aussi placardé, contre les murs de Notre-Dame, et en divers autres lieux, la lettre que le Duc écrivit à la ville de Paris, pour se plaindre des procédés que les princes avaient eus pour lui, et du refus qui lui avait été fait d'entrer dans la ville et de voir le roi. Le seul succès de ce voyage fut la délivrance du sire de Croy, que son père envoya prendre par des hommes d'armes déguisés. Ils s'introduisirent pour entendre la messe dans la chapelle du château de Montlhéry, et emmenèrent le prisonnier.

Il n'y avait plus de ménagemens à garder envers le duc de Bourgogne. Dès le lendemain de son départ, le roi, qui avait quelque retour de santé, signa des lettres où, à partir du cruel et damnable homicide commis sur la personne du duc d'Orléans, tous les actes du duc Jean étaient rappelés et qualifiés de violences, crimes et rébellions. Elles se terminaient ainsi :

« C'est ce qui nous oblige de faire savoir à tous nos sujets, que pour tous les attentats ci-dessus, et pour plusieurs autres raisons, principalement pour les mauvaises manières qu'a toujours tenues envers nous ledit de Bourgogne, qui, depuis la mort déplorable de notre frère jusqu'à présent, n'a cessé de procéder par voie de fait, par puissance et force d'armes, il doit être tenu pour ingrat et indigne, et, comme tel, déchu de tous les biens et de toutes les grâces qu'il a reçues de nous.

» Sur quoi, après avoir mûrement délibéré avec plusieurs de notre sang, et autres prud'hommes de nos sujets, tant de notre grand conseil, comme de la cour de notre parlement, de notre fille l'Université, des bons bourgeois et marchands de notre ville de Paris, en très-grand nombre, nous avons tenu et réputé, tenons et réputons ledit Duc et tous autres qui, contre nos défenses, lui donneraient conseil et aide, pour rebelles, désobéissans, violateurs de la paix, et, par conséquent, pour ennemis de nous et du bien public de notre royaume.

» Pour ces causes, avons délibéré de mander et convoquer devers nous, par forme d'arrière-ban, tous nos hommes, vassaux, tenans de nous fiefs ou arrière-fiefs, et aussi les gens des bonnes villes qui ont accoutumé d'être en armes et de suivre les guerres, afin de nous aider, servir et conforter à résister à la perverse volonté et entreprise dudit de Bourgogne et de ses complices, les réduire en notre subjection et obéissance, comme ils doivent être, et les punir, corriger et châtier de leurs méfaits, tellement que l'honneur nous en demeure et que ce soit un exemple pour tous. »

Pendant long-temps le clergé et l'Université avaient laissé sans aucune censure les propositions par lesquelles maître Jean Petit avait voulu justifier le meurtre du duc d'Orléans. Aussitôt après le départ du duc de Bourgogne, au mois d'août, le vénérable Jean Gerson, chancelier de l'Université, s'adressa au roi pour qu'une telle doctrine ne restât point sans un blâme public. Le roi avait ordonné à l'évêque de Paris de faire examiner, de concert avec l'inquisiteur de la foi, la justification du duc de Bourgogne. L'examen en fut solennellement fait. On envoya assigner le duc de Bourgogne pour savoir s'il voulait avouer les paroles de Jean Petit; il répondit qu'il avouait son bon droit, mais non point maître Petit. Comme il inspirait encore beaucoup de crainte, les prélats et les docteurs hésitaient à condamner cette pièce. Quelques-uns voulaient que l'affaire fût renvoyée au futur concile; mais lorsque le Duc se fut retiré de Saint-Denis, il n'y eut plus de doute. Le 13 février, l'évêque de Paris, assisté de l'inquisiteur de la foi, prononça, devant une grande foule de peuple, que les propositions renfermées dans ledit écrit dont on ne nommait pas l'auteur, non plus que le duc de Bourgogne, étaient erronées quant à la foi et quant à la morale, et que cette œuvre devait, comme scandaleuse, être brûlée. On parla même d'aller déterrer le corps de Jean Petit à Hesdin, où il était mort un an auparavant, pour le brûler aussi. Deux jours après, l'exécution se fit au parvis Notre-Dame, après que Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis et célèbre docteur, eut encore montré, dans un beau discours, la monstruosité de telles opinions. Le duc de Bourgogne se trouva ainsi flétri et dégradé dans le peuple; on en faisait maintenant si peu de compte, qu'on chantait des chansons contre lui dans les rues.

Une maladie qui ravagea Paris et emporta beaucoup de monde

retarda le départ du roi et de son armée. Elle était formidable; beaucoup de Gascons étaient venus sous le comte d'Armagnac, et le sire Saarbrück avait amené un grand nombre d'Allemands. Jamais le roi n'avait marché avec tant de gens d'armes. Tout se trouva prêt à la fin de mars. Le roi, la reine et le duc d'Aquitaine s'engagèrent par serment, avec tous les princes présens, de n'entendre à aucun traité avec le duc de Bourgogne avant d'avoir détruit sa puissance. La garde de Paris fut laissée au vieux duc de Berri et au roi de Sicile, avec huit cents hommes d'armes, pour maintenir le bon ordre. Le roi commença par aller, avec les princes, implorer la protection divine à Notre-Dame; de là il vint prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Rien n'était plus brillant que cette compagnie nombreuse de princes et de seigneurs. Le Dauphin se faisait remarquer entre tous par l'éclat de son équipage; il faisait porter devant lui un bel étendard tout doré, où l'on avait brodé un K, un cygne et un L, parce qu'il était amoureux d'une demoiselle de l'hôtel de la reine, qu'on nommait la Cassinel, et qui était fort belle et fort bonne [1]. Tous, et même le roi, portaient l'écharpe des Armagnacs. C'etait un sujet de murmures pour quelques-uns de ses vieux serviteurs, qui s'affligeaient que l'on quittât la croix blanche, qui avait toujours été le signe des rois de France, pour prendre le signe d'un simple seigneur comme le comte d'Armagnac [2]; ils disaient même que c'était le pape qui avait condamné un des ancêtres du comte à porter cette écharpe blanche, en expiation pour avoir tué un prêtre.

Le roi se rendit d'abord devant Compiègne, qu'on assiégait déjà depuis quelques jours. Les sires de Lannoy, de Solre, et quelques autres chevaliers défendaient bravement cette ville avec la garnison que leur avait laissée le duc de Bourgogne; toutes les sommations qui leur avaient été faites étaient restées sans nul effet. Déjà il y avait eu de belles sorties; les assiégés avaient pris plusieurs canons et encloué le plus gros, qui se nommait la Bourgeoise. Quand le roi fut arrivé, on somma de nouveau les Bourguignons de le laisser entrer dans sa ville. Il aurait voulu qu'elle ne fût détruite ni saccagée. Le château était fort beau; les rois de France l'avait presque tous aimé mieux que leurs autres demeures; depuis Charles-le-

1 Juvénal. — 2 Monstrelet.

Chauve, qui en avait bâti les grosses tours, il avait toujours été agrandi et décoré. Le comte d'Armagnac et le connétable voulaient au contraire qu'on n'eût aucun ménagement pour les rebelles, mais ils ne furent pas écoutés, et l'on s'efforça d'amener la garnison à se rendre. On fit dire aux assiégés que le roi était là en personne; d'abord ils ne voulurent admettre aucun envoyé dans la ville, ni parlementer avec eux, pas même avec un maître des requêtes et un conseiller au parlement, que le roi avait amenés; le siége continuait toujours, et de chaque côté on y faisait de grandes prouesses.

Dans l'armée du roi était un jeune chevalier nommé Hector de Bourbon, bâtard du dernier duc. Nul n'était plus vaillant et plus aventureux que lui. Il avait fait dire aux assiégés qu'il fêterait avec eux le premier de mai; cependant la ville n'étant pas encore prise ce jour-là, il voulut tenir sa parole. Suivi de quelques gens de pied, et avec deux de ses hommes d'armes, il s'avança vers une des portes, portant un chapeau de fleurs et de verdure par-dessus son casque, et tenant une branche à la main pour leur souhaiter un bon mai. Cette bravade lui valut un rude combat; son cheval fut tué, et il en revint à grand'peine.

Enfin on réussit à entrer en conférence avec les assiégés; ils firent d'abord semblant de ne point croire que le roi fût en effet à l'armée; on leur offrit de les en convaincre. Deux habitans, non point riches et honorables bourgeois, comme il eût été convenable, mais deux mauvais sujets furent, au grand scandale de la cour, les députés de la ville en cette occasion. Le roi voulut pourtant bien les recevoir; ils le saluèrent humblement, lui parlèrent du loyal dévouement des habitans, et répétèrent que dans la ville on ne croyait pas que le roi fût au camp. « Cela est faux et ridicule, dit-il, et » nous trouvons fort mauvais que vous vous refusiez à ouvrir vos » portes. » Le duc d'Aquitaine ajouta : « Si vous ne vous hâtez, » vous serez tous exterminés. » Ils retournèrent dans la ville au milieu des huées de tous les seigneurs, qui leur criaient : « Hé bien, » maudits traîtres, à présent que vous avez vu votre roi, vous » rendrez-vous? »

Des otages furent donnés de part et d'autre, et l'on continua à parlementer. La bonté du roi pour sa ville de Compiègne résistait à tous les conseils de rigueur qu'il recevait, aux clameurs des Gas-

cons, des Allemands et des Bretons, qui voulaient l'assaut et le pillage, et même à l'arrogance du sire de Lannoy et des autres chevaliers de la garnison.

Ils avaient envoyé demander des secours à leur maître, et attendaient sa réponse. Il était loin de pouvoir leur en donner. Jamais le duc de Bourgogne ne s'était trouvé dans une si triste position; sa retraite de Saint-Denis l'avait fort diminué dans l'esprit des peuples; il avait épuisé de taxes et d'emprunts les sujets de ses États; les communes de Flandre n'avaient pas voulu prendre part à cette guerre, et n'avaient pas trouvé juste qu'il retînt les villes du roi, comme Compiègne et autres. Tous les traités d'alliance qu'il avait conclus portaient tous, en exception, le service contre le roi et le duc d'Aquitaine; le duc de Bourbon, qui, dernièrement encore, venait de renouveler avec lui un traité de paix entre le Beaujolais et la Bourgogne [1], était dans l'armée du roi.

C'était en effet la première fois qu'il faisait formellement la guerre au roi et à la couronne, et cela touchait grandement les esprits. Il avait assemblé les États d'Artois, et presque tous les seigneurs avaient déclaré qu'ils ne serviraient point contre le roi et ses enfans [2]. Il n'y eut que le sire de Ront [3] qui répondit : « Envers et contre tous, » et contre le roi. » Ses meilleurs alliés, le comte de Saint-Pol, qu'il avait fait connétable; le sire de Dampierre, qui lui avait dû la charge d'amiral, s'excusèrent : l'un s'était rompu la jambe, disait-il, l'autre avait la goutte. Ils se bornèrent à lui envoyer quelques-uns de leurs chevaliers. Ses frères eux-mêmes ne le secondaient point. Il était en bons termes avec le roi d'Angleterre, et sur le point de signer un traité où Henri V s'engageait à lui fournir cinq cents hommes d'armes et deux mille archers [4], mais il n'y avait rien de sincère dans ses promesses. Les Anglais ne songeaient qu'à augmenter les discordes, et à obtenir de plus grands avantages; pour cela ils étaient toujours en intelligence avec les deux partis.

Le seul allié fidèle du duc Jean, c'était le comte de Savoie,

1 Traité du 6 juin. — Histoire de Bourgogne. — 2 Monstrelet.

3 Les seigneurs en garnison étaient les sires de Ront et de Beaufort, etc., etc. Nous ajoutons cette note pour désigner le véritable nom du premier (Voir *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. III, p. 416, Lyon, 1748). M.

4 Traité du 24 mai 1414. — Histoire de Bourgogne.

son gendre [1]; il s'était hâté de lui céder la seigneurie de Montréal, en dédommagement de la dot de sa fille, qu'il lui faisait attendre depuis long-temps. Mais le traité n'avait été signé que le 24 avril; ainsi les hommes d'armes de Savoie n'étaient pas arrivés. Les chevaliers des deux Bourgognes n'avaient pas encore non plus tous rejoint leur Duc; il s'irritait de leur retard. La duchesse, qui était au château de Rouvre, avait de son côté de grands embarras : elle ne pouvait se procurer d'argent, même en mettant en gage vaisselle et joyaux. D'ailleurs la Bourgogne était aussi attaquée [2]. Jean de Châlons, fort maintenant du nom de roi [3], mena-

1 Le duc Philippe-le-Hardi, père de Jean-sans-Peur, avait contracté les relations d'amitié les plus intimes avec la maison de Savoie, lorsqu'il fut appelé en qualité d'arbitre pour la défense du jeune comte Amé ou Amedée, huitième du nom, qui était, né en 1383, et qui régna à l'âge de huit ans, sous la régence de Bonne de Bourbon, son aïeule. Amedée épousa, en 1393, selon l'*Histoire de Bourgogne* des Bénédictins, Marie de Bourgogne, la quatrième des filles de Philippe-le-Hardi; elle était née en 1380 : ainsi un enfant de dix ans prenait une femme de sept ans. Mais comme il se passa plusieurs années avant qu'il leur fût permis de consommer ce mariage, la dot de Marie était restée dans l'oubli. Le duc Jean-sans-Peur, fils de Philippe-le-Hardi, pressé de tous côtés par ses ennemis, s'engagea à la payer. Voici la copie du texte de l'Histoire de Bourgogne sur ce payement :

« Pour apaiser et gagner le comte (Amedée VIII), il lui envoya une ambassade solemnelle, et fit avec lui, par ses ambassadeurs, à qui il avait donné plein pouvoir, un traité par lequel il s'engagea à lui faire remettre incessamment, en déduction de ce qui lui pouvoit être dû pour la dote de la comtesse sa femme, la terre de Montréal avec ses dépendances, pour une somme de vingt-six mille francs d'or. Ce traité fut conclu et arrêté par les ambassadeurs des deux princes, au château de Chambéry, le 24 avril 1414, en présence du comte de Savoie même (Voyez l'Histoire de Bourgogne précitée, t. III, p. 407). »

Nous ajouterons que les vingt-six mille francs d'or vaudraient aujourd'hui environ trois cent soixante-huit mille francs (Voyez l'Histoire de Savoie, par Guichenon, l'Histoire de Bourgogne et les Tarifs de Simonon). M.

2 Histoire de Bourgogne.

3 Il nous semble qu'il y a dans le texte une omission de quelques lignes, qui provient sans doute de l'ouvrier typographe, car le sens de la phrase est inintelligible, même en substituant *du* à *de*, dans ces mots : *maintenant du nom de roi*. Ceux qui ont fait imprimer des livres savent que de semblables omissions arrivent souvent. C'est ainsi que le texte des classiques helleno-romains présentent quelquefois des phrases inintelligibles, provenant des copistes-libraires.

Voici l'intercalation qui nous paraît nécessaire et que nous composons d'après l'*Histoire de la principauté d'Orange* (Labaye, 1639, p. 107), et l'*Histoire de Bourgogne*, tome III, des Bénédictins :

Jean de Châlons, prince d'Orange, avait été chargé, en 1411, par le duc de Bourgogne, de défendre St-Denis contre les Orléanais. Il y soutint un siége pendant longtemps avec trois cents hommes seulement. Forcé de rendre cette place,

çait Châtillon, Montbard, et même Dijon et Rouvre. La duchesse fut obligée de conserver, pour se défendre, les sires de la Guiche, de Choiseul, et plusieurs autres seigneurs, que le Duc attendait impatiemment. Il n'avait donc nul moyen de secourir Compiègne; il fit dire à la garnison de traiter aux meilleures conditions possibles. Elle obtint de sortir avec armes et chevaux, en promettant de ne plus servir contre le roi. Les bourgeois crièrent merci, et la peine criminelle fut, comme on parlait alors, commuée en peine civile, c'est-à-dire qu'on les rançonna. Il fut réglé aussi que le commun peuple ne s'assemblerait plus pour délibérer sur les affaires de la ville. Elles devaient à l'avenir se régler par les gouverneurs préposés, au nom du roi, qui appelleraient auprès d'eux douze notables habitans [1].

De Compiègne, le roi alla devant Soissons. La ville était défendue par le plus brave serviteur du duc de Bourgogne, Enguerrand de Bournonville; bien qu'il ne fût qu'écuyer, il commandait à de plus grands seigneurs que lui, entre autres au sire de Craon. Lorsqu'il fut sommé de rendre la ville au roi, il répondit que lui et tous ceux de la garnison étaient et avaient toujours été fidèles sujets du roi, ainsi qu'ils l'avaient bien montré l'année d'avant au siége de Bourges; qu'il était donc tout prêt à recevoir le roi et monseigneur d'Aquitaine dans Soissons, mais eux seulement avec leur suite [2].

Cette réponse irrita les princes contre lui : le siége commença. Dès le second jour, les assiégés firent une sortie. Le bâtard de Bourbon y courut à demi-armé, et reçut un coup d'arbalète à la gorge. La blessure était mortelle. Ce fut un grand chagrin pour toute l'armée; car il était plein de vaillance et de douceur [3] : les

il obtint une capitulation honorable, et fit serment de ne point se mêler de la guerre civile pendant six mois. Le duc Jean-sans-Peur l'établit son lieutenant-général dans le duché et le comté de Bourgogne.

Cependant, en 1414, ce prince était irrité contre Louis de Châlons, comte de Tonnerre, un des fils de Jean, et contre Jean et Hugues, tous deux frères de Louis. Celui-ci avait enlevé une des dames d'honneur de la duchesse et, sans en avoir obtenu le consentement, l'avait épousée, après s'être divorcé avec sa femme légitime. La maison de Châlons prit alors le parti d'Orléans.

Jean de Châlons, fort maintenant du nom du roi, menaçait Châtillon, etc. M.

1 Ordonnances. — 2 Saint-Remy. — Monstrelet. — Fenin.

3 Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

ennemis même le plaignirent. Sa mort anima d'une grande fureur le duc de Bourbon, qui lui était tendrement attaché, et le traitait en frère, ni plus ni moins que s'il eût été légitime.

Le siége fut donc continué avec une extrême ardeur, et soutenu avec la même constance. Enguerrand de Bournonville répondait à toutes les sommations, que la ville était au duc d'Orléans, ennemi du duc de Bourgogne : qu'ainsi le duc de Bourgogne pouvait la retenir, selon toutes les règles de la justice et de la guerre. De telles réponses ne faisaient qu'enflammer le courroux des princes. Cependant la ville ne pouvait tenir long-temps, si elle n'était pas secourue. Les assiégés envoyèrent un message au duc Jean, pour le conjurer de prendre en pitié leur situation. « C'est un grand » sujet d'épouvante pour nous, lui écrivait Enguerrand, de voir » contre nous le roi, notre naturel et souverain seigneur, accom- » pagné d'une si grande armée, qui n'a d'autre désir que d'ex- » terminer vos fidèles serviteurs. » Le messager fut pris, et on lui trancha la tête. Les assiégeans, encouragés par l'assurance de la détresse de la garnison, redoublèrent leurs attaques. Les faubourgs et les défenses extérieures furent emportés. Cette grosse bombarde, qu'on nommait la Bourgeoise, avait été réparée; elle faisait de terribles ravages.

Enfin la garnison commença à se décourager. Le sire de Bournonville proposa de faire une sortie pendant la nuit, et d'abandonner la ville. Mais les sires de Craon et de Menou, qui étaient les principaux chevaliers, s'opposèrent à ce dessein. Les bourgeois et les gens de pied ne voulaient pas ainsi être abandonnés. La discorde se mit dans la ville. On ne laissait plus sortir le sire Enguerrand pour repousser les assiégeans, parce qu'on craignait qu'il ne rentrât plus. « Vous boirez à la coupe où nous boirons, » lui disait le sire de Craon, qui en même temps tâchait de ménager sa paix avec les princes, au moyen des parens qu'il avait à l'armée du roi. Nonobstant un tel désordre, Enguerrand continuait à se défendre vaillamment; de rudes assauts furent repoussés. Le duc de Bourbon, qui gravissait aux échelles tout des premiers, animant chacun de son exemple, fut jeté en bas d'un coup de hache; on le crut mort. Pendant qu'on combattait ainsi sur les murailles avec grand carnage, main à main, à coups d'épées, de lances et de haches, les archers anglais, qui défendaient une autre porte, étaient entrés

en intelligence avec des gens de Bordeaux, Anglais aussi, de la suite du comte d'Armagnac, et ils livrèrent l'entrée. Sire Enguerrand y courut; il était trop tard. Après avoir reçu une grande blessure à la tête, voulant faire franchir la chaîne d'une rue à son cheval, il fut renversé et fait prisonnier. De toutes parts on pénétra dans la ville; pour lors commença le plus horrible massacre et un pillage que rien ne put arrêter. Presque toute la garnison fut passée au fil de l'épée; les bourgeois qui ne pouvaient se racheter n'obtenaient nulle miséricorde. Le roi fit en vain publier le commandement d'épargner les habitans, leurs femmes et leurs enfans; rien ne fut écouté. Les Allemands, les Bretons et les Gascons étaient comme autant de bêtes féroces. Le comte d'Armagnac lui-même ne pouvait les arrêter. Après avoir pillé les maisons, ils se jetèrent sur les couvens et les églises, où s'étaient refugiées les filles et les femmes. Elles ne purent échapper à la brutalité des gens de guerre; les saints ornemens, les reliquaires, tout fut dérobé sans nul respect; les hosties, les ossemens des martyrs foulés aux pieds. Jamais une armée de chrétiens, commandée par de si grands seigneurs, et formée de tant de nobles chevaliers, n'avait, de mémoire d'homme, commis de telles horreurs.

Le lendemain, lorsque la fureur fut un peu calmée, on fit dire aux gens de la ville, qui avaient réussi à se sauver, de revenir, et que le roi leur pardonnerait. Ce ne fut pas pour tous cependant qu'il fut miséricordieux. Le vaillant sire de Bournonville eut la tête tranchée, malgré les instances que firent en sa faveur plusieurs chevaliers de l'armée du roi, qui avaient fait avec lui les guerres d'Italie et de France, et assisté à ses beaux faits d'armes. On aimait aussi sa magnificence; car il savait, mieux que personne, user de ses profits de guerre et des grands butins qu'il faisait; et, certes, il aurait été bien en état de se racheter chèrement. Mais le duc de Bourbon, toujours furieux de la mort de son frère, voulut que le sire Enguerrand périt. Sa tête fut mise au haut d'une pique, et son corps pendu au gibet. Avec lui, on exécuta aussi le sire Pierre de Menou. Jean, son père, allait y passer; mais le fils protesta, sur le billot, de l'innocence de son vieux père, et jura que c'était lui qui l'avait entraîné à Soissons. On fit grâce à Jean de Menou, et, comme il était riche et chevalier, on le mit à rançon. D'ailleurs il avait, comme le sire de Craon, voulu se

soumettre au roi. Quatre autres gentilshommes furent aussi mis à mort, de même que quelques-uns des principaux bourgeois. D'autres, au nombre de vingt-cinq, furent envoyés à Paris : la plupart furent pendus ou décapités. Maître Titet, avocat sage et habile, qui avait long-temps fait toutes les affaires de la ville, fut mené à Laon, et y eut la tête tranchée. Cent ou cent-vingt archers anglais furent aussi attachés au gibet.

Après ces exécutions, qui semblèrent bien justes à toute l'armée, le roi se livra à des sentimens de clémence ; au lieu de réduire les bourgeois à la servitude, comme le pratiquaient souvent ses prédécesseurs, il se contenta de leur imposer une forte taxe perpétuelle. On pensa qu'ainsi ruinés par le pillage et une rançon, ils étaient, pour ainsi dire, réduits à une condition plus dure que le servage [1].

Le roi se disposait à quitter Soissons, mais avant de partir pour Laon, il n'oublia pas de faire soigneusement rechercher les saintes reliques que les gens d'armes avaient profanées et dispersées. On en racheta même quelques-unes à prix d'argent ; puis le roi s'en alla en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. Dès qu'il fut à Laon, le comte de Nevers lui fit demander la permission de se présenter devant lui ; il voulait sauver son comté de Rethel qui allait être envahi par l'armée. Son frère, le duc de Bourgogne, n'avait aucun moyen de le secourir. Il fut reçu par le roi ; le genou en terre, il s'excusa de ce qui s'était passé, sollicita la bonté et la clémence du roi, et accepta les conditions qui lui furent faites. Il s'engagea à recevoir dans toutes ses villes les garnisons et les officiers que le roi y voudrait envoyer, et à les payer. Il jura de ne prêter ni aide ni faveur à son frère, et de remplir dorénavant ses devoirs de loyal sujet et de vassal, sous peine de confiscation de toutes ses seigneuries. Amnistie lui fut accordée pour tous ses serviteurs, vassaux et sujets, à la réserve de ses deux principaux conseillers ; il donna en otages, pour l'exécution de ces conditions, six de ses gentilshommes, et se retira ensuite à Mézières.

Le roi, continuant sa route, arriva à Saint-Quentin. La comtesse de Hainaut, sœur du duc de Bourgogne, vint l'y trouver pour essayer de ménager quelque accommodement. Le roi y semblait si peu disposé, qu'elle repartit le lendemain. Peu de jours après, elle

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

revint encore à Péronne avec son frère le duc de Brabant. Ils quittaient le duc Jean, dont la situation devenait chaque jour plus difficile. Un renfort de quatre mille hommes d'armes, qui lui venait des deux Bourgognes et de Savoie, sous les ordres du sire de Neufchâtel, venait, au passage de la Sambre, d'être attaqué par le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac. Bien qu'on les eût blâmés dans leur armée de ne pas avoir eu une assez grande diligence, ils avaient surpris l'arrière-garde des Bourguignons, et mis le désordre dans leurs troupes qu'ils avaient rejetées vers Liége et le Brabant. Lorsque le Duc vit arriver à Douay ses chevaliers fugitifs, quelque faible secours qu'ils lui apportassent, il les reçut à bras ouverts et comme des frères[1].

Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut firent d'inutiles efforts auprès du roi. En vain elle se jeta à ses pieds en pleurant : « Puisqu'il n'a pas intention de nous offenser, dit le roi, qu'il » vienne nous trouver comme notre humble sujet, et nous ferons » ce qu'il sera raisonnable de faire. S'il nous demande justice, on » la lui rendra; s'il nous demande miséricorde, il l'obtiendra, » pourvu toutefois qu'il soit vraiment touché de ses fautes et qu'il » les reconnaisse au lieu de les justifier. » C'eût bien été leur avis aussi; mais ils n'espéraient point amener le duc Jean à un tel terme de soumission, ni gagner cela sur son obstination et sa dureté de cœur. Ils promirent de faire leurs efforts pour l'adoucir. Ils purent voir quelle haine on lui portait dans le camp royal : à leurs oreilles, et comme pour les braver, on chantait la complainte lamentable de monseigneur d'Orléans, tué par un horrible assassin.

Tout prospérait de plus en plus au parti d'Orléans. Les États de Flandre et les quatre grandes communes qu'on appelait les quatre membres de Frandre, envoyèrent des députés au roi pour répondre à un message qu'il leur avait fait. Ils lui protestèrent de leur respect et de leur soumission. On fut bien satisfait au camp de voir arriver ces fameux et redoutables bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges. Pour les gagner, on leur fit grand accueil; le roi leur toucha dans la main; ils reçurent de riches présens. Puis on les adressa, pour traiter les affaires, au duc d'Aquitaine : car le roi pouvait bien dire quelques paroles à propos, mais non point

1 Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

parlementer dans une conférence. Lorsqu'ils furent devant le Dauphin, il commença par leur faire adresser par son chancelier un beau discours où tous les crimes de leur Duc étaient rappelés fort au long; ensuite il leur proposa, non point seulement de refuser tout secours à leur indigne seigneur, mais de se déclarer contre lui. Il promit que lorsque les États du duc de Bourgogne seraient réunis à la couronne, leurs priviléges seraient maintenus, même augmentés, et que le roi n'établirait d'officier de justice ou autres que de leur consentement. Enfin il demanda que les assassins du duc d'Orléans et les bannis de la ville de Paris, qui s'étaient réfugiés chez eux, fussent livrés. Après cette harangue, un docteur de l'Université demanda à réfuter devant ces Flamands les doctrines de Jean Petit, et fut plus violent encore que le sire Juvénal contre le duc de Bourgogne.

Les députés, qui venaient pour travailler à rétablir la paix entre le roi et leur seigneur, écoutèrent tranquillement tous ces discours et ces propositions; ils demandèrent à en conférer mûrement avec des commissaires du conseil du roi. Après s'être fait donner les explications qui leur semblaient nécessaires, ils repartirent, disant que les villes de Flandre délibéreraient à ce sujet, et qu'ils leur exposeraient quelle sorte d'obéissance le roi exigeait de leur seigneur.

Le duc de Bourgogne, voyant qu'on ne voulait lui accorder aucune condition de paix, résolut à se défendre vigoureusement. Son armée commençait à devenir plus nombreuse; d'ailleurs il était sur son terrain et pensait que ses sujets combattraient plus volontiers lorsqu'on viendrait les attaquer chez eux. Une garnison nombreuse commandée par le sire Jean de Luxembourg fut mise dans Arras. On en fit sortir les femmes, les enfans et les bouches inutiles; on brûla d'avance les faubourgs; enfin l'on s'apprêta à soutenir un terrible siége.

En attendant, le Duc négociait toujours, et pour se tirer d'embarras s'efforçait d'avoir la paix. Il calculait qu'il n'en resterait pas moins un bien plus puissant prince que le duc d'Orléans; que si, au contraire, on voulait le pousser à bout, les Flamands verraient alors que ce n'était pas lui qui refusait de traiter, et commenceraient à défendre eux et lui [1]. Pour suivre ce projet, il consentit à ce que

1 Gollut.

Bapaume, dont le roi commençait le siége, se rendît, et ne voulut rien risquer pour secourir cette ville. L'armée royale y trouva quelques réfugiés de Paris, de Compiègne et de Soissons, qui furent aussitôt exécutés. Il y avait toujours une grande haine contre le Duc, et autour du roi l'on ne voulait entendre à aucun traité. L'Université, en ayant ouï parler, fit même un mémoire contre la paix; elle voulait que du moins le Duc fût publiquement interrogé sur les propositions contraires à la foi et à la morale que Jean Petit avait faites en son nom.

Le siége d'Arras commença donc; mais peu à peu les affaires du roi se trouvèrent en moins bon état. La ville était grande, remplie de braves et habiles chevaliers; souvent ils faisaient des sorties. Les garnisons de Lens, d'Hesdin et des autres forteresses couraient le pays, arrêtaient les convois, gênaient l'armée du roi. Les assiégés avaient une bonne artillerie; ils se servaient beaucoup des nouveaux canons de main : c'était un tuyau de fer où l'on mettait des balles de plomb, et ainsi, à travers les ouvertures des murailles, on tuait bien du monde aux assaillans. Les bombardes et canons du roi étaient au contraire assez mal servis. Le principal ingénieur qui les dirigeait fut gagné par le duc de Bourgogne; on s'en aperçut, parce qu'on vit que la fameuse Bourgeoise ne faisait plus aucun ravage dans la place. Cet homme, se voyant découvert, se sauva dans Arras et y donna beaucoup d'informations. D'autres intelligences s'établirent encore. Ce siége tourna en longueur; le duc de Bourgogne voulut tenter de le faire lever, mais l'avant-garde de son armée ayant été surprise et défaite, il renonça à la voie des armes, et s'occupa plus que jamais d'avoir la paix.

Elle était devenue plus facile : le siége n'avançait pas; l'armée manquait souvent de vivres; les maladies commençaient leurs ravages. Le sire de Saarbrück venait d'en mourir; le connétable était assez malade pour avoir été contraint à se retirer. Le duc de Bavière était aussi atteint de l'épidémie. Si les Gascons et les Bretons voulaient l'assaut et le pillage, de leur côté, les Normands étaient lassés et découragés; ils souhaitaient de s'en aller, et leur chef, le comte d'Alençon, conseillait de lever le siége.

Durant cette espèce de loisir, il se fit quelques belles joutes entre les chevaliers des deux armées. Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, capitaine de la ville d'Arras, et le comte d'Eu, qui venait

d'être armé chevalier par le duc de Bourbon, joutèrent pour un diamant de la valeur de cent écus. Le prix devait être gagné par le sire de Neufchâtel, s'il pouvait réussir à déboucher du fossé qui conduisait à une mine. Le comte d'Eu garda si bien l'issue qu'il l'empêcha de passer, et son adversaire lui fit remettre un beau diamant pour sa dame [1].

Il y eut une autre joute qui se fit aussi avec une extrême courtoisie. La partie était entre trois chevaliers français commandés par un autre bâtard de Bourbon, qui était fort jeune et avait envie de se faire connaître, et le sire de Cothebrune, chevalier bourguignon, déjà fameux, avec trois Portugais de l'hôtel du duc de Bourgogne. Lorsque le sire de Cothebrune vit qu'il avait à faire à un enfant, il quitta ses bonnes armes pour prendre une lance plus légère, et jouta si gracieusement, que les armes se rompirent sans qu'aucun fût blessé. Le choc fut plus rude entre les autres; il y en eut un qui reçut un coup si violent qu'il en mourut après. La joute finie, tous ces chevaliers se réunirent avec leurs amis dans un pavillon qu'on avait dressé. On se mit à table; de chaque parti on avait apporté des viandes; on défonça des barils de vin, où l'on puisait pour boire largement; enfin, on se fit grand'chère les uns aux autres. Le bâtard de Bourbon et Cothebrune échangèrent leurs chevaux et leurs armes, et le duc de Bourgogne envoya un de ses écuyers les poches pleines d'argent pour distribuer aux chevaliers et écuyers francais.

Cependant, le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et des députés de Flandre étaient revenus au camp; ils avaient recommencé leurs supplications [2]. Ils promettaient que le duc Jean accepterait le pardon du roi pour tout ce qu'il avait fait contre son devoir, depuis la paix de Pontoise, et qu'il ferait acte de soumission, en rendant la ville d'Arras au roi. La comtesse de Hainaut trouva cette fois les esprits mieux disposés. Elle fit si bien qu'elle mit le Dauphin de son parti. Il était gendre du duc de Bourgogne; son second frère, Jean, duc de Touraine, avait épousé la fille de la comtesse de Hainaut. La famille royale était liée de toutes parts à la maison de Bourgogne; d'ailleurs c'était sur la propre demande du Dauphin que le Duc avait violé la paix. En même temps l'armée était

1 Saint-Remy. — 2 Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

dégoûtée. Les hommes sages étaient toujours portés à la paix; le duc d'Orléans, le duc de Bavière, le comte d'Eu, firent de vains efforts sur le duc d'Aquitaine. Il prit sa résolution [1].

Le roi n'était jamais un obstacle; en ce moment, bien qu'il ne fût pas tout-à-fait hors de sens, on trouvait sa volonté plus affaiblie que jamais. Le Dauphin lui fit aisément souhaiter la paix. Un matin qu'il était encore au lit, sans dormir, riant et devisant avec un de ses valets de chambre, un des seigneurs du parti d'Orléans s'avança tout doucement, et, passant la main sous la couverture, il tira le roi par le pied : « Monseigneur, vous ne dormez pas, » dit-il. — Non, mon cousin, répliqua le roi; soyez le bien-venu. » Voulez-vous quelque chose? N'y a-t-il rien de nouveau? — Non, » monseigneur, sinon que vos gens disent que si vous vouliez faire » assaillir la ville, il y aurait espérance d'y entrer. — Mais, reprit » le roi, si mon cousin de Bourgogne se rend à la raison, s'il met » la ville en ma main sans assaut, nous ferons la paix. — Comment! » monseigneur, s'écria l'autre, vous voulez avoir la paix avec ce » méchant, ce traître, ce déloyal, qui a si cruellement fait tuer » votre frère? » Ces paroles affligèrent le roi, qui cependant répondit : « Tout lui a été pardonné du consentement de mon » neveu d'Orléans. — Hélas! sire, vous ne le reverrez jamais, » votre frère. » Pour lors, le roi perdit patience et interrompant ce seigneur : « Laissez-moi, mon cousin, je le reverrai au jour du » jugement. »

Dès le lendemain, le conseil fut assemblé. Plusieurs se refusaient encore à la paix; mais le chancelier d'Aquitaine exposa qu'il n'y avait plus d'argent pour payer les gens de guerre, que les fourrages manquaient aux chevaux, les vivres aux hommes. Il ajouta que les Anglais assemblaient une armée pour descendre en France, et qu'il fallait tous se réunir dans un commun amour pour pouvoir résister aux anciens ennemis du royaume. Bref, c'était la volonté du duc d'Aquitaine. Il ordonna que les articles de la paix fussent lus. Ils portaient que le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et les États de Flandre suppliaient humblement, au nom du duc de Bourgogne, le roi et le duc d'Aquitaine de lui pardonner les torts qu'il avait eus depuis la paix de Pontoise, et de le recevoir dans

1 Juvénal.

leurs bonnes grâces; que le Duc promettait au roi de placer, s'il le jugeait à propos, des baillifs et des officiers dans toutes les villes de ses seigneuries, et lui remettrait notamment les clefs d'Arras;

Que le Duc rendrait la forteresse du Crotoy;

Qu'il serait tenu d'éloigner et de mettre hors de ses États ceux qui avaient encouru l'indignation du roi et de monseigneur d'Aquitaine, lesquels lui seraient nommés et déclarés en temps et lieu;

Que les terres des vassaux, sujets et serviteurs du Duc, mises en la main du roi à l'occasion de cette guerre, leur seraient restituées, et que le duc de Bourgogne, de son côté, donnerait main-levée des saisies qu'il avait faites;

Qu'en outre du serment déjà fait par les négociateurs susnommés, que le Duc n'avait nulle alliance avec les Anglais, ils promettraient que dorénavant il n'entrerait en aucune sorte de confédération avec eux, sans le congé du roi et du duc d'Aquitaine;

Qu'en réparation des lettres injurieuses au duc de Bourgogne, écrites et publiées au nom du roi, des conseillers du roi et des gens choisis par le Duc aviseraient aux lettres que l'on pourrait faire signer au roi, à la décharge de l'honneur du duc de Bourgogne;

Que le Duc promettrait que jamais il ne ferait ni ne procurerait, directement ni indirectement, aucun mal ni trouble aux vassaux, serviteurs ou sujets du roi qui l'avaient servi en cette circonstance, non plus qu'à aucun des bourgeois de Paris;

Qu'il s'engageait aussi à ne jamais revenir près du roi ou du Dauphin, sans être expressément mandé;

Que le roi ordonnait à ses sujets de garder fidèlement et de se conformer au traité de Chartres.

Ces conditions devaient être jurées par le duc de Brabant et le comte de Hainaut, en leur propre nom d'abord, afin de s'engager à ne point assister le duc de Bourgogne s'il ne s'y conformait pas, puis aussi au sien, comme ses procureurs.

Leur serment prêté, le duc d'Aquitaine prêta le sien aussi [1], puis il appela Charles duc d'Orléans, son cousin germain : « Mon-» seigneur, dit celui-ci, s'inclinant respectueusement, je ne suis » pas tenu à faire serment; je ne suis venu ici que pour servir

1 Monstrelet.

» monseigneur le roi et vous. — Mon cousin, nous vous prions de » jurer la paix, répéta le duc d'Aquitaine. — Monseigneur, je ne » l'ai point rompue, et ne dois point faire serment; qu'il vous plaise » être satisfait. » Le Dauphin répéta l'ordre une troisième fois; et alors le duc d'Orléans, tout courroucé, répliqua : « Monsei- » gneur, ni moi ni ceux de mon conseil n'ont rompu la paix; » faites venir ceux qui l'ont rompue; faites-les jurer, et après je » vous contenterai. » Cependant l'archevêque de Rheims et plusieurs autres, voyant le mécontentement du Dauphin, s'entremirent, et à grand'peine persuadèrent au duc d'Orléans de céder. Le duc de Bourbon fut ensuite appelé; il voulut parler : « Mon » cousin, interrompit tout aussitôt le duc d'Aquitaine, nous vous » prions qu'il n'en soit plus parlé. » Tous les princes jurèrent alors sans plus de difficultés; mais lorsque ce fut le tour des prélats, l'archevêque de Sens, frère de Montaigu, s'adressant au duc d'Aquitaine : « Monseigneur, dit-il, souvenez-vous du serment que » vous nous fîtes à tous en présence de la reine en quittant Paris. — » C'est assez, dit le Dauphin, nous voulons que la paix se fasse et » que vous la juriez. — Monseigneur, puisque tel est votre plaisir, » je le ferai, » répondit l'archevêque.

Dès que la paix fut publiée et que le comte de Vendôme fut allé prendre possession d'Arras au nom du roi, et y planter la bannière de France, l'armée partit en toute hâte. On ne vit jamais un tel désordre ; il semblait qu'elle fût mise en déroute. Par négligence ou autrement le feu prit au logis du roi, et il fut contraint à se mettre en route au plus vite. On laissa une grande partie des charrettes et des bagages. Le camp fut pillé par les Bourguignons de la ville : on courut même après les marchands qui étaient venus apporter des provisions, et plusieurs furent dévalisés. Des compagnies de l'un ou de l'autre parti couraient les campagnes et les dévastaient [1].

Le roi fut de retour à Paris au 1er octobre; il était tout-à-fait malade, et c'était le duc d'Aquitaine qui tenait le gouvernement. Une portion des bourgeois n'était pas satisfaite de la paix accordée au duc de Bourgogne, dont ils avaient espéré la destruction. Ils le redoutaient d'autant plus, qu'avant le retour du roi, dès le jour

1 Monstrelet.

même où la paix avait été annoncée, il y avait eu du bruit parmi le menu peuple. Les partisans du duc de Bourgogne avaient cru que l'instant allait leur devenir favorable. Déjà un jeune homme avait osé arracher publiquement à la statue de saint Eustache son écharpe d'Armagnac; mais on l'avait arrêté, il avait eu le poing coupé et tout était rentré dans l'ordre. Les gens de la ville étaient donc allés trouver le duc de Berri, et s'étaient plaints qu'on eût traité sans prendre leur avis, comme on avait fait l'autre fois. Le duc de Berri leur avait répondu : « Cela ne vous touche en rien; » vous ne devez pas vous entremettre entre le roi notre sire et nous » qui sommes de sa famille; nous nous courrouçons les uns contre » les autres quand il nous plaît, et quand il nous plaît nous faisons » la paix [1]. »

Du reste, cette paix ne semblait point complète; le royaume était plus malheureux et plus ravagé que jamais. Les articles jurés à Arras n'étaient que des conditions fixées d'avance pour un plus ample traité. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut devaient se retrouver à Senlis avec des pouvoirs de leur frère, afin de terminer tous les points à éclaircir et à débattre. Il jugea à propos de donner cette commission seulement à quelques-uns de ses conseillers. Ils suivirent le roi à Senlis, puis à Saint-Denis; leurs pouvoirs ne furent pas considérés comme suffisans, et de nouvelles conférences furent indiquées pour la Toussaint, à Senlis. Le duc alors donna des pouvoirs à son frère et à sa sœur en continuant à protester de son respect pour le roi, et de son ferme désir de se conformer aux conditions d'Arras [2].

Au même moment, après avoir passé quelques jours à Mézières chez le comte de Nevers, il partit pour son duché avec les gens d'armes de Bourgogne, emmenant ouvertement à sa suite les sires de Jacqueville et de Mailly, le chancelier Eustache de Laitre, Legoix, Chaumont, de Troye, et les chefs des bouchers. Il s'en vint ainsi accompagné, et faisant de grands ravages dans le comté de Tonnerre. Pour punir Louis de Châlons, dont il avait fait faire le procès, il confisqua sa seigneurie à main armée. Bientôt après, des lettres du roi lui reprochèrent son peu de fidélité à garder ses sermens; il répondit qu'il avait voulu punir un vassal rebelle, mais

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Lettres du duc de Bourgogne du 16 octobre.

nullement enfreindre la paix. Alors le sire de Gaucourt et plusieurs autres furent envoyés contre les gens du duc de Bourgogne; ils en surprirent une troupe, et quelques-uns des bannis étant tombés entre leurs mains, ils les envoyèrent bien garrottés à Paris où ils furent pendus.

Dans le même temps, un autre chevalier du duc de Bourgogne, le sire Jean de Poix, neveu de l'amiral Dampierre, fut rencontré par des partisans du duc d'Orléans, assailli et tué. De même Hector de Saveuse, qui avait montré une grande vaillance au siége d'Arras, et en d'autres occasions, fut pris comme il allait en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse; il allait avoir la tête coupée : la comtesse de Hainaut fit tant par ses instances qu'elle retarda sa mort; et Philippe de Saveuse, son frère, s'étant saisi de deux chevaliers qui tenaient le parti d'Orléans, l'échange se fit : tant il y avait peu de sûreté et de bon ordre, malgré la paix.

Chacun en faisait si bien à sa volonté, que, d'une part, le comte d'Armagnac, en s'en retournant dans son pays, prit la ville de Murat pour laquelle il était en procès avec le légitime héritier, qu'un arrêt avait envoyé en possession, et il le jeta en prison. De son côté, le sire de Saint-Pol faisait la guerre pour son compte dans le duché de Luxembourg, et assiégeait le château de Neuville-sur-Meuse, afin de faire cesser les courses que les gens du seigneur d'Orchimont faisaient dans tout le pays[1].

Pendant ce temps-là, le gouvernement à Paris était plus en confusion que jamais. Le duc d'Aquitaine cherchait par toutes sortes de moyens à conduire les affaires à sa volonté, et à s'affranchir de la servitude où les princes voulaient le tenir. Déjà à Senlis, lorsque le roi était devenu tout-à-fait malade, il avait fait résoudre que la suprême direction des finances lui serait donnée; cela avait fort déplu au duc de Berri, qui avait fait assembler l'Université, le parlement, l'hôtel de ville, pour que l'on fît au roi des représentations sur la trop grande jeunesse du Dauphin; mais eux s'en étaient excusés, disant que l'affaire était de la seule compétence du conseil[2].

Arrivé à Paris, le duc d'Aquitaine se montra plus prodigue encore et plus négligent de la chose publique que les princes qui

1 Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Monstrelet.

avaient gouverné avec lui [1]. Les tailles étaient excessives, et tout le produit passait dans les bourses particulières de ses serviteurs et de ceux du duc de Berri, qui s'était concilié en ce moment l'amitié de son neveu. C'était des dons continuels de six mille, de sept mille, de dix mille écus. Enfin un jour qu'on en apportait pour une soixantaine de mille francs à signer, le chancelier Juvénal répondit qu'il ne voulait pas y apposer le sceau, et qu'il en parlerait à son maître. Il lui remontra en effet qu'on n'avait que trop besoin d'argent pour de meilleurs emplois. Le duc d'Aquitaine le remercia de son bon avis, et lui défendit de sceller aucun don au-dessus de mille écus.

Tous les serviteurs des deux ducs murmuraient beaucoup, et le duc de Berri résolut de faire mettre Juvénal hors de sa charge. L'occasion ne tarda guère ; il avait envoyé à son neveu deux belles perles que lui portaient l'évêque de Chartres et un de ses chevaliers. Le duc d'Aquitaine ordonna qu'on leur comptât deux mille écus ; Juvénal refusa. On lui redemanda les sceaux, et ils furent donnés à maître Martin Gouge, conseiller favori du duc de Berri, qui les céda à son neveu, en se faisant beaucoup valoir de ce sacrifice. C'était, du reste, un homme qui parlait bien et passait pour habile au fait des finances. Celles du royaume n'en allèrent pas mieux, et le duc d'Aquitaine se conduisit moins sagement encore que par le passé [2].

Peu de temps après son retour de Paris, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon furent avertis qu'il se tramait parmi le peuple et les partisans du duc de Bourgogne un complot pour chasser les princes de Paris [3]. On devait sonner l'alarme au clocher de Saint-Eustache ; le quartier des halles devait prendre les armes, mettre le Dauphin à la tête des Parisiens et tuer tous ceux qui feraient résistance. L'entreprise découverte ne put même être tentée. Des gardes furent placées partout ; le Louvre, où habitait le Dauphin, fut entouré : on arrêta plusieurs de ses serviteurs. Le prévôt de Paris, nommé André Marchand, tout dévoué qu'il s'était montré aux Orléanais, et tout cruel qu'il était à leurs ennemis, fut remplacé par le sire Tanneguy-Duchâtel, qui déjà avait rempli cet office. De nouveaux exils furent ordonnés ; presque toutes les fem-

1 Juvénal. — 2 Le Religieux de Saint-Denis. — 3 Chronique, n° 10297.

mes des bannis eurent ordre de sortir de Paris, et furent durement reléguées à Orléans [2].

Le Dauphin, qui retombait ainsi sous un joug encore plus pesant, partit tout à coup de Paris avec une suite peu nombreuse, et s'en alla à Bourges et au château de Mehun-sur-Yèvre que venait de lui donner le duc de Berri. Le comte de Vertus et le comte de Richemont l'y suivirent aussitôt. La reine, le duc d'Orléans, le duc de Berri lui écrivirent pour l'engager à revenir; il ne fut que peu de jours absent [3].

Ce départ du Dauphin et l'embarras des affaires forcèrent le conseil du roi à retarder les conférences qui devaient s'ouvrir à Senlis sur les articles de la paix d'Arras. Le duc de Bavière et d'autres seigneurs du conseil allèrent proposer une prolongation au duc de Brabant et à la comtesse de Hainaut. D'ailleurs les princes, qui s'étaient opposés à la paix, n'avaient pas un grand empressement à la rendre stable. Le 5 janvier, ils firent faire un service solennel pour le feu duc d'Orléans, dans l'église de Notre-Dame. Ils y assistèrent en grand habit de deuil : le roi, qu'ils y avaient amené, était le seul qui ne fût pas vêtu de noir. Jean Gerson y prêcha avec une hardiesse et une violence qui causèrent beaucoup de surprise; il donna de grandes louanges au feu duc d'Orléans, disant que le royaume était bien mieux administré de son vivant qu'il ne l'avait été depuis [4]; et comme on aurait pu croire qu'il voulait plutôt exciter les haines que les adoucir, il assura que son avis n'était point la mort ni la destruction du duc de Bourgogne, mais qu'il devait être humilié, qu'il fallait qu'il reconnût son péché, et qu'il donnât satisfaction suffisante, ne fût-ce que pour le salut de son âme. Revenant sur la condamnation des doctrines de Jean Petit, il répéta qu'elle n'avait pas été suffisante. Après le service, il reçut de grands éloges des princes qui le présentèrent au roi et le lui recommandèrent. Quelques jours après, un autre service fut célébré aux Célestins, aussi en présence du roi, et maître Courtecuisse prêcha de la même sorte que Jean Gerson. Enfin, une troisième fois, la même cérémonie fut répétée dans la chapelle du collége de Navarre. Le duc d'Aquitaine ne fut point présent à ces célébrations;

1 1414 v. st. L'année commença le 31 mars.
2 Journal de Paris. — 3 Monstrelet. — Chron., n° 10297. — 4 Monstrelet.

il alla passer quelques jours à Melun chez la reine, qui y faisait souvent son séjour.

Cependant le duc de Brabant arriva le 28 janvier, et les conférences commencèrent [1]. Les envoyés du duc de Bourgogne étaient surtout chargés de demander une amnistie générale. Loin de rien obtenir à cet égard, les conditions que le conseil du roi voulut imposer étaient plus dures que le traité d'Arras. Elles portaient qu'il serait accordé une amnistie, mais que cinq cents personnes en seraient exceptées, ainsi que celles qui avaient été bannies par procès régulièrement faits, ou qui se trouvaient sous la main de la justice. Toutefois les serviteurs et vassaux du Duc étaient compris dans cette amnistie.

On ajoutait que tous les serviteurs de l'hôtel du roi, de la reine et du duc d'Aquitaine, qui avaient été éloignés, pourraient revenir à Paris, durant deux ans, sans une permission expresse du roi.

Un article portait aussi que les charges et offices demeureraient à ceux qui en avaient été pourvus depuis la paix de Pontoise.

Enfin, il était dit que tous ceux qui voudraient jouir du bénéfice de ladite paix, seraient tenus de la jurer.

Les députés du Duc demandèrent que ces articles fussent communiqués à madame de Hainaut, qui était venue jusqu'à Senlis seulement, parce que son mari lui avait interdit d'aller plus loin. La chose fut accordée. Le duc d'Aquitaine [2] et les autres princes, pour lui montrer leurs égards, vinrent même lui rendre visite.

Les conseillers du duc de Bourgogne, après avoir examiné ces articles, demandèrent diverses explications. En se plaignant de l'exception de cinq cents personnes, ils désiraient savoir leurs noms, et si les nobles y pouvaient être compris. — On répondit que l'exception ne s'appliquerait qu'à des hommes non nobles, et que leur nom serait donné avant la Saint-Jean.

Ils voulurent qu'il fût déclaré aussi, s'il était dérogé à l'amnistie accordée aux serviteurs ou vassaux du Duc, lorsqu'ils étaient bannis par suite de jugement. — Il fut répondu qu'alors l'amnistie ne s'appliquait pas.

1 Monstrelet — Le Religieux de Saint-Denis. — Lettres du roi.
2 Le Religieux de Saint-Denis.

Ils demandèrent si les bannis pourraient jouir de leurs biens en France, partout ailleurs qu'à Paris. — La réponse fut négative. Mais ceux qui avaient seulement été écartés des hôtels du roi et de la reine, et du duc d'Aquitaine, eurent la permission de rester en France et de jouir de leurs biens.

Les conseillers de Bourgogne remarquaient aussi qu'il serait injurieux au Duc, qu'on fît jurer la paix seulement à ses vassaux et sujets. — Il leur fut dit que le serment serait demandé à tous les habitans du royaume.

Enfin, et c'était le point le plus important, les députés du Duc se plaignaient de l'offense grave qui lui avait été faite, par la sentence portée à l'évêché de Paris, contre le discours de Jean Petit. Dès l'année précédente, après en avoir fait part aux villes de Flandre, il avait envoyé un ambassadeur à Rome, et obtenu la cassation du jugement. L'évêque de Paris en avait appelé au concile de Constance. Le Duc, que cette affaire touchait plus que nulle autre, y avait envoyé ambassade sur ambassade. Il n'y avait sorte d'efforts qu'il ne fît pour obtenir la confirmation de la sentence de Rome. Ses envoyés distribuaient aux docteurs en théologie de riches présens d'argent ou de vaisselle; les meilleurs vins de ses celliers de Bourgogne étaient offerts aux cardinaux; il y en eut un que l'on crut toucher davantage en lui donnant un beau manuscrit de Tite-Live, tiré de la bibliothèque du Duc [1]. De son côté, l'évêque de Paris, et surtout Jean Gerson, qui était récemment arrivé au concile, poursuivaient vivement la condamnation de cette doctrine. Le Duc demandait que le roi fît cesser cette action. — On répliqua que l'affaire concernait le clergé et l'évêque de Paris; mais qu'en ce qui touchait le roi, il serait ordonné à ses ambassadeurs de ne point intervenir.

Ces explications ainsi données aux conseillers de Bourgogne, ils se rendirent à Senlis, auprès de madame de Hainaut. Quand ils furent revenus, le duc d'Aquitaine fit, le 25 février, lire au conseil du roi des lettres conformes à tout ce qu'on venait de régler. Le 14 du mois suivant, le duc de Brabant et les ambassadeurs de Bourgogne prêtèrent leur serment, ainsi que tous les princes qui étaient présens. Le 15, la paix fut publiée dans toute la ville de

1 Pièces de la chambre des comptes de Dijon.

Paris; peu après, les prévôts, échevins, quarteniers, et le corps de la bourgeoisie, furent appelés à en jurer aussi le maintien. En même temps, des commissaires furent envoyés au nom du roi pour recevoir le serment du comte de Charolais, de tous les princes de Bourgogne et des villes et États de Flandre. Le traité portait que le Duc serait tenu à faire le même serment; lui seul s'y refusa, disant qu'il avait encore des explications à demander [1].

Bientôt il put concevoir l'espérance de trouver moins de rigueur dans le conseil du roi. Le duc d'Aquitaine réussit enfin à se rendre maître du gouvernement. Dans les premiers jours d'avril, étant allé visiter la reine à Melun avec les autres princes, il les y laissa et revint tout à coup à Paris; il fit lever le pont de Charenton, et ordonna que les portes de la ville fussent fermées [2]. Le lendemain, les princes reçurent l'ordre de n'y point rentrer, sans être mandés au nom du roi, et de se retirer dans leurs domaines. Les échevins de Paris furent changés, et le Dauphin ayant mandé au Louvre le corps de la ville et de l'Université, leur fit adresser un grand discours par son chancelier.

D'abord il rappela comment, depuis la mort du sage roi Charles V, les princes avaient causé toutes les calamités de la France. Le duc d'Anjou avait commencé par dérober le trésor de la couronne. pour le dépenser en Italie; puis le duc de Berri et le feu duc de Bourgogne n'avaient pas mieux ménagé l'argent du royaume. Le duc d'Orléans défunt et ses grandes prodigalités ne furent pas épargnés non plus; enfin le beau-père du duc d'Aquitaine, le duc Jean, eut aussi large part de blâme [3]. L'évêque de Chartres ne craignit pas de dire que toutes les finances du roi avaient été perdues et dissipées et le royaume ruiné par lui. C'était, dit-il, pour mettre fin à tant de désordres que le duc d'Aquitaine avait signifié à tous les princes de s'en retourner chacun chez soi, et il voulait, pour le bien de la chose publique, pourvoir lui seul, et avec fermeté, au gouvernement du royaume.

Le dessein était bon; c'était à lui, héritier de la couronne, à garder son propre héritage; il en avait le moyen, s'il avait eu quelque sagesse, car il pouvait toujours menacer un parti avec l'autre,

1 Monstrelet. — 2 *Idem*. — Chron. n° 10297. — Journal de Paris.
3 Monstrelet. — Gollut.

et les tenir ainsi tous deux en respect. Mais ses vices et sa légèreté gâtèrent tout, et jamais peut-être les affaires ne furent plus mal réglées. Il n'avait voulu que s'affranchir de toute contrainte. Il commença par s'emparer des trésors que la reine-mère avait déposés chez trois bourgeois de la ville de Paris; il n'était entouré que de jeunes seigneurs qui flattaient et favorisaient tous ses débordemens. Bientôt il se livra tellement à sa passion pour une demoiselle, que de concert avec le comte de Richemont il enleva sa femme de chez la reine, et la relégua à Saint-Germain-en-Laye.

C'était un nouveau grief dont le duc de Bourgogne avait à se plaindre. Il envoya dans le mois de juin des ambassadeurs au duc d'Aquitaine; ils renouvelèrent d'abord leurs représentations sur l'amnistie et l'exception de cinq cents personnes, qui était contraire aux promesses faites à Arras, où il n'avait été question que d'excepter sept personnes. Les États de Flandre, tout en jurant la paix, comme on l'avait exigé, avaient aussi présenté les mêmes remontrances au roi. Le duc de Bourgogne regardait son honneur comme engagé à protéger tous ces proscrits dont il était environné, et dont il entendait les continuelles plaintes. Il voulait aussi que Jean Gerson fût rappelé du concile de Constance.

L'offense faite à sa fille le touchait plus encore [1]. Les ambassadeurs demandèrent en son nom au Dauphin de reprendre sa légitime épouse et de congédier d'auprès de lui sa bonne amie. Le duc d'Aquitaine s'irrita de leurs discours et leur répondit avec emportement. Comme, dans une seconde audience, ils n'obtenaient pas meilleure satisfaction, ils lui dirent : « Très-redouté prince et » très-noble seigneur, si vous n'accordez pas ce que monseigneur » de Bourgogne vous demande, sachez qu'il ne jurera point la paix, » ni ne la tiendra pas; et si vous avez besoin de lui contre l'Anglais, » ni lui, ni ses sujets, ni ses vassaux ne s'armeront pour vous servir » ou vous défendre. »

Ce langage ne fit qu'accroître la colère du duc d'Aquitaine. On n'était pourtant pas dans un moment où une telle menace pût être dédaignée. Ses conseillers lui firent sentir les dangers du royaume. Les ambassadeurs de Bourgogne reçurent donc une réponse gracieuse. Le duc d'Aquitaine promit que leur maître aurait satis-

1 Monstrelet.

faction, pourvu que d'abord il voulût jurer la paix; qu'alors le roi, par son autorité, expliquerait et réglerait toutes choses, de façon qu'il n'eût rien à souffrir pour son honneur et ses intérêts. Le Dauphin, afin que sa promesse fût plus certaine, leur donna même des lettres de créance.

En effet, le royaume se trouvait alors à la veille de la plus terrible guerre. Pendant que le roi était devant Arras, au mois d'août de l'année précédente, les Anglais avaient envoyé une ambassade à Paris. Comme ils voyaient la détresse de la France et la discorde qui la déchirait, leurs propositions étaient hautaines. Le roi Henri V rappelait ses droits prétendus à la couronne de France; cependant il consentait à ce qu'elle lui fût seulement assurée par sa succession : quant au mariage avec madame Catherine, il demandait en dot toutes les provinces cédées autrefois par le traité de Bretigny, et de plus la Normandie; sinon il annoncait qu'il allait faire une rude guerre à la France.

Tout offensante que fût une telle proposition, le duc de Berri, qui pour lors se trouvait seul à Paris, n'en fit pas moins grand accueil aux ambassadeurs, et les combla de présens. Il s'excusa sur l'absence du roi, et ne donna point de réponse.

Au mois de janvier, arriva une nouvelle ambassade plus solennelle encore. Elle était formée du duc d'Exeter, oncle du roi, du lord Grey, amiral d'Angleterre, des évêques de Dublin et de Norwick. Leur suite était de plus de six cents chevaux. On leur fit une réception magnifique. Les comtes de Vertus, d'Eu et de Vendôme allèrent au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville, ainsi que le prévôt des marchands et les échevins. Le Temple leur fut assigné pour logement. On leur fit de beaux présens. Ils assistèrent à un brillant tournoi, où le duc d'Aquitaine jouta contre le duc d'Alençon, et le duc de Brabant contre le duc d'Orléans. Enfin leur séjour se passa en fêtes et en festins. Un tel accueil ne rendait pas leur roi moins exigeant, et n'abattait point ses espérances. Au lieu de répondre nettement à de semblables demandes, on se borna à promettre que le roi de France allait envoyer une ambassade à Londres.

Comme elle tardait, le roi d'Angleterre écrivit des lettres pressantes au roi, en demandant toujours madame Catherine aux conditions qu'il avait proposées, et menaçant de la guerre si elles

n'étaient point acceptées. Après une prolongation de trève, l'ambassade de France partit enfin le 27 avril. Elle se composait du plus éloquent prélat du conseil, l'archevêque de Bourges, du comte de Vendôme, grand-maître de France, de l'évêque de Lizieux, du baron d'Ivry, du sire de Braquemont et de maître Gontier Col. Le roi d'Angleterre les reçut avec autant de courtoisie qu'on en avait mis à recevoir ses envoyés. Mais il fut bientôt facile de voir qu'il ne se départirait en rien de ses prétentions.

Tel était l'état des affaires; cependant le roi était insensé, le Dauphin n'écoutait aucun conseil, et ne faisait que sa volonté; les princes étaient mortellement divisés; les conseillers passaient d'une partialité à l'autre; le clergé n'avait plus le courage de dire la vérité; les grands se haïssaient; les moyens étaient ruinés par les impôts; les petits ne trouvaient pas à gagner leur vie; chacun s'efforçait à saisir la fortune à la volée; ni nobles ni bourgeois ne pouvaient compter sur leur état. Les traités et les sermens n'étaient pas observés; le peuple obéissait humblement à de faux protecteurs, qui le trompaient et lui faisaient endurer mille maux; des gens de guerre ravageaient les campagnes, tandis que la noblesse elle-même manquait de courage contre les ennemis : l'Angleterre, qui long-temps avait été plus faible que la France, était devenue menaçante, et semblait assurée de la victoire [1].

Il importait donc de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Guichard, dauphin d'Auvergne, et maître Jean de Vailly, président au parlement, lui furent envoyés en ambassade. Sur leurs assurances, et d'après le rapport de ses propres députés, le Duc convoqua son grand conseil au château de Rouvre, et donna des lettres de ratification, qui furent remises aussitôt aux ambassadeurs du roi. Mais en même temps le Duc déclara, chez un notaire, qu'il donnait cet acte seulement sous la condition que le Dauphin tiendrait les promesses qu'il lui avait faites.

Le temps pressait; les ambassadeurs de France venaient d'arriver d'Angleterre. Les offres qu'ils avaient faites de donner en dot huit cent quarante mille écus d'or, quinze villes d'Aquitaine comprenant sept comtés, et la vaste sénéchaussée de Limoges, avaient été dédaignées. Le roi d'Angleterre avait persisté à dire que si on ne lui

1 Vers insérés dans le registre du parlement. — Journal de Paris.

accordait point la Normandie et tous les pays cédés par la paix de Bretigny, il aurait recours à l'épée pour ôter au roi de France sa couronne [1]. L'archevêque de Bourges, qui, dans toute sa condulte et ses discours, avait noblement soutenu l'honneur du royaume, s'adressa, avec le respect convenable, au roi d'Angleterre, et lui dit [2] :

« O roi! à quoi penses-tu, de vouloir ainsi débouter le très-» chrétien roi des Français, notre sire, le plus noble et le plus » excellent des rois chrétiens, du trône d'un si puissant royaume? » Crois-tu qu'il t'ait fait offrir sa fille avec une si grande finance et » une partie de sa terre par peur de toi et des Anglais? Non, en » vérité; mais il était mû par la pitié, par l'amour de la paix; il ne » voulait pas que le sang innocent fut répandu, et que le peuple chré-» tien fût détruit dans le tourbillon des batailles. Il appellera l'aide » de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse vierge Marie et de tous » les saints. Alors, par ses armes et celles de ses loyaux sujets, » vassaux et alliés, tu seras chassé de son royaume et des régions » soumises à sa domination, et peut-être y mourras-tu, ou y » seras-tu pris. »

Le roi d'Angleterre fit reconduire les ambassadeurs en grande cérémonie; et ils revinrent en France, où, en plein conseil, devant beaucoup de noblesse, de clergé et de peuple, ils racontèrent toute leur ambassade, et conseillèrent de s'apprêter à la guerre, sans se laisser prendre à aucune espérance de paix. Bientôt de nouvelles lettres du roi d'Angleterre, plus hautaines encore que les premières, signifièrent sa volonté de recourir aux armes.

Pour accomplir sa promesse envers le duc de Bourgogne, le Dauphin fit expédier des lettres du roi, portant que le Duc ayant fait sa soumission et ses excuses, et juré la paix, le roi rendait à son cousin son amour et sa bonne grâce; qu'il voulait que partout ledit cousin fût tenu et réputé son bon et loyal parent, vassal et sujet, nonobstant les lettres précédentes, où le contraire avait été publié. « Et défendons, continuait le roi, à tous nos sujets quelconques, sous peine d'encourir notre indignation, que, par paroles, prédications, sermons ou autrement, Ils ne disent ni fassent aucune chose à la charge ou au déshonneur de notre cousin de Bourgogne. »

1 Hollinshed. — 2 Monstrelet.

D'autres lettres furent aussi expédiées pour réduire le nombre des cinq cents personnes exceptées de l'abolition, à quarante-cinq seulement, dont les noms étaient donnés. C'étaient les sires de Jacqueville et de Mailly, avec les chefs de la faction des bouchers.

Ces lettres furent portées au duc Jean par messire Thibaut de Soissons, seigneur de Moreuil, et maître de Vailly, président au parlement [1]. Ils le trouvèrent à Argilly, près de Beaune. C'était un château dans le voisinage d'une grande forêt très-favorable à la chasse. Le Duc, pour se reposer et se distraire de tant de tracas, avait laissé le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe, qui y était de plus en plus aimé. Se trouvant dans son duché, dont il était depuis long-temps absent, il avait voulu se livrer tout entier au plaisir de la chasse. Il avait fait dresser, dans un éclairci au milieu des bois, ses tentes et ses pavillons. La duchesse et deux de ses filles, avec leurs dames et demoiselles, étaient là, ainsi que toute la cour; on était comme dans un des châteaux ou dans l'une des bonnes villes du Duc. Il y avait une tente pour la chapelle, une autre pour la salle d'apparat et pour la salle de festin. Enfin l'on y menait joyeuse vie; le Duc chassait du matin au soir, et la nuit il se plaisait encore à entendre bramer les cerfs. Les ambassadeurs reçurent grand accueil au milieu de cette pompe bocagère. On leur dressa une belle tente, et le Duc les mena à la messe avec lui, leur demandant des nouvelles du roi, de la reine, du duc d'Aquitaine et de sa fille; puis on passa dans la tente du conseil; on lut les lettres du roi. Les députés exposèrent aussi plusieurs griefs sur lesquels le conseil du roi demandait des explications au duc de Bourgogne [2].

On voulait : 1° Que le Duc fît un serment absolu en se désistant de toutes protestations. — Il y consentit, en annonçant toutefois que son intention était encore de requérir le roi et le duc d'Aquitaine que l'abolition fût sans aucune exception.

2° Qu'il retranchât de la formule du serment les mots qu'il y avait ajoutés : « Pourvu que semblable serment soit fait par, etc., etc. » — Il le voulut bien; mais déclara qu'il n'était lié qu'envers ceux qui tiendraient la paix.

1 Saint-Remy. — 2 Juvénal.

3° Que le roi de Sicile fût compris dans la paix et que nul trouble ne lui fût apporté en raison du passé. — Le Duc répondit qu'il avait grand sujet de se plaindre du roi de Sicile, qui, sans cause raisonnable, lui avait renvoyé sa fille, et retenait encore l'argent de la dot, la vaisselle et les joyaux. Il avait encore deux autres motifs de plainte qu'il déclarerait en temps et lieu. Cependant il voulait bien renoncer aux voies de fait, pourvu que le roi lui fît rendre justice sur les points indiqués [1] dans l'espace de six mois, sommairement, et sans formalité de jugement. Autrement il l'obtiendrait comme bon lui semblera.

4° Que le duc de Bar ne fût nullement inquiété pour avoir fait mettre en liberté les ambassadeurs du roi que des gens d'armes du duc de Bourgogne avaient arrêtés lorsqu'ils revenaient du concile, ni pour avoir démoli le château de Sancy. — Le Duc protesta que son intention n'avait jamais été de faire pour ce motif aucun tort au duc de Bar.

5° Qu'il mît hors de ses mains et rendît les terres, revenus et rentes des sires de Marle, de Tonnerre, de Roussy, de Gaucourt et autres. — Le Duc répliqua qu'il avait saisi les terres de sesdits vassaux parce qu'ils avaient enfreint la paix de Pontoise; mais qu'il consentait à les leur remettre, si les autres seigneurs en faisaient autant dans leurs seigneuries, et rendaient tout ce qu'ils avaient saisi.

6° Qu'il éloignât et mît hors de sa compagnie, de ses terres et de ses pays, ceux qui étaient exceptés de la dernière amnistie. — Il promit de les éloigner des domaines qu'il avait dans le royaume.

7° Qu'il rendît les canons laissés au siége d'Arras. — Il y consentit.

8° Qu'il délivrât les prisonniers. — Il répondit qu'il le ferait par pure obéissance au roi, bien qu'il lui fût cruel de délivrer maître Henri de Bétisy, dont il avait fort à se plaindre; mais il demanda aussi que le vicomte de Murat, tenu en prison par le comte d'Armagnac, fût délivré ainsi que les autres.

9° Qu'il fît sortir de Bourgogne les hommes d'armes. — Il l'accorda.

10° Qu'il consentît que les aides mises dernièrement sur le

1 Le Religieux de Saint-Denis.

royaume, pour résister aux Anglais, fussent levées dans ses terres et pays, comme à la coutume. — Il répliqua que son pays d'Artois était frontière; qu'il allait être obligé d'y avoir des gens d'armes en grand nombre, pour en défendre l'entrée; qu'en outre la contrée avait été cruellement foulée par l'armée, l'année d'auparavant; qu'il faudrait munir et réparer les bonnes villes, qu'ainsi il suppliait le roi de se désister desdites aides et de les lui laisser.

11° Qu'il voulût bien ordonner, par lettres patentes, la levée d'un décime que le clergé de France et le Dauphiné avait déjà consentie. — Il remarqua que cela concernait l'Église, et qu'il n'y mettrait nul empêchement.

12° Qu'il portât empêchement au sire de Jacqueville, qui venait de défier à feu et à sang les villes de Sens, Villeneuve-le-Roi et autres. — Il répondit que cela s'était fait à son insu, et que ledit Jacqueville écrirait aux villes pour retirer ces lettres de défi.

Après ces réponses aux demandes des ambassadeurs, le Duc leur remit aussi ses requêtes au roi.

Il voulait : Que 1° les quarante-cinq personnes exceptées de l'abolition fussent admises à en jouir, ou du moins réduites au nombre de sept, comme on l'avait promis à Arras.

2° Que le roi fît mettre au néant tous les procès suivis devant le parlement ou devant l'Église, et délivrât les prisonniers retenus en divers lieux, notamment dans les prisons de l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens.

3° Enfin, que le roi fît rendre les biens qu'il avait fait saisir.

Nonobstant ces réserves, le Duc consentit à jurer la paix. Il se rendit à la chapelle avec les ambassadeurs; après la messe chantée, il s'avança vers l'autel, et, en leur présence, jura, sur le bois de la vraie croix, les articles du traité, puis en fit délivrer des lettres authentiques. Ce devoir accompli, les ambassadeurs se rendirent dans la tente du festin; pour leur faire honneur, les veneurs du Duc vinrent forcer un cerf tout près de là, dans un étang, au bout duquel la tente était dressée. Après ce divertissement, on fit de belles promenades dans la forêt, et l'on soupa sous une feuillée.

Mais ces ambassadeurs avaient à traiter avec le Duc une affaire plus importante encore, pour laquelle un premier message lui avait été envoyé quelques jours auparavant. Le roi d'Angleterre avait peu tardé à accomplir ses menaces. Le 14 août, il était descendu avec une

armée redoutable, à l'embouchure de la Seine, entre Honfleur et Harfleur. Il eût été facile de s'opposer à ce débarquement. Il aurait suffi d'assembler les marins et les gens des communes de la côte. Ils avaient l'habitude de combattre, et avaient eu souvent l'occasion de repousser ces anciens ennemis du royaume. Mais le peuple se fia sur la noblesse et les hommes d'armes. Le connétable était à Rouen; il avait avec lui un bon nombre de troupes. Chacun s'attendait qu'il allait donner les ordres nécessaires; il n'en donna aucun et défendit même de rien tenter contre les Anglais; ainsi ils eurent tout loisir pour se bien établir sur la côte, et commencer le siége de Harfleur. Alors l'alarme commença à se répandre, et il n'y eut qu'un cri contre le connétable d'Albret [1]. Les bourgeois disaient qu'il avait été gagné en Angleterre, lors de sa dernière ambassade; beaucoup de seigneurs le pensaient de même, et le jeune bâtard de Bourbon s'emporta même au point de l'appeler traître dans un conseil. Les gens mieux instruits et plus calmes croyaient seulement qu'il avait été aveuglé par trop de présomption.

Maintenant il fallait secourir Harfleur, et chasser les Anglais du royaume. Rien n'était préparé : les hommes d'armes n'étaient point réunis, à peine étaient-ils mandés ; on manquait encore bien plus d'argent; tout le trésor du roi s'était dissipé en vaines prodigalités. On établit à la hâte une taille sur les communes et un décime sur le clergé. Comme on était pressé, ces impôts se percevaient avec une rigueur inconcevable, en y employant des gens de guerre. On vendait les meubles, on pillait les maisons, les hommes étaient traînés en prison ; les prêtres de la campagne eux-mêmes étaient obligés de se retirer dans les villes, emportant les ornemens de l'église, qu'on ne respectait pas plus que les meubles des paysans. « Que feraient de plus les Anglais? » disait le pauvre peuple.

Parmi tant de maux, et la crainte de maux plus grands encore, les discordes des princes redoublaient les embarras du royaume. On prit la résolution de leur demander d'envoyer leurs hommes d'armes, mais en leur défendant de venir en personne. Le duc de Bourgogne se plaignit amèrement aux ambassadeurs de cet affront;

1 Le Religieux de Saint-Denis.

il promit cependant d'envoyer à Rouen cinq cents hommes d'armes; trois cents hommes de trait, et même davantage, sous les ordres de son fils, le comte de Charolais. Il se réserva d'écrire au roi touchant la défense qui lui était faite. Ses lettres furent du 24 septembre.

« Mon très-redouté seigneur, pour la conservation de la couronne de France, dont vous êtes seigneur, et que Dieu veuille maintenir dans la vertueuse prospérité où elle fut autrefois, l'état des nobles est, parmi les autres états, tenu par serment de vous servir loyalement, sans épargner leur corps ni leur bien. Parmi cette noblesse sont ducs, comtes, barons et autres de grande vertu, qui sont tous tenus, chacun selon son droit, de garder fidélité envers vous, leur souverain seigneur; et si quelqu'un parmi eux vous est plus prochain par le sang, et tient de vous de plus notables seigneuries, il est d'autant plus astreint à avoir l'œil à la conservation et augmentation de votre État. A bien dire, en cas de nécessité et de péril éminent, nul ne devrait attendre d'être mandé : chacun devrait de lui-même, à moins d'ordres contraires, obvier aux périls qui peuvent advenir des trop longs retards en temps de guerre. Ainsi le firent certains étrangers dans une cité, comme on le lit dans les histoires antiques; bien qu'on leur eût défendu, sous peine de mort, de monter sur les murs de la cité, néanmoins, quand ils virent que la ville se perdait s'ils ne mettaient la main à la besogne, ils montèrent sur les murs malgré la défense, et sauvèrent la cité, dont ils furent grandement loués. De même, dans la Sainte Écriture, on voit la louange d'un certain Éthéï, à qui le roi David commanda de s'en aller, parce qu'il était étranger. Lors Éthéï jura qu'en quelque lieu que serait le roi David, il serait son serviteur; et il n'est point blâmé, dans la sainte Écriture, d'avoir manqué à la défense du roi, mais au contraire prisé et honoré.

» Ainsi donc si lui, qui était étranger, est loué, à plus forte raison celui qui est sujet et parent du roi, en allant à votre service contre votre défense, ne devrait être ni repris ni blâmé. Celui qui, par prudence, laisserait passer le temps, selon mon jugement, mériterait blâme et déshonneur. Chacun voit bien que, selon la leçon de nature et l'ordonnance divine, si le chef du corps humain est assailli, tantôt les membres du corps se lèvent et se

mettent au-devant pour sa défense. Je ne fais donc point de doute que si vous négligez d'appeler lesdits ducs et comtes ou autres de vos proches, ce ne soit les accuser de ne point mériter qu'on se fie à eux.

» Or il est venu à ma connaissance, que, par vos lettres patentes du 23 août, vous avez signifié à nos baillis et sénéchaux que votre adversaire d'Angleterre est descendu dans votre royaume, et a mis le siége devant votre ville d'Harfleur, qui est la clef du pays de Normandie; et que pour résister à l'entreprise de votre adversaire, préserver, garder et défendre votre royaume, vous avez envoyé monseigneur d'Aquitaine, votre fils aîné, comme votre lieutenant et capitaine général, et vous leur avez mandé de faire, de votre part, commandement, tant par publications que par cris dans les lieux accoutumés pour crier, à tous les nobles et gens qui ont droit de s'armer, de venir, toute excuse cessant, en personne, et accompagnés le plus qu'ils pourront de gens d'armes montés et armés suffisamment, le plus hâtivement possible à Rouen, par devers monseigneur d'Aquitaine.

» Et, toutefois, mon très-cher seigneur, bien que je sois votre très-humble proche parent, vassal, sujet, chevalier, baron, comte, duc, deux fois pair de France, doyen des pairs : ce qui est, après la couronne, la première prérogative, noblesse et dignité, attachées à une seigneurie : bien qu'en outre vous m'ayez fait tant d'honneur que je suis beau-père de votre fils aîné, et de madame Michelle votre fille, qui a épousé mon fils et héritier unique, ce qui me rend plus obligé à vous qu'aucun de vos sujets; néanmoins vous ne m'avez rien fait savoir à ce sujet, excepté que depuis peu vous m'avez mandé par messire Jean Pioche, chevalier et maître d'hôtel de monseigneur votre fils, que j'aie à vous envoyer cinq cents hommes d'armes, et trois cents de trait; et que vous ne voulez pas que j'y vienne en personne, non plus que mon cousin d'Orléans, parce que la paix que vous avez faite entre nous est encore bien nouvelle.

» Ainsi, l'on me fait descendre de mon premier rang de pairie, et il s'ensuit diminution de mon autorité ; on veut, sous couleur bien légère, me priver du service auquel je suis obligé par mon honneur, que je veux garder plus que chose sur la terre. Il semble qu'on ne doive pas avoir confiance en moi. Laquelle chose m'est et

doit être douloureuse et déplaisante, tant à cause de mes obligations, que parce qu'au temps passé je me suis employé le plus loyalement que j'ai pu à votre service, accompagné de nobles, chevaliers et écuyers, qui connaissent ma bonne intention, et dont vous pouvez, grâce à Dieu, être bien servi en ma compagnie. Nonobstant cela, je plains les dommages qu'on fait à vous et à votre royaume. Je plains la petite résistance qui y est mise; je plains les grands inconvéniens qui s'ensuivront, si l'on n'y apporte prompt remède.

» Je considère, en outre, que je veux et dois aussi bien garder une paix nouvelle, que si elle était ancienne de cent ans et plus; et que tant plus elle est fraîche et nouvelle, tant plus chacun doit avoir bonne mémoire de la bien garder, et ne la point enfreindre. On ne doit donc pas imaginer que mon cousin d'Orléans, ni moi, ni autre quelconque, voulussions faire une si grande faute envers Dieu, envers votre majesté, envers votre royaume, et cela à la confusion et désolation de nous-mêmes, qui, par votre félicité, sommes en voie de toute prospérité, et par votre adversité en voie d'être abaissés et déchus. Tout bon esprit doit avoir la pensée, dans un tel moment, si périlleux pour vous et pour votre royaume, que, lors même que vos sujets ne seraient pas en paix, on devrait loyalement faire son devoir envers vous, se garder du péché de félonie, s'abstenir de guerre privée, et venir d'un commun accord à la défense et au soutien de vous et de votre royaume. Quant à moi, je pense que nous le ferions ainsi, même quand nous ne serions pas dans les termes où nous sommes, grâce à Dieu et à votre bonne ordonnance.

» En outre, il ne faut pas douter que, vu la grandeur de l'entreprise faite contre vous, la demande que vous me faites ne soit trop petite.

» Tout ceci considéré, chacun peut assez savoir que je ne dois pas laisser perdre ce royaume; mais que je dois employer ma loyauté, sans avoir égard à ce qu'aucuns vous pourraient dire de contraire. Sur ce, qu'il vous plaise, mon très-redouté seigneur, de m'envoyer réponse par le porteur des présentes; car, en vertu des obligations susdites, je suis contraint à votre salut et à celui de votre royaume, dont mon État dépend. Je tiens que les autres nobles feront ce qui leur appartient; quant à moi, s'il plaît à Dieu, je ne

laisserai pas de faire toujours mon devoir, en observant mes droits de doyen des pairs de France, pour obtenir la fin désirée glorieuse que vous voulez avoir contre votre adversaire. Le Tout-Puissant m'en est témoin, et je le prie qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous donne bonne et longue vie, en toute unité et paix. Écrit à Argilly, etc., etc. »

Le même jour, les nobles du duché et de la comté de Bourgogne, que le Duc avait assemblés à Argilly, écrivirent au roi des lettres, pour se plaindre de l'offense faite à leur seigneur. « Nous nous donnons grande merveille, disaient-ils, qu'on ait tant tardé à signifier votre mandement à notre redouté et naturel seigneur, attendu que plusieurs fois, et en vos grandes affaires, il nous a menés à votre service, et l'avons toujours vu autant et plus soigneux de vos besognes que des siennes propres. Nous l'avons su et connu, savons et connaissons très-loyal envers votre seigneurie. D'autre part, il est tenu à vous par le sang, les alliances et l'hommage. Il peut fournir une très-noble compagnie de chevaliers et d'écuyers, et d'autres gens de trait et de guerre de votre royaume et d'ailleurs, dont vous pouvez être grandement et loyalement servi; sans eux votre affaire pourra tourner à grand danger, dommage et désolation; ce que Dieu ne veuille, surtout lorsque nous considérons le grand appareil et la puissante armée amenée contre vous. Nous avons en mémoire qu'autemps des ducs, ses prédécesseurs, et aussi de notre temps, leur coutume et la nôtre a toujours été de vous servir loyalement en la compagnie et sous notre seigneur de Bourgogne; il nous serait bien dur de faire autrement et de changer notre coutume, lorsque nous sommes tous assurés de la loyauté de notredit seigneur. Ainsi, nous vous supplions qu'il vous plaise songer au bien et à l'honneur de votre royaume et à l'honneur de notre seigneur naturel; car il nous semble, comme à bien d'autres, qu'il est grand besoin que tous vos bons amis et sujets mettent la main à la besogne, comme lui et nous, en sa compagnie, avons intention de le faire. »

Ces difficultés retardaient des préparatifs, qui déjà étaient loin d'avoir été faits à temps [1]. Ce fut le 10 septembre seulement qu'on mena le roi prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et qu'il se mit en route pour la Normandie. Déjà Harfleur était pressé par les Anglais;

1 Le Religieux de Saint-Denis

les faubourgs avaient été brûlés ; les machines de guerre jetaient des pierres énormes ; les vivres manquaient ; la mortalité ravageait la ville [1]. Les sires d'Estouteville, de Gaucourt, de Bacqueville et d'autres vaillans chevaliers se défendaient avec un grand courage. Leur espoir était soutenu en apprenant que le roi et le duc d'Aquitaine s'avançaient à la tête d'une armée. Quelques-uns d'entre eux allèrent trouver ce prince à Vernon, et le conjurèrent de hâter sa marche pour les secourir ; mais il n'y avait que désordre parmi les seigneurs et les hommes d'armes qui commençaient à arriver. On ne leur promit rien ; quelques chevaliers seulement se montrèrent avec des forces insuffisantes devant le camp des Anglais [2]. Alors une partie de la garnison songea à traiter et à se rendre ; la discorde se mit entre les chevaliers et dans la ville. Le sire de Gaucourt conclut une trève, en promettant qu'on ouvrirait les portes, si l'on n'était pas secouru dans l'espace de quatre jours. L'évêque de Norfolk, revêtu de ses habits pontificaux, entra en procession dans la ville, avec trente-deux chapelains et autant d'écuyers portant des cierges. Il reçut le serment des otages que la ville donnait pour l'accomplissement du traité, et les emmena avec lui. Chemin faisant, en passant par les rues, l'évêque disait aux bonnes gens de la ville : « N'ayez pas peur ; on ne vous fera point de mal, le » roi d'Angleterre ne veut pas abîmer son pays ; on ne vous fera » pas comme on a fait à Soissons ; nous sommes de bons chré- » tiens [3]. »

Quand le jour fut arrivé, les uns voulaient tenir le traité, et d'autres non ; de sorte que les Anglais furent obligés de donner l'assaut. On leur ouvrait d'un côté, pendant qu'on se défendait de l'autre. La ville, malgré les promesses des Anglais, fut cruellement traitée ; les chevaliers et hommes d'armes furent emmenés prisonniers ou envoyés sur parole à Calais pour être mis à rançon [4]. On prit aussi quelques riches bourgeois pour en tirer de l'argent. Quant au gros du peuple, on ordonna que chacun sortît de la ville, en en emportant tout ce qu'il pourrait sans charrette ni fardeau ; puis on permit le pillage aux soldats, en leur enjoignant toutefois de ne toucher ni aux femmes, ni aux prêtres. Toute cette foule désolée s'en alla jusqu'à Rouen, abandonnant ses foyers.

1 Factum manusc. du sire de Gaucourt contre le sire d'Estouteville, bibl. du roi.
2 Saint-Remy. — 3 Juvénal. — 4 Factum du sire de Gaucourt.

JEAN-SANS-PEUR.

1404 — 1419.

LIVRE QUATRIEME.

SOMMAIRE.

Bataille d'Azincourt. — Le comte d'Armagnac nommé connétable. — Le Duc défie le roi d'Angleterre. — Mort du duc d'Aquitaine et du dauphin Jean. — Le comte d'Armagnac gouverne. — Les Bourguignons font la guerre par compagnies. — Négociations du Duc avec les Anglais. — Traité du Duc avec le Dauphin. — Le duc de Bretagne s'entremet pour la paix. — Lettres du Duc aux bonnes villes. — La reine exilée. — Sédition à Rouen. — Plusieurs villes se déclarent pour le Duc. — Le duc de Bourgogne marche sur Paris. — Ambassade du sire de Carmy. Le roi d'Angleterre en Normandie. — Siége de Paris. — Le collége des cardinaux députe au Duc. — Le Duc délivre la reine. — Meurtre du sire de Jacqueville. — Complot en faveur du Duc. — Siége de Senlis. — Progrès des Anglais. — Les Bourguignons surprennent Paris. — Paix de Saint-Maur. — Siége de Rouen par les Anglais. — Conférences du Pont-de-l'Arche. — Conférences de Meulan. — Entrevue de Ponceau. — Meurtre du Duc.

Lorsque la prise de Harfleur fut connue, la consternation fut grande, et l'on murmura beaucoup de ce que le royaume était si mal défendu. On faisait cent récits sur la prise de Harfleur. Il n'était question que de trahison et de gens gagnés [1]. On taxait les seigneurs de lâcheté, et chaque jour on parlait d'eux avec plus de mécontentement. En effet les gens de guerre que les princes amenaient successivement au roi, qui pour lors était à Rouen avec son fils, paraissaient bien plus empressés à piller les Français qu'à combattre les Anglais.

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Journal de Paris.

L'occasion semblait pourtant favorable; l'armée du roi d'Angleterre était ravagée par les maladies; au lieu de s'avancer en Normandie, il avait été contraint de prendre le chemin de Calais; et, comme le connétable, qui était en Picardie, défendait les passages de la Somme, les Anglais avaient à faire une route longue et difficile, en remontant la rive gauche de la rivière. Ils manquaient de vivres. La saison était mauvaise; ils souffraient beaucoup. Leur présomption était fort abattue.

C'était bien le moment de venger le royaume. Presque tous les princes et les grands seigneurs étaient arrivés auprès du Dauphin. Le duc d'Orléans, nonobstant les ordres qu'il avait reçus, était venu en personne. Ses frères, les ducs de Berri, d'Alençon, de Bourbon, de Bar, les comtes de Richemont et de Vendôme [1], plus de quinze autres grands barons du royaume avaient conduit leurs hommes d'armes. Mais comme les princes n'avaient point voulu que le duc de Bourgogne vînt partager avec eux une gloire qu'ils regardaient en ce moment comme assurée, les ordres du roi avaient été maintenus en ce qui le touchait : aussi n'avait-il pas envoyé les hommes d'armes de Bourgogne, de Savoie, de Lorraine avec lesquels il se tenait prêt à venir. Il avait même fait défense à ses vassaux de Picardie et d'Artois de marcher sans son commandement, encore qu'ils eussent reçu celui du roi; bien peu lui obéirent [2]. Quant à son fils [3], le comte de Charolais, il désirait de tout son cœur d'aller combattre les Anglais, mais son père avait chargé les sires de Roubaix et de la Viefville, ses gouverneurs, de l'empêcher de se rendre à l'armée du roi. Ils le tenaient dans le

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Monstrelet.

3 De même que le duc de Brabant, comme nous le verrons plus loin, fut invité à coopérer à la bataille qui allait être livrée aux Anglais, de même le jeune Philippe, comte de Charolais, héritier présomptif de la Flandre, fut invité par le connétable de se rendre à Arras à la tête de la noblesse de Flandre et d'Artois (voyez à la page 94 la note sur le titre de ce prince); mais les sires de Roubaix et de Vieuville, les gouverneurs, comme on le voit dans le texte de M. de Barante, ne le permirent point. Ils attendaient les ordres du duc Jean, qui était alors à Dijon. Le connétable réitéra son invitation au nom du roi, mais ce fut en vain : on craignait entre autres quelque trahison de la part du duc d'Orléans.

Ce refus affligeait le comte de Charolais, qui brûlait du désir de *se signaler à l'école de Mars*, selon l'expression de la Chronique flamande, « *om dat hy in dese schole van Mars syne kloeckheydt niet en mogte beproeven.* » M.

château d'Aire, et lui cachaient les nouvelles de la guerre, le flattant toujours de partir, et lui disant qu'il n'était pas temps encore. Le comte de Nevers, frère du duc Jean, avait obéi au mandement du roi.

Les bourgeois de Paris offrirent six mille hommes bien armés, en demandant qu'on les fît marcher en tête les jours de bataille; leur offre fut dédaignée. Le duc de Berri rappela inutilement la valeur qu'ils avaient montrée dans les derniers troubles, et leurs beaux faits de guerre; le maréchal Boucicault, le connétable et d'autres anciens chevaliers étaient bien du même avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs ne voulaient point des gens des communes, et disaient que ceux qui n'étaient point de leur avis avaient peur. « Qu'avons-nous à faire de ces » gens de boutique? disaient-ils; nous sommes déjà trois fois plus » nombreux que les Anglais. » Les personnes sages blâmèrent beaucoup cette présomption, et remarquèrent que la noblesse oubliait les journées de Crécy, de Poitiers, de Nicopolis, dans lesquelles le salut ou l'honneur du royaume leur avait été si malheureusement confiés. On disait que dans les temps de gloire de la France, on avait reçu également sous les armes tous les hommes de cœur, quelle que fût leur condition [1].

Le duc de Bretagne avait d'abord répondu qu'il ne viendrait pas, à moins que son cousin, le duc de Bourgogne, ne fût aussi mandé; mais le conseil du roi, et surtout l'évêque de Chartres, qui conduisait tout, lui firent faire de grandes offres; le roi lui abandonna la ville de Saint-Malo, lui promit cent mille francs, lui donna de magnifiques présens, et il consentit à se mettre en route avec six mille gens d'armes [2].

Bien qu'il ne fût pas encore arrivé, non plus que beaucoup d'autres seigneurs, l'armée de France était devenue belle et nombreuse; elle avait passé la Somme, et fermait le chemin du retour au roi d'Angleterre, qui suivait toujours la gauche de la rivière, cherchant le moyen de la traverser, et perdant beaucoup de ses gens par la faim et les maladies. Enfin, grâce à la négligence de la garnison de Saint-Quentin, qui ne garda point le passage de Béthencourt, il réussit à entrer en Picardie.

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — 2 Juvénal.

Alors, le connétable et les princes envoyèrent demander au roi l'ordre de livrer bataille. Un nombreux conseil fut réuni pour résoudre cette grande affaire. D'après tout ce qu'on savait, la victoire semblait si bien assurée, que sur trente-cinq conseillers, trente furent d'avis qu'il fallait combattre. Le duc d'Aquitaine, et même le roi, voulaient se rendre à l'armée; mais le duc de Berri, qui déjà s'était opposé à la bataille, ne voulut point que le roi y allât. Il se souvenait de Poitiers, où, soixante ans auparavant, il avait combattu; on s'assurait aussi de la victoire; et le roi Jean, son père, y avait été pris par les Anglais. « Il vaut mieux, disait-il, » perdre la bataille, que de perdre le roi et la bataille. »

Après la réponse du roi, le connétable et les princes envoyèrent au roi d'Angleterre trois officiers d'armes, pour lui dire qu'étant résolus de le combattre, ils lui offraient de convenir du jour et du lieu. Le roi d'Angleterre reçut joyeusement ces messagers, et leur donna de beaux présens; puis il envoya sa réponse par ses hérauts. Il faisait savoir aux princes de France, qu'étant parti de sa ville de Harfleur, il se rendait en Angleterre, et que, ne s'arrêtant dans aucune ville, ni forteresse, on pouvait tous les jours et à toute heure le trouver en pleine campagne [1].

Il continua sa route sans trouver d'obstacles pendant cinq jours, en se dirigeant toujours vers Calais. Comme il s'attendait à chaque heure qu'il allait rencontrer les Français, il marchait avec précaution, vêtu de sa cotte d'armes. Un jour que par mégarde il avait passé au-delà du village où ses fourriers lui avaient fait un logis, on voulut l'y faire retourner. « A Dieu ne plaise, dit-il, » que je retourne jamais en arrière, quand une fois j'ai vêtu ma » cotte d'armes. » Le lendemain, il sut que les Français marchaient à lui, coupant la route de Calais, et allaient venir se loger dans les villages de Rousseauville et d'Azincourt. Il avait devant lui la rivière de Blangy, dont le passage était difficile et dangereux. Les Français n'avaient point songé à le garder; il se hâta de passer. Alors les armées se trouvèrent en présence. On crut que la bataille allait commencer. Des deux côtés on se prépara à combattre, mais les Français n'attaquèrent point. On vit que ce serait pour le len-

1 Saint-Remy, témoin oculaire. — Monstrelet. — Fenin. — Le Religieux de Saint-Denis. — Hollinshed. — Gollut. — Juvénal. — Chron. de France.

demain. Les Anglais se logèrent au village de Maisoncelle [1] et aux environs.

Le connétable ordonna que chacun passât la nuit où il était. La soirée était froide, il pleuvait. Les Français commencèrent à

[1] Il nous semble que la perte de la bataille d'Azincourt doit être attribuée, comme tant d'autres, à l'insubordination des chefs de l'armée française. C'est ainsi qu'en 1148, dans l'Asie-Mineure, le roi Louis-le-Jeune, à la tête d'une croisade, ayant ordonné que le corps d'avant-garde s'emparât du plateau qui était le passage du mont Taurus, les chefs, après y être montés sans obstacle, descendirent l'autre versant, contrairement à leurs instructions, et allèrent camper dans une plaine délicieuse. Les Sarrasins s'étant aperçu de cette faute, vinrent s'établir sur le plateau, coupèrent l'armée en deux, et la défirent. C'est ainsi qu'en Égypte, en 1249, saint Louis ayant ordonné à Robert, comte d'Artois, son frère, de garder l'autre rive d'un gué du Nil, celui-ci l'ayant passé, chevaucha au loin et laissa la place que les Égyptiens vinrent occuper, ce qui fut cause de la captivité du roi. Nous pourrions citer un grand nombre d'autres exemples, telle que la bataille de Nicopolis, dont M. de Barante a rendu compte. On ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de douleur, en lisant dans l'histoire de France ces nombreux récits où tant de braves militaires sont vaincus et faits prisonniers par des gens qui leur étaient inférieurs en talent et en courage. Mais nous devons nous restreindre ici au commencement du quinzième siècle; nous allons en faire l'application au sire Clignet de Brabant, qui nous paraît être la cause principale de la perte de la bataille. Cet amiral, qui avait été disgracié en 1411, par le duc de Bourgogne, pour son attachement au parti d'Orléans, s'était conduit d'une manière assez étrange en diverses circonstances, entre autres au siége de la ville de Retbel, peu de temps avant sa disgrâce. Mais parlons de la bataille d'Azincourt.

Il nous semble qu'outre l'insubordination, il n'y avait ni prévoyance ni unité dans le commandement, parmi cette multitude de seigneurs et de hauts dignitaires. Si le connétable d'Albret et le maréchal de Boucicault donnaient des ordres, il y avait aussi dans l'armée plusieurs princes du sang, tel que le duc d'Orléans, qui était très-jeune d'âge et d'expérience, et qui avait de grandes prétentions et beaucoup de légèreté de conduite dans les cautèles de guerre.

Quant au maréchal de Boucicault, qui avait créé, la veille de la bataille, plusieurs centaines de chevaliers, il avait fait militairement des voyages et des campagnes en Flandre, en Prusse (en trois expéditions), en Guyenne (aussi en trois expéditions) : il y avait appris comment on doit combattre les Anglais; en Espagne, en Hongrie et en Valachie : il y avait accompagné Jean-sans-Peur, à la bataille de Nicopolis, dont il a écrit les désastres; à Constantinople (en deux expéditions), dont l'une, en 1400, pour la délivrance de ce boulevard de la chrétienté que les Turcs assiégeaient; à Rhodes; en Syrie; à Gênes, qu'il avait acquis et conservé à la France par son courage et ses talents; en Chypre; en Égypte (en deux expéditions), à Venise, à Florence, à Pise et ailleurs. Quand on lit les Mémoires de Boucicault, on ne peut s'empêcher de les comparer aux campagnes de ces généraux de Napoléon, qui furent pris ou tués à Waterloo; mais le duc d'Orléans le dominait.

Un seul homme aurait pu empêcher ce conflit des vanités nobiliaires et des imprudences chevaleresques; c'était l'un des plus âgés, le plus puissant, le plus

planter leurs bannières roulées autour de la lance, et à allumer de grands feux. Les pages et les valets couraient de toutes parts, cherchant de la paille et du foin, pour étendre sur la terre trempée. On défaisait les malles et les coffres pour y prendre de quoi se

intrépide et en même temps le plus expérimenté des princes du sang; c'était le duc de Bourgogne, oncle du roi; mais la cour de France, pour l'éclipser totalement, avait provoqué l'occasion d'une grande bataille à livrer aux Anglais, qui devaient se rendre prisonniers ou vaincre. De misérables intrigues de cour, que nous appelons des intrigues de prostituées, car la reine Isabeau y était pour beaucoup, l'avaient éloigné de la personne royale de son neveu, comme on vient de le voir dans l'ouvrage de M. de Barante. C'est ainsi que dans d'autres circonstances, et presque de nos jours, une courtisane, dominant dans les conseils de Louis XV, fut la cause des désastres de Rosbach et de Crevelt, et de la perte du Canada et de la Louisiane.

Après ces remarques sur l'esprit de vertige qui allait accumuler les plus grands maux sur la France, assez malheureuse déjà d'avoir un roi atteint d'aliénation mentale, nous allons dire quelques mots sur la marche des troupes anglaises dans l'intérieur de la France. Nous prendrons nos renseignements dans les écrits du quinzième siècle. Henri V, âgé de vingt-sept ans, roi d'Angleterre, partit de Harfleur le six ou le neuf octobre 1415, « avec toute sa puissance, » selon Fenin; elle se composait de deux mille gens d'armes et d'environ treize mille archers, « avec grand nombre d'autres gens, » selon Monstrelet. Il se dirigea par le pays de Caux et le comté d'Eu, voulant aller à Calais. Il ne put traverser la Somme au gué de la Blanche-Tache, que le roi Édouard avait passé pour aller à Crécy; il fut souvent harcelé par les habitants de cette barrière hydrographique de la France septentrionale. Il logea, le 13 octobre, à Bailleul, en Vimeu.

Cependant le connétable d'Albret, le maréchal de Boucicault et d'autres seigneurs étaient à Abbeville, en aval de lui, sur la Somme; ils remontèrent la Picardie, sur la rive droite, ils allèrent à Corbie, à Péronne. Le roi Henri V, sur la rive gauche, tentait le passage sans succès, à cause de la résistance des seigneurs riverains, au Pont-de-Remy, à Hangest, à Pont-Audemer; il tourna Amiens, alla à Boves; enfin il parvint à passer la rivière à Bethancourt, parce que ceux de Saint-Quentin n'avaient pas exécuté l'ordre qui leur avait été donné de couper le pont. Après cela, l'ost ou quartier-général anglais, s'établit successivement à Mouchy-la-Gache, à Encre, à Forceville, à Fremont sur la Canche, à Bouvlers, à Blangy, où l'on conservait le souvenir de l'itinéraire d'Édouard III, à Azincourt et à Ruisseauville. Ces deux villages du canton actuel de Fruges, arrondissement de Saint-Pol, sont au sud de Fruges, à peu près dans le même méridien. Le 24 octobre, le roi d'Angleterre se logea à la Maisoncelle; ses troupes y étaient dans l'abondance, ce qui ne leur était pas arrivé depuis leur départ de Normandie.

Cependant le duc d'Orléans, d'autres princes du sang, les chanceliers de France et d'Aquitaine et d'autres seigneurs du premier rang, étaient partis de Paris avec des troupes considérables. Ils avaient rejoint à Péronne le connétable et le maréchal. C'est de cet ost ou quartier-général qu'ils écrivirent, le 19 octobre, au duc de Brabant, comme nous allons l'expliquer. Ils avaient écrit antérieurement au comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, comme nous l'avons dit à la page 166 de ce volume.

L'armée française alla à Bapaume, à Saint-Pol et sur la rivière d'Anjou. Le

garder du mauvais temps. Les chevaux allaient et venaient, piétinant sur un sol humide et enfonçant dans la vase. C'était un mouvement et un bruit continuels. On entendait de loin les chevaliers français s'appeler les uns les autres. Enfin, de ce côté, tout semblait

24 octobre, le maréchal de Boucicault se logea tout près d'Azincourt où étaient les Anglais, et le reste de l'armée de France était au nord d'Azincourt, à Ruisseauville; ce dernier village donna primitivement, dans le parti français, son nom à la bataille. Il fallut bivouaquer, comme on le voit au texte de M. de Barante.

L'armée était au nombre de cent cinquante mille hommes selon Monstrelet et de cent mille seulement selon les écrivains anglais, ce qui signifie en réalité qu'il y avait une quantité innombrable de gens de guerre, arrivés de tous côtés. La distance entre les deux armées était à peine d'un quart de mille anglais.

Mais de plus longs détails ne nous conviennent point; c'est aux gens de guerre qu'il appartient de décrire une bataille dont les dispositions furent, de la part des Français, d'une incurie inconcevable. Nous nous bornerons à transcrire le texte français de la Chronique de Brabant, de Dintherus, qui était secrétaire du duc Antoine, et qui se trouvait à sa suite. Ce texte est copié du MS contemporain, n° 10229 de la Bibliothèque de Bourgogne.

Ch. IX. *Comment et par quelle manière le duc Anthoine s'en alla à Rousseauville, où il fu ochis en la bataille qui eust entre les Franchois et les Anglois, où les Franchois furent disconfis.*

« Assavoir est que l'an de la nativité de notre seigneur Jhesus-Christ mil quatre cent quinze, par un lundi vingt et unième jour du mois d'octobre, le dessus dit monseigneur le duc Anthoine, estant en son castel de Louvain, du soir entre huit et neuf heures, lui furent lettres parvenues et escriptes en la ville de Péronne, le dix-neufième jour dudit mois par le duc de Bourbon (et d'autres seigneurs) faisant signifiement et savoir que legierement et sans arrest, en propre personne, il se venist . . . . combattre les Anglois.

» Lesquelles lettres requisitoires lues et oyes, le duc Anthoine tout prestement fit venir devant luy ses secrétaires et leur commanda que en cellement ils écripsissent lettres closes et patentes à tous les nobles, barons et officiers de sa duchie de Brabant, que sans dilation ils le suivissent en tout la plus grant puissance de gens d'armes et de tract, et que ils partiroient en prenant leur chemin ver Cambray, là où de luy ils oroient nouvelles par avant luy aler avec les Franchois et les seigneurs et princes de France combattre les Anglois, anciens ennemis de France. Et ceste propre nuit il envoya ung sien escuyer en la ville d'Anvers, pour faire une semblable requeste et le mardi au matin, il s'en ala en la maison du conseil de la ville de Louvain et requesta ceulx de la ville, que ils luy fissent ayde de gens d'armes et d'archers et d'arbalestriers, pour aller contre les Anglois, et se meist en chemin vers Mons, en Haynaut et puis vers Cambray, et là envoyoit il nouvelles de luy et ce même jour s'en ala il à Bruxelles où il fit aux gouverneurs et consaulx de la ville, une telle et semblable requeste que il avoit fait à Louvain et en Anvers, lesquelles bonnes villes luy accordèrent sa requeste et firent tout prestement leurs gens d'armes arriver et habiller en très-grant nombre et appareil d'armes et se mirent à lendemain tous à la voye.

» Quant le duc Anthoine eust fait requeste et quelle le eust esté octroyée, il se

en rumeur. Cependant, par un étrange hasard, au milieu de la pompe de cette grande armée, il y avait à peine quelques instrumens de musique pour réjouir le cœur des hommes d'armes. On remarqua aussi que de toute la nuit, on n'entendit pas un seul

en ala de nuit à la Fure (*Tervueren, château ducal, entre Louvain et Bruxelles*) et le merquerdi, vingt-troisième jour dudit mois, il se retourna à Bruxelles, là où il commanda à mestre Emond (*Edmond Dinther, l'auteur du récit*), son secrétaire, que il venist parsuivre après luy. Et lors ledit duc se partit de Bruxelles et se alla tant de jour et de nuit, que il vint à Mons en Haynaut et se passa parmi la ville à environ onze heures de la nuit et vint au matin à Valenciennes, où il s'arresta ung petit, pour faire repaistre les chevaux, et puis s'en partit et chevaucha tant que le joedi il vint à Lens, en Artois, envers dix heures en la nuit.

» Quant che vint le mardi au matin, envers quatre heures, il se partit de Lens et s'en alla à Pervès où il fist dire une messe par frère Hector de Vitri, de l'ordre des prescheurs, son confesseur, auquel devant le Introït de la messe il se confessa de tous ses pechies, et puis luy pardonna son dit confesseur sa penitance et le absolva de ses pechies. Et quant la élévation du corps de Jhesu-Christ fu faite, auchois que la messe fust finie, survint là ung appellé Rohin Daule qui luy reporta nouvelles que les Anglois seroient combattus che propre jour, devant disner. Lesquelles nouvelles oyans le duc Anthoine, après que il eust rechupt la sainte communion du corps de Jhesu-Christ, luy et les autres nobles qui estoient auprès luy atacherent le signe de la croix sur leurs vestemens et cottes d'armes, montèrent à cheval et se mirent tost et hastivement en chemin pour venir à la bataille, et y avoyt environ de là deux lieues jusque au lieu où la desconfiture se fist, en laquelle il mourut piteusement. Dieu veuille avoir son âme en lieu de repos.

» Et maistre Emond dessus dit, selon le commandement à luy baillé par ledit duc Anthoine, se mist en chemin pour le suivre et se partit de Bruxelles le mardi vingt-quatrième jour dudit mois, et vint de nuit à Braine-le-Conte et lendemain, qui esloit vendredi, à Mons en Haynaut et en nuit en Valenciennes, le samedi au disner à Douay, là où il trouva pleusieurs nobles hommes, tant de Brabant comme de Haynaut, qui se hastèrent et apointèrent pour aler à la bataille, et là à eux en disnant leur seurvinrent les piteuses nouvelles de la mort du duc Anthoine et de la bataille perdue de la part des Franchois.

» Item est assavoir que ce mesme jour furent audit duc Anthoine, lui estant sur le chemin, présentées plusieurs lettres de par son frère le conte de Nevers, étant parti à Lucheu le mardi bien tard, vingt-deuxième jour dudit mois, lequel sondit frère lui exhortoit et admonetoit que il se hastât pour venir à la bataille. Item rechupt-il ossy lettres de monseigneur de Cuvilliers et de Rohin Daule qui ossy luy escripsoient certaines nouvelles des Anglois. Luy furent ossy entre autres lettres présentées, meisme sur le voye, de par Willems, conte de Steyne, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, de monseigneur Renier de Berghe, chevalier, de maistre Nicholas Destres, de Philippe de Pervès et de mestre Jehan, des marchands, lesquels le duc Anthoine avoit envoyés en ambaxade devers le roy de Franche, qui luy escripsoient ossy les nouvelles que ils soyent devers les Anglois, mais il ne lut point toutes ces lettres; laquelle chose se il eust fait il le se fust point adventuré tant hatif, mais les aultres lettres il les lut toutes et parchout, se

cheval hennir dans le camp des Français, ce qui semblait à quelques-uns d'un bien mauvais augure.

Chez les Anglais régnait un grand silence. Leur position était triste; devant eux était une armée trois ou quatre fois plus nom-

hastoit-il ossy et de ces aultres lettres, il commanda à son confesseur que il les délivrât toutes à mestre Emond dessus dit, comme baillées lui furent depuis, par ledit confesseur. »

Après ce récit, copié de Denther, nous allons continuer l'extrait de cet ouvrage qui nous paraît inédit, et qui concerne la bataille :

Le roi d'Angleterre « fit ses archers mettre devant sur les ailes et ses hommes d'armes bien rangies en ordonnance. »

Nous interrompons ici le prosateur pour intercaler quelques vers du manuscrit intitulé *Pastoralet*, allégorie bucolique, n° 11064, sur cette bataille de Ruisseauville :

« Or sont les batailles rengies
Ou les houles (*houlettes*) neuves forgies
Au cler soleil tant fort reluisent
Qu'il semble que doy soleil luisent
Tant hocq y a de fin achier
Et tant fort arc en main d'archier
Tant haslon de pommier sauvage .... »

Continuons le texte de Dintherus, que l'on peut considérer comme quasi-témoin; son récit est un véritable bulletin contemporain :

« Et les princes de Franche firent tout le contraire, car leurs archiers et arbalestriers et ossy tous leurs gros varles, ils mirent eu sur d'eux, ne voullant avoir leur ayde, proposant par leur grant orgueil prendre ou dehiller ou desconfire ledit roy d'Angleterre, et lors ses Anglois, à force d'espées et de bras, comme ceux qui bien estoient dix nobles Franchois contre ung Anglois, et pour rompre bataille des archiers, ils ordonnèrent que messire Clignet de Brabant avec mille et deux cent hommes d'armes à cheval bien armés et abillés, lances avalees se bouteroient sur yceulx archiers pour les séparer et soustraire des hommes d'armes anglois. Lequel Clignet se vint pour cuider rompre yeelle bataille d'archiers ; mais il ne puet comme yceulx archiers, se tenoient si serrés en leurs pas que ledit Clignet ne puet mies entrer en eulx, et quant il vit que il ne feroit de ce rien, il se feu es tentes des Anglois, cuidans que par icelles deust desparquier, mais non firent . . . . . et laissèrent perdre toutes leurs baghes et harnas.

» Et tandis que ledit Clignet estoit en ces tentes, defroquant et pillant, les archiers anglois tiroient sur ces princes et nobles hommes de Franche, flesches à descroy qui leur donnoit si grant empeschement qu'ils ne les puerent si tost approchier, que ils volsissent pour combattre main à main.

» Et lors perchurent Franchois le dommage que ils avoient par che que ils avoient refusé leur archiers, arbalestriers et gens varles, et les Anglois perchurent quel profit ils avoient par leurs archiers.

» Et quant les deux parties furent venues main à main, adonc arriva le duc Anthoine auprès la bataille, où il s'arresta dessoubs une épine, auprès un buissonnart, et là descendit avec aulcun peu de ses nobles hommes, car les autres gens

breuse; ils étaient souffrans, mal vêtus, épuisés par une route pénible; aucune retraite n'était ouverte derrière eux, et la victoire semblait impossible. Mais leur roi, que rien ne pouvait abattre, soutenait leur courage. Il leur disait que sa cause était juste; qu'il

d'armes de ses bonnes villes et de son pays ne estoient si tost venus; ses armoiries n'estoient encore venues, ne il n'avoit nulle de ses propres armes, ne nulles cottes d'armes, ne bannière, ne pennon; et partant il vesti les armes d'un sien chambelian nommé Gobelet Vosken, et pour sa cotte d'armes il prit le blason d'un sien trompette et fist un trou en milieu et le mist en sur son col; et pour banière il prit l'autre blason de l'autre trompette et le attacha à sa lance, et en che point il entra en la bataille avec un partie de gens auprès luy. . . . Ledit Gobelet portoit devant luy son enseigne, et se bouta en la bataille sur les Anglois, par le lieu dont Clignet de Brabant estoit yssue. Et se vint en criant : Brabant! Brabant! mais véritablement apres ceste entrée, la bataille devint moult peu que les Franchois ne tournassent incontinent à desconfiture et par leur orgueil, tous prins ou mors, les Anglois en eurent la victoire.

» Adonc retourna ledit Clignet à toute sa bataille, non point pour combattre, mais que mieux puet estre pour piller. Par quoy le roy d'Angleterre croyant que les Franchois se fussent rassemblés pour le combattre et debeller fist à son de trompe crier par tout son ost et commander que chacun tuast et occhist son prisonnier, et par cha perit plusieurs princes et nobles hommes qui pries estoient et en vie furent piteusement occhis. Laquelle chose appert notoirement par le duc Anthoine, car après la bataille il fu trouvé navré tant seulement ou chief et en la gorge, laquelle chose ne se pouest faire se il oust eu son heaulme. Il fut ossy trouvé bien loing de là où la bataille avoit esté, et ses gens à l'environ de luy.

» Ossy dirent plusieurs qui furent prisonniers avec luy que ils le virent grant piecha après la bataille que on le tenoit prisonnier. Mais ils n'osèrent parler à luy à cause de che que ils cuidoient par apoint que il deust avoir large rancon.....

» Quant che vint le lendemain les Anglois firent emmener en Angleterre tous leurs pillages et gaignages et leurs meilleures armories..... »

L'auteur raconte finalement que des prêtres vinrent visiter les morts. Voici la liste qu'il donne de ceux de Brabant; l'on peut d'autant plus compter sur son exactitude, qu'il n'y eût personne de mieux informé que lui :

Le duc Antoine; les frères Henri et Philippe de Liedekerke; Englebert d'Enghien, trouvé mourant et transporté à St-Pol où il expira; Philippe de Fontaine, né en Hainaut, demeurant à Bruxelles; Aleman des Écaussines, maître d'hôtel de la cour du duc; Henri de Heetvelt; Gobelet Vosken; Jean de Huldenberg; Henri de Woude, et Philippe de Hal, natif de Bruxelles. Les prisonniers furent Jean de Rotseiaer; Corneille de Liedekerke, frère des susdits Henri et Philippe; Nicolas de St-Géry; Jean de Glimes, et Jean Cole de Bruxelles.

Nous y ajouterons, d'après la Chronique de Flandre, imprimée à Bruxelles en 1727 (t. II, p. 175), et qui rectifie souvent Meyerus et d'autres chroniqueurs plus anciens, que parmi la noblesse de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Picardie, on comptait Jean de Croy et son fils; Guillaume de Saveuse, excellent capitaine; Jean de Morel; Jean de Béthune; Philippe Van der Gracht; Jacques d'Enghien, Odard de Renty avec ses deux frères; Rudolf de Flandre; Louis de

était venu reprendre l'héritage conquis par la valeur de leurs ancêtres : il leur rappelait les victoires de Crécy et de Poitiers. « Jamais, » ajoutait-il, l'Angleterre n'aura à payer de rançon pour moi. » Aucun Français ne triomphera en me voyant captif. Il y va pour » moi ou d'une glorieuse mort, ou d'une illustre victoire. » Et comme il entendit un de ses gens qui disait à l'autre : « Plût à » Dieu que tous les braves soldats qui sont en Angleterre fussent » avec nous ! » Il leur adressa ces paroles : « Je ne voudrais pas » avoir un homme de plus avec moi. Il est vrai que nous sommes » beaucoup moins nombreux que les ennemis, mais si notre cause » est juste, si Dieu nous favorise, il nous donnera la victoire, et » elle n'en sera que plus glorieuse. Si, au contraire, nous devons, » pour nos péchés, être livrés à nos ennemis, moins nous sommes, » moins notre perte sera funeste au royaume d'Angleterre. » Il leur donnait encore bonne espérance en les louant de leur conduite. « Nous ne sommes pas venus, disait-il, dans notre royaume de » France, comme de mortels ennemis ; nous n'avons point brûlé » villes et villages, nous n'avons point outragé filles et femmes, » comme nos adversaires à Soissons. Eux, sont tout pleins de » péchés, et n'ont aucune crainte de Dieu. » Puis il les exhortait à se confesser et à se réconcilier avec leur Créateur, avant la bataille ; ce qu'ils s'empressaient de faire, tellement que les prêtres n'y pouvaient suffire. Pour augmenter leur désir de bien combattre, il leur promettait que leurs prisonniers seraient à eux, qu'il leur laisserait toute la rançon. Aux archers des communes, qui faisaient la force de son armée, il faisait espérer les franchises de la noblesse, et leur disait que les Français avaient juré de leur couper trois doigts de la main droite pour les empêcher de tirer des flèches. La nuit se passa ainsi, chacun apprêtant ses armes, rajustant les courroies de sa cuirasse, les archers mettant des cordes neuves à leurs arcs.

Ghistelles; Roland de la Gruthuyse; Colard Van der Gracht; Perceval de Richebourg; Jean de Bailleul; Rudolf de Nesles, en Picardie; Bertrand, sénéchal de Hainaut; Philippe et Henri de Liedekerke, frères de Jean, évêque de Cambray; Lionel de Maldeghem et son frère; Colard de Fiennes; Robert et Charles de Montigny; Jean de Corbie; Jean de Schoenveld; Renaud d'Azincourt; Jean de Coyelle (*sic.*); Pierre et Lancelot de Noyelles; Pierre de Helly; Englebert de Kestergat; Thierry de Heetvelt; Jean de Fontaine; Antoine van Crain; Renaud et Gilbert de Griboval; les seigneurs de Wavre, de Ronse, de Hondschote, de Poucques, de Hamey, de Rassem, d'Eeckhoute et de Hauwier; etc., etc. M.

Le roi fit venir ensuite les prisonniers qu'il avait amenés, et les renvoya sur parole de le venir trouver, s'il avait la victoire, les tenant quittes de toute rançon si la bataille était perdue pour lui.

Quand le matin fut venu, il s'arma et commença par entendre dévotement trois messes; puis il mit son casque orné d'un beau cimier et d'une couronne d'or. Ainsi vêtu avec tout l'éclat royal, il monta sur son petit cheval gris, et alla ranger son armée en bataille. Le terrain lui était favorable; c'était un espace resserré entre deux bois, où les Français ne pouvaient facilement déployer toutes leurs forces. Il ne fit qu'un seul corps de son armée, disposa sur les ailes ses archers qui étaient au nombre de dix mille environ : en arrière et sur leurs flancs, les hommes d'armes à cheval : au centre, les gens de pied; au-devant des archers et des hommes de pied, il avait fait planter de grands pieux ferrés, formant comme une sorte de rempart, qu'ils transportaient devant eux en changeant de disposition; c'était une précaution nouvelle, qui n'avait pas encore été employée à la guerre par les chrétiens. Les bagages étaient loin derrière la ligne de bataille, gardés seulement par dix lances et vingt archers.

L'armée étant ainsi rangée, il passa devant les rangs, exhortant encore ses gens à se bien conduire; il leur ordonna encore de se mettre à genoux, de faire une courte prière pour se recommander à Dieu; un évêque leur donna la bénédiction, et alors tous se tinrent prêts.

Chez les Français, tout ne pouvait pas être si bien réglé; le connétable était bien chef de l'armée, selon sa charge; mais il avait avec lui tant de princes qui avaient aussi leur volonté, que l'obéissance n'était pas chose facile à obtenir. Dès la veille, le comte de Nevers, le duc d'Orléans et plus de cinq cents jeunes seigneurs et gentilshommes s'étaient fait armer chevaliers par le maréchal Boucicault, dont on honorait la renommée sans écouter ses sages conseils. Cette noble jeunesse ne songeait qu'à s'illustrer par de beaux faits d'armes. Chacun était jaloux de porter les premiers coups. La victoire semblait si assurée, qu'on n'avait d'autre crainte que de n'y point prendre part. Le duc de Bretagne était déjà à Amiens; il allait arriver dans deux jours; le maréchal de Loigny devait joindre l'armée dans la journée même : on ne les voulut point attendre.

Il fut résolu que l'armée serait divisée en trois corps : l'avant-garde devait marcher sous les ordres du connétable; avec lui, les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Richemont, le comte d'Eu, le maréchal Boucicault, les sires de Rambure et de Dampierre, messire Guichard Dauphin. Les deux ailes de cette avant-garde étaient commandées l'une par le comte de Vendôme, l'autre par messire Clignet de Brabant, amiral de France. Le corps de bataille était conduit par les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blanmont, de Roussy. L'arrière-garde marchait sous les comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg.

Mais l'empressement était tel que la plupart des jeunes princes et seigneurs du corps de bataille, y laissèrent leurs gens et s'en vinrent dans les rangs de l'avant-garde. Tous ces nobles chevaliers, prêts à marcher ensemble à la bataille, se pardonnèrent les uns aux autres les injures qu'ils s'étaient faites, les discordes qui les avaient divisés, et s'embrassèrent avec une loyale tendresse; c'était un touchant spectacle. Puis ils firent le signe de la croix et chacun retourna à son poste.

Avant de commencer le combat, on voulut cependant essayer quelques pourparlers de paix. Messire Guichard Dauphin et le sire de Helly furent envoyés pour proposer au roi d'Angleterre de renoncer à toute prétention sur la couronne de France, de rendre Harfleur, et de se contenter de Calais avec ce qui lui était resté en Guyenne. Le roi Henri demandait tout le duché de Guyenne, cinq bonnes villes qu'il nommait, le comté de Ponthieu et huit cent mille écus d'or pour dot de madame Catherine. On ne pouvait s'accorder; chacun retourna à son armée pour y combattre de son mieux.

Bientôt les Anglais s'avancèrent en bel ordre, jetant d'horribles clameurs, et faisant sonner leurs clairons et leurs trompettes. Quand leurs archers furent arrivés à la portée du trait, ils commencèrent à tirer une grêle de leurs fortes flèches, qui avaient trois pieds de long. Les plus hardis d'entre les Français étaient contraints à baisser la tête pour présenter le sommet du casque et non pas la visière. Il n'y avait point d'archers pour rendre flèches pour flèches, on n'avait pas voulu des gens des communes, et le peu qui s'y trouvait, à peine avaient-ils place à l'avant-garde, où se

pressaient les hommes d'armes. Pour leur suppléer, on avait ordonné que douze cents lances, sous la conduite de messire de Clignet de Brabant et du sire de Bosredon, s'en iraient rompre la ligne des archers anglais. Ils partiraient aussitôt, en répétant le cri de France : « Mont-Joie et Saint-Denis ! » Malheureusement la terre était humide, les chevaux enfonçaient, leurs course ne pouvait avoir d'impétuosité ; en même temps les flèches tombaient si serrées, que le cœur manqua à beaucoup d'hommes d'armes, tellement que, lorsqu'ils arrivèrent au front des Anglais, les chefs ne se trouvaient plus qu'avec trois cents hommes. Ils n'attaquèrent pas avec moins de vaillance, mais les pieux ferrés arrêtaient les chevaux. Pour serrer l'ennemi de plus près, pour ne pas s'embarrasser les uns les autres, ils avaient raccourci leurs lances de moitié, de sorte qu'ils ne pouvaient atteindre ces archers, qui, avec leurs pourpoints déchirés, leurs jambes nues, leurs méchantes cuirasses d'osier ou de cuir bouilli, bravaient la puissance des chevaliers français, et les abattaient à coups de flèches. Trois seulement pénétrèrent dans les rangs, avec un brave chevalier bourguignon, le sire Guillaume de Saveuse, qui fut à l'instant abattu.

Ainsi repoussés, les hommes d'armes se rejetèrent en désordre sur l'avant-garde, et rompirent les rangs ; on voulut se rallier en arrière ; le sol, nouvellement labouré, était si trempé, qu'hommes et chevaux ne pouvaient se tirer de la fange. Les pesantes armures gênaient tous les mouvemens. On enfonçait jusqu'aux genoux sans qu'il fût possible de se relever. Pendant ce temps-là, les flèches des Anglais continuaient leur ravage. Enfin, voyant l'avant-garde toute rompue, les archers laissèrent leurs arcs, sortirent du rempart de leurs pieux ; saisissant les mauvaises épées, les haches ou les maillets qu'ils portaient à leur ceinture, ils tombèrent sur les Français et en commencèrent un horrible massacre. Pour lors le corps de bataille s'avança pour recueillir et appuyer l'avant-garde ; ce fut là le fort de la mêlée.

En ce moment arriva le duc de Brabant. Dès long-temps il avait fait offrir au roi d'amener tous ses gens d'armes. On avait eu tant de négligence qu'il n'avait été averti qu'au dernier moment. Il venait en toute hâte, ayant laissé son monde loin derrière, et accompagné seulement de douze de ses serviteurs. Il n'avait même pas son armure ; il arracha la bannière d'un de ses trompettes,

perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers, et se fit ainsi une cotte d'armes. Il s'élança au plus fort du combat, et tarda peu à être frappé à mort.

Bientôt ce ne fut plus une bataille; les Français étaient dispersés par petites troupes, et se défendaient avec un incroyable courage. Il y eut parmi ce désastre les plus nobles faits d'armes; le duc d'Alençon se distingua entre tous. Il se mit avec dix-huit chevaliers de la bannière du seigneur de Croy, qui avaient fait serment de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. Ils percèrent les rangs des Anglais, et enfin le duc d'Alençon parvint presque seul au lieu où combattait le roi; il abattit le duc d'York; le roi s'avança pour secourir son oncle. Alors le duc d'Alençon le frappa de sa hache, et fit sauter une partie de sa couronne. Le roi se releva et se mit vaillamment en défense. Les gardes du corps environnèrent à l'instant le chevalier qui venait de mettre en péril la vie de leur maître. Il éleva la main en disant : « Je suis » le duc d'Alençon, et je me rends à vous. » Le roi n'eut pas le temps de répondre; les gardes l'avaient tué.

Dès que la victoire sembla décidée, les Anglais commencèrent d'abord par faire autant de prisonniers qu'ils pouvaient. Ils comptaient que la rançon de tant de seigneurs et riches chevaliers allait les enrichir à jamais. A mesure qu'ils les prenaient, ils leur faisaient ôter leurs casques, pour connaître qui c'était. Tout à coup le roi apprit qu'une troupe de Français attaquait l'armée anglaise par derrière et venait de piller ses bagages. C'était en effet Robert de Bournonville, Isambert d'Azincourt et quelques hommes d'armes, qui, avec cinq ou six cents paysans, plus par amour du pillage que par espoir de rétablir la bataille, étaient tombés sur les chariots. En même temps le bruit se répandit que le duc de Bretagne arrivait avec six mille hommes, et l'on vit l'arrière-garde, qui était déjà en fuite, se rallier et relever ses bannières. Pour lors, le roi, se croyant tombé dans un grand péril, ordonna que chacun tuât son prisonnier. Personne ne voulait obéir, ni renoncer à l'argent qu'on s'était promis de gagner par la rançon. Le roi commanda à un gentilhomme de prendre avec lui deux cents archers et d'exécuter son ordre. Ce fut une horrible chose que de voir toute cette noblesse française égorgée ainsi de sang-froid, et le visage de ces vaillans chevaliers couvert de sang, et défiguré par les coups de

hache, dont les archers frappaient leur tête désarmée. Ce massacre fut d'autant plus déplorable, que c'était une fausse alarme. L'arrière-garde reprit bientôt la déroute, et ce moment d'hésitation n'eut d'autre effet que de coûter la vie à tant de braves gentilshommes.

Dès que le roi fut rassuré, il fit cesser le carnage et s'occupa à faire relever les blessés. La perte avait été grande de son côté aussi. Le duc d'Yorck et le comte d'Oxford avaient péri; mais, du côté des Français, jamais tant et de si nobles hommes n'étaient tombés en une seule bataille; toute la chevalerie de France avait été moissonnée; le roi avait perdu sept de ses parens les plus proches : le duc de Brabant, le comte de Nevers, le duc de Bar, son frère le comte de Marle, et Jean son autre frère, le connétable d'Albret, le duc d'Alençon. Parmi les seigneurs on comptait le comte de Dampierre, le sire de Rambure, le sire de Helly, messire Guichard Dauphin, le sire de Verchin, sénéchal de Hainaut, le comte de Vaudemont. Avec eux, et en combattant avec non moins de courage, avait péri Montaigu, archevêque de Sens. Enfin on estimait que plus de huit mille gentilshommes étaient restés sur le champ de bataille, parmi lesquels on pouvait compter cent-vingt seigneurs ayant bannière.

On retira de dessous les morts le duc d'Orléans et le comte de Richemont qui n'étaient que blessés. Ils furent emmenés prisonniers avec le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt et de Craon, et bien d'autres, en nombre infiniment moins grand cependant que ceux qui avaient péri.

Le héraut d'armes de France avait été pris; « Montjoie, lui dit » le roi d'Angleterre, qui de nous deux a la victoire, de moi ou du » roi de France? — Vous, et non pas lui, répondit Montjoie. — » Et comment se nomme ce château, continua le roi. — Azincourt, » lui dit-on. — Hé bien! ajouta-t-il, on parlera long-temps de » la bataille d'Azincourt. »

Pendant tout le reste du jour, les Anglais ne s'occupèrent qu'à dépouiller les Français restés sur la place; ils recueillirent encore quelques blessés et en achevèrent d'autres. Ils pliaient sous le poids de tant de butin, et la seule inquiétude du roi d'Angleterre était que ses gens ainsi dispersés et surchargés ne fussent surpris par quel-

que attaque des Français. Cependant, après avoir attendu pendant plusieurs heures sur le champ de bataille, et regardé tous ces chevaliers français dépouillés et confondus avec les morts les plus vulgaires, ne voyant plus aucun danger pour son armée, il rentra à son logis. On lui dit que le duc d'Orléans ne voulait ni boire ni manger. Il alla le voir : « Comment vous va, mon cousin? dit-il. » — Bien, monseigneur, répondit le duc. — Et d'où vient que » vous ne voulez ni boire ni manger? lui demanda le roi. — Oui, » répliqua-t-il, j'ai voulu jeûner. — Mon cousin, faites bonne » chère, ajouta doucement le roi : si Dieu m'a accordé la grâce de » gagner la victoire sur les Français, je reconnais qu'elle n'est pas » due à mes mérites. Je crois que Dieu a voulu les punir, et si ce » que j'en ai ouï dire est vrai, il ne faut pas s'en émerveiller; car » on dit qu'on n'a jamais vu un désordre, ni une licence de péchés, » de voluptés et de mauvais vices pareils à ce qui se passe en » France maintenant; cela fait pitié et horreur à entendre racon- » ter; et certes, Dieu a dû en être courroucé. » Dès le lendemain, le roi reprit sa route vers Calais, chevauchant et devisant avec le duc d'Orléans. Son armée avait beaucoup souffert; la famine et les maladies régnaient dans tout le pays; il la ramena en Angleterre avec ses nobles prisonniers.

Les Anglais, avant de quitter Azincourt, n'ayant pas eu le temps d'enterrer leurs morts, les avaient entassés dans une grange où ils avaient mis le feu. Ce fut le comte de Charolais qui fit rendre les derniers devoirs à presque tous les Français. Il était au château d'Aire, où ses gouverneurs le tenaient par ordre de son père, et l'empêchaient de se rendre à l'armée du roi. Ses serviteurs le quittaient furtivement l'un après l'autre, pour aller défendre le royaume contre les Anglais. Enfin il apprit la bataille; alors il entra dans un profond désespoir d'avoir manqué à ce noble devoir; il voulait se laisser mourir de faim, et fut trois jours à pleurer sans qu'on pût le consoler. Pendant sa longue vie, ce lui fut toujours un chagrin cuisant de n'avoir pas combattu à cette bataille, eût-il dû y mourir. Cinquante ans après, il entretenait encore ses serviteurs de cette douloureuse pensée [1].

Il fit célébrer les funérailles de ses deux oncles, le duc de

[1] Gollut. — Saint-Remy.

Brabant et le duc de Nevers; et lorsque les corps des seigneurs et des princes eurent été relevés par leurs parens ou leurs serviteurs, il commit l'abbé de Rousseauville et le baillif d'Aire pour ensevelir les restes des autres Français [1]. Ils achetèrent vingt-cinq verges de terre; on y creusa trois larges fosses où furent enterrés cinq mille huit cents hommes, sans compter ceux qui avaient été ensevelis par d'autres soins, ceux qui étaient morts de leurs blessures dans les villages et les villes d'alentour, ou même dans les bois. L'évêque de Guines vint ensuite bénir ce triste cimetière de la noblesse de France.

Lorsque la nouvelle de cette déplorable bataille fut arrivée à Paris et à Rouen, où était encore le roi, la désolation fut générale; tous s'affligeaient du malheur et encore plus de la honte du royaume [2]. On ne voyait partout que deuil; on n'entendait que plaintes; mais les haines n'étaient pas suspendues par ce désastre, et chacun était surtout empressé à l'imputer au parti qu'il n'aimait point. Les uns montraient au doigt ceux qui étaient revenus de la journée d'Azincourt; d'autres s'applaudissaient de ce que les Armagnacs étaient déconfits. Il y en avait qui se livraient à des discours malveillans contre la noblesse et surtout contre les princes, dont les discordes livraient le royaume à ses anciens ennemis. Les gens sages disaient, comme avait dit le roi d'Angleterre, que c'était une punition de Dieu envoyée sur la France pour les monstrueux désordres qui y régnaient dans tous les états et toutes les conditions.

Pour le conseil du roi, il sembla plus occupé du duc de Bourgogne que du roi d'Angleterre. On aurait pu entreprendre le siége d'Harfleur qui était mal défendu, ou au moins repousser la garnison; on n'en fit rien : l'armée fut ramenée en désordre aux environs de Paris et de Rouen. De son côté, le duc de Bourgogne était prêt à marcher; déjà son armée était réunie à Châtillon, et avant la bataille d'Azincourt il se disposait à se mettre en route avec toute sa puissance; le mois d'octobre s'était écoulé en ambassades continuelles envoyées de lui au roi et du roi à lui. On voulait avoir son armée, mais non pas lui. Ses partisans continuaient à être persécutés à Paris; on en bannissait sans cesse quelques-uns qui se réfugiaient près de lui, et vivaient de ses bienfaits; enfin on ne

1 Monstrelet. — 2 Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

craignait point d'accroître chaque jour sa haine et d'allumer sa colère.

Après la bataille d'Azincourt, le conseil du roi, où dominait le roi de Sicile, craignit encore bien plus l'arrivée du duc de Bourgogne. On pensa presque aussitôt à lui opposer le comte d'Armagnac ; ce seigneur était au fond du Languedoc, et le danger pressait. Pour gagner du temps, il fut résolu de satisfaire le duc de Bourgogne sur plusieurs points, et en même temps de le tenir éloigné [1].

Le 7 novembre, le roi prononça, par lettres patentes, une abolition générale et sans exception, puis on offrit au Duc une pension de quatre-vingt mille écus et le gouvernement de Picardie pour son fils. Le Dauphin lui écrivit en même temps, de sa main, qu'il le priait de différer sa venue jusqu'à Noël. Peu de jours après, le 15 novembre, l'ordre fut adressé au prévôt de Paris de ne souffrir qu'aucun seigneur du sang royal entrât dans la ville avec des gens d'armes, de rompre, s'il le fallait, les ponts, et de garder les passages des rivières.

Lorsque le Duc reçut les nouvelles de la bataille d'Azincourt, la mort de ses frères le remplit de courroux ; il envoya sur-le-champ un héraut au roi d'Angleterre qu'il trouva encore à Calais. Quand il fut devant lui, il lui dit de par le duc de Bourgogne, qu'il avait tué ou fait tuer son frère le duc de Brabant, le plus noble chevalier du royaume de France, qui cependant n'y était point vassal, n'y tenait rien à fief et n'y possédait qu'une petite maison à Paris ; que pour cela, le duc de Bourgogne le défiait à feu et à sang, lui envoyait son gantelet, et lui promettait, quelque part qu'il pût le trouver, d'aller le joindre avec tous ses Bourguignons et ses Flamands, les Brabançons et les Liégeois. Quant au comte de Nevers, il était homme du roi de France, s'était armé pour lui, avait péri pour sa querelle; ainsi il ne pouvait lui savoir mauvais gré de sa mort.

Le roi d'Angleterre répondit : « Je ne recevrai point le gantelet » d'un si noble et si puissant prince que le duc de Bourgogne ; je » ne suis que peu de chose auprès de lui. Si j'ai eu la victoire sur » les nobles de France, ce n'est ni par ma prouesse, ni par ma » force, ni par mon habileté : c'est par la grâce de Dieu. Quant » à la mort du duc de Brabant, elle m'a affligé ; mais je t'assure

1 Juvénal.

» que ni moi ni mes gens ne l'avons fait mourir, non plus que le » comte de Nevers. Reporte à ton maître son gantelet : s'il veut se » trouver à Boulogne le 15 janvier, je lui prouverai, par le témoi- » gnage de mes prisonniers et de deux de mes amis, que ce sont » des Français qui ont tué et fait périr ses frères [1]. »

Le duc de Bourgogne, ne pouvant donner suite à sa querelle avec le roi d'Angleterre, ne s'occupa plus qu'à reprendre son pouvoir. Sans s'arrêter aux défenses du duc d'Aquitaine et du conseil du roi, il se mit en route avec les Bourguignons, les gens de Savoie que lui avait envoyés son gendre, et les Lorrains conduits par leur duc lui-même. Le 21 novembre, il entra à Troyes. De nouveaux ordres pour qu'il eût à congédier son armée lui furent signifiés; il n'en suivit pas moins sa volonté et s'avança vers Paris. Meaux ferma ses portes; les villes et les passages étaient gardés par les troupes qui étaient revenues d'Azincourt. Sa volonté n'était point d'avoir recours aux armes; il espérait intimider le conseil du roi, et faire agir les intelligences qu'il avait dans Paris. Il publiait que son armée était réunie pour venger le royaume, pour punir les Anglais, et que son désir était seulement d'aider le roi de ses conseils et de sa puissance.

La cour venait de rentrer à Paris; le duc de Bourgogne envoya pour ambassadeurs messire Jean de Luxembourg, les sires de Saint-Georges et Régnier Pot, avec Eustache de Laistre, un des principaux bannis. Ils demandèrent que le Duc fût reçu à Paris. Le Dauphin répondit avec fermeté qu'il ne le voulait pas; que le Duc n'avait qu'à renvoyer ses gens d'armes, et à se présenter comme un sujet obéissant. Les ambassadeurs essayèrent de rassurer, autant qu'ils le purent, sur les intentions de leur maître : il ne voulait, disaient-ils, exercer aucune vengeance; il laisserait chacun dans son office, et s'y engagerait par lettres publiques; il donnerait même son fils en otage. Le duc d'Aquitaine répliqua que c'était à lui, comme souverain, de prendre ses sûretés, et non pas de les recevoir.

En même temps on envoya encore défense au duc de Bourgogne de venir plus avant; il n'en tint compte, et s'établit à Lagny, à six lieues de Paris.

1 Juvénal.

Tout proche qu'il était, la ville de Paris restait tranquille, et nul mouvement ne se faisait en sa faveur. Il avait autour de lui Jacqueville, Caboche, Chaumont, Saint-Yon et tous les plus furieux des bouchers. On craignait leurs cruelles vengeances, et les bourgeois n'étaient pas pour le duc de Bourgogne. En même temps tous ceux qui, autour du roi, ou dans la ville, s'étaient montrés contre lui, n'épargnaient aucun soin pour s'opposer à son retour. Les gens qui essayaient d'émouvoir le peuple en sa faveur étaient mis en prison ; il y en eut même d'exécutés. La ville était sans cesse tenue en alarme et en précaution. Afin d'exciter quelque commotion, les ennemis du parti d'Armagnac répandirent que des haches, dont le fer était vernissé pour n'être point aperçu pendant la nuit, avaient été distribuées par le prévôt des marchands et les échevins à quatre mille gens d'armes, qui devaient égorger ceux qu'on soupçonnait de favoriser le duc de Bourgogne [1]. Ce bruit et bien d'autres de même espèce ne servaient qu'à épouvanter et à tenir chacun en respect. Le Duc ne pouvait pas non plus songer à venir sans son armée ; il aurait exposé sa liberté et sa vie. On ne voulait pas laisser entrer ses ambassadeurs avec une suite nombreuse, on ne leur permettait pas même de loger dans son hôtel d'Artois. Ce n'étaient que messages et pourparlers continuels, qui n'avançaient à rien. Le Duc s'emportait contre les députés du roi, leur déclarait qu'il n'obéirait pas tant que les ordres seraient contraires au bien et à l'honneur du roi et du royaume. Cependant il n'agissait point, et demeurait toujours à Lagny.

En ce moment le duc d'Aquitaine tomba malade, et peu de jours après mourut, sans être regretté de personne [2]. Il était inconstant et obstiné, n'écoutait aucun conseil et ne s'occupait jamais des affaires; il avait été fort bien instruit dans les lettres latines et françaises, mais n'en faisait nul usage. Son abord n'était point facile et affable comme celui de son père, et il vivait enfermé avec ses musiciens et ses compagnons de débauche. Par le train de vie qu'il avait mené, sa santé s'était ruinée. Cependant le clergé croyait qu'il serait assez religieux, car s'il était magnifique en habillemens, en chevaux, en armures, en joyaux, il ne l'était pas moins en ornemens d'église, et en faisait faire souvent de fort

1 Juvénal. — 2 Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du parlement.

beaux; on disait même qu'il comptait bâtir une église et y mettre des religieux; la mort le prévint. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les Armagnacs, qui craignaient de le voir redevenir favorable à son beau-père; la chose était peu vraisemblable.

Aussitôt le Duc redemanda sa fille, madame Michelle, qui était encore à Marcoussy, éloignée de son mari. Il avait rendu bien malheureuse cette bonne petite princesse, que sa vertu et sa patience avaient fait chérir de tout le monde. Elle fut bientôt remise à son père, mais on ne put rendre ni la dot ni les joyaux.

Cependant le roi de Sicile était reparti malade pour Angers; le comte de Ponthieu, second fils du roi, qui devait être chargé du gouvernement, était en Hainaut chez son beau-père. Enfin, cinq jours après la mort du Dauphin, arriva le comte d'Armagnac, dont on avait hâté l'arrivée en lui envoyant message sur message. Il fut reçu avec grand empressement par tous ceux qui craignaient le duc de Bourgogne. Il alla aussitôt faire sa révérence au roi et à la reine. Le vieux duc de Berri l'emmena à souper chez lui. Dès le lendemain, le roi lui ceignit l'épée de connétable, et il devint maître souverain des affaires. Bientôt il poussa avec une activité nouvelle la défense de Paris; de fortes garnisons furent placées dans les villes voisines; on rompit les ponts des rivières. Les hommes d'armes, sous le commandement des sires de Barbazan et Raymonnet de la Guerre, commencèrent à courir la campagne et à attaquer les Bourguignons; ils en surprirent un parti considérable et firent prisonnier messire Martel du Mesnil, le sire Ferry de Mailly et d'autres gentilshommes, qui furent amenés à Compiègne, mis à la torture, et puis suspendus au gibet, hormis le sire de Mailly, qui, par protection, fut sauvé.

A Paris, les portes furent murées; des troupes furent logées dans la ville et chez les habitans. Quiconque osait parler du duc de Bourgogne, quiconque se montrait dans les rues avec des armes, était mis en prison [1]. Il ne restait plus d'espoir au duc de Bourgogne. Il avait encore une fois échoué dans ses projets. Son aveuglement sur la disposition d'esprit des Parisiens, les allées et venues de ses ambassadeurs, tant de paroles et si peu d'action, firent de lui la fable de Paris. Ce terrible Jean-sans-Peur ne s'ap-

1 Journal de Paris.

pelait plus que « Jean-le-Long, Jean de Lagny qui n'a point de hâte; » et pourtant il s'obstinait encore à ne pas s'éloigner de Paris.

Le duc de Bretagne arriva et s'entremit pour obtenir que les propositions du duc de Bourgogne fussent admises : une partie de l'Université voulut même exprimer une opinion favorable à cet accommodement. Tel aussi avait été l'avis du parlement au retour du roi. Le ministre des Mathurins, fameux prédicateur du parti des Bourguignons, vint faire un long discours au duc de Bretagne pour l'engager à continuer ses efforts, mais le recteur et le plus grand nombre des docteurs le désavouèrent, et plusieurs arrivèrent tout aussitôt pour déclarer qu'il était faux que l'Université voulût une paix cabochienne. Alors le duc de Bretagne leur répondit : « Vous êtes donc divisés; cela n'est pas bien; néanmoins la chose » n'en restera pas là; nous en parlerons une autre fois. » Sa protection n'empêcha point que Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, qui, avant l'arrivée du comte d'Armagnac, avait maintenu l'ordre et la crainte dans la ville, ne fît saisir et mettre au Châtelet le ministre des Mathurins et un autre docteur. Le duc de Bretagne eut beaucoup de peine à les faire délivrer. Les messages qu'il envoyait au duc de Bourgogne ne pouvaient passer que difficilement. Lui-même, en arrivant à Paris, avait été reconnu au pont de Saint-Cloud, et il lui avait fallu écrire au roi. Quand il vit le peu d'égards qu'on avait pour lui, il s'en retourna dans son duché, après être allé voir le duc de Bourgogne, qui l'entretint de ses griefs mutipliés, et se plaignit des injustices qu'il endurait. Il lui fallut cependant s'éloigner, après avoir dépensé de fortes sommes pour réunir cette armée, qui avait, comme d'habitude, dévasté toute la Champagne et les environs de Paris.

Il s'en revint en Flandre où il arriva au commencement de février. Déjà depuis quelques mois il faisait des démarches pour être déclaré régent du duché de Brabant, durant la minorité de ses deux neveux. Le clergé et les nobles consentaient bien à le reconnaître en cette qualité, mais les habitans des villes résistaient à toutes les propositions du Duc[2].

Il ne réussit pas mieux dans le dessein qu'il avait formé d'engager

1 1413 v. st. L'année commença le 19 avril.

2 Histoire de Bourgogne.

son beau-frère, le comte de Hainaut, à se réunir à lui pour conduire en France, à la tête d'une forte armée, le nouveau Dauphin Jean, afin qu'il s'emparât du gouvernement. Le comte de Hainaut était fort incertain [1]. L'entreprise lui semblait grande. D'un autre côté, il ne voulait pourtant pas livrer son gendre aux plus furieux ennemis de la maison de Bourgogne, et ne donnait pas réponse satisfaisante aux ambassadeurs qu'on lui envoyait au nom du roi. Rester ainsi indécis avait un autre inconvénient : les droits du Dauphin pouvaient être sacrifiés à son jeune frère Charles, gendre du roi de Sicile, qui était tout l'espoir des Orléanais et des Angevins.

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac rendait chaque jour des partisans aux Bourguignons. Paris tremblait sous sa tyrannie et celle de ses deux fidèles serviteurs, Barbazan et Tanneguy-Duchâtel. Aussitôt après la retraite du duc de Bourgogne, il s'était fait donner le gouvernement des finances ; d'accord avec le roi de Sicile, dont l'avarice devint bientôt odieuse au peuple, il commença à lever des emprunts et des tailles plus fortes encore que par le passé, sans même épargner le clergé. Il avait été nommé aussi capitaine général de toutes les forteresses. Les exils et les emprisonnemens continuaient. L'Université s'étant refusée à faire des démarches auprès du concile de Constance pour empêcher les ambassadeurs de Bourgogne de faire casser la sentence de l'évêque de Paris, contre la doctrine de Jean Petit, on en chassa plus de quarante docteurs qui furent exilés, et l'on défendit toute association ou toute congrégation [2]. De fait, la sentence du pape, qui avait cassé celle de l'évêque, fut confirmée, et l'évêque fut déclaré incompétent. Quant au fond, la commission du concile condamna seulement la proposition, qu'il est permis à tout particulier de tuer ou de faire tuer un tyran, sans dire d'où cette proposition était tirée, ni l'imputer à personne. On ne fit non plus aucune mention des huit autres propositions dénoncées par Jean Gerson et condamnées par l'évêque. Ce jugement, qui irrita beaucoup le parti des Armagnacs, fut obtenu surtout par l'habileté de maître Martin Porée, confesseur du duc Jean et évêque d'Arras, celui qui avait écrit aussi une apologie du meurtre du duc d'Orléans.

1 Gollut. — Monstrelet. — 2 Juvénal. — Monstrelet. — Histoire du concile de Constance. — Histoire de Bourgogne.

Le comte d'Armagnac ne se montrait pas dur envers les Parisiens seulement; il marcha, avec le maréchal de Loigny, contre la garnison d'Harfleur, qui faisait des courses sur le pays. Il sépara sa troupe en deux bandes, et n'ayant pas trouvé que les gens du maréchal eussent bien fait leur devoir, il fit pendre sans miséricorde des gentilshommes de très-bonne maison, qui s'étaient lâchement enfuis.

Pendant qu'il était absent, les mécontens que produisait un gouvernement si cruel eurent recours au duc de Bourgogne. Il envoya secrètement à Paris le sire de Poix et trois autres de ses plus dévoués serviteurs pour y former quelque entreprise[1]. La chose fut conduite avec grande prudence; tout était prêt à éclater; c'était le vendredi saint qu'on devait prendre les armes; mais un serviteur du duc de Berri, en passant par la rue aux Fers, aperçut par hasard trois bourgeois qui s'armaient. Il alla raconter à maître Juvénal ce qu'il avait vu; celui-ci comprit que ce pouvait être une affaire grave et l'envoya chez le roi pour qu'il avertît tout le monde de s'armer. En même temps, une femme ayant confié le secret à Michel Lailler, il voulut sauver la vie au sire de Dammartin, et lui conseilla de sortir de Paris. Dès que la chose fut connue, le roi et la reine s'enfermèrent au Louvre, et le prévôt de Paris courut aux halles avec cinquante hommes d'armes. Les quatre gentilshommes du duc de Bourgogne, voyant l'affaire manquée, s'échappèrent en toute hâte; mais leurs complices furent surpris. Le principal était maître Nicolas d'Orgemont, chanoine de Paris et maître des comptes, fils du chancelier d'Orgemont, et neveu du dernier évêque de Paris; Robert de Belloy, riche marchand drapier qui avait été échevin; un curé nommé Regnaud, maître ès-arts, homme fort estimé et honoré, furent aussi traduits en justice. Leur projet était, disait-on, de s'emparer du roi, de tuer la reine de France, la reine de Sicile, le chancelier, le prévôt et beaucoup d'autres, de promener dans un tombereau de boue le duc de Berri et le roi de Sicile, la tête rasée et en méchans habits, et de les faire périr, après les avoir livrés aux insultes de la populace. Belloy et Regnaud eurent la tête tranchée; mais Nicolas d'Orgemont, étant réclamé par le chapitre de Paris, fut seulement

1 Monstrelet. — Juvénal. — Saint-Remy. — Chron. 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

conduit avec eux sur l'échafaud, puis livré par le prévôt au chapitre, qui le condamna à passer sa vie dans un cachot au pain et à l'eau [1]. On le mit d'abord à la Bastille, comme prison empruntée par l'Église, puis transporté à Meung dans la prison de l'évêque d'Orléans; il y fut traité si rigoureusement, qu'il ne tarda pas à mourir. Il était, disait-on, le clerc le plus riche du royaume, et l'on trouva chez lui seize mille écus cachés dans un tas d'avoine. Ils auraient dû appartenir au clergé, car le mobilier suit le corps; mais les officiers royaux les gardèrent.

Bientôt le comte d'Armagnac, après avoir conclu une trève avec les Anglais, revint avec un grand nombre de gens de guerre. Beaucoup d'autres exécutions eurent lieu, et comme il vit bien que l'esprit des Parisiens n'était pas pour lui, il commença à les traiter plus rudement encore [2]. Les chaînes des rues furent enlevées et portées à la Bastille. Il fut défendu de réunir aucune assemblée de corps de métiers ou autres. On ne pouvait même pas faire une noce sans la permission du prévôt; et lorsqu'il la permettait, des commissaires et des sergens y assistaient pour que personne n'osât murmurer. On désarma d'abord les bouchers; puis les habitans eurent ordre aussi d'apporter à la Bastille ce qu'ils avaient d'armes; il fut interdit d'avoir sur sa fenêtre des bouteilles, des pots à fleurs, ni rien qui put être jeté dans la rue. La communauté des bouchers de Paris fut cassée et abolie; tous ses priviléges, franchises, justice mis au néant. La grande boucherie, située près du Châtelet, et l'écorcherie, qui était auprès du grand pont, furent démolies. Le roi ordonna que, pour la propreté et l'embellissement de Paris, il serait construit quatre nouvelles boucheries pour remplacer les trente et un étaux de la grande boucherie; on en créa quarante nouveaux; au lieu d'être héréditaires, comme par le passé, ils étaient donnés à bail au profit du roi [3]. Les lettres qui réglaient ainsi tout le commerce de la boucherie donnaient d'excellens motifs, tous pris dans l'intérêt du peuple et le bon ordre de la ville de Paris. Mais on savait bien que c'était seulement pour en être maître plus absolu.

Pour lors commença une guerre ouverte entre les Bourguignons et l'armée du roi. Les principaux capitaines de Bourgogne et les

1 Registres du parlement. — 2 Juvénal. — Journal de Paris. — 3 Ordonnances.

Parisiens bannis formèrent des compagnies qui, sortant de la frontière d'Artois, s'en allaient ravageant le pays; souvent même ils poussaient jusqu'auprès de Paris, où ils avaient des intelligences. Le sire Jean de Poix, un jour que le roi était à Saint-Germain-en-Laye, y entra avec quatre cents hommes déguisés. Peu s'en fallut qu'il n'enlevât le prévôt et le chancelier. Le seigneur de Solre, les deux frères de Saveuse, Ferry de Mailly, Jean de Fosseuse, avaient aussi des compagnies. Une fois, au mois d'août, le seigneur de Solre mit tout en rumeur à Paris; il vint jusqu'aux portes de la ville. On s'y crut perdu [1]; car les habitans étaient devenus si favorables au duc de Bourgogne, qu'il y avait tout à craindre de leur part. Ce jour-là, il y avait un complot pour enlever le roi de Sicile; il échoua, et le seigneur de Solre s'en alla piller et brûler le château de Beaumont-sur-Oise, qui appartenait au comte d'Eu. A l'exemple de ces compagnies de Bourguignons, il s'en forma d'autres qui ne songeaient qu'au seul pillage; c'étaient des Savoyards amenés en France par le duc de Bourgogne; des Lombards qu'y avait appelés le duc d'Orléans; des Allemands commandés par le bâtard de Saarbrück, car les bâtards de grands seigneurs étaient toujours les premiers dans de telles aventures. Les hommes d'armes, levés pour la défense du royaume, ne recevant point leur solde, traitaient le pays de même sorte. Il y avait aussi des brigands nommés les Bégeaux, qui, à la faveur de ce désordre, commettaient de plus grandes cruautés encore [2].

Comme en même temps les nobles et les hommes d'armes étaient presque tous occupés à la guerre contre les Anglais, que le connétable aussitôt après la trève finie avait résolu de pousser vivement, le roi, par ses lettres du 26 août, permit à tous ses sujets de courir sus aux gens des compagnies, de les prendre et saisir eux et leurs biens, de les tuer s'ils se défendaient; en un mot, de les détruire par tous les moyens quelconques, sans encourir aucune poursuite, sans avoir besoin de grâce ni de rémission. Les lettres donnaient le nom des chefs de ces compagnies et des individus qui en faisaient le plus notoirement partie. C'étaient des gentilshommes du duc de Bourgogne et les bouchers réfugiés auprès de lui; mais son nom n'était pas prononcé. Sur la demande

1 Monstrelet. — Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.
2 Monstrelet.

du parlement et de l'Université, on appliqua encore à ces compagnies l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée contre celles qui ravageaient le royaume au commencement du règne de Charles V. Cette guerre n'en devint que plus horrible. Les deux partis commettaient l'un contre l'autre toute sorte de barbaries. Raymond de la Guerre, que le connétable avait envoyé à Noyon, avait chargé tous les arbres des environs, des Bourguignons nobles ou autres qu'il avait fait pendre [1].

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac était en Normandie, où il s'efforçait de venger sur les Anglais la journée d'Azincourt. L'empereur Sigismond, qui était venu à Paris au commencement de cette année, et qui y avait été pompeusement reçu, avait offert de traiter de la paix en Angleterre, où il allait se rendre. Il y avait trouvé plus de facilité qu'on ne l'eût supposé. Le roi Henri avait aussi quelques discordes à pacifier dans son royaume; d'ailleurs le connétable avait repoussé la garnison d'Harfleur. Il assiégeait et pressait la ville du côté de terre, tandis qu'une flotte de vaisseaux génois et castillans, qu'il avait fait venir et que commandait le vicomte de Narbonne, empêchait qu'aucun secours n'y arrivât par mer. Dans ces circonstances, le roi d'Angleterre prêta l'oreille aux discours de l'empereur; quelques pourparlers eurent lieu avec les nobles prisonniers qu'il avait près de lui. Le sire de Gaucourt avait eu permission de venir en France pour racheter des prisonniers anglais, afin d'être échangé avec eux, et pour tâcher de retrouver les joyaux du roi Henri, qui avaient été pillés dans ses bagages à Azincourt. Il parla au conseil du roi de la possibilité de traiter. Le duc de Berri, le roi de Sicile et quelques autres furent d'avis de ne pas repousser les propositions du roi d'Angleterre. Le connétable représenta qu'on ne pourrait pas obtenir d'honorables conditions, qu'on venait de faire de grandes dépenses pour assembler des armées sur terre et sur mer, que l'occasion était favorable. Il parlait bien; il conduisait tout à sa volonté; le conseil, le parlement, l'Université, les bourgeois, qui avaient été appelés à dire leur pensée, approuvèrent le connétable [2].

Le roi d'Angleterre, qui craignait pour Harfleur, offrit une trève de trois ans en laissant la ville en dépôt entre les mains de

1 Monstrelet. — 2 Factum du sire de Gaucourt. — Chron. 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

l'empereur et du comte de Hainaut. Le connétable avait si grand courage et si bonne espérance, qu'il se refusa à tout. Les Anglais rassemblèrent toutes leurs forces de mer ; leur roi, qui avait voulu d'abord les commander, les confia à son frère le duc de Clarence. Tout ce que l'Angleterre avait de vaillans seigneurs était sous ses ordres. Le conseil du roi de France, voyant combien l'occasion était importante, fit demander inutilement encore secours au duc de Bourgogne. Les vaisseaux français étaient conduits par de bons marins génois, et montés d'arbalétriers du même pays, qui avaient aussi une grande renommée. Mais il n'y avait pas assez de gens d'armes ; ce fut ce qui perdit la flotte. Le combat fut long et rude ; enfin les Anglais forcèrent le passage de la rivière et délivrèrent Harfleur [1].

Ce nouveau refus du duc de Bourgogne commença à donner l'idée qu'il avait conclu quelque secrète alliance avec les Anglais. Il avait passé presque toute l'année en pourparlers avec eux, soit pour les trèves marchandes de la Flandre, soit pour les affaires de l'Église. Le comte de Warwick avait demeuré long-temps en ambassade à la cour du Duc, et en avait reçu un grand accueil et de riches présens. Bientôt on fut encore plus persuadé de l'union cachée du Duc avec le roi d'Angleterre, lorsqu'il alla à Calais trouver ce roi et l'empereur, qui revenait alors d'Angleterre. Cette entrevue lui avait été proposée par les deux princes, et ses méfiances étaient si grandes qu'il avait demandé que le duc de Glocester vînt, pendant ce temps-là, comme otage à Saint-Omer, auprès du comte de Charolais, Le jeune prince fit de son mieux pour le bien recevoir. Dès le lendemain de son arrivée, il alla le visiter ; il le trouva debout en conversation avec quelques seigneurs d'Angleterre ; le duc de Glocester, sans se déranger, sans venir au-devant du comte de Charolais, le salua légèrement en disant : « Comment » vous va, mon cousin? » puis reprit sa conversation. Tout jeune qu'il était, le prince se tint pour fort offensé d'un tel manque de courtoisie [2].

Le duc de Bourgogne passa neuf jours à Calais avec les deux rois, et en fut grandement accueilli. Ils s'efforcèrent de l'entraîner dans l'alliance qu'ils venaient de conclure. Le roi d'Angleterre avait dressé d'avance un projet de traité ainsi conçu [3] :

1 Juvénal. — 2 Monstrelet. — 3 Rymer, Acta publica.

« Le roi ayant fait connaître au duc de Bourgogne les justes droits qu'il a sur la couronne de France, et le refus que son adversaire a fait jusqu'ici de lui donner satisfaction, lui dit qu'avec l'aide de Dieu et de monseigneur saint George, il a résolu de se la procurer par les armes.

» Sur cette déclaration, le Duc, connaissant la justice des droits du roi, et considérant les grandes victoires que le seigneur lui a accordées, promet de lui donner ses lettres patentes qui contiendront ce qui suit :

» Qu'encore que ci-devant, faute d'avoir été bien informé, il ait suivi le parti contraire, le croyant juste, à présent qu'il se trouve mieux instruit, il promet de se tenir attaché aux intérêts du roi d'Angleterre et de ses héritiers et successeurs, comme de ceux qui sont et seront toujours vrais et légitimes rois de France, de même que s'ils étaient actuellement en possession de la couronne.

» Bien que, pour le présent, le roi n'ait pas désiré l'hommage dudit Duc, et que ledit Duc s'y reconnaisse obligé, toutefois il promettra qu'aussitôt que le roi d'Angleterre sera en possession d'une partie notable du royaume de France, il lui rendra hommage lige, et lui prêtera serment de fidélité, ainsi que tout vassal de la couronne de France le doit faire au roi de France son souverain.

» Le duc de Bourgogne promettra de faire en sorte, par toutes sortes de voies qui lui ont été indiquées, et qui sont secrètes, que le roi d'Angleterre soit mis en possession actuelle du royaume de France.

» Pendant que le roi sera occupé à poursuivre ses droits, le duc de Bourgogne fera la guerre avec toutes ses forces aux ennemis que le roi a dans le royaume de France, c'est à savoir A, B, C, D, et à tous leurs pays et partisans désobéissans au roi d'Angleterre.

» Dans toutes les alliances et lettres patentes, faites et à faire entre lesdits roi et Duc, dans lesquelles le Duc aurait fait ou ferait exception de l'adversaire du roi, ou du fils dudit adversaire, il n'entend point porter préjudice à ce qu'il promettra par celles-ci qu'il doit donner au roi, mais il l'accomplira ponctuellement.

» Que si, par dissimulation, ledit Duc faisait exception dudit adversaire ou du Dauphin son fils, pour un plus grand bien et pour mieux faire réussir le projet formé, il veut et entend que toutes et telles exceptions soient vides et censées de nulle valeur.

» Et afin que tous sachent que ceci part de sa pure et franche volonté, il promettra et jurera, par la foi et loyauté de son corps, de l'observer sans fraude ni machination. Il en écrira les articles de sa propre main, les signera et y apposera son sceau ordinaire. »

Il semble que malgré les instances du roi Henri, et bien qu'il offrît de lui donner part dans toutes les conquêtes qu'ils feraient en France, le Duc refusa de signer ce projet de traité. Il se borna à prolonger la trève que déjà il avait conclue au mois de juin, pour la Flandre et l'Artois, et à faire défense à ses sujets de s'armer contre les Anglais ; cela même fut trouvé étrange de la part d'un vassal : on supposa davantage, et l'idée d'un traité conclu s'accrédita de plus en plus.

En même temps le Duc fit hommage à l'empereur pour la comté de Bourgogne et la seigneurie d'Alost, qui relevaient de l'Empire. Ce prince était arrivé en France dans une bienveillance visible pour la France et le parti d'Orléans ; il retourna dans ses États allié des Anglais, et tout favorable aux Bourguignons.

Bientôt après le comte de Hainaut écrivit au duc Jean, et le pria de venir conférer avec le Dauphin et lui. Comme le Duc n'avait pu jusque-là leur faire agréer ses propositions, il se refusa à venir. Le jeune Dauphin lui écrivit de sa main pour l'en presser ; il s'y rendit le 12 novembre. Dès le lendemain, un grand conseil fut assemblé, où se trouvèrent la comtesse de Hainaut, le comte de Charolais et les principaux seigneurs et conseillers de Flandre et de Hainaut. Là le duc de Bourgogne offrit ses services au Dauphin, jura de servir lui et le roi son père contre tous leurs adversaires. Le Dauphin reçut cette promesse, et jura de son côté d'aider et défendre de tout son pouvoir le Duc contre les adversaires et les malveillans de lui et de ses sujets. Le Dauphin requit ensuite le Duc d'aider le roi à garder et défendre le royaume contre ses ennemis d'Angleterre ; il le promit et le jura : — en outre qu'il voulût bien entretenir bonne paix dans le royaume. Le Duc répondit qu'il le ferait très-volontiers, qu'il ne voulait de mal à personne, et désirait la paix avec les grands et les petits, sauf le roi de Sicile. Le Dauphin fut satisfait de cette réponse, et ajouta que si le Duc voulait ajouter ou retrancher quelque chose aux conditions des derniers traités, il le ferait volontiers. Le comte et la comtesse de Hainaut s'engagèrent aussi dans cette alliance, sauf ce qui concernait

l'Angleterre, avec laquelle, pour l'avantage de leurs États, ils voulaient rester en paix, comme avaient fait leurs prédécesseurs. Enfin, le comte de Hainaut promit à son beau-frère de Bourgogne qu'il ne remettrait le Dauphin aux mains d'aucune personne, sans être bien assuré de l'accomplissement des conditions jurées. Il promit aussi d'aller trouver la reine, et de faire en sorte que quinze jours après le duc de Bourgogne fût mandé, se réconciliât avec le roi, et conclût un bon traité pour le plus grand avantage du royaume [2].

Ces conférences de Valenciennes donnèrent une grande alarme aux Armagnacs et aux Angevins. Le conseil du roi envoya à diverses fois des ambassadeurs au comte de Hainaut et au Dauphin pour presser le retour de ce jeune prince : comme il ne voulait point revenir sans amener avec lui le duc de Bourgogne, rien ne pouvait se conclure. Les gens qui gouvernaient le conseil, et surtout le roi de Sicile, auraient mieux aimé perdre eux et le royaume que de céder en rien au duc de Bourgogne. Le duc de Berri était mort depuis quelques mois, et malgré tant de maux et d'exactions, dont il avait été la cause, il fut regretté; car il était plus sage, d'un accueil plus conciliant, et d'une conduite plus honorable que ceux qui lui survivaient.

Cependant les gens de bien plaçaient encore quelque espérance dans le duc de Bretagne; c'était un prince aimé de ses sujets; il était de mœurs douces et bienveillantes, économe et sachant se contenter de ses revenus ordinaires, ami de la paix qu'il avait su maintenir en ses États. Il fut mandé à Paris et y arriva accompagné de ses seuls serviteurs, sans appareil militaire; cela plut beaucoup au peuple, qui depuis long-temps n'était pas accoutumé à voir les princes dans un cortége pacifique. Le roi fut aussi heureux de le voir; il le reconnut et lui demanda des nouvelles de sa fille la duchesse de Bretagne. Il eût voulu le garder près de lui et le mettre à la tête de ses conseils. Le gouvernement d'un si sage prince aurait bien convenu à ceux qui aimaient l'ordre et le repos. Il se rendit à Senlis; la reine y était venue pour se rapprocher de son

1 1416, v. s. L'année commença le 11 avril.

2 Monstrelet. — Lettre de Guillaume Després à Jean de Noisdent, citée dans l'Histoire de Bourgogne.

fils le dauphin Jean, que le comte de Hainaut avait amené à Compiègne. D'abord il n'avait voulu conduire ce jeune prince que jusqu'à Saint-Quentin, craignant d'approcher trop de Paris. Cependant la reine ayant refusé d'aller si loin, le Dauphin avait continué sa route jusqu'à Compiègne, où il s'était logé dans le château du roi. La reine était à Senlis avec une nombreuse suite; elle avait avec elle son fils Charles, duc de Touraine, et le jeune duc d'Alençon. Ils allèrent, avec le duc de Bretagne, rendre leurs devoirs au Dauphin. Le parlement, l'Université et la ville lui envoyèrent des députés pour le prier de hâter son arrivée, et de pourvoir à la défense du royaume contre les Anglais et les compagnies qui le ravageaient [1]. Il leur promit d'y faire tous ses efforts, et fit publier un ordre aux gens de guerre de cesser leurs rapines et de désarmer; mais cet avis fut de nul effet.

Les allées et les venues de Senlis à Compiègne n'avançaient à rien non plus. Le plus grand obstacle à la paix était la haine furieuse du duc de Bourgogne et du roi de Sicile. Le duc de Bretagne se rendit auprès de ce dernier, qui avait emporté dans sa ville d'Angers le produit des taxes si durement levées sur les bourgeois de Paris. Il s'efforça de l'amener à des sentimens plus doux. De là il s'en alla à Lille, auprès du duc de Bourgogne, qu'il ne trouva pas moins implacable; ce prince espérait même si peu des négociations de son beau-frère le comte de Hainaut, que, selon lui, c'était à la tête d'une armée, et non autrement, qu'il eût fallu amener le dauphin Jean. Lorsque le duc de Bretagne revint à Senlis [2], la reine lui reprocha vivement d'avoir fait une telle démarche auprès du duc de Bourgogne; car elle était alors toute aux Angevins et aux Armagnacs. On revint à Paris sans avoir rien conclu; le comte de Hainaut y suivit la reine, et déclara hautement dans le conseil du roi, que le Dauphin ne reviendrait qu'avec le duc de Bourgogne, et seulement si le conseil voulait maintenir d'autre sorte la paix et le bon ordre dans le royaume. Alors on résolut de le faire arrêter : il fut averti dès le lendemain; il feignit d'aller en pèlerinage à Saint-Maur, et regagna Compiègne en toute hâte. Il y trouva le Dauphin déjà fort malade. Peu de jours après ce prince mourut. On publia que sa maladie avait été un abcès dans l'oreille et dans

1 Monstrelet. — 2 Le Religieux de Saint-Denis.

le cou ; mais bien peu de personnes le voulurent croire, on ne douta guère qu'il n'eût été empoisonné. On racontait même que, durant qu'il jouait à la paume, et qu'il était en sueur, un serviteur suborné lui avait passé sur le cou ses mains frottées de poison. Cette mort fut surtout attribuée au roi de Sicile, qui craignait, plus que personne, le ressentiment furieux du duc de Bourgogne, et qui voulait assurer la couronne à son gendre Charles, duc de Touraine [1].

Toute espérance de reprendre le gouvernement par des traités échappait ainsi au duc Jean ; sans attendre davantage, peu de jours après la mort du Dauphin, il écrivit aux bonnes villes du royaume une lettre conçue à peu près en ces termes :

« Lorsque, par la grâce de Dieu, nous avions crédit et domination dans ce royaume, nous avions trouvé que la chose publique de ce noble royaume était gouvernée par des gens de petit état et de familles inconnues, qui ne s'occupaient à autre chose que d'appliquer à leur profit particulier les finances qu'ils se procuraient ouvertement et en secret, par tailles, emprunts et autres exactions. Nous, considérant nos obligations envers notre seigneur et sa couronne, afin de procurer, de tout notre pouvoir, la fin de tous ces inconvéniens et une bonne réparation de la chose publique, nous fîmes remontrer au Louvre, en présence du grand conseil, que les susdites gens voulussent bien y pourvoir, et l'Université se joignit à notre poursuite. On fit semblant de vouloir nous entendre, mais leur intention était tout autre, et il est notoire que nous n'avons trouvé que déception, dissimulation et persévérance dans les maux du royaume ; d'où de grandes guerres se sont suivies. Nonobstant, nous avons poursuivi ladite réparation tellement, que par plusieurs notables clercs du parlement et de l'Université, par de prudens chevaliers et de sages bourgeois furent faites ordonnances, qui ne donnaient pas dans les nouveautés et ne faisaient pas acception de personnes. Elles furent publiées et jurées en présence de mondit seigneur, séant en lit de justice.

» Mais il est misérable d'avoir à raconter que le contraire a été fait. Il est notoire que lesdits ravisseurs ont trouvé moyen de nous éloigner de monseigneur. Tantôt après ils firent rompre ces ordon-

1 Gollut.

nances ; ils firent taille sur taille, emprunts sur emprunts, bannissemens, décollations et autres innombrables dommages. Notre redouté seigneur le duc d'Aquitaine en eut très-grande déplaisance, et, pour y porter remède, il nous manda, par trois lettres de sa main, de venir le trouver en armes et avec toute notre puissance. Pour lui obéir nous vînmes à Saint-Denis, mais nous ne pûmes approcher de lui, car la chose était déjà venue à la connaissance desdits ravisseurs. Ils se saisirent de notre seigneur, et le mirent au Louvre en faisant lever les ponts. Ils firent emprisonner une très-grande partie de ses serviteurs, tellement que depuis il n'a jamais joui de sa pleine liberté.

» Ensuite, bien qu'ils eussent avis un an d'avance que les ennemis du royaume avaient l'intention de l'attaquer avec toute leur puissance, néanmoins, par leur damnable avarice, ils ne firent aucun préparatif ni résistance, d'où advint que monseigneur perdit un des ports les plus notables du royaume, que la plus grande partie de sa chevalerie fut détruite, et que nul ne peut savoir les grands périls et dommages qui en peuvent advenir.

» Et comme il nous appartenait, comme loyal parent et vassal, de nous acquitter loyalement envers monseigneur en faisant son service, nous nous mîmes en armes avec toute notre puissance, pour soutenir et défendre le royaume, comme nous le devons. Mais ces rapineurs et dissipeurs firent défense aux cités et bonnes villes, de laisser entrer ni nous, ni nos gens, et que les vivres ne nous fussent pas administrés, comme si nous fussions ennemis du royaume. Cependant ceux de ma compagnie aimaient et aiment encore grandement mondit seigneur.

» Puis assemblant maux sur maux, ils firent emprisonner dans les villes et cités du royaume un très-grand nombre de prud'hommes, qui, parce qu'ils aimaient la conservation et l'autorité du roi, prenaient grand déplaisir à voir tous ces inconvéniens. Et, ce qui est pis, lorsque monseigneur d'Aquitaine commençait à connaître leur malice, et voulait y obvier selon sa raison, ils le firent mourir par poison, comme il le parut par le genre de sa mort ; et cela pour augmenter leur autorité.

» Quand nous vîmes leur fureur, afin d'éviter toute matière de division, nous allâmes en nos pays de Flandre et d'Artois, afin d'exposer à notre cher neveu monseigneur le Dauphin naguère

trépassé, nos bonnes intentions et les inconvéniens et mauvaises choses susdites. Mais notredit neveu était pour lors en Hollande, et ne put venir sitôt en Hainaut à cause du péril de la mer. A son arrivée, nous allâmes vers lui à Valenciennes, nous lui exposâmes plusieurs choses, et notre désir d'une paix générale avec tous ceux qui la voudraient avoir avec nous, excepté le roi Louis, contre lequel nous avons grand intérêt touchant notre honneur et l'état de notre personne. Pour la perfection de ladite paix, et les autres grandes besognes du royaume, mondit neveu et mon frère le comte de Hainaut se transportèrent à Compiègne; mais ces rapineurs, par leurs malicieuses fraudes, attirèrent notredit frère jusqu'à Paris. Il procédait de bonne foi à ladite besogne, et ne croyait pas que, lorsqu'il cherchait à procurer un si grand bien, aucun voulût attenter à sa personne. Laquelle chose eût pourtant été faite, comme il est notoire, s'il ne fût parti de Paris hâtivement et à petite compagnie, et ne fût venu à Compiègne en un même jour, quoiqu'il y ait vingt lieues.

» Ce ne fut pas tout; car ce jour même au soir, notre très-redouté seigneur et neveu tomba si grièvement malade, que tantôt après il trépassa, les lèvres, la langue et les joues tout enflées, les yeux sortant de la tête, ce qui était grande pitié à voir, car cette forme et manière de mourir est celle des gens qui sont empoisonnés. Laquelle chose nous racontons avec douleur, tenant pour assuré que tous les bons prud'hommes du royaume prendront grand déplaisir à entendre réciter ces deux morts.

» Ainsi les choses demeurèrent en cet état. Ces rapineurs et empoisonneurs ne voulurent point entendre à la paix, ni prendre pitié du pauvre peuple de France, qui est mis à destruction par ces débats. C'est vraiment une nature malheureuse, que de ne vouloir ainsi que le mal, et d'avoir rompu et enfreint six traités : de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre, de Pontoise, de Paris et de Rouvre en Bourgogne. Nous vous avons signifié ceci, afin que vous connaissiez véritablement la méchanceté de ces faux, traîtres, séditieux, parjures, tyrans, homicides, empoisonneurs, rapineurs et dissipeurs, qui sont sans foi, sans loyauté, et remplis de trahison et de cruauté. Et nous vous faisons savoir que, bien que nous prenions patiemment, comme nous le devons faire, les déplaisirs et persécutions qui nous ont été faits, ayant devant nos yeux ce

qu'on lit aux histoires anciennes, divines ou autres, que communément les amis de Dieu et de la chose publique furent merveilleusement persécutés pour leurs vertueuses entreprises : néanmoins notre volonté est de chercher de toute notre puissance, à l'aide de notre Créateur et de nos bons parens, vassaux, alliés et bienveillans à la couronne de France, la prospérité de mon très-redouté seigneur, dont la destruction serait celle de tous les sujets de son royaume, et aussi de poursuivre la punition des coupables de ces deux empoisonnemens, et de leurs adhérens ; et cela tant que Dieu laissera la vie en notre corps.

» En même temps nous poursuivrons la réparation de ce royaume par nous commencée, pour le soulagement du pauvre peuple si grièvement oppressé par les aides, les impositions, les tailles, les gabelles, les dîmes, les dépouilles et autres exactions. Nous avons conclu, et fermement résolu en notre courage, de soutenir tous les prud'hommes et d'y employer notre pouvoir.

» Pour ce, nous vous prions et vous sommons, sur la foi et obéissance que vous devez à mondit seigneur et à la chose publique de son royaume, que vous tous et chacun de vous, vous veuillez m'aider, conseiller et conforter à faire punir les destructeurs de la noble maison de France, les coupables de ces trahisons, homicides, tyrannies et empoisonnemens, comme vous y êtes tenus selon la raison divine, naturelle et civile. Nous connaîtrons s'il y a en vous charité, loyauté, vertu et crainte de Dieu, en voyant si vous vous emploierez à réprimer leur tyrannie, cruauté, déloyauté, fureur, vanité et avarice.

» Par-là on évitera la destruction de la France : mondit seigneur sera obéi et honoré, ce qui est la chose que nous désirons le plus au monde. Le royaume sera en paix, les églises défendues, les méchans punis, et les injures faites au peuple cesseront.

» Certes, cette chose est digne d'occuper vos cœurs, et vaut mieux que de quérir la grâce de ces damnables gens, ce qui serait vilipender la miséricorde divine. Qu'aucun de vous ne craigne que notre intention soit de prendre vengeance des déplaisirs qui nous ont été faits. Nous vous promettons sur la foi et loyauté que nous devons à Dieu, à monseigneur, et à la chose publique de son royaume, que toute notre intention est d'empêcher mondit seigneur et le royaume de venir à destruction ; que punition raisonnable soit faite de ces

traîtres et empoisonneurs, d'après l'avis de ceux qui nous aideront et conseilleront ; car nous attendrions inutilement jusqu'à la mort la fin de cette loyale et nécessaire entreprise, en employant les voies de douceur envers ces traîtres. Cette besogne n'a souffert que trop de délais. Chacun peut voir qu'ils sont obstinés à détruire la noble maison de France, la noblesse, généralement tout le royaume, et à le mettre en main étrangère.

» Nous avons ferme espérance en Dieu, qui connaît le secret des cœurs, que nous viendrons en conclusion du bien que nous cherchons, au moyen des bons et loyaux sujets de ce royaume ; lesquels nous soutiendrons et maintiendrons, et serons avec eux pour les maintenir perpétuellement dans leurs noblesse, franchises et libertés. Nous ferons de tout notre pouvoir pour qu'ils ne paient dorénavant ni tailles, ni impositions, ni gabelles, ni autres subsides, ni aucune exaction quelconque, comme le requiert le noble royaume de France.

» Nous procéderons par voie de feu et de sang contre ceux qui s'opposeront ouvertement ou par dissimulation à cette entreprise, soit universités, États, communes, chapitres, colléges, nobles, et tous autres, de quelque condition qu'ils soient. Donné en notre château d'Hesdin, le 24 avril 1417. »

Ces lettres ne laissèrent pas de disposer plusieurs bonnes villes et communes contre ceux qui gouvernaient le roi.

Cependant le nouveau dauphin avait pris le gouvernement du royaume ; encore qu'il n'eût que quinze ans, il avait beaucoup de bon sens, et comprenait bien les choses. Il accordait sa confiance à un très-sage chancelier, nommé maître Robert-le-Masson. Comme son beau-père, le roi de Sicile, venait de mourir, la conduite des affaires roula plus que jamais sur le comte d'Armagnac et ses adhérens.

Le premier emploi que fit le Dauphin de son autorité, fut de mettre un terme aux désordres qui se passaient chez la reine. On disait qu'il s'y commettait beaucoup de choses déshonnêtes. Quelques guerres qu'il y eût, quelles que fussent les tempêtes et les tribulations du royaume, les dames et les demoiselles de l'hôtel de la reine menaient leur train accoutumé, faisaient grande dépense et portaient des habillemens qui étonnaient fort tout le monde. Elles avaient à leurs cornettes des garnitures qui se tenaient droites

au-dessus de la tête et s'étalaient tout à l'entour si largement que pour passer les portes il leur fallait se baisser et marcher de côté. Les sires de Graville, de Giac et de Bosredon étaient sans cesse parmi cette cour. Sous prétexte des dangers que lui faisaient courir les troubles et les guerres, la reine s'était fait donner une garde dont ils étaient les chefs et les commandans. Ils obtenaient sans cesse de l'argent et des joyaux. C'était un théâtre de profusion, de pillage et de débauche. Une telle conduite déplaisait aux gens de bien. Un soir que le roi revenait de Vincennes, où était la reine, il rencontra Louis de Bosredon qui s'y rendait à cheval. Sans même s'arrêter, le chevalier salua légèrement le roi, et poursuivit son chemin en toute hâte. Le roi s'offensa de ce manque d'égards, et l'envoya tout aussitôt saisir par le prévôt de Paris. Il fut emprisonné au Châtelet, mis à la question; il fit, dit-on, de grands aveux et fut jeté à la rivière dans un sac de cuir où était écrit : « Laissez passer la justice du roi. » Beaucoup d'autres serviteurs de la reine furent chassés de son hôtel, ou se dérobèrent aux châtimens qu'ils méritaient. Bientôt après on fit prendre tous les trésors qu'elle tenait cachés en divers lieux, à Paris et surtout à Melun. Puis, comme on devait craindre l'effet de son courroux, le roi ordonna qu'elle ne serait plus du conseil, et la dépouilla de toute autorité. Enfin, on résolut de l'éloigner tout-à-fait; elle fut envoyée à Tours, avec sa belle-sœur la duchesse de Bavière. Trois conseillers du roi eurent la commission de veiller sur sa conduite. Elle ne pouvait pas même écrire une lettre qu'ils ne la vissent, tant on redoutait qu'elle ne fît quelque traité contre ceux qui gouvernaient le roi et le Dauphin [1].

Malgré le courage et l'obstination du connétable, sa position était difficile. Le duc de Bourgogne rassemblait de toutes parts ses gens d'armes, et traitait avec les villes et communes. Le roi d'Angleterre, qui, du moins selon l'apparence et la renommée, était secrètement allié avec lui, s'apprêtait à revenir en France. Pour leur résister, il fallut se procurer de l'argent, et vexer le peuple, qui devenait de plus en plus mécontent. On dépouilla jusqu'aux églises; la châsse de saint Louis, à Saint-Denis, fut dégarnie d'or. On força à prendre les monnaies pour une plus forte valeur. Tout

1 Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

cela causait plus de murmures qu'il n'en résultait de profit [1].

Cet argent servit cependant en partie à mettre en état de défense les passages des rivières et la ville de Paris. On releva les murs, on fit provisions de pierres et de plomb pour jeter sur les assiégeans. Les habitans furent tenus de se fournir de vivres pour un an. Pour que les marchés fussent mieux approvisionnés, les marchands furent exemptés de tous droits. On leva aussi une portion de tailles en blé et en denrées. Enfin, on n'omettait rien pour se défendre [2]. Toutefois beaucoup de gens de bien et d'honnêtes bourgeois auraient préféré qu'on s'occupât à rétablir l'union entre les princes. Le 29 mai, le parlement délibéra qu'il serait écrit au duc de Bourgogne, pour l'exhorter à la paix et pour le prier d'envoyer quelques-uns de ses gens, afin de traiter [3].

Le connétable n'entendait point qu'on se mît ainsi en intelligence avec un ennemi qu'il savait cruel et implacable. Pour rester maître de Paris, il fit chasser de la ville plus de trois cents bourgeois ou membres du parlement, de l'Université, du Châtelet, avocats et procureurs. Puis on fit prêter à ceux qui restèrent dans la ville le serment d'être fidèles au roi, et de ne rien épargner de leurs biens pour le défendre contre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. En même temps, on régla qu'en cas de siége la charge d'équiper un homme d'armes serait imposée à trois bourgeois; que les plus riches auraient à loger et à entretenir chacun un écuyer, et que cinq cents écoliers des plus robustes prendraient les armes [4].

Avec cette rigueur, on maintenait Paris; mais dans les autres villes du royaume la haine contre les Armagnacs s'en allait croissant, et l'on n'avait plus de moyens de secouer leur joug. Peu s'en fallut que Rouen, qu'il était si important de conserver au moment où le roi d'Angleterre descendait en Normandie, ne fût livré aux Bourguignons. Le connétable avait fait publiquement annoncer dans la ville que les bourgeois eussent à bien recevoir et entretenir les troupes auxiliaires de Génois qu'il allait envoyer pour y tenir garnison. Aussitôt le commun peuple se souleva avec fureur, commença à crier qu'on n'ouvrirait pas les portes à ces pillards d'étrangers, que les habitans suffiraient bien à se défendre eux-

1 Journal de Paris. — Juvénal. — 2 Le Religieux de Saint-Denis.
3 Registres du parlement. — 4 Le Religieux de Saint-Denis.

mêmes, et qu'il était temps de rétablir la ville dans ses anciennes libertés. Le sire Raoul de Gaucourt, bailli du roi, bien qu'il fût aidé par les bourgeois riches et sages, ne put rien gagner sur cette populace. Alors il écrivit secrètement au conseil du roi dans quel embarras il se trouvait, afin qu'on eût à y pourvoir. Son messager fut saisi aux portes, les lettres furent lues, et la rage populaire redoubla. Comme on craignait qu'il ne se mît en défense, on employa la ruse. Trois hommes déguisés vinrent frapper à sa porte demandant à lui parler. Il les renvoya à son lieutenant; ils insistèrent et se donnèrent pour des étrangers qui avaient à lui dire d'importantes choses. A peine eut-il mis le pied hors du seuil de sa porte, que ces furieux l'assassinèrent. Pour lors ils furent maîtres de la ville [1].

Messire Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, commandait le château. Les révoltés s'y portèrent et lui demandèrent de les laisser entrer; il n'était pas en force, et parlementa. Les bourgeois s'excusèrent du meurtre du bailli, qu'il leur reprocha; ils assurèrent que s'ils connaissaient les assassins, ils les puniraient. Ils parlèrent de leur respect pour le roi et le Dauphin, de la crainte de les avoir offensés. Ils intercédèrent humblement messire de Bourbon de les réconcilier avec leur loyal seigneur. Cependant ils ajoutaient que si le Dauphin venait, ils ne voudraient recevoir que lui et sa suite, sans aucun homme d'armes; ce qu'ils demandaient avant tout, c'était que la porte du château qui ouvrait sur la campagne fût murée. Le gouverneur gagna du temps en conférant ainsi avec eux, et le Dauphin arriva près de la ville avec deux mille hommes. Il envoya d'abord l'archevêque de Rouen, frère du sire de Harcourt, exhorter les bourgeois à se soumettre. Le prélat, en arrivant aux portes de la ville, y trouva ses chanoines qui eux-mêmes avaient pris les armes. Il ne put rien obtenir. Cependant, le gouverneur ayant réussi subtilement à faire entrer un renfort par la porte extérieure du château, les bourgeois s'inquiétèrent et consentirent à traiter. Ils livrèrent les assassins du bailli, on fit grâce à tout le reste. Le Dauphin, à la tête de ses hommes d'armes, entra à cheval dans la ville, vint faire sa prière à l'église, puis retourna à Paris, laissant les gens de Rouen dans une obéissance mal assurée [2].

1 Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Saint-Remy.

Cependant Rheims, Châlons, Troyes, Auxerre, Nogent, Abbeville, Amiens, Saint-Riquier, Doulens, Montreuil, s'étaient laissé persuader par les capitaines ou les conseillers du Duc, et firent alliance avec lui. Partout les bourgeois prenaient la croix de Saint-André, et criaient joyeusement : « Vive Bourgogne! » se persuadant que les intentions du Duc n'étaient que pour le bien de la chose publique [1].

Or, voici quelles étaient les conditions d'alliance entre lui et les bonnes villes [2]. Les échevins, capitaines, bourgeois, manans et les habitans de la ville promettaient d'aider le Duc à remettre le roi en sa franchise et seigneurie, et le royaume en sa franchise et justice, de sorte que le commerce pût y avoir son cours; de secourir le Duc de tout leur pouvoir, pour que le roi et le royaume fussent bien gardés et défendus; de le recevoir lui et les siens, quand il aurait forces suffisantes; de lui donner pour son argent vivres et toutes choses dont il aurait besoin, la ville restant suffisamment fournie; de permettre que les marchands de la ville amenassent vivres et marchandises dans ses camps, pourvu qu'il y eût sûreté; de faire punir, selon la rigueur de la justice, quiconque de fait, de parole ou autrement s'opposerait aux projets du Duc. — Le Duc s'engageait de son côté à ne faire prendre aucun habitant, de quelque condition qu'il fût, sinon par justice et information précédente; à faire punir ceux de ses gens qui feraient injure ou offense à quelqu'un de la ville; à permettre que les habitans allassent librement dans ses États et pays, pour y traiter leurs affaires, et y faire leur commerce sûrement, sans trouble, sans nul empêchement à leur personne ou à leurs biens; à les aider et soutenir contre tous ceux qui voudraient leur nuire pour s'être mis en faveur du roi et du Duc; à ne pas mettre garnison dans la ville; à ne point y prétendre de seigneurie; à se contenter qu'elle se gouvernât comme elle avait accoutumé. En même temps, on saisissait cette occasion de conjurer humblement le Duc d'empêcher que les gens d'armes, qui s'autorisaient de son nom, continuassent à troubler les travaux de la campagne, surtout la moisson, qui allait se faire, à emmener les bestiaux; ce qui rendait le pauvre peuple si malheureux, qu'il commençait à abandonner le pays.

1 Juvénal. — 2 Traité avec la ville de Doulens.

Le Duc, après avoir assemblé ses gens d'armes, partit d'Arras au commencement d'août pour se diriger vers Paris. Auparavant, il s'était saisi de la ville et du comté de Boulogne, que la duchesse douairière de Berri venait d'apporter en mariage au sire Georges de la Tremoille, qu'elle avait épousée cinq mois après la mort de son mari. Comme le sire de la Tremoille était du parti d'Armagnac, le Duc s'empara de ce fief, qui relevait du comté d'Artois.

Ces rapides progrès du duc de Bourgogne n'intimidaient nullement le connétable et les conseillers du roi. Ils continuaient leurs préparatifs de défense, et leur autorité s'exerçait avec d'autant plus de rigueur sur la ville de Paris.

Le parlement avait condamné les lettres du duc de Bourgogne adressées aux bonnes villes, comme mauvaises, séditieuses, scandaleuses et offensives à la majesté royale. Elles furent déchirées et brûlées publiquement. Il fut enjoint à tous ceux qui en avaient des copies de les rapporter, sous peine d'amende. En même temps, on répandait partout qu'il voulait se faire roi, et que c'était lui qui appelait les Anglais en France. La ville était remplie d'espions, et il y régnait tant de haine et tant de crainte, que les voisins se dénonçaient les uns les autres. Personne n'osait dire une parole sur le duc de Bourgogne. Plus le comte d'Armagnac voyait croître le mécontentement public, plus il devenait dur et hautain envers tout le monde. Le seigneur de l'Isle-Adam ayant voulu avoir le commandement de cent chevaliers et écuyers qu'il aurait levés lui-même, le connétable lui répondit qu'on avait assez de gens; pour lors il devint Bourguignon. C'est ce que firent aussi plusieurs autres nobles rebutés par le connétable [1].

Le duc de Bourgogne était déjà à Amiens lorsque le sire Albert de Canny demanda à lui présenter des lettres du roi. « Très-noble » prince et redouté seigneur, lui dit-il, il m'est commandé, par » les lettres que je vous remets, de vous enjoindre strictement de » laisser le voyage que vous avez commencé, de congédier votre » armée, de retourner en votre pays, et d'écrire au roi pourquoi » vous avez fait cette assemblée sans son commandement. »

« Sire de Canny, reprit le Duc, je sais bien que vous êtes de » nos parens par la maison de Flandre; néanmoins, pour l'am-

1 Registres du parlement. — Journal de Paris. — Juvénal.

» bassade que vous faites, il tient à bien peu, en vérité, que je » ne vous fasse trancher la tête. » Le chevalier, épouvanté de ces paroles, se jeta à genoux bien humblement, s'excusant de son mieux sur les ordres qu'il avait reçus du roi, et montrant les instructions qu'il avait reçues du conseil[1]. Les chevaliers qui étaient là s'empressèrent aussi à apaiser le Duc : il se calma. « Je n'obéirai pas, dit-il, » au commandement du roi; mais je vais promptement à Paris » avec toute ma puissance, et pour lors je lui répondrai bouche à » bouche. » Cependant, mieux avisé, il fit écrire une réponse à tous les articles des instructions du sire de Canny, la lui remit, et lui recommanda de ne la rendre qu'aux mains du roi.

Il y répétait tous les griefs qu'il avait exposés dans ses lettres aux bonnes villes; il ajoutait que ceux qui étaient autour du roi avaient voulu, devant les cours spirituelles et civiles, obtenir son déshonneur et la damnation de sa bonne renommée, ainsi que de sa postérité; mais que la sentence du saint concile de Constance avait montré bien clairement son bon droit et la méchanceté des autres. Expliquant ensuite ce qui le contraignait à faire la guerre, il répondait que, grâce à Dieu, il avait, pour servir le roi et procurer le bien du royaume, six mille chevaliers et écuyers, et trente mille combattans, tous bons et fidèles sujets du roi; que plusieurs villes notables, persuadées de ses bonnes intentions, lui avaient ouvert leurs portes; qu'il les avait délivrées des pillards et des malfaiteurs qui les désolaient, et les avait mises sous la garde de nobles et vaillans hommes, loyaux sujets du roi.

Au reproche qui lui était fait de prendre le serment des habitans, et de leur défendre de payer les aides au roi, il répondait qu'il leur faisait prêter serment d'être fidèles au roi, mais de contribuer de tout leur pouvoir à la confusion de ceux qui étaient auprès du roi et détruisaient le royaume; que ceux qui se joignaient à lui ne le faisaient que parce qu'ils voyaient sa bonne volonté pour le bien du roi et du royaume; que quant aux aides, il défendait de les payer, non au roi, mais à ces traîtres qui empêchaient la paix, afin qu'elles fussent conservées et gardées pour être mieux employées en temps et lieux; que d'ailleurs son intention était de s'efforcer, lorsqu'il serait près du roi, que de telles aides n'eussent plus lieu,

1 Monstrelet.

et que les sujets du royaume fussent remis dans leurs anciennes franchises et libertés, en pourvoyant aux nécessités du royaume par de bonnes voies.

Pour ce qu'on lui imputait de son alliance avec les Anglais, il disait que cette imagination ne pouvait ni ne devait tomber dans le cœur d'un loyal homme; au contraire, lors de la descente des Anglais, on avait vu, disait-il, ces mauvais traîtres ne leur faire aucune résistance, et si les Anglais avaient eu l'avantage dans le royaume, c'était par leur mauvais gouvernement : « Sauf le respect du roi, ajoutait-il, tous ceux qui disent le duc de Bourgogne allié et sermenté avec les Anglais mentent méchamment et faussement. En voulant que le Duc renvoie tous ses gens d'armes au moment où eux-mêmes n'ont nulle puissance pour résister aux Anglais, ils agissent bien en faveur des Anglais. » Continuant toujours à rappeler les procédés qu'on avait eus envers lui, il disait que notoirement messire Henri de Marle, chancelier, l'évêque de Paris, messire Tanneguy Duchâtel, Bureau de Dammartin, maître Étienne de Mauregard, maître Philippe de Corbie et autres avaient été les promoteurs de tant d'iniquités; que s'il s'était mis en armes, ce n'était pas pour favoriser les Anglais, mais pour chasser de tels gouverneurs, et que tant qu'il serait en vie, il ne cesserait point d'y travailler. « Car ce ne sont pas de tels hommes qui doivent avoir telle autorité; elle ne leur est due ni à cause de leur race, ni à cause de leur savoir, loyauté, expérience, ou toute autre bonne qualité. C'est une grande dérision et ordure que de croire que la puissance des Anglais soit arrêtée et chassée par des gens de si petit fait et de si petite condition. Les seigneurs, les nobles et les autres prud'hommes du royaume devraient bien ne pas souffrir une telle bêtise, ni se laisser ainsi détruire, supplanter et déshonorer par des gens qui ne savent rien, ne peuvent rien et ne valent rien; chacun voit qu'ils n'ont de puissance, d'autorité et de seigneurie que ce qu'ils ont pris. »

Le Duc reprenait ensuite le récit des pourparlers de paix tentés par son beau-frère le comte de Hainaut, qui était mort quelques jours auparavant à Bouchain.

« Quant il s'aperçut secrètement qu'on devait prendre lui et la reine et les emprisonner, il partit en hâte de Paris. Après la damnable mort du Dauphin, il revint en son pays de Hainaut. Là, on

lui adressa une réponse à ses propositions de paix. Il en fut très-mécontent, disant que, depuis le décès du Dauphin, les traîtres avaient changé ce qui auparavant avait été octroyé et convenu. Il envoya cette proposition au duc de Bourgogne, qui la trouva très-mal gracieuse pour le bien du roi, du royaume et de lui. Son conseil, après mûre délibération, lui conseilla alors d'exposer dans des lettres patentes la désolation du royaume et sa bonne volonté. Le Duc présenta lui-même ses lettres au comte de Hainaut, qui était déjà malade de la maladie dont il mourut. Le comte, qui était dans tout son bon sens, trouva ces lettres fort bonnes, voulut les faire publier dans son propre pays, et dit que le duc de Bourgogne faisait très-bien, puisque les traîtres d'autour du roi étaient pires qu'on ne pourrait l'imaginer. Et lors il jura grand serment que s'il ne fût parti en toute hâte de Paris, ils avaient résolu de prendre la reine et lui-même. Ce qui apparut bientôt quant à la reine, car ils prirent et empoignèrent tous ses biens, à la grande injure du roi, d'elle et de toute sa famille. Il en avait été de même pour le duc de Bretagne, quand il avait voulu procurer la paix du royaume; il s'était trouvé en grand péril à Paris, et il lui avait fallu partir. En outre, le comte de Hainaut, toujours jurant son grand serment, ajouta qu'il pouvait assurer que si les Anglais étaient à une porte et le duc de Bourgogne à une autre, ces gens-là laisseraient entrer les Anglais et non le Duc. Quand le comte de Hainaut dit toutes ces choses, madame de Hainaut était présente, ainsi que monseigneur de Charolais, monseigneur de Saint-Pol, le trésorier de Hainaut et plusieurs autres. Dernièrement on a encore bien vu la mauvaise volonté de ces gouverneurs, quand ils ont fait brûler, au palais de Paris, les lettres patentes du duc de Bourgogne, par lesquelles il offre la paix à tous ceux qui la veulent avoir. Ce qui est une pauvre vengeance et un faible courage de se croire vengé en brûlant un peu de parchemin. »

Le sire de Canny retourna à Paris chargé de cette réponse; mais il eut si peu de soin ou de fidélité, qu'avant même qu'il eût fait son rapport au conseil du roi, les instructions qu'il avait reçues et la réplique du duc de Bourgogne étaient répandues partout et qu'il en courait des copies. Cela irrita beaucoup le connétable et ses partisans; rien ne pouvait plus disposer les esprits contre lui,

et achever d'enlever à son gouvernement l'obéissance des bonnes villes, du commun peuple et même de plusieurs seigneurs. Le sire de Canny voulut s'excuser et rejeter la faute sur son clerc : il fut mis à la Bastille.

Rien ne pouvait briser la volonté du comte d'Armagnac et de ceux qui craignaient les vengeances du duc de Bourgogne. Ils rappelèrent les gens d'armes qui défendaient la Normandie contre les Anglais, et le roi Henri, qui était descendu avec une assez petite armée, s'avança sans trouver presque aucune résistance. Les villes et forteresses lui ouvraient leurs portes. Les capitaines n'avaient pas garnison suffisante, n'espéraient pas être secourus et ne savaient à qui obéir. Caen, Argentan, Falaise, Alençon, Bayeux, tombèrent au pouvoir des Anglais. Le duc de Bretagne et la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, conclurent des trèves particulières pour leurs seigneuries. Le connétable, qui aimait mieux traiter avec le roi d'Angleterre qu'avec le duc de Bourgogne, fit offrir des conférences. Avant qu'elles fussent accordées, les ennemis continuaient à avancer, et faisaient toujours des conditions plus dures. Le roi Henri exigeait qu'on reconnût ses droits à la couronne de France, et qu'on le fît héritier du roi, en lui donnant la régence.

De son côté, le duc de Bourgogne avançait plus rapidement encore. Les bourgeois lui livraient les villes, chassaient les garnisons du roi. Beauvais, Senlis, Montdidier, le reçurent à grande joie; on criait « Noël! » au passage de celui qui abolissait les aides et les gabelles. Le sire de Jacqueville, le sire Hector de Fosseuse et les autres capitaines de compagnies n'en faisaient pas moins de ravages et de cruautés, surtout lorsqu'ils trouvaient quelque résistance. Le passage de l'Oise eût embarrassé et retardé le Duc. Le seigneur de l'Isle-Adam le lui livra et se mit à son service. Pontoise fut pris. Comme Saint-Denis était fortement gardé par le sire Guillaume le Bouteillier, les Bourguignons se dirigèrent vers Saint-Germain, Meulan, Mantes et Vernon. De là ils revinrent attaquer Saint-Cloud; le capitaine se défendait avec loyauté et courage. Les gens du Duc furent repoussés vivement. De colère ils allèrent brûler la belle maison de campagne que maître Juvénal avait fait bâtir au village de Ruel, où il y avait une belle chapelle et des fontaines magnifiques.

Après cette tentative, le Duc vint asseoir son camp à Mont-

Rouge; son armée tenait Vaugirard, Meudon, Vanvres et tout le pays à l'entour des portes; elle occupait Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Michel. Le conseil du roi et le connétable résolurent de se bien défendre; ils n'étaient point en force pour tenir la campagne; mais en se renfermant dans les murailles, repoussant les attaques et maintenant le bon ordre dans la ville, ils espéraient lasser les Bourguignons. Le Dauphin se rendit à l'hôtel de ville : « Mes braves bourgeois, dit-il, vous qui êtes de tous » les sujets du roi ceux qu'il aime le mieux, et qui lui avez été le » plus fidèles, nous vous exhortons à endurer patiemment le mal- » heur des temps, à étouffer les discordes civiles, à conserver la » bonne union. Ayez bon courage pour résister à ces ennemis que » vous voyez tout près de vous, et qui, pires que les Anglais, » veulent détruire votre bonne ville, cette mère de tout le royaume. » Ne vous laissez pas séduire par de vaines promesses, comme ont » fait d'autres villes; nous rabattrons leur orgueil, et, dès que » nous pourrons, nous vous délivrerons des calamités de ce siége; » mais il faut nous aider, et continuer de payer les subsides dont » nous avons besoin. » Ce discours, que ce prince encore enfant leur adressa d'une voix douce et persuasive, toucha les bourgeois jusqu'aux larmes. Ils jurèrent de sacrifier leurs personnes et leurs biens pour défendre le roi et le Dauphin. Ce serment fut prêté aussi par le parlement, l'Université et tout le corps de la ville. En effet, cette honnête bourgeoisie craignait les vengeances du duc de Bourgogne, de tous les gens de la faction des bouchers, et de cette foule de bannis que depuis quatre ans on avait sans cesse chassés de la ville; d'ailleurs le peuple s'irritait du soin que le Duc prenait d'affamer Paris, en arrêtant sur la rivière tous les arrivages de la Normandie et de la Champagne, en empêchant les blés de la Beauce de venir sur les marchés, en défendant aux paysans d'apporter des vivres dans la ville. On voyait chaque jour se réfugier aux portes de malheureux gens de la campagne pillés et maltraités par les Bourguignons. Ils n'épargnaient personne, rien ne leur était sacré : le couvent de Longchamps et celui des sœurs de la Saussaye, près de la Ville-l'Évêque, furent saccagés et brûlés.

Pendant ce temps-là, le connétable n'oubliait rien pour prévenir toute surprise et repousser toute attaque. La rive droite ne courait aucun danger; c'étaient les portes de la rive gauche seu-

lement qui étaient assiégées. Toutes étaient murées, sauf la porte Saint-Jacques que le sire de Grimaldi gardait avec ses arbalétriers gênois, et des compagnies de la milice de Paris commandées par un brave bourgeois nommé Pellisson, et la porte Saint-Marceau, qui était tenue aussi par la milice et par les Gascons. Pour ne point perdre de monde inutilement, et ne pas engager de combats, le connétable avait défendu sous peine de mort de faire aucune sortie. Mais tous ces gens de guerre ne savaient point se résoudre à une discipline si sévère; ils s'en allaient sans cesse provoquer les Bourguignons, chercher des faits d'armes glorieux, et surtout ramasser du butin. Le malheur des gens de la campagne en devenait plus cruel; cela ne touchait guère tous ces Gênois et ces Gascons : « Nous » sommes ici, disaient-ils, pour défendre la ville, et non pas les » paysans. »

Des précautions aussi grandes étaient prises pour tenir la ville en repos, et y empêcher toute tentative favorable aux Bourguignons. Le prévôt de Paris s'en allait sans cesse chevauchant par les rues d'une porte à l'autre, accompagné des principaux bourgeois du parti armagnac, exhortant les gens de la milice à se bravement comporter, et relevant les postes lorsqu'ils étaient fatigués. Chaque jour on faisait sur les places publiques crier de nouveau la défense aux ouvriers de quitter leurs boutiques. Personne ne pouvait porter des armes, à moins qu'il ne fît partie ou du guet ou des gardes des portes. Toute assemblée ou réunion était interdite. Tout le monde devait rentrer chez soi dès que le couvre-feu était sonné; on avait fait boucher les fenêtres des cuisines qui donnaient du rez-de-chaussée sur la rue; chaque maison devait avoir un tonneau plein d'eau devant la porte. Enfin jamais police plus sévère ne s'était faite dans la ville [1].

Grâce à ces dispositions, aucune dissension, aucun mouvement n'éclatait dans Paris. Vainement les bannis et les anciens chefs des bouchers faisaient passer de secrets messages et s'efforçaient d'exciter quelque émeute, ils ne pouvaient y réussir; les lettres qu'ils écrivaient étaient pour le plus souvent apportées au conseil du roi. Un fort grand seigneur de Bourgogne, le sire de Neufchâtel, écrivit même à messire Juvénal, dont il avait été grand ami et

1 Le Religieux de Saint-Denis.

avec qui il avait quelque parenté. Après en avoir averti le conseil, Juvénal vint à la barrière lui parler : « Rapporterez-vous, lui » dit-il, au duc de Bourgogne ce que je dirai? — Oui, répondit le » sire de Neufchâtel. — Eh bien! dites à monseigneur que ce n'est » pas un grand honneur pour lui que de laisser ses gens faire des » maux innombrables et brûler les maisons, comme on a fait de » la mienne à Ruel. Si du reste lui ou ses serviteurs me veulent » parler, je me rendrai à la barrière [1]. »

En effet, les horribles pillages des Bourguignons mécontentaient de plus en plus ceux même qui avaient de l'affection pour le Duc; on disait que, voyant les Anglais conquérir la Normandie, il eût dû s'acquitter de son devoir et s'employer à leur résister; qu'au lieu de cela il faisait la guerre au roi et détruisait le pays où l'on aurait trouvé des ressources. Beaucoup de gens en concluaient qu'il était allié aux Anglais. Ne les aidait-il pas de tout son pouvoir, ou du moins n'empêchait-il pas que les hommes d'armes du roi défendissent le royaume contre ses anciens ennemis?

Après avoir passé plusieurs jours inutilement devant Paris, le duc de Bourgogne envoya un héraut au Dauphin. Le comte d'Armagnac le lui présenta, et le prince, bien instruit de la réponse qu'il avait à faire, lui dit : « Héraut, ton seigneur de Bourgogne, » malgré la volonté de monseigneur le roi et de moi, a ravagé le » royaume, et continue à faire de mal en pis; ainsi il ne montre » pas qu'il soit, comme il nous l'écrit, bienveillant envers nous. » S'il veut que le roi et moi le tenions pour un loyal parent, vassal » et sujet, qu'il s'en aille chasser du royaume le roi d'Angleterre, » notre ancien ennemi, et après qu'il vienne auprès du roi mon- » seigneur, il sera pour lors bien reçu; qu'il ne dise plus surtout » que le roi et moi sommes en servage de qui que ce soit, car nous » sommes en toute liberté et franchise; et prends soin de lui répé- » ter publiquement et devant ses gens ce que nous te disons [2]. »

Quand le Duc vit qu'il ne pouvait exciter aucune commotion dans Paris, il se remit en campagne, et prit Montlhéry, Dourdan, Palaiseau, Marcoussis. Une troupe de ses gens fut surprise devant le château d'Orsay, par les Gascons qui gardaient la porte Saint-Marceau. Ils firent au moins cinquante prisonniers. En même

1 Juvénal. — 2 Saint-Remy.

temps, Helyon de Jacqueville soumit Étampes, Gallardon, Auneau et Chartres.

Un avantage plus grand vint encore augmenter la puissance du duc de Bourgogne [1]. Il avait, le 26 août précédent, envoyé de nouveaux ambassadeurs aux pères du concile de Constance, pour les bien assurer de sa part qu'il était loin de consentir en rien aux machinations que le comte d'Armagnac et ses complices faisaient pour conserver la France dans l'obéissance de Benoît XIII, que le concile avait déposé; il était, disait-il, uni de sentiment dans les affaires de l'Église avec le roi d'Angleterre et l'empereur. Le Duc avait su se procurer du crédit au concile; le comte d'Armagnac n'y avait envoyé personne, et paraissait réellement pencher pour Benoît XIII. L'empereur Sigismond était à Constance, et favorisait beaucoup le Duc. Aussi, vers le commencement d'octobre, reçut-il un message du collége des cardinaux. Le député lui adressa d'abord ces paroles de David : « *Domine, refugium factum est nobis;* » puis lui dit que toute la chrétienté était maintenant unie, excepté un grain de blé dans le boisseau; « c'est à savoir les comtes de la » comté d'Armagnac qui sont encore dans l'obéissance de Pierre » de Luna, lequel est déclaré hérétique et schismatique, et ses » adhérens suspects d'hérésie. » Cet ambassadeur ajouta qu'il lui était envoyé, non pas comme au duc de Bourgogne seulement, mais comme à celui qui représentait le royaume de France, et à qui appartenait le gouvernement, parce que monseigneur le roi était occupé et détenu par la maladie, monseigneur le Dauphin d'un trop jeune âge, et le comte d'Armagnac suspect de schisme. Qu'à la vérité, lorsque le roi des Romains avait, en propre personne, accusé le comte d'Armagnac devant le concile, il n'avait pas été formellement déclaré schismatique, mais que, nonobstant les excuses frivoles de maître Jean Gerson, il était réputé dans le schisme. Les cardinaux finissaient par supplier le Duc d'avoir en recommandation le sacré collége, le pape et le saint concile, de défendre leurs priviléges, franchises et libertés, de ne pas ajouter foi à tout ce qui pourrait être écrit contre eux, et d'avoir pour agréable l'élection que ferait le sacré collége, ainsi que la réforme qu'il mettait en l'Église.

1 Monstrelet. — Saint-Remy. — Histoire du concile de Constance.

Le Duc s'empressa d'envoyer cette pièce à toutes les bonnes villes, en leur rappelant encore ce qu'il avait écrit contre les conseillers du roi; il les engagea à envoyer des députés près de lui pour traiter des affaires de l'Église.

Bientôt après il résolut de se donner un nouvel et puissant allié, et de profiter du courroux de la reine pour la mettre de son parti. Elle lui avait secrètement envoyé un de ses serviteurs, afin d'implorer son assistance; alors il lui dépêcha un de ses secrétaires qui convint avec elle qu'elle suivrait le Duc, s'il venait la chercher; et, comme elle n'avait point permission d'écrire, elle confia au secrétaire son cachet d'or que le Duc connaissait bien. Il leva donc précipitamment le siége de Corbeil, où le sire de Barbazan se défendait avec grand courage depuis trois semaines, et il se rendit à Chartres. La nuit de la Toussaint, il prit avec lui les principaux seigneurs de sa suite et ses gens d'armes les mieux montés, et s'en vint, par Bonneval et Vendôme, auprès de Tours. Il s'arrêta à deux lieues de la ville. Les sires de Vergy et de Fosseuse, avec huit cents chevaux, s'avancèrent jusqu'à une demi-lieue, et firent dire à la reine, par un secret messager, qu'ils l'attendaient. Elle manda ses trois gardiens, et leur ordonna de se préparer à venir avec elle à la messe au couvent de Marmoutiers, hors de la ville. Ils voulurent l'en dissuader; ce fut en vain, il fallut s'y rendre avec elle.

A peine était-elle dans l'église qu'Hector de Saveuse arriva avec soixante combattans : « Madame, dirent les gardiens, sauvez-» vous, voici une grande compagnie de Bourguignons ou d'An-» glais. — Tenez-vous près de moi, » dit-elle. A l'instant, Hector de Saveuse s'avança et la salua respectueusement de la part du duc de Bourgogne : « Où est-il? répliqua-t-elle. — Il ne tardera » pas à venir, » reprit le sire de Saveuse. Alors elle lui commanda d'arrêter les trois gardiens. Il y en avait un surtout, nommé Laurent Dupuy, qu'elle avait en grande haine, il la gênait dans tout ce qu'elle voulait faire, lui parlait sans respect, et même sans ôter son chaperon. Il vit bien le sort qui l'attendait et se sauva au plus tôt; il se jeta dans un petit bateau au bord de la rivière où l'église est bâtie; le batelet chavira, et il fut noyé.

Deux heures après arriva le duc de Bourgogne avec tous ses gens d'armes [1]. Il salua respectueusement la reine. « Mon très-

[1] Monstrelet. — Saint-Remy.

» cher cousin, lui dit-elle, je dois vous aimer plus qu'aucun homme » dans le royaume; vous avez tout laissé pour vous rendre à mon » mandement, et vous êtes venu me délivrer de prison. Soyez » assuré que jamais je ne vous manquerai. Je vois bien que vous » avez toujours aimé monseigneur, sa famille, le royaume et la » chose publique. » Ils dînèrent joyeusement à l'abbaye. Puis la reine manda aux gens de la ville qu'ils eussent à la laisser entrer avec son cousin de Bourgogne. Le gouverneur du château s'y opposa d'abord. Cependant il lui fallut céder; deux jours après, il rendit aussi la forteresse.

La reine fut ensuite menée à Chartres en grand triomphe. Dès le 12 novembre, elle écrivit aux bonnes villes du royaume. Elle confirmait par son témoignage tout ce que leur avait fait savoir le duc de Bourgogne, sur la perversité et l'obstination de ceux qui tenaient en esclavage le roi et le Dauphin. Elle disait que c'était pour avoir voulu la paix qu'elle avait été dépouillée de son état et mise en prison. Elle montrait sa reconnaissance pour son bien-aimé cousin, qui était si grandement touché de l'honneur et de l'avantage du roi et du royaume, et qui venait de la délivrer. « Nous sommes venus, disait-elle, à Chartres en la compagnie de mon cousin, pour aviser et ordonner ce qui est nécessaire pour conserver et recouvrer la domination du roi, monseigneur, en prenant l'avis des bons prud'hommes, vassaux et sujets. C'est pourquoi, très-chers et bons amis, nous qui devons avoir le gouvernement de ce royaume, durant l'empêchement de monseigneur, comme l'ont réglé les lettres patentes irrévocables, passées dans son grand conseil, de l'avis de tous les grands seigneurs de son sang; nous qui avons entière et certaine connaissance de vos loyales intentions, et qui savons combien vous êtes enclins à vous employer de corps et de bien avec mondit cousin pour arriver à la conclusion désirée, nous vous sommons et requérons, au nom de monseigneur, de vous maintenir en accord avec les intentions de notre cousin de Bourgogne, sans aucunement entendre ou obtempérer à aucune lettre ou mandement quelconque donné au nom de monseigneur ou de mon fils le Dauphin. »

En même temps, on ordonna que maître Philippe de Morvilliers, auparavant conseiller du duc de Bourgogne, irait en la ville d'Amiens, accompagné de plusieurs notables clercs avec un

greffier ; et que là serait tenue, de par la reine, pour les baillages d'Amiens, Vermandois, Tournay, et pour le comté de Ponthieu, une souveraine cour de justice au lieu de celle qui était à Paris. Afin qu'il ne fût plus besoin de ce pourvoir à la chancellerie du roi, on remit à maître Philippe un sceau où était gravée l'image de la reine, debout et les bras pendant vers la terre ; à droite l'écu de France ; à gauche, un écu parti de France et de Bavière. Autour était écrit : « C'est le sceau des causes, souverainetés et appella- » tions pour le roi. » Il fut réglé aussi que les lettres et mandemens seraient intitulés de la manière suivante :

« Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de France, ayant, à cause de l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et l'administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous fait par mondit seigneur et son conseil. »

Tout cela semblait bien hardi à beaucoup de gens ; mais on était dans un temps de si grand désordre et de telle confusion, que rien ne pouvait étonner.

Durant ce séjour à Chartres, il arriva une aventure qui donna beaucoup de chagrin au duc de Bourgogne [1]. Helyon de Jacqueville et Hector de Saveuse étaient en grande discorde, et s'étaient dit des paroles hautaines, au sujet du sire Jean de Vaux, parent de Saveuse, que Jacqueville, quelque temps auparavant, avait complétement dévalisé. Cette haine devenant chaque jour plus vive, Saveuse, Jean de Vaux, et dix ou douze de leurs parens s'assemblèrent, et entrèrent dans l'église de Notre-Dame de Chartres, tandis que Jacqueville s'y trouvait. « Tu m'as injurié, Jacqueville, » et tu vas en être puni, » dit Hector de Saveuse. Aussitôt ils se jetèrent sur lui et le traînèrent hors de l'église ; il les conjura de l'épargner, cria merci au sire de Saveuse, lui offrit une forte rançon ; ce fut en vain, ils le battirent inhumainement, lui firent de profondes blessures, et, le laissant pour mort, le précipitèrent des marches de l'église. Après ce coup, ils quittèrent aussitôt la ville, car ils savaient combien le Duc aimait Jacqueville, et ils craignaient sa colère.

On porta le malheureux, tout meurtri, dans l'hôtel du Duc, qu'il avait quitté peu de momens auparavant. « Mon cher seigneur,

1 Monstrelet. — Fenin.

» lui dit-il d'une voix mourante, c'est pour vous avoir loyalement » servi que je suis assassiné. » Le Duc fit saisir à l'heure même les chevaux et les bagages de Saveuse, monta à cheval et courut pour essayer de le prendre. Cependant les principaux seigneurs de sa suite, Jean de Luxembourg, le sire de Fosseuse, le maréchal de Bourgogne, essayèrent de l'apaiser en lui représentant qu'il avait déjà assez de grandes affaires sur les bras; mais il protestait sans cesse que jamais il ne pardonnerait la mort de Jacqueville, qui en effet ne survécut que trois jours. Dans ce premier moment, le Duc aurait assurément fait périr le sire de Saveuse, s'il l'eût tenu. Peu à peu il réfléchit que c'était un de ses meilleurs chevaliers, et qu'il avait grand besoin de lui et des siens. Il lui rendit sa confiance; toutefois on croyait toujours qu'au fond il lui en voulait, et que quelque jour il le lui témoignerait rudement.

Ce fut pourtant à lui qu'il confia tout aussitôt une autre commission de grande importance. Il venait de se former à Paris une conspiration pour lui livrer la porte Saint-Marceau. Un homme d'église et quelques bourgeois qui demeuraient près de là avaient fait faire de fausses clefs, et avaient envoyé un message au Duc pour convenir du jour et de l'heure de l'entreprise. Il en chargea Hector de Saveuse, et lui-même, avec son armée, s'avança jusqu'à Montlhéry. Mais un pelletier de la rue Saint-Jacques, qui était du complot, troublé des malheurs qui en pourraient résulter, s'en vint, quelques heures avant, avertir le prévôt de Paris, et promit de tout révéler, si on lui assurait son pardon et une grande récompense. Le prévôt s'arma sur-le-champ, et vint saisir tous les conjurés, qui étaient assemblés chez Jacques Brulard, conseiller au parlement. Le connétable envoya une troupe d'arbalétriers à la porte Saint-Marceau ; et lorsque les Bourguignons se présentèrent, ils furent assaillis d'une grêle de traits, et le sire de Saveuse fut lui-même blessé. Il se retira au village de Saint-Marceau. Les gens de Paris sortirent et vinrent l'attaquer. Le combat fut vif; mais il se maintint, et repoussa la garnison. Les auteurs de la conspiration eurent la tête tranchée [1]. Il y eut un grand nombre de personnes emprisonnées. Le marchand pelletier reçut une forte sommes d'argent; on le nommait le sauveur de la ville. Tous les

1 Juvénal. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

partisans du duc de Bourgogne recommencèrent à se tenir en crainte et en repos.

Voyant que l'affaire était manquée, et que la mauvaise saison s'avançait, le Duc congédia la plus grande partie de ses hommes d'armes; il mit de bonnes garnisons dans les villes importantes : Jean de Luxembourg à Montdidier, Hector de Saveuse à Beauvais, le seigneur de l'Isle-Adam à Pontoise. Puis il alla à Chartres chercher la reine, et la conduisit à Troyes. Le connétable les attaqua en route près de Joigny, mais fut repoussé. Arrivés dans cette ville, ils y établirent leur résidence. La reine l'institua d'abord, par lettres du 12 janvier, gouverneur général du royaume. Ils créèrent encore un parlement et une chancellerie pour les provinces d'alentour. Eustache de Laistre reprit l'office de chancelier. Le duc de Lorraine vint les joindre, et ils le nommèrent connétable. Presque partout, la France se rangeait à leur obéissance. Le prince d'Orange fut envoyé en Languedoc, et y fit reconnaître l'autorité de la reine et du Duc. L'hiver se passa ainsi. Le peuple des villes se révoltait contre le roi, criait : « Vive Bourgogne! à bas les » aides! » maltraitait ou tuait les officiers du roi et les fermiers qui étaient chargés de recevoir l'impôt, et même pillait les gens riches en les appelant Armagnacs. Rouen, se révoltant une seconde fois, se remit aux Bourguignons, et mille cruautés y furent commises.

En même temps, le connétable, les sires de Barbazan et Tanneguy Duchâtel s'étaient remis à tenir la campagne, à courir sur les compagnies de Bourgogne et à assiéger les châteaux et forteresses où l'on faisait peu de quartier quand on pouvait les prendre. Encouragés par la prise d'Étampes, de Montlhéry, de Marcoussis et de Chevreuse, qu'ils avaient emportés d'assaut, ils voulurent mettre un terme aux courses que le bâtard de Thian, capitaine de Senlis, faisait jusqu'aux portes de Paris, et résolurent d'aller mettre le siége devant cette ville. Pour qu'elle se rendît plus volontiers, ils emmenèrent le roi avec eux. Les bourgeois ne demandaient qu'à traiter; mais le bâtard et les gens de guerre étaient les maîtres : toutefois, se voyant pressés par une forte armée, ils convinrent de remettre la ville s'ils n'étaient pas secourus le 19 avril; ils donnèrent six otages, et envoyèrent aussitôt un message au comte de Charolais. Le

1 1417, v. st. L'année commença le 28 mars.

jeune prince avait grande envie de s'y rendre lui-même, son conseil s'y opposa. Messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseuse furent chargés de cette affaire [1]; ils rassemblèrent à Pontoise des gens pris dans les diverses garnisons, et, avec la plupart des nobles de Picardie, ils arrivèrent le 18 devant la ville. Le connétable fit aussitôt armer son monde, et mit l'armée en bataille; pour lors la garnison sortit, pilla le camp et y mit le feu; les malades périrent, plusieurs marchands furent tués. Le connétable furieux fit trancher la tête et pendre par quartiers au gibet quatre des otages de la ville, n'épargnant que l'abbé de Saint-Vincent et un avocat du roi. Le bâtard de Thian avait cinquante prisonniers, il les fit périr sur-le-champ; deux femmes furent même noyées. Le connétable fit aussi tuer tous ceux qu'il avait.

Telle était la cruauté avec laquelle se faisait cette guerre maudite, où le fils combattait contre le père, le frère contre le frère; où l'on ne voyait que rapines et meurtres. Chacun prenait les armes d'abord pour se défendre, bientôt après pour se venger ou se livrer au pillage [2]. Les moines laissaient leurs habits de religion, pour vêtir les harnais de guerre, monter à cheval, et s'exercer aux armes. Ils prenaient des gens à leurs ordres, se faisaient aussi capitaines de compagnies, et dérobaient le bien d'autrui à main armée comme les autres. Les forêts étaient remplies de brigands; le pays se dépeuplait; les uns s'en allaient aux provinces lointaines où il n'y avait pas de guerre, les autres étaient tués par les compagnies ou mouraient de faim. Les gens de guerre de l'un et de l'autre parti ne recevaient pas la solde promise, et ne connaissaient plus de discipline ni d'obéissance. Les troupes du connétable refusaient sans cesse de quitter Paris pour s'en aller combattre les Bourguignons, et lorsqu'elles se mettaient en campagne, c'était pour tout ravager.

Le connétable avait marché vers les gens qui venaient secourir Senlis. Il envoya de la part du roi, qui chevauchait avec lui, deux hérauts pour demander aux seigneurs bourguignons qui ils étaient et ce qu'ils prétendaient : « Je suis Jean de Luxembourg, répon-
» dit ce seigneur, et j'ai avec moi le sire de Fosseuse, ainsi que
» beaucoup d'autres seigneurs; nous venons ici par ordre de mon-
» seigneur de Bourgogne, pour servir le roi et secourir sa bonne

1 Monstrelet — 2 Juvénal.

» ville de Senlis contre le comte d'Armagnac. Nous sommes prêts à » le combattre lui et les siens, s'il veut nous indiquer lieu pour » cela ; mais nous ne combattons pas le roi, nous sommes ses fidèles » vassaux et ses loyaux sujets. » Quand on rapporta cette réponse au connétable : « Puisque ce n'est ni le duc de Bourgogne, ni son » fils, il n'y a pas grand'chose à gagner ici ; ces compagnons-là ne » sont pas riches et ne cherchent qu'à s'enrichir, il vaut mieux » nous en aller. » D'ailleurs il venait d'apprendre qu'une autre compagnie de Bourguignons s'avançait du côté de Dammartin pour couper sa retraite vers Paris. Il ramena le roi au plus vite, et les Bourguignons se retrouvèrent maîtres de tout le pays [1].

Pendant que la Brie, le Vexin et toute la contrée à l'entour de Paris étaient ainsi désolés, le roi d'Angleterre conquérait la Normandie sans obstacle ; Cherbourg et Rouen étaient les seules villes, à peu près, dont il ne se fût pas emparé. Évreux était aussi défendu par Raymond de la Guerre, vaillant chevalier armagnac. Tous ces pays étaient aussi malheureux, et en aussi grand désordre que les provinces où combattaient les Armagnacs et les Bourguignons ; c'était pitié que de voir la destruction du royaume et la rage que les Français avaient les uns contre les autres, au lieu de se réunir contre leurs anciens ennemis.

De si grands maux avaient pourtant décidé quelques-uns des conseillers du roi à traiter avec le duc de Bourgogne [2]. Le sire de la Tremoille et l'évêque de Paris appuyaient surtout ce sage projet. Le duc de Bourgogne et la reine tenaient aussi un langage raisonnable et pacifique en apparence. Le comte de Savoie conjurait son beau-frère de Bourgogne de finir les maux du royaume de France et offrait son entremise [3]. Des ambassadeurs furent envoyés par le Dauphin à Montereau, par le Duc, à Bray-sur-Seine. Chaque jour ils s'assemblaient à moitié chemin au village de la Tombe. Le pape, Martin V, qui avait été récemment élu au concile de Constance, touché des calamités de la France et des guerres qui déchiraient le plus beau des royaumes chrétiens, donna ordre aux deux cardinaux des Ursins et de Saint-Marc, de s'y rendre pour travailler au rétablissement de la paix. Le duc de Bourgogne, qui se trouvait à Dijon, les reçut à leur passage, avec toute sorte d'honneurs,

1 Monstrelet. — 2 Le Religieux de Saint-Denis. — 3 Guichenon.

et leur fit de riches présens. Ils arrivèrent à Montereau et assistèrent aux conférences de la Tombe. Le cardinal de Saint-Marc se rendit ensuite à Paris pour décider le Dauphin à la paix. Enfin, après beaucoup de messages et de pourparlers, par l'influence des cardinaux et du sire de la Tremoille, les articles furent signés le 23 de mai, pour être ensuite ratifiés par les deux partis. On les porta à la reine à Troyes, et en même temps le cardinal de Saint-Marc vint les communiquer au conseil du roi, à Paris, et en presser l'approbation. Entre autres articles, le duc de Bourgogne avait consenti que les finances fussent gouvernées par trois généraux, dont un serait nommé par le Dauphin, un autre par lui.

La nouvelle de la paix répandit la joie dans Paris. Cependant le comte d'Armagnac s'était opposé de tout son pouvoir à cette conclusion ; il avait redoublé de rigueur et de cruauté envers les Parisiens ; ses gens d'armes maltraitaient tout le monde, sans qu'on en pût avoir justice. Depuis le retour de Senlis, ils étaient plus furieux encore à cause de leur défaite ; personne ne pouvait sortir de la ville sans être dévalisé et frappé. Lorsqu'on allait s'en plaindre au connétable ou au prévôt, ils répondaient : « Qu'alliez-vous faire » là ? » Ou bien : « Si c'étaient les Bourguignons, vous ne vous » plaindriez pas. » Les serviteurs de l'hôtel du roi étant allés au bois de Boulogne chercher des branches pour fêter le 1er mai, les hommes d'armes qui gardaient la Ville-l'Évêque tombèrent sur eux et en blessèrent plusieurs. En même temps, l'on faisait prendre les ornemens des églises et jusqu'aux vases de Saint-Denis [1]. On voulut tirer de l'argent de la ville par de nouvelles exactions ; malgré la crainte où vivaient les bourgeois, il leur fallut pourtant s'y refuser, et braver la colère du connétable, car ils ne pouvaient plus rien payer. Les vivres étaient devenus d'une extrême cherté, à cause du ravage des campagnes. On faisait travailler les pauvres ouvriers pour l'artillerie, sans les payer et en les traitant de canaille. Enfin on ne peut imaginer l'effroyable haine que les Parisiens avaient conçue contre le comte d'Armagnac. Comme il arrive toujours, il courait parmi le peuple mille rumeurs qui augmentaient son désespoir et sa secrète fureur [2]. On disait que les gens d'armes armagnacs avaient brûlé des hommes et des enfans

1 Journal de Paris. — 2 *Idem.*

qui n'avaient pu leur payer rançon. On assurait que la toile qu'ils avaient prise par force chez les marchands n'était point, comme ils le disaient, pour faire des tentes et des pavillons, mais pour coudre toutes les femmes dans des sacs, et les jeter à la rivière. On répandait encore que le connétable voulait faire égorger tous les habitans, et que ceux qui devaient être épargnés venaient de recevoir secrètement un écu de plomb gravé d'une croix rouge et des léopards d'Angleterre. On l'accusait d'avoir dit qu'il vendrait plutôt Paris aux Anglais, que d'y recevoir les Bourguignons [1].

Mais la rage fut bien plus grande encore lorsqu'on sut dans la ville, qu'au conseil du roi, le connétable, le chancelier, le prévôt, Raymond de la Guerre et maître Martin Gouge, autrefois évêque de Chartres, depuis évêque de Clermont, s'étaient opposés au traité qui venait d'être signé et publié. Ils avaient dit que c'était un déshonneur pour le roi, et que ceux qui proposaient une semblable paix étaient des traîtres. Le chancelier avait déclaré que le roi la pourrait sceller lui-même, mais que jamais elle ne serait scellée par lui. Le connétable avait refusé de venir au conseil que le Dauphin avait convoqué pour en délibérer.

Tout Paris tremblait tellement devant lui, qu'il semblait que son autorité n'y pût jamais être détruite. Cependant, un jeune homme, nommé Perrinet Leclerc, fils d'un riche marchand de fer, sur le Petit-Pont, homme fort estimé et quartenier, avait été, quelques jours auparavant, tandis qu'il faisait le guet à la porte Saint-Germain, injurié et battu par les serviteurs d'un des seigneurs du conseil du roi. Il alla porter sa plainte au prévôt, qui n'en tint compte. Pour lors, il jura de s'en venger. Comme on était au plus fort de l'indignation contre le connétable, et qu'on savait ce Perrinet Leclerc plein de courage et de résolution, les parens du sire de l'Isle-Adam, partisans secrets du duc de Bourgogne, lui vinrent proposer d'introduire ce seigneur dans la ville avec la garnison de Pontoise, dont il était capitaine. Perrinet Leclerc y consentit, et assembla quelques-uns de ses compagnons, jeunes gens de moyenne condition, de conduite assez déréglée, de beaucoup de témérité, et de peu de réflexion. Il y en avait jusqu'à six ou sept, la plupart fils de bouchers. Ils envoyèrent quelques-uns des leurs à

1 Monstrelet. — Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis.

Pontoise pour tout disposer avec le seigneur de l'Isle-Adam. La garnison de Pontoise n'était pas nombreuse, mais le seigneur de l'Isle-Adam était vaillant. Il assembla les garnisons des forteresses voisines où se trouvaient aussi des chevaliers bourguignons, gens de courage et d'entreprise, à savoir : Guy de Bar, le seigneur de Chastellux, le seigneur de Chevreuse, Ferry de Mailly, Lyonnet de Bournonville. Entre eux tous, à peine réunissaient-ils sept ou huit cents chevaux : c'était bien peu pour une si grande entreprise. Ils eurent confiance en la fortune; et la chose fut résolue [1].

Le lendemain du jour où la paix avait été connue à Paris, dans la nuit du 28 au 29 mai, le seigneur de l'Isle-Adam se présenta à la porte Saint-Germain-des-Prés. Perrinet Leclerc avait dérobé les clefs sous le chevet du lit de son père; il ouvrit doucement, les Bourguignons entrèrent en silence. Perrinet referma les portes et jeta les clefs par-dessus le mur. La troupe s'en alla à petit bruit le long de la rivière jusqu'au Châtelet. Là ils trouvèrent environ quatre cents Parisiens armés qui avaient été mis dans le complot. Alors on se partagea en plusieurs bandes : le seigneur de l'Isle-Adam s'en alla vers l'hôtel Saint-Paul, les autres prirent la rue Saint-Honoré pour s'emparer du comte d'Armagnac. Une autre troupe suivit la rue Saint-Denis. Tous criaient : « Notre-Dame de » la paix! Vive le roi! Vive Bourgogne! que ceux qui veulent la » paix s'arment et nous suivent. » De toutes parts le peuple sortait des maisons, reprenant les couleurs et la croix de Bourgogne, et répétant les mêmes cris.

Surpris sans nulle défense au milieu de la nuit, les Armagnacs ne pouvaient ni s'assembler, ni tenter une résistance. Au premier bruit, Tanneguy Duchâtel, prévôt de Paris, courut chez le Dauphin, l'enveloppa dans le drap de son lit, et l'emporta. Robert-le-Masson, son chancelier [2], lui donna son cheval, et ils le conduisirent en toute hâte dans le château de la Bastille. Maître Martin Gouge, évêque de Clermont, Louvet, président de Provence, qui était nouvellement dans la faveur du jeune prince, se sauvèrent avec lui dans la forteresse. Un plus grand nombre s'y serait réfugié, mais un chevalier bourguignon, Daniel de Gouy, accourut de ce côté.

1 Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Saint-Remy. — Fenin. — Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis. — 2 Dutillet.

On ne trouva pas le connétable, il s'était caché ; mais le peuple s'en allait de maison en maison, conduisant les gens d'armes chez les divers serviteurs du Dauphin, chez ceux qui avaient part au gouvernement, chez les gens qu'on accusait d'être Armagnacs ; on pillait leurs maisons, on les traînait en prison. Le chancelier, Raymonnet de la Guerre, les évêques de Senlis, de Bayeux, de Coutances, furent saisis. La foule s'introduisit avec violence au collége de Navarre et voulait massacrer les maîtres et les étudians qui passaient pour Armagnacs ; le sire de l'Isle-Adam arriva à temps pour les sauver. Maître Juvénal fut secrètement averti de la part du sire Guy de Bar, à qui il avait autrefois rendu un service, et n'eut que le temps de s'échapper. Le désordre fut grand. Cependant ce premier jour, il n'y eut que trois hommes de tués, pour avoir, disait-on, crié : « Vive Armagnac ! »

Le seigneur de l'Isle-Adam avait enfoncé les portes de l'hôtel Saint-Paul, et s'était présenté devant le roi : « Comment se porte » mon cousin de Bourgogne ? lui dit le malheureux prince, il y a » long-temps que je ne l'ai vu. » Ce furent toutes ses paroles. Dès qu'il fit jour, on le mit à cheval et on le promena par les rues en signe d'approbation de tout ce qui se faisait. Il ne restait plus nulle raison ni mémoire à ce pauvre prince ; peu lui importait entre les mains de qui il tombait, et ce qu'on ordonnait en son nom. Il ne savait plus ce que c'était qu'Armagnac ou Bourguignon.

Le sire Guy de Bar fut nommé prévôt de Paris en place de Tanneguy Duchâtel. Dès le lendemain, sur les représentations du parlement [1], il chercha à remettre un peu d'ordre dans la ville, où tout était au pillage. On remplissait les prisons des gens que l'on saisissait ; on en renfermait dans les maisons pour les mettre à rançon. Il défendit toutes ces violences, et fit publier en même temps que tous ceux qui auraient connaissance du lieu où se cachaient le comte d'Armagnac et ses partisans, eussent à le révéler sous peine de confiscation de corps et de biens. Aussitôt après, un pauvre maçon alla raconter au prévôt que le connétable s'était caché chez lui. Le prévôt y courut et le trouva en effet. Il le fit monter sur son propre cheval derrière lui et le mena dans la prison du Châtelet.

1 Registres du parlement. — Juvénal. — Monstrelet.

Cependant le sire Tanneguy Duchâtel s'était bien aperçu qu'il n'y avait dans la ville qu'un très-petit nombre de gens d'armes bourguignons. Il fit venir en toute hâte du monde des garnisons voisines. Le vaillant sire de Barbazan y arriva de Corbeil; le sire de Rieux qui, depuis un an, avait succédé à son père dans l'office de maréchal, se joignit à eux, et, le 11 juin au matin, ils sortirent de la Bastille à la tête de seize cents hommes, par la rue Saint-Antoine, criant : « Vive le roi, le Dauphin et le comte d'Arma-» gnac! » Ils voulurent d'abord se porter à l'hôtel Saint-Paul; le roi avait été, dès la veille, conduit au Louvre. Dans le premier moment, ils poussèrent jusqu'à la porte Baudoyer; peut-être même auraient-ils pu arriver au Châtelet, et délivrer une grande partie des prisonniers; déjà même sur leur passage on commençait à reprendre la croix de France; mais ils marchaient avec désordre; quelques-uns entraient dans les maisons pour piller; d'autres criaient : « A » mort! à mort! tuez tout [1]! » On entendit même le cri : « Vive le roi d'Angleterre! »

Le peuple, qui avait déjà tant de crainte et d'horreur pour les Armagnacs, fut plus tôt armé et en défense que les hommes d'armes de Bourgogne. Le nouveau prévôt se mit à la tête des hommes de la commune, et avec une ardeur incroyable, ils tombèrent sur la troupe de Tanneguy Duchâtel [2]. Elle fut bientôt repoussée, enveloppée, et rentra dans la Bastille après avoir perdu plus de quatre cents hommes. Mais ce ne fut pas tout : la populace, tout émue d'épouvante et de fureur, ayant ainsi pris les armes et fait couler du sang, commença un horrible massacre; elle allait dans les hôtelleries et dans les maisons chercher les Armagnacs, et les assommait dans les rues à coups de hache. La rage était si grande, que ceux qui ne pouvaient en tuer, frappaient sur les cadavres étendus par terre et les meurtrissaient. Les femmes et les enfans eux-mêmes venaient maudire et injurier ces corps sanglans. « Chiens de traî-» tres, disaient-ils, vous êtes encore mieux traités qu'à vous n'ap-» partient. Plût à Dieu qu'il y en eût davantage et que tous fussent » en cet état! » Il n'y avait pas une rue un peu fréquentée où l'on ne vît un tel spectacle.

Dès le lendemain, les Bourguignons commencèrent à arriver en

1 Juvénal. — Journal de Paris. — 2 Journal de Paris.

foule. Le sire de Luxembourg, les frères Fosseuse, Jean de Poix, et les capitaines des garnisons de Picardie, venaient l'un après l'autre, comptant être encore à temps pour faire quelque bon butin. Ils se logèrent aux environs de la Bastille. Le sire Tanneguy en avait emmené le Dauphin, et l'avait conduit à Melun. Les gens qu'il y avait laissés, se voyant environnés et sans secours, demandèrent à en sortir, à condition qu'on leur garantirait corps et biens. Le seigneur de l'Isle-Adam leur accorda cette condition, et nomma capitaine de la Bastille le sire de Canny qu'on y trouva prisonnier. Le 2 de juin, il fit tenir par le roi un grand conseil au Louvre. Il ne s'y trouvait de seigneur du sang royal, que messire Charles, comte de Clermont, fils du duc de Bourbon et qui n'était qu'un enfant. Le comte de Tripoli, frère du roi de Chypre, allié à la maison royale, était aussi resté à Paris. Les cardinaux de Bar et de Saint-Marc, qu'à grand'peine on avait sauvés de l'aveugle fureur du peuple, l'évêque de Paris, épargné parce qu'il avait conseillé la paix, l'archevêque de Rouen, le seigneur de Chastellux, le prévôt de Paris, formaient ce conseil. On résolut d'envoyer une grande ambassade au Dauphin, pour le supplier de revenir à Paris. On fit demander un sauf-conduit. Mais le Dauphin avait seulement traversé Melun, et avait poursuivi sa route vers Bourges.

Ce qui empêchait le plus de remettre le bon ordre dans la ville de Paris, c'est qu'il n'y avait là aucun des grands du royaume, qui pût y exercer son autorité. Le duc de Bourgogne était fort éloigné au moment où se passaient de si grandes choses en son nom. La nouvelle lui en arriva, comme il revenait de Montbelliard, où il avait eu une entrevue avec l'empereur : il s'y trouvait encore le jour même que le seigneur de l'Isle-Adam était entré dans Paris [1]. On fut donc beaucoup de jours sans savoir ses volontés. On ne pouvait même dire au peuple précisément le lieu où le Duc se trouvait [2]; cela le rendait plus inquiet, et il était impossible de le faire obéir. Le prévôt n'osait faire justice de tous les crimes qui se commettaient. D'ailleurs ce désordre convenait assez aux capitaines bourguignons; ils y faisaient bien leurs affaires, et s'enrichissaient grandement, surtout en mettant à rançon les gens riches, qui se

1 Histoire de Bourgogne. — Lettre du Duc, datée le 29 mai de Montbeillard.
2 Journal de Paris. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

rachetaient de la mort et de la prison. On disait que les seigneurs de Chastellux, de Bar et de l'Isle-Adam s'étaient de la sorte procuré au moins cent mille écus chacun. Comme ce dernier était le principal en autorité, et que ses domaines étaient tout auprès de Paris, il n'y avait pas un de ses vassaux qui n'arrivât pour profiter de l'occasion. Ses paysans même s'armaient, venaient à Paris faire les gentilshommes, tirer de l'argent des Armagnacs, et le dépenser. Il y en avait qui faisaient venir leurs femmes, et leur achetaient de belles robes, comme à de nobles demoiselles. D'autres chefs de Bourgogne pillaient d'une façon plus rude et plus cruelle, comme de vrais brigands, prenant l'argenterie dans les maisons et même dans les églises. Les sires de Saveuse et de Crèvecœur se firent remarquer entre tous, par leur rapacité et leur violence. Ce fut à grand'peine que le prévôt de Paris sauva l'abbaye de Saint-Denis de leurs mains avides.

Les Bourguignons s'emparaient aussi des différentes charges. Le sire de Chastellux se fit nommer, dès le 6 juin, maréchal, en place du maréchal de Rieux, et le sire Charles de Lens, amiral, au lieu de messire de Braquemont.

On avait bien député vers la reine, qui était toujours à Troyes et dont on aurait pu recevoir des ordres; mais elle ne sut rien résoudre en l'absence du duc de Bourgogne. Seulement on disait qu'elle ne voudrait jamais rentrer dans Paris tant qu'on laisserait vivre une telle quantité d'Armagnacs. Néanmoins elle envoya deux hommes fort sages, le sire de Neufchâtel et maître Philippe de Morvilliers. Ce choix donna quelque espérance que les meurtres et les pillages allaient enfin cesser; il en fut tout autrement.

Bien qu'on apprît chaque jour que les villes et forteresses, jusqu'à la frontière de Picardie, se mettaient en l'obéissance du duc de Bourgogne, il s'élevait sans cesse des alarmes parmi le peuple; il ne se passait pas de nuit qu'on ne criât aux armes; on se levait, on courait les rues, on allumait de grands feux. Tout ce mouvement plaisait beaucoup à la populace, et maintenait le désordre. Enfin, dans la nuit du dimanche 12 juin, on cria par toute la ville que les Armagnacs revenaient pour délivrer les prisonniers; qu'ils étaient à la porte Saint-Germain. — « Non, disaient d'autres, à la » porte Saint-Marceau ». On s'assembla sur la place Maubert; tout le quartier des halles et de la Grève s'y porta en foule. On courut à une

porte, puis à l'autre. Il n'y avait nulle cause d'alarme. Parmi le peuple se trouvaient plusieurs de ces bouchers bannis depuis cinq ans, et qui revenaient se venger. Mais le principal conducteur de cette émeute était un nommé Lambert, potier d'étain [1]. Ils se portèrent aux prisons de la ville, criant, comme des insensés, qu'il fallait aviser à ce qu'on devait faire. Bientôt les plus furieux, élevant une voix terrible et agitant leurs armes commencèrent à dire : « Que la ville et les bourgeois n'auraient jamais de repos tant qu'il » resterait un Armagnac. » Bientôt ils s'engagèrent par serment à les exterminer; puis, aux cris de : « Vive la paix, vive le duc de Bourgogne! » ils se portèrent aux prisons.

Le prévôt, le seigneur de l'Isle-Adam, messire de Luxembourg, le sire de Fosseuse accoururent avec environ mille chevaux; ces furieux étaient plus de quarante mille; on ne pouvait employer la force. Le sire de Bar implora leur justice, leur raison, leur pitié, s'efforçant de les calmer : « Maugrebleu, répondaient-ils, de votre » justice, de votre raison et de votre pitié! Maudit soit de Dieu qui » aura pitié de ces traîtres d'Armagnacs; ce sont des Anglais, ce » sont des chiens. Ce sont eux qui ont détruit et ravagé le royaume » de France. Ils l'avaient vendu aux Anglais. — Oui, disaient d'au- » tres, ils avaient déjà fait faire des étendards pour le roi d'Angle- » terre, afin de les planter sur les portes de la ville. Ils nous faisaient » travailler pour rien, et quand nous demandions notre salaire, ils » nous disaient : Canaille; n'avez-vous donc pas un sou pour acheter » une ficelle et vous aller pendre! — Et ne voulaient-ils pas nous » tuer? ajoutait-on; ils avaient fait des sacs pour noyer nos femmes » et nos enfans. Nos portes allaient être marquées à la craie. Tout » le quartier des halles devait être exterminé. — De par le diable, » ne nous en parlez plus; par la sangbleu, ce que vous direz ne » servira à rien. »

Quant le prévôt les vit enflammés d'une telle rage, il n'osa plus leur résister : « Mes amis, faites ce qui vous plaira, » dit-il. Ils accoururent d'abord à la tour du palais, où se trouvaient le chancelier et le connétable qu'on y avait transférés. Ils les tirèrent dans la cour, les tuèrent, les dépouillèrent; puis, avec une horrible

1 Journal de Paris. — Registres du parlement. — Saint-Remy. — Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

cruauté, ils découpèrent sur le corps du connétable, une lanière de sa peau, qui descendait de l'épaule droite au côté gauche, pour figurer l'écharpe des Armagnacs.

De là ils coururent à la prison du prieuré de Saint-Éloi, proche du palais, et tuèrent à coups d'épée et de hache ceux qui y étaient renfermés. Le sire de Villette, abbé de Saint-Denis, avait revêtu ses ornemens sacerdotaux, et s'était réfugié à l'autel dans la chapelle, où il tenait élevé la Sainte-Hostie. Rien ne pouvait rappeler ces furieux au respect ni à la pitié. Déjà ils agitaient au-dessus de la tête du saint abbé leurs haches qui dégouttaient de sang sur sa chasuble; heureusement le sire de l'Isle-Adam arriva, et parvint, non sans peine, à sauver cet homme vénérable.

Puis ils se précipitèrent au petit Châtelet. Un des leurs s'introduisit dans la prison; et faisant l'appel des prisonniers, il les faisait sortir chacun à leur tour. A mesure qu'ils passaient le guichet en courbant la tête, les assassins les frappaient de leurs haches et de leurs épées, les abattaient, puis jetaient leur corps dans la rue. Ce fut ainsi que périrent l'évêque de Coutances, fils du chancelier, les évêques de Senlis, de Bayeux et d'Évreux. Aucun ne fut épargné. L'évêque de Coutances offrit une forte rançon et n'en fut pas écouté davantage. Avec eux furent tués deux présidens au parlement, des maîtres des requêtes, des gens de la chambre des comptes et beaucoup d'hommes notables. Ensuite ils se portèrent au grand Châtelet, où était entassée une foule de prisonniers. Quelques-uns s'étaient procuré des armes; et comme cette prison était forte, aidés de leurs gardiens, ils défendirent l'entrée pendant près de deux heures; on les étouffa de fumée; puis, pénétrant dans la prison, les assassins jetaient les prisonniers par les fenêtres, sur les fers des piques qu'on présentait pour les recevoir.

Les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire, du Temple, furent forcées de même, et tous ceux qui s'y trouvaient mis à mort, hormis dans la prison du Louvre, par respect pour la présence du roi. Ces furieux n'écoutaient rien, ne regardaient rien. Il y eut des concierges et des geôliers massacrés. Les prisonniers pour dettes furent égorgés comme les autres, bien qu'il y en eût qu'on savait du parti bourguignon. On avait du sang jusqu'à la cheville dans la cour des prisons. On tua aussi dans la ville

et dans les rues. Les malheureux arbalétriers gênois étaient chassés des maisons où ils étaient logés et livrés à la populace furieuse. Des femmes et des enfans furent mis en pièces. Une malheureuse femme grosse fut jetée morte sur le pavé, et comme on voyait son enfant palpiter encore dans ses flancs : « Tiens, disait-on, le petit » chien remue encore. » Mille horreurs se commettaient sur les cadavres. On leur faisait une écharpe sanglante comme au connétable; on les traînait dans les rues. Les corps du comte d'Armagnac, du chancelier, de Raymonnet de la Guerre, furent ainsi promenés sur une claie dans toute la ville, puis laissés durant trois jours sur les degrés du palais [1].

Enfin le massacre dura sans interruption depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, sans qu'on pût arrêter cette populace furieuse; quelque déplaisir qu'en éprouvassent les seigneurs bourguignons, il n'y en avait pas un assez hardi pour dire autre chose que : « Mes enfans, vous faites bien. » On estima communément que dans cette journée il avait péri quinze cents personnes; d'autres disaient le double. On rendit compte au parlement de plus de huit cents. Les serviteurs du duc de Bourgogne lui écrivirent quatre cents.

Après cette déplorable sédition, le bon ordre ne se rétablit point; ce n'était chaque jour que supplices, assassinats, vexations de toutes sortes. Chacun exerçait librement ses vengeances, ou contentait sa rapacité. Les courses des garnisons de Meaux, de Corbeil ou de Melun renouvelaient sans cesse la sanguinaire fureur du peuple. Le prévôt fut obligé de faire placer de fortes barrières devant le Châtelet. Toutes les folies qu'on avait vues six ans auparavant avaient recommencé. Hommes, femmes, enfans, prêtres, moines, n'auraient pas été en sûreté, s'ils n'avaient pas porté le chaperon bleu et la croix de Bourgogne. Comme les Armagnacs avaient fait, pendant leur puissance, une confrérie religieuse, qui portait l'écharpe blanche, il fallut avoir aussi une confrérie bourguignonne; elle s'appela de Saint-André, et prit pour signe une couronne de roses rouges [2], de sorte que, même les prêtres de la paroisse de Saint-Eustache, avaient sur la tête une coiffure de roses; car il y avait des ecclésiastiques et des curés qui, par peur ou par

1 Juvénal. — 2 Journal de Paris.

affection, n'étaient pas les moins passionnés. De même qu'ils avaient fait l'autre fois, ils refusaient les sacremens et la sépulture en terre sainte aux Armagnacs; ils ne voulaient pas baptiser leurs enfans.

Cependant, ni le Duc ni la reine ne se pressaient de revenir à Paris. Il passa le mois de juin à Dijon, donna mandement à ses hommes d'armes de s'assembler à Châtillon-sur-Seine, et partit lui-même dans les derniers jours du mois, arriva à Troyes, y séjourna encore dix jours, et ne fit son entrée à Paris que le 14 juillet, avec la reine. Le peuple les reçut en grande joie, criant : « Noël et vive le duc de Bourgogne! » Six cents bourgeois étaient venus au-devant d'eux, vêtus de huques bleues, avec la croix de Saint-André; ils en offrirent deux belles en velours au Duc et à son neveu le comte de Saint-Pol; de toutes les fenêtres, on jetait des fleurs sous leurs pas; ils descendirent à l'hôtel Saint-Paul, où le roi fit bon accueil à la reine.

Dans les jours qui suivirent, de grands conseils furent tenus pour régler le gouvernement du royaume. Le duc de Bourgogne se fit nommer capitaine de la ville de Paris. Déjà elle avait repris ses franchises et ses priviléges; les chaînes des rues y avaient été replacées. Le sire de Chastellux fut confirmé dans l'office de maréchal de France, de même que le seigneur de l'Isle-Adam, qui s'était fait nommer aussi avant l'arrivée du Duc, et le sire de Lens dans la charge d'amiral. Robert de Mailly fut grand-panetier; le sire de Neufchâtel grand-maître de la maison; le sire de Toulongeon, grand-maître de l'écurie; maître Eustache de Laistre reprit les sceaux, comme chancelier; maître Philippe de Morvilliers fut premier président du parlement. Cette cour recommença à avoir des audiences; elle les avait interrompues depuis le 29 mai, pour les affaires ordinaires, et le 31 juin pour les affaires extraordinaires. Un de ses soins fut de s'occuper des moyens de pourvoir à la nourriture de la ville, où régnait une extrême cherté; elle conjura le duc de Bourgogne de faire cesser les empêchemens que les gens d'armes apportaient au commerce du blé, s'autorisant de son nom, de celui du roi, ou de tout autre [1].

Ce n'était pas chose facile que de faire rentrer dans l'obéissance

1 Registres du parlement.

tout ce peuple et ces gens de guerre. Un nommé Bertrand, qui avait commandé une des compagnies de bouchers et de bannis, et que le Duc honorait beaucoup, avait été nommé capitaine de Saint-Denis; c'était lui qui avait sauvé l'abbaye des rapines du sire Hector de Saveuse. Celui-ci en garda rancune, et, peu après, le fit assassiner. Le peuple de Paris, lorsqu'il apprit ce meurtre, entra en grande colère; il voulait qu'on punît les seigneurs qui avaient tué Bertrand. Les bourgeois allèrent se plaindre au Duc. Le sire de Luxembourg, qui commandait les Picards, assura que cela s'était fait sans son ordre; et la faute en fut rejetée sur le bâtard de Roubaix et quelques autres jeunes gens assez déréglés qu'on fit sauver [1].

La disette, et la guerre qui se faisait presque jusqu'aux portes de la ville, portèrent enfin la populace à un nouvel accès de fureur. Le 20 août, elle s'attroupa encore devant le Châtelet, criant qu'on ne voulait pas faire justice des Armagnacs, et que tous les jours on en délivrait pour de l'argent. Les portes étaient fermées : on appliqua des échelles. Les prisonniers, qui savaient le sort dont ils étaient menacés, se défendaient avec des pierres et des briques, comme à un assaut, en criant : « Vive le Dauphin! » Bientôt les assassins pénétrèrent par le toit, et mirent à mort ceux qui se trouvaient dans la maison [2].

Après avoir forcé le grand et le petit Châtelet, ils s'en vinrent à la Bastille, et demandèrent qu'on leur livrât des prisonniers; comme on ne leur obéissait pas, ils commencèrent à jeter des pierres et des flèches, à démolir les murailles, à enfoncer les portes. Le duc de Bourgogne arriva; il s'efforça de les apaiser en leur parlant doucement et leur disant de bonnes paroles. Mais ces gens-là n'entendaient rien; ils voulaient emmener les prisonniers pour qu'on les mît en justice, « parce que, disaient-ils, ceux qu'on » enferme en ce château sont toujours délivrés par rançon. Une fois » sortis, ils recommencent à tenir la campagne pour nous affamer, » et font plus de mal qu'auparavant. » Le Duc, les voyant ainsi obstinés et indomptables, leur promit qu'il allait leur donner les prisonniers, s'ils voulaient promettre de les conduire au Châtelet sans leur faire de mal. Il s'entretint avec leurs capitaines, les laissa lui parler avec toute leur rudesse, ne s'offensa en rien de ce

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — 2 Journal de Paris.

qu'ils pouvaient dire; il prit même la main, dit-on, au principal d'entre eux, qui semblait conduire tout ce peuple, et qui n'était autre que Capeluche, le bourreau de la ville. Enfin, on s'engagea à respecter les malheureux prisonniers, et le Duc leur en fit donner sept ou huit. C'étaient messire Enguerrand de Marigny, messire Hector de Chartres, père de l'archevêque de Rheims, un riche bourgeois nommé Jean Taranne, et d'autres gens respectables; il obtint de garder près de lui le sire de Montmort, Jacquelin Trousseau et un troisième. Pour les autres, à peine furent-ils arrivés dans la cour du petit Châtelet, que, sans nulle pitié, sans nul souvenir des promesses faites, ils furent massacrés. Capeluche lui-même n'aurait pu les sauver, tant la populace était furiense. Pour lui arracher un respectable bourgeois, nommé Charles Culdoë, il fut obligé de le prendre en croupe sur son cheval. Il périt, ce jour-là, quatre-vingts ou cent personnes, et des femmes furent aussi égorgées. Il y en eut une à qui Capeluche trancha la tête au milieu de la rue [1].

Le lendemain on pensa que ces cruautés allaient continuer : les bandes d'assassins s'armèrent de nouveau, pour aller, disait-on, repousser les Armagnacs qui venaient de Meaux et de Melun; chacun s'enferma dans sa maison, tremblant de ce qui allait arriver. Ils se bornèrent cependant à aller demander les prisonniers de la tour du Louvre : il y en avait trois ou quatre; on les leur donna, et cette fois, à la grande surprise de ces pauvres gens qui attendaient la mort, ils furent conduits au Châtelet et remis au lieutenant du prévôt. Les séditieux allèrent aussi à l'hôtel de Bourbon, et y trouvèrent par hasard une bannière où était figuré un dragon. Ils s'imaginèrent que c'était l'étendard qu'on avait fait faire pour le roi d'Angleterre, et allèrent en grande hâte l'apporter au duc de Bourgogne, pour lui prouver que les Armagnacs avaient appelé les Anglais; puis ils déchirèrent cette bannière et couraient les rues, en en agitant les lambeaux.

Pour prévenir de pareilles scènes, il fallait enfin user de rigueur. Le duc de Bourgogne fit venir les bourgeois les plus notables, afin d'aviser avec eux à ce qu'il y avait à faire. Ils s'affligèrent avec le

1 Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

Duc de ces désordres, et lui dirent que ceux qui commettaient tous ces crimes étaient des gens de petit état, qui ne cherchaient qu'argent ou pillage. On disait aussi que ce Capeluche n'était que l'instrument des Legoix et des Saint-Yon, qui ne songeaient qu'à se venger. Le Duc fit défendre, sous peine de mort, qu'on se permît dorénavant aucun meurtre, ni aucun larcin; puis il dit à tous ces gens furieux : « Vous feriez mieux d'aller mettre le siége de-
» vant Montlhéry et Marcoussis, pour en chasser les ennemis du
» roi qui viennent tout ravager jusqu'à la porte Saint-Jacques, et
» qui empêchent de faire la moisson. — Volontiers, crièrent tout
» d'une voix ces méchantes gens, donnez-nous des capitaines. »
Dès le lendemain, le seigneur de Cohens, messire Gautier de Rupes et d'autres chevaliers en menèrent plus de six mille devant Montlhéry [1].

Dès qu'ils eurent quitté la ville, le Duc fit saisir cet infâme Capeluche, dont il ne se consolait pas d'avoir touché la main; le prévôt lui fit son procès, ainsi qu'à deux de ses principaux complices. Les précautions nécessaires avaient été prises. Les honnêtes bourgeois s'étaient armés et maintinrent le repos de la ville, d'accord avec des gens d'armes et des archers. Capeluche fut conduit aux halles; c'était son valet qui devait lui trancher la tête. Il lui expliqua bien comment il fallait s'y prendre, aiguisa le fer de la hache, ajusta le bloc comme s'il eût été encore, non le patient, mais l'exécuteur, cria merci à Dieu et tendit le cou [2].

Les gens de Paris qui étaient au siége de Montlhéry apprirent bientôt ces nouvelles; déjà ils trouvaient que les capitaines qu'on leur avait donnés les trahissaient, que sans eux ils auraient pris la forteresse, et qu'il fallait bien qu'ils eussent reçu de l'argent des Armagnacs. Le moindre pourparler avec les assiégés leur semblait perfidie. Ils revinrent en foule à Paris; on leur ferma les portes. Alors ils s'établirent pendant quelques jours dans les villages d'alentour, à Saint-Germain-des-Prés, à Notre-Dame-des-Champs, à Saint-Marceau et à Saint-Denis où ils massacrèrent les prisonniers qu'ils trouvèrent dans les prisons de la ville et de l'abbaye [3]. Ils n'avaient plus que leurs capitaines bourgeois, et cependant ils se

1 Journal de Paris. — 2 Monstrelet. — Journal de Paris. — 3 Le Religieux de Saint-Denis.

gardèrent si bien, que les compagnies d'Armagnacs ne vinrent pas les attaquer. Ils en étaient très-fiers, disant que sans les gentilshommes la guerre serait finie en deux mois, et qu'il n'y aurait plus d'Armagnacs; mais que les nobles ne voulaient pas la paix, parce qu'elle les empêcherait de gagner tant d'argent par les rançons. Ils n'étaient plus si contens du duc de Bourgogne, et avaient plus d'affection pour la reine. Il était, selon eux, devenu l'homme le plus lent et le moins résolu de tout le royaume. Quand il était dans une ville, il n'en savait plus sortir. Il ne portait point secours aux pauvres habitans de Rouen, qui étaient cruellement assiégés par les Anglais; il ne faisait point finir les ravages des Armagnacs, et les vivres continuaient à enchérir.

Lorsque le calme fut ainsi un peu rétabli à Paris, les bourgeois et chefs de maison vinrent faire serment au Duc de s'opposer de tout leur pouvoir à des conspirations ou émeutes pareilles aux damnables entreprises des 12 juin et 21 août, et de l'assister pour garder la justice du roi, ainsi que la tranquillité du royaume et de la bonne ville de Paris. Le duc de Bourgogne fit, de son côté, serment aux bourgeois de Paris de les assister pour servir loyalement le roi. Ils déclarèrent des deux parts qu'ils avaient grand déplaisir de ce qui était advenu par le fait du menu peuple; le Duc eût résisté, disait-il, à de telles entreprises, bien qu'il n'eût avec lui qu'un petit nombre de gens d'armes, s'il n'avait craint que les bourgeois n'y fussent consentans. Les bourgeois pareillement, craignant que monseigneur le duc de Bourgogne n'y eût consenti, n'avaient pas tenté d'y résister, jusqu'à ce que, par l'ordonnance du conseil du roi, on eût fait vider la ville à ces gens du menu peuple.

Malgré ce retour au bon ordre, on n'avait jamais vu une désolation pareille à l'état de la ville de Paris; la famine et la misère y avaient produit une épidémie terrible. Chaque jour, il mourait tant de monde que les prêtres ne suffisaient point à donner les sacremens et à célébrer les messes funèbres. Les méchantes gens qui avaient commis tant de meurtres, étaient, disait-on, atteints plus que les autres de la contagion : ce qui semblait un jugement de la Providence. Mais ils avaient fait tant de maux que, ne se fiant pas en la miséricorde de Dieu, ils mouraient comme des désespérés, sans repentir ni confession. Il y en eut un qui, se relevant tout à

coup, sortit dans les rues, en criant : « Je suis damné ! » et alla se jeter dans un puits. La maladie avait gagné les campagnes et les villages aux environs de Paris. On trouvait morts dans les bois les brigands qui y avaient pris leur retraite. Cette maladie emporta, dit-on, cinquante mille personnes en six semaines; le prince d'Orange, les seigneurs de Poix et de Fosseuse, et quelques autres des principaux gentilshommes du duc de Bourgogne y succombèrent.

Au milieu de tant de calamités, ce prince semblait abattu et embarrassé ; il ne savait donner à tout ce peuple qui souffrait d'autre consolation que des paroles. Les partisans du Dauphin s'enhardissaient chaque jour et reprenaient des villes et des forteresses, soit de force, soit en gagnant les gouverneurs. Les Anglais continuaient librement le siége de Roüen. Pendant ce temps, le Duc ne faisait autre chose que faire révoquer les excommunications prononcées contre lui, ou les sentences de l'évêché contre maître Jean Petit. Il rétablissait le corps des bouchers, ou distribuait des récompenses à ceux qui l'avaient servi ; mais il n'apportait remède à rien.

Son dessein avait été de traiter avec le Dauphin et de le ramener à Paris. Avant même qu'il y fût revenu avec la reine, le cardinal de Castres avait déjà tenté un accommodement. Le Dauphin avait répondu qu'il voulait bien obéir à sa mère et la servir comme c'est le devoir d'un bon fils; mais que rentrer dans une ville où il s'était commis tant de crimes et de tyrannies, lui serait un trop grand déplaisir [1].

En même temps, on avait témoigné les plus grands égards à la Dauphine qui était restée à Paris, et l'on offrait de la remettre à son mari avec tous ses joyaux et bagages. Les deux cardinaux envoyés par le pape s'entremirent pour obtenir cette paix. Le duc de Bretagne vint aussi y travailler ; c'était surtout dans ses efforts que les gens de bien mettaient leur espérance ; il emmena avec lui les jeunes ducs d'Anjou et d'Alençon ; ce fut à Corbeil qu'ils logèrent pour échapper à la contagion ; mais bientôt elle s'étendit aussi dans cette ville, et ils s'en allèrent à Brie-Comte-Robert. Les ambassadeurs du Dauphin, les conseillers du roi et du duc de Bourgogne, les

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du parlement. — Juvénal. — Histoire de Bretagne.

cardinaux s'assemblaient chaque jour à Charenton. On avait conclu une trève de trois semaines; ce fut un moment de répit. Pendant ce temps-là, à l'aide du duc de Bretagne et de ses serviteurs, beaucoup de personnes qui se tenaient cachées de peur des massacres, parvinrent à sortir de Paris et à s'en aller sur la Loire dans le pays du Dauphin.

Après quelques conférences, les articles qui avaient été arrêtés quatre mois auparavant à Bray et à Montereau, furent de nouveau approuvés et publiquement signés par la reine, le duc de Bourgogne, les princes et les légats, le 16 septembre, à Saint-Maur. La ville de Paris se montra ivre de joie, lorsqu'on publia ce projet de traité, qui semblait promettre un terme à de si cruelles calamités. Le duc de Bretagne repartit aussitôt pour obtenir la ratification du Dauphin et lui ramener sa femme.

Mais il n'était pas facile de faire agréer ces conditions au Dauphin; il était entouré de gens qui n'avaient rien à perdre en le poussant à l'extrême. Il n'était plus gouverné par des seigneurs du sang royal comme le roi de Sicile, le duc d'Orléans et le duc de Berri, ou bien des grands seigneurs comme le sire d'Albret et le comte d'Armagnac; il était conduit par de simples gentilshommes ou même moins que cela. Autour de lui et dans son conseil, on voyait Tanneguy Duchâtel, Barbazan, le président Louvet, maître Robert-le-Masson, tous gens qui pouvaient espérer une haute fortune avec leur maître, et qui avaient tout à craindre du duc de Bourgogne si le Dauphin passait sous sa domination. En outre, les massacres de Paris avaient augmenté la méfiance et la haine qu'on avait contre lui. Il y avait dans le parti du Dauphin des hommes qui songeaient à venger leurs amis ou leurs parens. Les anciens serviteurs de la maison d'Orléans étaient plus ardens encore dans leur haine et leur ressentiment. Le jeune comte d'Armagnac s'était hâté de conclure une trève avec les Anglais, contre lesquels il défendait la Guyenne, et venait d'arriver avec d'autres seigneurs gascons [1]. Le Dauphin lui avait promis de faire bonne justice de la cruelle mort de son père. On venait aussi de faire prendre au jeune prince le titre de régent du royaume. Il avait établi un parlement à Poitiers.

Ce n'étaient pas là des dispositions pacifiques; le duc de Bretagne

1 *Acta publica Rymer.* — Saint-Remy.

échoua dans son entremise. En vain il reprocha au Dauphin de prêter l'oreille à des flatteurs, à de mauvais conseillers; en vain il lui peignit l'horrible détresse où la discorde des princes jetait le royaume, les progrès des Anglais, l'extrémité où était déjà réduite la grande ville de Rouen; en vain il lui prédit que le royal héritage de son père ne pourrait être recueilli paisiblement. Toutes ces paroles furent vaines; le Dauphin refusa de ratifier les articles lus à Saint-Maur. Tout ce qu'on put obtenir fut un ordre aux garnisons du parti orléanais, de cesser leurs courses et leurs ravages dans la campagne : ordre impossible à faire exécuter. Aussitôt le Dauphin recommença vivement la guerre. Il gagna le gouverneur de Tours et s'empara de la ville; un peu auparavant il avait pris Azay. Il s'avança jusqu'à Sully; le seigneur de la Tremoille y tenait prisonnier un des principaux conseillers du parti d'Orléans, l'évêque de Clermont, qu'il avait arrêté lorsqu'il se sauvait de Paris. Il comptait bien le mettre à forte rançon, car cet évêque avait gagné beaucoup d'argent en gouvernant les finances sous le duc de Berri. Le Dauphin le réclama, et le sire de la Tremoille, pour lui montrer son obéissance, délivra maître Martin Gouge.

Le duc de Bourgogne se voyait donc forcé à soutenir une guerre active contre le Dauphin; et cependant il avait à défendre le royaume contre les Anglais. Le roi Henri poursuivait presque sans obstacle la conquête de la Normandie. Cherbourg et Domfront étaient les seules villes qui eussent opposé une longue résistance. En se rendant au roi d'Angleterre, elles avaient même obtenu un délai pour attendre le secours du roi, mais aucun secours n'avait paru [1]. Louviers avait été pris, le Pont-de-l'Arche aussi. Les Anglais étaient maîtres du cours inférieur de la Seine; ils avaient mis le siége devant Rouen. C'était dans cette grande ville que s'étaient réfugiés tous les riches habitans de la Normandie, chassés du reste de la province. Les habitans étaient nombreux, animés d'un grand courage, résolus de se bien défendre, excités par beaucoup de crainte et de haine des Anglais. Dès le commencement du siége, ils avaient fait demander secours; les Parisiens, qui avaient grand intérêt et grande affection pour la ville de Rouen, avant même l'arrivée du duc de Bourgogne, y avaient envoyé trois cents

1 Hollinshed. — Rapin Thoyras.

hommes de leur milice et trois cents archers [1]. Sur de nouvelles instances le Duc avait renforcé la garnison de quatre mille hommes d'armes, les meilleurs qu'il eût; ils étaient commandés par ses plus vaillans et ses plus fidèles chevaliers, les seigneurs de Neufchâtel, de Toulongeon, de Rupes, le bâtard de Thian, le bâtard de Brimeu. Les citoyens étaient bien quinze mille en armes. On répara les portes, les murailles, les fossés, les boulevards; on ordonna aux habitans de se munir de dix mois de vivres, ou de quitter la ville. Les femmes, les enfans, les vieillards, les gens d'église s'en allèrent errans par la campagne. Enfin on s'apprêta à soutenir toute la rigueur d'un siége. Le roi d'Angleterre avait fait arriver de puissans renforts; il lui était venu un grand nombre d'Irlandais, qui combattaient à moitié nus, avec un mauvais bouclier et un coutelas; quelques-uns avaient de petits chevaux qu'ils montaient, sans selle et sans harnais. Ils n'en savaient que mieux échapper aux hommes d'armes sur leurs grands destriers. Ces Irlandais n'étaient pas fort redoutables quand on les pouvait combattre, mais ils faisaient mille ravages dans la province; souvent on les rencontrait par bandes, emmenant les vaches des pauvres paysans et montés dessus, chargés de butin, avec de petits enfans qu'ils enlevaient aussi pour qu'on les leur rachetât.

Les assiégés commencèrent par faire de vigoureuses sorties, et chassèrent mainte fois les Anglais de leur logis; mais peu à peu leur nombre devenait plus grand. Le duc de Glocester, quand Cherbourg se fut rendu, vint avec ses gens rejoindre son frère le roi d'Angleterre. La ville tarda peu alors à être entourée de toutes parts; de larges fossés, et des remparts de branches et d'épines, défendirent le camp des Anglais contre les attaques de la garnison; ils firent aussi de profondes tranchées pour cheminer en avant à l'abri du trait et du canon; ils fermèrent le cours de la rivière au-dessus et au-dessous de Rouen, par de fortes chaînes de fer. Le fort Sainte-Catherine, qui est au-dessus de la ville, fut environné et contraint à se rendre par défaut de vivres. La disette commençait aussi à se faire sentir dans la ville; mais le courage des habitans demeurait ferme et invariable : ils répondaient à toutes les sommations des Anglais que, tant que leur bras pourrait porter une épée, ils préféreraient leur honneur à leur salut [2].

1 Journal de Paris. — Monstrelet. — 2 Monstrelet. — Le Religieux de St.-Denis.

Quelle que fût leur constance, ils devaient tomber au pouvoir de l'Angleterre, si nulle armée ne venait les secourir. Ils envoyèrent enfin à Paris un vieux et respectable prêtre, qui, pour exposer devant le conseil du roi la détresse des assiégés, choisit maître Eustache Pavilly, celui qui avait fait, cinq années auparavant, cette fameuse remontrance sur le mauvais gouvernement du royaume. Il parla avec beaucoup de force et de sagesse en prenant pour texte : *Domine, quid faciemus?* Il raconta toutes les misères de la ville de Rouen, et l'embarras où elle était de ne point être secourue. Lorsqu'il eut fini, le prêtre prit la parole. « Très-excellent prince et » seigneur, dit-il au roi, il m'est enjoint par les habitans de la » ville de Rouen de venir contre vous, et aussi contre vous, sire » de Bourgogne, crier le grand haro, afin de vous signifier l'op- » pression où ils sont tenus par les Anglais; ils vous mandent et » font savoir par moi que si, faute de votre secours, il leur faut » devenir sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez pas dans tout le » monde de plus grands ennemis qu'eux, et que, s'ils le peuvent, » ils détruiront vous et votre race. » La rude franchise de ces paroles n'empêcha point qu'on ne lui fît grand accueil. On lui promit de pourvoir au plus tôt au péril de la ville, et on le chargea de porter de bonnes espérances aux habitans.

Le parlement, l'Université, les bourgeois, supplièrent le duc de Bourgogne de sauver la bonne ville de Rouen; mais, quand il en aurait eu la sincère volonté, ce dont quelques-uns doutaient, les moyens lui manquaient presque entièrement. L'arrière-ban fut convoqué; bien peu de chevaliers, d'écuyers et de tenans-fief comparurent pour obéir au mandement du roi. Dans cette discorde des princes, ils ne savaient à qui obéir, et n'obéissaient à personne. D'autres craignaient de ne pas être payés. Cependant le Duc venait de rétablir les aides, qu'il avait tant promis peu de mois auparavant d'abolir à jamais. Il fit aussi un emprunt sur la ville de Paris, dont elle devait se payer par un droit sur le vin [1].

En même temps il mandait à la duchesse de presser le départ des gens d'armes de Bourgogne, et envoyait des chariots d'argent pour leur avancer la solde. Il n'y avait presque que ses propres États où il pût trouver obéissance [2].

1 Registres du parlement. — 2 Histoire de Bourgogne.

Avec de tels embarras, il n'avait rien de mieux à faire que de traiter, au moins pour gagner du temps. Des ambassadeurs furent envoyés au Pont-de-l'Arche : c'étaient le premier président, l'évêque de Beauvais, et d'autres hommes honorables et habiles ; avec eux était le cardinal des Ursins, qui venait de la part du pape exhorter les rois et les princes à la paix. Il alla jusqu'au siége de Rouen pour parler au roi d'Angleterre ; il le trouva bien hautain, bien orgueilleux, se glorifiant de ses conquêtes, et joyeux des grandes discordes qui divisaient le royaume de France. « C'est la bénédic-» tion de Dieu, disait-il, qui m'a inspiré la volonté de venir en ce » royaume pour en châtier les sujets, et régner sur eux comme un » roi véritable. Toutes les causes pour lesquelles un royaume doit » être transféré d'une personne à l'autre, et changer de main, s'y » rencontrent à la fois. C'est la volonté de Dieu qui ordonne que » cette translation ait lieu, que je prenne possession de la France, » et il m'en a conféré le droit [1]. »

Il n'y avait donc aucun espoir de paix : aussi ne fit-on rien aux conférences du Pont-de-l'Arche ; il semblait même que des deux parts on ne cherchât que des difficultés ; on commença par débattre si les actes de la conférence seraient écrits en français [2], et l'on ne put s'accorder sur ce point. Les demandes des Anglais semblaient excessives ; ils ne voulaient pas moins que le traité de Bretigny, de plus la Normandie et un million d'écus d'or pour dot de madame Catherine [3]. En outre leurs ambassadeurs disaient que l'on ne pouvait rien conclure, parce que le roi de France ne jouissait pas de sa raison, et qu'il n'appartenait pas au duc de Bourgogne de traiter des héritages du Dauphin. C'est qu'en effet, au même moment, le roi d'Angleterre traitait avec ce prince, sans avoir sans doute plus d'envie de conclure [4].

Les malheureux habitans de Rouen, se voyant sans secours du duc de Bourgogne, s'étaient adressés aussi au Dauphin. Bien qu'ils tinssent le parti contraire, il n'en eût pas moins désiré les sauver ; mais, de même que le duc de Bourgogne, il aimait mieux combattre son adversaire que l'ennemi du royaume.

Les conférences eurent lieu à Alençon ; les ambassadeurs anglais avaient pour instructions :

1 Juvénal. — 2 Rapin Thoyras. — *Acta publica.* — 3 Monstrelet. — 4 Juvénal. — Rapin Thoyras. — *Acta publica.* — Dutillet.

1° De savoir ce que les ambassadeurs du Dauphin étaient autorisés à offrir, et de rejeter toutes propositions qui ne tendraient qu'à céder aux Anglais ce qu'ils avaient déjà;

2° De faire des difficultés, si on leur offrait l'exécution de la paix de Bretigny, en disant que le Dauphin n'était pas autorisé;

3° De voir si l'on pouvait traiter d'une longue trève, et ce que le Dauphin céderait pour l'obtenir;

4° De ne conclure aucune alliance avec le Dauphin, sans avoir pris de nouveaux ordres du roi d'Angleterre, et d'annoncer à ce prince que, dans tous les cas, le roi lui donnerait, non pas un petit secours contre le duc de Bourgogne, mais un secours efficace pour rétablir tout à coup l'ordre dans le royaume;

5° En considération de ce secours, de demander les comtés d'Artois, de Boulogne et de Flandre, ou du moins ce dernier, en abandonnant au Dauphin les autres conquêtes qu'on ferait sur le duc de Bourgogne.

Les ambassadeurs du Dauphin offrirent d'abord toute la Guyenne jusqu'à la Charente, le Limousin, le comté de Ponthieu, ce que les Anglais avaient pris en Picardie, enfin la Normandie au nord de la Seine jusqu'à Rouen, ou l'équivalent pris sur les domaines du duc de Bourgogne.

Après quelques débats, les Anglais amenèrent les Français à consentir l'exécution de ce qu'ils nommaient toujours la grande paix, sous la réserve de foi et hommage dus au roi de France, et du consentement des états-généraux de Guyenne. Les ambassadeurs du Dauphin demandèrent encore la délivrance, sous rançon modérée, des seigneurs pris à Azincourt; ils proposèrent aussi une alliance contre le duc de Bourgogne : tout fut rejeté.

Ces doubles conférences d'Alençon et du Pont-de-l'Arche se passaient à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Elles n'avaient suspendu en rien le siége de Rouen; le duc de Bourgogne avait aussi pendant ce temps-là réuni ce qu'il avait pu de gens d'armes, et les avait assemblés à Beauvais. Afin de mieux montrer le désir de secourir la ville, il avait voulu mettre le roi à la tête de cette armée. On avait conduit ce pauvre prince à Saint-Denis, pour y prendre l'oriflamme [1]. Cette sainte bannière fut confiée à la

1 Le Religieux de Saint-Denis.

garde du sire de Montmort ; c'était la première fois qu'on la remettait à un seigneur si peu important.

Pour être plus rapprochés des pourparlers du Pont-de-l'Arche, ce fut à Pontoise que vinrent d'abord le roi, la reine et le Duc. Quand l'espoir de traiter fut perdu, ils allèrent à Beauvais pour aviser enfin à secourir la ville de Rouen. Un dernier effort avait été tenté par les assiégés : voyant qu'on ne leur envoyait aucun secours, ils résolurent bravement d'aller eux-mêmes en chercher. Ils s'armèrent au nombre de dix mille, et prirent des vivres pour deux jours. Déjà plus de deux mille avaient traversé le pont qui conduisait par-delà les fossés de la ville; déjà ils commençaient à pénétrer dans les remparts des Anglais, lorsque tout à coup le pont s'écroula, et les sépara du reste de leur troupe qui les suivait. Les bois du pont avaient été sciés par trahison, et la malheureuse avant-garde resta seule contre toute l'armée anglaise. Cette poignée de braves gens n'en combattit pas avec moins de valeur; quelques-uns même parvinrent à rentrer dans la ville par une autre porte qui leur fut ouverte. Cette ruine du pont fut attribuée au gouverneur même de la ville, Guy le Bouteiller, qui, disait-on, s'était vendu aux Anglais, comme la suite le fit bien voir.

Ce fut après cette entreprise que de nouveaux députés arrivèrent à Beauvais, pour conjurer encore le roi et le duc de Bourgogne de ne pas laisser la ville dans ce complet abandon. En présence de tout le conseil, ils racontèrent le misérable état où elle était réduite. Déjà plusieurs milliers de personnes étaient mortes de faim ; depuis un mois on ne mangeait plus que des chevaux, des chats et d'autres nourritures immondes ; on avait été obligé de mettre encore hors de la ville douze mille pauvres gens, vieillards, femmes et enfans; et comme les Anglais n'avaient pas voulu les laisser passer, ces malheureux étaient demeurés dans les fossés de la ville, où ils s'efforçaient de se soutenir en mangeant des herbes sauvages ; mais ils mouraient chaque jour par centaines [1]. Lorsque les femmes de cette troupe affamée accouchaient, on leur descendait un panier du haut de la muraille; elles y plaçaient leur enfant, et, après qu'il avait été baptisé dans quelque église de la ville, on le leur redescendait ; car on ne pouvait le garder ni le nourrir.

1 Monstrelet.

Ayant ainsi ému la pitié de tout le conseil, les députés ajoutèrent : « Sire notre roi, et vous noble duc de Bourgogne, les » bonnes gens de Rouen vous ont déjà plusieurs fois signifié et » fait savoir la grande détresse qu'ils souffrent pour vous. Vous n'y » avez pas encore pourvu, ainsi que vous l'aviez promis ; nous » sommes envoyés vers vous afin de vous annoncer pour la der- » nière fois, de la part des assiégés, que si dans peu de jours ils » ne sont secourus, ils se rendront au roi anglais ; et dès aujour- » d'hui, si vous ne les secourez, ils renoncent à la foi, à l'obéis- » sance, à la loyauté, au service, aux sermens qui les engagent » à vous. »

On leur répondit que le roi n'avait pas encore assemblé une assez forte armée pour aller attaquer les Anglais, que cela était fort triste, qu'ils pouvaient cependant compter qu'on les secourrait bientôt. « Mais quand ? » disaient-ils. Le Duc leur affirma que ce serait à Noël au plus tard, et ils retournèrent, au péril de leur vie, à travers le camp des Anglais, porter ces nouvelles espérances à leurs vaillans citoyens. Celui qui soutenait le plus leur courage était Alain Blanchard, capitaine de la milice de la commune, le même qui avait appelé les Bourguignons dans la ville, après la sédition où le bailli avait péri. Un autre bourgeois, nommé Jean Jourdain, commandant les canonniers, et Robert Lindet, vicaire général de l'archevêque, le secondaient dans ses efforts, et animaient le peuple à se bien défendre.

Aucun secours ne leur fut donné. Une seule entreprise fut faite en leur faveur par messire Jacques de Harcourt et le seigneur de Moreul. A la tête de deux mille combattans, ils essayèrent de surprendre le camp des Anglais, mais ils étaient trop peu nombreux. Les chefs furent même abandonnés, le sire de Moreul fut pris, et le sire de Harcourt se sauva à grand'peine.

La fête de Noël arriva, et nulle armée ne se présenta pour délivrer la ville. La famine y avait déjà fait périr cinquante mille personnes. C'était une si grande pitié, que le roi d'Angleterre, pour célébrer la Nativité de Notre-Seigneur, fit porter quelque nourriture aux pauvres gens qui vivaient encore dans les fossés. Enfin, vers le commencement du nouvel an, on reçut l'avis que le duc de Bourgogne conseillait aux assiégés d'obtenir les meilleures conditions qu'ils pourraient. Ce fut une désolation générale ; mais, quoi

qu'il en coûtât, on se résolut à traiter. Plusieurs des principaux habitans firent signe aux Anglais qui gardaient les issues de la porte du pont, et demandèrent à parler à quelques capitaines d'importance. Sir Gilbert d'Amfreville y fut envoyé par le comte d'Huntington, qui commandait de ce côté [2]. Ils lui déclarèrent qu'ils voudraient avoir un sauf-conduit pour aller parler au roi d'Angleterre. Dès que la chose lui fut rapportée, il y consentit; et le lendemain, à l'issue de la messe, il reçut les députés de Rouen. Ils étaient quatre gentilshommes, quatre docteurs et quatre bourgeois, tous tristement vêtus de noir, mais d'une ferme contenance. L'un des docteurs porta la parole : « Sire roi, dit-il, c'est bien » peu de gloire à vous, et ce n'est pas montrer un grand courage » que d'affamer un peuple pauvre, simple et innocent. Ne serait-ce » pas une chose plus digne de vous de laisser passer ces misérables » qui périssent entre nos murailles et vos fossés, pour qu'ils aillent » chercher leur vie ailleurs; puis de nous livrer un vigoureux » assaut, et de nous soumettre par la vaillance et la force? Ce » serait gagner plus de gloire devant les hommes, et vous mérite- » riez la grâce de Dieu par votre miséricorde envers ces malheu- » reuses gens. »

Le roi fut surpris et offensé de tant de hardiesse; après un moment de silence, il répliqua d'un ton de colère et de raillerie : « La » déesse de la guerre tient à ses ordres trois servantes : l'épée, la » flamme et la famine; il était à mon choix de les employer toutes » les trois ou une seulement d'entre elles. J'ai voulu me servir de » la plus douce de ces trois filles pour punir votre ville et la mettre » à la raison; au reste, quelle que soit celle dont use un capi- » taine, pourvu qu'il réussisse, le succès n'en est pas moins hono- » rable, et il doit se déterminer pour celle qui lui semble plus » avantageuse.

» Quant aux malheureux qui meurent dans les fossés, la faute » en est à vous, qui avez eu la cruauté de les chasser au risque » que je les fisse tuer; s'ils ont reçu quelques secours, c'est de ma » charité et non de la vôtre. Et puisque votre requête est si auda- » cieuse, je vois bien qu'il faut encore les laisser à votre charge » pour vous aider à manger vos provisions. Quant à l'assaut, je le

1 1418, v. st. L'année commença le 26 avril.
2 Hollinshed.

» donnerai quand et comme je voudrai ; c'est à moi, non à vous » d'y aviser. »

Après cette réplique hautaine, il leur fit pourtant bon accueil, et ordonna qu'on leur servît à dîner. Ils demandèrent à le revoir ; pour lors, cédant à la triste nécessité, ils sollicitèrent une trève de huit jours afin de traiter. Elle leur fut accordée. Une tente fut dressée pour tenir les conférences, et les gens de la ville envoyèrent pour députés leur gouverneur Guy le Bouteiller, avec six commissaires. Durant huit jours, ils ne purent obtenir aucune condition[1]. Le roi d'Angleterre voulait absolument avoir tous les habitans de la ville à discrétion.

Tout fut ainsi rompu. Les députés vinrent rapporter ces tristes nouvelles à l'assemblée des plus notables de la commune.

« En ce cas, dirent-ils, il faut vivre ou mourir tous ensemble » en combattant les ennemis ; cela vaut mieux que de se mettre à » la volonté de ce roi. » Le lendemain ils réunirent la multitude et lui exposèrent la rude situation où ils se trouvaient. Après beaucoup de discours, ils résolurent, d'un commun accord, de s'armer tous comme ils pourraient, hommes, femmes et enfans, d'abattre un pan du mur dans le fossé, de mettre le feu à la ville et de sortir par cette brèche, pour aller où Dieu les voudrait conduire.

Lorsque le roi Henri connut ce projet désespéré, il fit rappeler les députés ; des propositions moins dures leur furent faites et le traité fut conclu. Il fut permis aux hommes d'armes qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de sortir de la ville, sans rien emporter de leurs biens, avec un bâton à la main, en promettant de ne point s'armer contre lui durant une année. La commune fut condamnée à payer une somme de trois cent soixante-cinq mille écus d'or, et à livrer Alain Blanchard, Robert Lindet et Jean Jourdain. On promit de conserver les priviléges et franchises qu'elle tenait des ducs de Normandie, des rois d'Angleterre et de France ; mais on ne lui laissa point les chaînes des rues.

Le 19 de janvier, le roi Henri fit son entrée solennelle dans la ville ; sa suite était magnifique. On remarqua qu'un page portait derrière lui, en guise de bannière, une queue de renard attachée

1 Monstrelet.

à une lance; il y avait des gens qui trouvaient cette marque fort significative. Il commença par aller remercier humblement Dieu dans la cathédrale; puis il se logea dans le château, reprenant ainsi possession de cette ville que le grand roi Philippe-Auguste avait conquise, deux cent-quinze ans auparavant, sur les rois d'Angleterre.

Dès le lendemain, le roi Henri ordonna qu'on tranchât la tête à Alain Blanchard; les deux autres prisonniers livrés aux Anglais étaient riches, ils se rachetèrent. Blanchard disait, en s'en allant à l'échafaud : « Moi, je n'ai pas de biens; mais, si j'avais de quoi » payer ma rançon, je ne voudrais pas racheter le roi anglais de » son déshonneur [1]. »

La garnison sortit ensuite de la ville, après que chaque homme d'armes eut été sévèrement fouillé, pour qu'il n'emportât ni or ni joyaux; on leur faisait même quitter leur robe, quand elle était trop riche en fourrure ou en orfévrerie. Il y en avait qui de dépit jetaient leur bourse et leurs bijoux dans la rivière.

Le roi Henri avait pris le titre de roi de France, et commença à faire frapper monnaie à Rouen. Guy le Bouteiller lui fit serment, au grand mépris des Français et même des Anglais; ses biens lui furent conservés, et il fut gouverneur de Rouen pour les ennemis du royaume. Son exemple fut peu suivi des seigneurs de Normandie; on n'en pouvait nommer aucun un peu considérable qui eût manqué de foi à son seigneur naturel, ni qui eût pris la croix rouge [2].

Une jeune dame, fille du seigneur de la Rivière et veuve de messire Guy de la Rocheguyon, qui avait été tué à Azincourt, donna même une noble preuve de fidélité : le roi d'Angleterre lui envoya demander si elle voulait faire serment pour elle et ses enfans, sinon il lui prendrait tout son bien. Elle avait deux beaux jeunes enfans; elle habitait le superbe château de la Rocheguyon, tenant aussi grand état qu'aucune dame dans le royaume; elle était au milieu de ses grandes terres et de ses seigneuries; elle aima mieux perdre tout, et s'en aller dans le dénuement avec ses deux petits enfans, que d'abandonner son souverain seigneur, et de se mettre aux mains des anciens ennemis du royaume. Son beau château

[1] Saint-Foix. — [2] Juvénal.

fut pris en effet et donné par le roi d'Angleterre à Guy le Bouteiller.

La prise de Rouen jeta dans l'abattement toute la Normandie. Il n'y eut pas une ville qui ne se rendît; l'alarme fut grande à Paris; Rouen avait succombé sans être secouru; l'ennemi s'avançait ne trouvant nulle résistance; le duc de Bourgogne avait emmené le roi à Lagny. La ville semblait abandonnée; le peuple disait tout haut qu'il n'y avait que les communes qui défendissent un peu le royaume contre les Anglais, mais que les princes et les gentilshommes étaient si occupés de haines de Bourguignons et d'Armagnacs, qu'ils ne s'opposaient en rien à la conquête de la France [1]. Le parlement, les bourgeois, l'Université, aussitôt qu'on avait su que Rouen allait se rendre, avaient envoyé des ambassadeurs à Lagny pour conjurer le Duc de revenir et pourvoir à la défense de la ville.

Sur ces plaintes, le comte de Saint-Pol, frère du duc de Brabant et neveu du duc Jean, fut nommé lieutenant du roi à Paris, et chargé de conduire toutes les affaires de la guerre dans la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie, les bailliages de Senlis, Meaux, Melun et Chartres. Les plus grands pouvoirs lui furent donnés. Cependant, comme il n'avait que quinze ans, il devait avoir un conseil et prendre l'avis du chancelier, du premier président, du sire de Lannoy, gouverneur de Lille, et des seigneurs de Rigny, d'Autrey et de Montbéron, lesquels pouvaient appeler, quand bon leur semblerait, tel nombre qui leur paraîtrait convenable de conseillers au parlement, de maîtres des comptes et de bourgeois de Paris [2].

En même temps, le duc de Bourgogne écrivit la lettre suivante :

« Jean, duc de Bourgogne, etc., etc.

» Bien que nous ayons toujours ferme propos et bon vouloir de nous employer au bien et à l'honneur de monseigneur le roi, à la conservation de sa seigneurie et à la défense de sa bonne ville de Paris; bien qu'il nous vienne souvent en mémoire un grand désir et une singulière affection de la garder, de l'aider, de la défendre, de la préserver de toutes oppressions et violences, parce qu'elle

1 Journal de Paris. — 2 Lettres du roi, du 19 janvier.

est chef de tout le royaume, et parce que les clercs, bourgeois, manans et habitans ont toujours désiré, voulu et poursuivi de tout leur pouvoir, et avec grande obéissance, le bien et l'honneur de monseigneur, de sa couronne et aussi de moi, comme bons, vrais et loyaux sujets, et bienveillans pour notre personne; néanmoins pour certaines grandes causes et raisons et par grande et mûre délibération du conseil, pour le profit évident et l'honneur de monseigneur, pour la défense et le prompt recouvrement de son pays, pour la tranquillité de son loyal peuple, mondit seigneur et nous en sa compagnie, sommes venus nouvellement sur les marches de la Brie, où par maintes voies et manières faciles, légères et convenables, l'on finira ce qui est nécessaire pour la défense et le recouvrement du pays. Mais nous voulons que chacun connaisse clairement que la venue de monseigneur et de moi, auxdites marches, n'est pas pour nous éloigner et laisser sa bonne ville de Paris, mais au contraire pour la garder, défendre et secourir. En conséquence, nous promettons loyalement par la foi et serment de notre corps et en parole de prince, d'employer et exposer notre personne, nos amis et notre bien, pour la défense de monseigneur et de son royaume, de retourner en sa compagnie et celle de madame la reine, en la ville de Paris, sitôt qu'elle sera suffisamment pourvue de vivres et autres munitions, et de secourir ladite ville à toute force et puissance d'armes, s'il advenait qu'elle fût assiégée ou autrement opprimée, et cela, au plus tard, dans le mois de mai prochain. En attendant nous mettrons toute peine et diligence à aider, conduire et mener, des marches où nous sommes, des vivres dans la ville de Paris. Mondit seigneur, madite dame et nous, ne nous éloignerons pas non plus au-delà de Provins, à moins de grande et urgente nécessité, et pour l'utilité évidente de monseigneur. En témoignage de ce, avons fait mettre notre sceau à ces présentes. — Donné à Lagny, le 19 janvier. — Publié à Paris, le 23 janvier. »

Les moyens faciles et convenables dont parlait le duc de Bourgogne, c'était de traiter, soit avec le Dauphin, soit avec le roi d'Angleterre [1]. Il était dans un si grand embarras, qu'il négociait

1 Juvénal. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — *Acta publica*. — Dutillet. — Hollinshed.

à la fois avec tous les deux. Bien qu'en ce moment le Dauphin ou du moins ses partisans fissent une assez forte guerre aux Anglais dans le Maine, et aux Bourguignons en divers lieux, leur surprenant de temps en temps des forteresses, cependant ils traitaient aussi des deux côtés. Le roi d'Angleterre se prêtait fort bien à ces doubles propositions. Elles entretenaient, parmi les princes de France, une division qui lui était profitable. Les Anglais se réjouissaient, mais s'étonnaient eux-mêmes que, dans une telle détresse du royaume, les deux partis ne se réunissent pas contre eux. Ils en étaient bien éloignés. C'était cependant le cri de tout le royaume. Le parlement de Paris, récemment composé par le duc de Bourgogne, rempli de ses partisans, recevait des messages du Dauphin, et lui envoyait des députés pour aviser aux moyens d'avoir la paix. Le parlement que ce jeune prince avait formé à Poitiers, avec les hommes notables du parlement, du Châtelet, de la chambre des comptes, de l'Université, qui s'étaient sauvés de Paris, fuyant les massacres et le désordre, ne souhaitait aussi qu'un accommodement. Tous ces prud'hommes avaient laissé leurs maisons, leurs biens, leurs familles, et se trouvaient dans le dénuement. Peu à peu, leurs femmes et leurs enfans les venaient joindre, à grand péril, au travers de tous les gens de guerre qui couraient le pays. C'était une chose digne de pitié que de voir ces gens de bien et de savoir, siéger sur le tribunal, rendre la justice, et se maintenir honorablement dans leur détresse [1]. On voyait là messire Juvénal, qui avait occupé sans reproche des offices si importans, prévôt des marchands, avocat général, chancelier d'Aquitaine, qui avait acquis avec l'estime de tous une belle fortune de deux mille livres de revenu, qui avait un hôtel à Paris et des maisons en Brie, en Champagne, dans l'Ile-de-France. Il avait laissé tout son état pour sauver sa vie qu'on menaçait, et se trouvait, sur ses vieux jours, fugitif, avec sa digne femme, ses onze enfans tous vêtus de méchantes robes, et presque nu-pieds.

Ces sages hommes voulaient la paix et l'union des princes contre l'ennemi commun. Ils avaient, à la vérité, quelque méfiance du duc de Bourgogne. Les massacres de Paris avaient inspiré une grande aversion pour son parti. On disait parmi les gens du Dau-

1 Juvénal

phin que si le Duc ne s'obstinait pas à se mettre entre le fils et le père, et à garder tout le gouvernement et les finances, les choses s'arrangeraient facilement. Mais les seigneurs et gentilshommes qui conduisaient ce prince étaient moins disposés que les magistrats à rendre facile un accommodement avec le duc de Bourgogne.

De part et d'autre, on commença donc par essayer de traiter avec le roi d'Angleterre [1]. Après quelques conférences tenues à Louviers, il accorda au Dauphin une trève depuis le 22 février jusqu'au dimanche d'après Pâques 23 avril. Il fut convenu que dans cet intervalle ces deux princes auraient une entrevue entre Évreux et Dreux. Le Dauphin s'y refusa.

De son côté, le duc de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs à Rouen, où le duc de Bretagne était venu aussi pour servir de médiateur. Ils trouvèrent d'abord le roi d'Angleterre fier comme un lion et ne voulant entendre à rien. Une seconde ambassade fut encore tentée. Le roi d'Angleterre s'était avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, à Mantes et à Vernon. Les offres qui lui furent faites le déterminèrent à envoyer le comte de Warwick avec une nombreuse suite à Provins, où se trouvaient encore le roi et le duc de Bourgogne. Il fut attaqué en route par le sire Tanneguy Duchâtel, et par la garnison de Meaux; mais sa compagnie était assez forte pour se défendre. Après beaucoup de pourparlers, après diverses allées et venues, une trève fut aussi conclue entre les Anglais et les Bourguiguons, et il fut convenu que le 30 de mai, entre Mantes et Melun, les deux rois auraient une entrevue.

Cependant l'orgueil des Anglais, la rudesse de leurs propositions et la crainte continuelle de les voir s'arranger avec l'un, tandis qu'ils traitaient avec l'autre, avaient rapproché les deux partis. Le duc d'Anjou, le comte de Vertus, la reine de Sicile s'étaient entremis pour réconcilier les princes. Le 14 de mai une trève de trois mois fut conclue. Les gens du Dauphin l'avaient proposée de trois ans; mais le duc de Bourgogne répondait que les conditions de la paix ayant été réglées à Saint-Maur, il s'agissait seulement de les ratifier. D'ailleurs il menaçait le Dauphin de sa conférence prochaine avec le roi d'Angleterre, et lui faisait craindre de faire la paix à ses

1 Juvénal. — Dutillet — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — *Acta publica.* — Mémoires sur l'Histoire de France et de Bourgogne. — Le Religieux de Saint-Denis. — Histoire chronologique de Charles VI.

dépens. Aussi le jeune prince déclara par lettre du 20 mai, datée de la Ferté-Hubert, qu'il se conformerait aux lettres par lesquelles le roi avait, le 14 du même mois, ordonné à ses sujets de s'abstenir de toute guerre entre eux pendant trois mois. Dans ses lettres il ne prenait même plus le titre de régent. Le duc de Bourgogne donna les siennes le 23. Pour prouver toute sa bonne volonté, il offrait de prêter une somme de deux cent mille livres, à employer aux défenses de guerre.

Aussitôt après, il partit avec le roi, la reine et madame Catherine; il se rendit à Pontoise, sans même traverser Paris, ce qui jeta les Parisiens dans une grande surprise. On avait dressé au bord de la rivière, près de Meulan, une enceinte de pieux, où des pavillons avaient été tendus d'un côté pour le roi de France, de l'autre pour le roi d'Angleterre; au milieu était une tente pour l'entrevue. Le roi de France était malade; il demeura à Pontoise. La reine et madame Catherine, accompagnées du duc de Bourgogne, se rendirent en grand appareil au lieu préparé. Le roi Henri y était déjà. Le comte de Warwick vint de sa part saluer la reine dans sa tente. Elle en sortit ensuite au même moment où le roi sortait de la sienne. Ils s'avançèrent lentement vers le pieu qui était au milieu de l'enceinte; il était accompagné de ses deux frères, le duc de Clarence et le duc de Glocester. Le duc de Bourgogne était avec les princesses. Trente chevaliers, trente écuyers et seize conseillers formaient la suite de chacun des deux souverains. Lorsque le roi Henri et la reine se furent rencontrés, il la salua, lui prit la main et l'embrassa; autant il en fit à madame Catherine. Le duc de Bourgogne fléchit un peu le genou devant lui, mais le roi lui prit aussi la main, le releva et l'embrassa. Il conduisit ensuite la reine dans la tente du conseil. Chacun d'eux se plaça sur un siége couvert de drap d'or et surmonté d'un dais, à environ deux toises l'un de l'autre. Le comte de Warwick mit un genou en terre devant la reine, et, après avoir obtenu sa permission, exposa en français les motifs de la conférence. Ce jour-là on ne convint de rien que de se revoir et de prolonger la trêve jusqu'au terme de huit jours, après qu'une des parties aurait déclaré la rupture des négociations. Les jours suivans, il y eut encore de semblables entrevues, seulement madame Catherine n'y venait pas. On disait que la reine n'avait voulu que la montrer au roi Henri, afin qu'il fût séduit par sa

beauté. Le plus grand ordre régnait entre les deux peuples. On avait fait de sévères ordonnances pour empêcher toute querelle, et les Français et les Anglais vivaient entre eux de bon accord et courtoisement ; souvent même les uns ne s'inquiétaient point d'être en moindre nombre que les autres dans l'enceinte des tentes [1].

Nonobstant ces mutuelles civilités, rien ne pouvait se conclure. La reine finit par demander au roi d'Angleterre de dire précisément ce qu'il proposait.

Ses demandes consistaient en trois articles [2] : l'exécution du traité de Bretigny, la Normandie, et la souveraineté absolue, sans vassalité, de ce qui lui serait cédé par le traité. On demanda communication écrite de ses propositions, et la reine termina en disant qu'on y répondrait.

Voici quelles furent les répliques que présenta le conseil de France, et les remarques qu'y ajouta le roi Henri.

1° Le roi d'Angleterre renoncera à la couronne de France.

Le roi consent, pourvu qu'on ajoute : Hormis pour ce qui sera cédé par le traité.

2° Il renoncera à la Touraine, à l'Anjou, au Maine et à la souveraineté sur la Bretagne.

Cet article ne plaît pas au roi.

3° Il jurera que ni lui ni aucun de ses successeurs ne recevront, en aucun temps, ni pour quelque cause que ce soit, le transport de la couronne de France, d'aucune personne qui y ait ou prétende y avoir droit.

Le roi en est content, à condition que son adversaire jurera la même chose, quant aux domaines et possessions d'Angleterre.

4° Il fera enregistrer ses renonciations, promesses et engagemens, de la meilleure manière que le roi de France et son conseil pourront aviser.

Cet article ne plaît pas au roi.

5° Au lieu du Ponthieu et de Montreuil, il sera permis au roi de France de donner un équivalent quelconque, en tel endroit de son royaume qu'il jugera convenable.

Cet article ne plaît pas au roi.

6° Comme il y a encore en Normandie diverses forteresses que

1 Monstrelet. — Juvénal. — 2 Rapin Thoyras. — *Acta publica.*

le roi d'Angleterre n'a pas conquises, et qui pourtant doivent lui être cédées, il se désistera, en cette considération, de toutes les autres conquêtes qu'il a faites ailleurs. Chacun rentrera dans la jouissance de ses biens, en quelque lieu qu'ils soient situés. De plus, il se fera une alliance entre les deux rois.

Le roi approuve, à condition que les Écossais et les rebelles ne seront pas compris dans l'alliance.

7° Le roi d'Angleterre rendra les six cent mille écus donnés au roi Richard pour la dot de madame Isabelle, et quatre cent mille écus pour les joyaux de cette princesse retenus en Angleterre.

Le roi compensera cet article avec ce qui reste dû de la rançon du roi Jean, et il remarque cependant que les joyaux de madame Isabelle ne valaient pas le quart de ce qu'on demande.

Il semblait que l'on ne fût pas très-loin de s'entendre. Le roi d'Angleterre désirait épouser madame Catherine qu'il avait trouvée belle et gracieuse; mais les Anglais croyaient s'apercevoir que le duc de Bourgogne n'avait aucune envie de terminer, et que son but était, ou de ramener le Dauphin par la crainte de cette paix, ou d'avoir de meilleures conditions, en menaçant le roi Henri de se réconcilier avec le Dauphin [1]. Pour s'en expliquer, le roi d'Angleterre lui fit proposer une conférence entre eux deux. Le Duc s'y rendit le 3 juin; le roi était irrité, il se montra exigeant et hautain; le duc Jean avait peu de patience. « Mon cousin, dit le roi, » nous voulons que vous sachiez que nous aurons la fille de votre » roi, et tout ce que nous avons demandé avec elle, sinon nous le » débouterons de son royaume, et vous aussi. — Sire, répliqua le » Duc, vous en parlez selon votre plaisir, mais avant d'avoir » débouté monseigneur et moi hors du royaume, vous aurez de » quoi vous lasser, nous n'en faisons nul doute, et vous aurez assez » à faire de vous garder dans votre île [2]. » Ils se quittèrent mécontens l'un de l'autre; ce qui n'empêcha point, tant les méfiances étaient grandes, les gens du Dauphin de tenir beaucoup de discours sur cette entrevue, et d'en faire un grand motif de soupçons.

Les conseils de France et d'Angleterre demeurèrent encore à Pontoise et à Mantes, et continuèrent, pendant quelques jours, à s'envoyer réciproquement des messages et des explications. Toutes

1 Rapin Thoyras. — Monstrelet. — Juvénal. — 2 Gollut.

les difficultés venaient des conseillers français. Chaque jour, le duc de Bourgogne proposait quelque réserve nouvelle, et le roi d'Angleterre se plaignait de ce qu'il lui faisait demander même des choses qu'il ne pouvait accorder sans offenser Dieu et violer ses sermens. C'est que cette paix paraissait si dure, et le Duc éprouvait un tel déplaisir de donner une grande part du royaume à ses anciens ennemis, qu'il avait préféré traiter avec le Dauphin. Tanneguy Duchâtel et le seigneur de Barbazan étaient venus à Pontoise : ils montraient un grand esprit d'accommodement. Toutefois le Duc retombait toujours dans l'hésitation. Il convoqua son conseil pour qu'on examinât mûrement ce qui valait le mieux, d'accorder aux Anglais leurs demandes, ou de se réconcilier avec le Dauphin [1].

Maître Nicolas Raulin, conseiller de Bourgogne, soutint que le premier parti était meilleur. Il dit que les Anglais étaient trop puissans en ce moment pour que le roi et le duc de Bourgogne eussent espoir de leur résister; que c'était risquer de voir le royaume changer de souverain seigneur; que Paris et les autres villes, ne se voyant pas secourues, finiraient par se rendre, comme Rouen avait fait; que les discordes avec le Dauphin ne semblaient point prêtes à finir, et sans doute se renouvelleraient; que ce prince traitait lui-même avec les Anglais, et qu'enfin, à supposer une bonne paix conclue avec monseigneur le Dauphin, il n'en faudrait pas moins négocier avec les Anglais, car on n'aurait pas encore les forces suffisantes pour les combattre heureusement; qu'il fallait donc que le roi sacrifiât une large part de son royaume; que, quoi qu'on dît, il avait pouvoir d'aliéner ses domaines; que les Anglais avaient jadis possédé ce qu'ils demandaient, et que les sujets du roi avaient été, pendant ce temps-là, tranquilles, riches et heureux.

Maître Jean Rapiot, aussi conseiller de Bourgogne, et président du nouveau parlement de Paris, se chargea de répondre. Il maintint d'abord que le roi n'aurait pas le droit d'aliéner une part du royaume, et qu'il l'avait juré à son sacre; que, de plus, son état de maladie l'empêchait de disposer valablement et d'avoir l'administration d'aucune chose; que le roi d'Angleterre n'avait pas de son côté pouvoir d'accepter; car il n'avait pas droit au royaume de

1 Juvénal.

France, ni même au royaume d'Angleterre, puisqu'il le devait seulement au meurtre du roi Richard, assassiné par son père; qu'ainsi un autre, ayant droit véritable à la couronne d'Angleterre, pouvait ne rien reconnaître de ce qui aurait été fait; que d'ailleurs il faudrait avoir le consentement des vassaux et autres possesseurs des pays qu'on voulait céder; qu'il y avait des provinces tenues sous la condition de ne les jamais aliéner, et que pour cette raison, et pour d'autres, le traité de Bretigny avait toujours été regardé comme nul.

Le mois de juin s'écoula tout entier en conférences publiques avec les Anglais, en pourparlers secrets avec les serviteurs du Dauphin. Ils étaient vivement secondés par la dame de Giac que le Duc, depuis quelque temps, aimait beaucoup et qu'il menait toujours en sa compagnie. Elle lui conseillait sans cesse de se réconcilier avec le Dauphin [1]. Un nommé Philippe Jossequin, fils d'un de ses armuriers, qui avait été son valet de chambre, puis garde de ses joyaux, et que successivement il avait fait son conseiller et le garde du sceau privé, se servait aussi du crédit qu'il avait sur son esprit pour le porter à la paix. Le pape avait envoyé un nouveau légat, Alain, évêque de Léon, qui joignait ses exhortations à tous les conseils que recevait le Duc. Enfin, le 30 juin, il retourna à une dernière conférence entre les ambassadeurs des deux nations, aux tentes près de Meulan; à dater de ce jour, il ne fut plus question de traité avec les Anglais, et les tentes furent levées.

Le 7 juillet, le Duc quitta Pontoise avec une suite nombreuse de gens d'armes, et de gentilshommes qui s'étaient rendus à son mandement; il s'en vint à Corbeil avec la dame de Giac. Le Dauphin était déjà à Melun depuis quelques jours; le Duc lui avait envoyé, dès le 28 juin, maître Pierre de Giac et maître Nicolas Raulin, pour l'assurer qu'il était disposé à traiter.

A une lieue de Melun, du côté de Corbeil, près du château de Pouilly, sur la chaussée des étangs de Vert, était un ponceau en pierre. C'était là qu'on avait construit, avec des branches et des feuillages, une cabane ornée de draperies et d'étoffes de soie; de

1 Hollinshed. — Histoire de Bourgogne. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Le Religieux de Saint-Denis.

chaque côté, à l'extrémité de la chaussée, des tentes avaient été dressées pour la suite de chacun des princes. Ils eurent le 8 juillet, dans cette baraque du ponceau, une première entrevue qui se prolongea jusqu'à onze heures du soir. Le Dauphin se retira triste et mécontent; il n'avait pu rien gagner sur l'esprit altier du duc de Bourgogne. Cependant le lendemain il envoya à Corbeil le sire Tanneguy Duchâtel et le sire d'Escoraille, pour tâcher de persuader le Duc. Ce jour-là de terribles orages éclatèrent du côté de Paris; la grêle dévasta les campagnes, et le tonnerre tomba en plusieurs lieux. Ce fut dans l'esprit de beaucoup de gens un funeste présage pour cette réconciliation des princes, qu'on s'efforçait de conclure, et dont on espérait la fin des malheurs du royaume.

Les deux envoyés du Dauphin, et même le sire d'Escoraille, qui passait pour habile négociateur, n'auraient sans doute pas réussi; déjà même les anciens serviteurs de la maison d'Orléans, qui entouraient le jeune prince, las et irrités des hauteurs du duc de Bourgogne, disaient tout haut que les armes en décideraient. Mais la dame de Giac s'en alla trouver le Dauphin, qui, depuis son enfance, lui était fort attaché; elle avait été de la maison de la reine, et s'autorisait de son nom; elle lui parla avec tant de douceur et de persuasion, elle versa tant de larmes sur les discordes de la famille royale et sur la détresse de la France, que le Dauphin consentit à revoir le duc de Bourgogne[1]. La dame de Giac était aussi parvenue à adoucir la rude volonté de ce prince. Le légat, le chancelier du Dauphin, Barbazan, et quelques autres conseillers vinrent à Corbeil, et le traité fut réglé.

Le surlendemain ils retournèrent au Ponceau, chacun de son côté, et entouré d'une grande assemblée de gens d'armes. Lorsqu'ils furent à deux traits d'arc l'un de l'autre, ils arrêtèrent leur troupe. Accompagnés de dix hommes seulement, ils s'avancèrent et mirent pied à terre. Le duc de Bourgogne s'inclina humblement et s'agenouilla; le Dauphin lui prit la main, l'embrassa et voulut le faire lever; mais il s'y refusa au premier instant, disant : « Monseigneur, je sais comment je dois vous parler. » Le Dauphin l'assura qu'il lui pardonnait toutes offenses, si en effet il en avait reçu de lui, puis il lui dit : « Mon cousin, si au traité proposé entre nous

1 Le Religieux de Saint-Denis.

» il y a quelque chose qui ne soit pas à votre plaisir, nous voulons » que vous le corrigiez, et dorénavant nous voudrons tout ce que » vous voudrez, n'en doutez pas. » Ils s'entretinrent ensuite pendant quelque temps, paraissant gais et de bon accord, puis le traité fut signé.

La paix était conçue à peu près dans ces termes :

« Charles, fils du roi de France, Dauphin de Viennois, duc de Berri et de Touraine, comte de Poitou, et Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceux qui les présentes verront, salut.

» A l'occasion des grandes divisions qui, depuis un certain temps, ont régné en ce royaume, quelques soupçons se sont engendrés au cœur de nous et de plusieurs de nos officiers, serviteurs et vassaux. Par-là et à cause de plusieurs imaginations que nous nous étions faites à ce sujet, nous avons été empêchés de vaquer avec concorde, d'aviser aux grandes affaires de monseigneur le roi et de son royaume, et de résister à la damnable entreprise de ses anciens ennemis et les nôtres. Les Anglais, qui par cesdites divisions se sont enhardis au point de se bouter fort avant, ont conquis, occupent et usurpent une grande partie de cette seigneurie, et pourraient faire plus si les choses restaient dans la même disposition. Ce considérant, et attendu les grands et innombrables maux qui, par l'effet de ces divisions, si elles n'étaient apaisées, pourraient suivre, au très-grand dommage et peut-être à la perdition de cette seignenrie, ce qui tournerait à très-grande charge et déshonneur pour nous que la chose touche plus que nul autre après notre seigneur ; désirant de toute notre affection, comme nous y sommes tenus, y remédier et pourvoir; pour cette fin, après plusieurs pourparlers entre nos gens, nous nous sommes vus naguère et derechef aujourd'hui, et nous sommes convenus ensemble, d'un commun accord et assentiment, pour l'honneur et la révérence de Dieu principalement, pour le bien de la paix, auquel chaque catholique doit être enclin, pour relever le pauvre peuple des grandes et dures oppressions qu'il a eu à souffrir pour ladite cause : nous avons promis et juré aux mains du révérend père en Dieu, Alain, évêque de Léon, envoyé vers nous par notre saint-père le pape pour le fait de l'union et de la paix en ce royaume, sur la vraie croix et les saints Évan-

giles touchés de nos mains, par la foi et le serment de nos corps que nous engageons l'un à l'autre, sur notre part de paradis, par parole de prince, et le plus étroitement que faire se peut, les choses qui suivent :

« Nous, Jean, duc de Bourgogne, nous mettons en oubli les choses passées tant que nous vivrons en ce monde; après la personne de monseigneur le roi, nous honorerons, servirons et chérirons de tout notre cœur et de toute notre pensée, plus que nul autre, la personne de monseigneur le Dauphin, comme appartient à son rang ; nous lui obéirons, et ne ferons ni ne souffrirons qu'il soit fait rien à son préjudice; nous l'aiderons de tout notre pouvoir à garder et à maintenir son état et ses prérogatives ; nous lui serons toujours vrai et loyal parent ; nous procurerons toujours son bien et son honneur ; nous le préserverons de mal et de dommage par toutes voies qui nous seront possibles, et l'en avertirons; s'il advenait que quelqu'un voulût lui porter la guerre ou lui faire tort, nous le secourrons et le servirons de toute notre puissance envers et contre tous, et nous nous y emploierons comme à notre propre fait.

» Pareillement, nous Charles, Dauphin, tant qu'il plaira à Dieu d'accorder la vie à notre corps, à quelque état, seigneurie et puissance que nous parvenions, nous mettrons en oubli les choses passées; nous aimerons de bonne et loyale affection notre très-cher cousin le duc de Bourgogne; dans tous ses faits et besognes, nous le traiterons comme proche et loyal parent; nous voudrons et poursuivrons son bien, son honneur, son avancement; nous empêcherons son mal et dommage, nous le maintiendrons en son état et ses prérogatives; si aucun, de quelque état qu'il fût, voulait le grever, nous le soutiendrons, et sitôt qu'il nous en requerrait, nous l'aiderions et défendrions de toute notre puissance; même si aucuns de notre sang voulaient, à raison des choses passées, demander quelque chose ou quereller notre cousin de Bourgogne ou ses pays et sujets, nous le défendrons et soutiendrons contre eux.

» Nous Charles, Dauphin, et Jean, duc de Bourgogne, vaquerons désormais et aviserons, en toute franchise et alliance, chacun selon son état, à toutes les grandes affaires du royaume, sans aucune envie, et sans rien entreprendre l'un contre l'autre. Si aucun rapport nous était fait par nos officiers ou par d'autres,

qui fût à la charge de l'un ou de l'autre pour engendrer division nouvelle, nous nous en avertirons de bonne foi, et nous n'y ajouterons aucune croyance. Comme bons et loyaux parens si prochés de notre seigneur le roi, nous nous emploierons principalement d'une même volonté, et sans nulle feinte, à repousser ses ennemis et les nôtres; à réparer sa seigneurie, à soulager ses sujets; nous ne prendrons, avec lesdits ennemis, aucun traité ni alliance, si ce n'est pas le bon plaisir et le consentement l'un de l'autre. Pour le bien évident de ce royaume, nous ne prendrons plus avec les rois, princes, communes et autres personnes de notre sang ou autres, nul traité ou alliance qui puisse être préjudiciable à l'un ou à l'autre. En toute alliance que nous ferons dorénavant, nous nous y comprendrons l'un l'autre de bonne foi. Si aucun traité avait été fait avant ces présentes, nous voulons qu'il soit nul et de nul effet. Si aucun de nous, par sa volonté, rompait ou enfreignait ledit traité, ce que Dieu ne veuille, nous voulons et il plaît à chacun de nous, que les gens, vassaux, sujets et serviteurs de celui qui enfreindra la paix, ne soient plus tenus de le servir; qu'au contraire ils servent l'autre partie, et soient absous de tout serment de fidélité, de toute promesse et obligation de service, sans qu'au temps à venir il puisse leur en être fait charge ou reproche.

» Et pour plus grande confirmation et sûreté, nous avons voulu et ordonné que nos principaux officiers et serviteurs le jurent ainsi, et promettent qu'en tant que les choses susdites les pourront toucher, ils nous entretiendront, de tout leur pouvoir, en bonne et vraie amour l'un pour l'autre, ne feront rien qui puisse l'empêcher; et s'ils y apercevaient quelque empêchement, ils nous en avertiront et rempliront loyalement leur devoir. »

Il était aussi réglé que tous les seigneurs du sang royal, les gens d'église, les nobles et les gens des bonnes villes se soumettraient, et jureraient aussi bienveillance, union et concorde, tous sous la contrainte et éversion de notre mère sainte Église, de notre saint-père le pape, de ses commis et députés par lesquels les parties contractantes et assermentées voulaient et consentaient à être contraintes par voie d'excommunication et d'anathème, aggravation, réaggravation, interdit, et censure de l'Église autant qu'elle pouvait s'étendre.

Le traité, après avoir été signé et juré par les deux princes, le

fut aussi du côté du Dauphin par Jacques de Bourbon, seigneur de Thury, Robert-le-Masson, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, le sire d'Arpajon, le sire du Boscage, le sire de Beauveau, le sire de Montenay, Tanneguy Duchâtel, chevalier, Jean Louvet, président de Provence, Guillaume d'Avaugour, Huguet de Noyer, Jean Dumesnil, conseillers et chambellans, Pierre Frottier, Guitard de Bosredon, et Colart des Vignes, écuyer d'écurie. Du côté de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, messire Jean de Luxembourg, messire Archambault de Foix, seigneur de Navailles, le seigneur d'Antoing, messire Thibault, seigneur de Neufchâtel, messire Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, messire Jean de la Tremoille, Guillaume de Vienne, messire Pierre de Beaufremont, grand prieur de France, messire Gauthier de Rupes, messire Charles de Lens, messire Jean de Cothebrune, maréchal de Bourgogne, messire Jean de Toulongeon, messire Regnier-Pot, messire Pierre de Giac, messire Guillaume de Champs-Divers, Philibert Meunier, dit Jossequin, et maître Nicolas Raulin.

Ce fut avec de grands transports de joie, et en s'embrassant les uns les autres, que les princes et leurs serviteurs signèrent cette paix. La foule qui les environnait criait : « Noël ! » et maudissait ceux qui, désormais, voudraient reprendre les armes pour cette damnable querelle [1]. Quand le Dauphin repartit, le Duc voulut absolument tenir l'étrier de son cheval, puis l'accompagna un moment en chevauchant avec. Ils se quittèrent avec tous les signes de l'amitié. Le lendemain le Dauphin vint à Corbeil voir le duc Jean ; il lui fit présent d'un beau cheval bai-brun, et reçut de lui un magnifique fermail d'or, orné de trois diamans. Avec sa largesse accoutumée le Duc distribua aussi de grandes sommes d'argent aux principaux serviteurs du Dauphin, à Duchâtel, à Barbazan, au chancelier, au président Louvet, à Louis d'Escoraille, à Jacques Dupeschin. Puis les deux princes se quittèrent sans que rien témoignât contre leur réconciliation et leur bonne intelligence. Le Dauphin retourna en Touraine, le Duc à Pontoise auprès du roi.

Par lettres du 19 juillet le roi confirma le traité, promit l'oubli général du passé, et imposa silence perpétuel à son procureur sur

1 Lettres du duc de Bourgogne, de Pontoise, 19 juillet. — Mémoires pour l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne, pièces justificatives.

tout ce qui avait pu être commis; abolit toutes condamnations et confiscations prononcées; ordonna que toute guerre cessât hormis contre les Anglais; que des commissaires nommés par lui et le Dauphin missent hors des forteresses les garnisons de l'un et de l'autre parti : enfin régla que tous les offices du royaume resteraient à sa disposition, comme de raison, pour y être pourvu de l'avis du Dauphin et du duc de Bourgogne, lorsque tous les deux seraient auprès de lui.

Le duc de Bourgogne publia aussi ses lettres de ratification et les envoya dans les pays de sa domination; le Dauphin tarda davantage à donner les siennes. Cependant, pressé par les messages du Duc, et par des députés de la ville de Paris, il accomplit aussi cette formalité [1].

Le roi, la reine et le Duc quittèrent Pontoise le 23, et vinrent à Saint-Denis, où ils passèrent quelques jours. Les Parisiens s'étonnaient de plus en plus d'être ainsi abandonnés. La paix des princes leur avait causé une grande joie. Cependant ils ne voyaient pas qu'on s'occupât beaucoup à faire cesser les désordres, ni à tenir en crainte les méchantes gens qui disaient que la paix ne pouvait réjouir que les Armagnacs. Ils étaient plus mécontens encore qu'on ne fît nulle assemblée de gens d'armes contre les Anglais, qu'on semblât fuir devant eux, en leur livrant Paris, où il n'y avait en ce moment aucun chevalier renommé, ni aucun capitaine. Le prévôt que venait d'élire le conseil du comte de Saint-Pol, en remplacement du sire de Bar, envoyé en ambassade par le Duc, n'était pas même un homme d'armes : c'était Gilles de Clamecy, maître des comptes, ce qui avait paru fort singulier.

Mais les esprits furent encore bien plus tristement émus, lorsque, le 29 juillet, vers le milieu de la journée, on vit arriver à la porte Saint-Denis une troupe de pauvres fugitifs, en désordre, et troublés d'épouvante [2]. Les uns étaient blessés et sanglans; les autres tombaient de faim, de soif et de fatigue. On les arrêta à la porte, leur demandant qui ils étaient et d'où venait leur désespoir : » Nous sommes de Pontoise, répondirent-ils en pleurant; les An- » glais ont pris la ville ce matin; ils ont tué ou blessé tout ce qui

1 Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

2 Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

» s'est trouvé devant eux. Bienheureux qui a pu se sauver de leurs » mains; jamais les Sarrasins n'ont été si cruels aux chrétiens qu'ils » le sont. » Pendant qu'ils parlaient, arrivaient à chaque moment, vers la porte Saint-Denis et la porte Saint-Lazare, des malheureux à demi-nus, de pauvres femmes portant leurs enfans sur les bras ou dans une hotte, les unes sans chaperon, les autres avec un corset à demi-attaché; des prêtres en surplis, et la tête découverte. Tous se lamentaient : « O mon Dieu! disaient-ils, préservez-nous » du désespoir par votre miséricorde. Ce matin nous étions encore » dans nos maisons heureux et tranquilles; à midi, nous voilà, » comme gens exilés, cherchant notre pain. » Les uns s'évanouissaient de fatigue, les autres s'asseyaient par terre comme ne sachant que devenir; puis ils parlaient de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux. L'une s'inquiétait pour un enfant, l'autre pour un mari, qui étaient peut-être demeurés aux mains de ces cruels Anglais, et le cœur leur défaillait à cette pensée. Il y avait des femmes grosses, qui accouchaient sans secours, et qu'on voyait se mourir; de Paris à Saint-Denis, tout le chemin était couvert de ces malheureux; on les laissa entrer dans la ville, et, pendant toute la semaine, il en arriva d'autres des villages d'auprès de Pontoise. Mais comment les secourir? La disette régnait encore à Paris, et tous les vivres étaient bien chers.

Ce jour-là même le duc de Bourgogne était encore à Saint-Denis, et il avait avec lui un bon nombre de gens d'armes qu'il avait depuis cinq jours emmenés de Pontoise. Le seigneur de l'Isle-Adam, qui avait toute sa confiance, avait laissé surprendre cette malheureuse ville restée sans défense; et, après ce désastre, le Duc ne faisait autre chose que de se retirer plus loin avec le roi. En effet il partit le lendemain pour se rendre à Troyes, et laissa pour défendre Saint-Denis, le maréchal de Chastellux, dont les gens d'armes pillèrent la ville, chassèrent les religieux, et logèrent leurs fillettes dans l'abbaye, faisant de ce saint lieu une maison de prostitution [1].

Les Armagnacs ne pouvaient s'empêcher de voir de la perfidie dans la conduite du duc de Bourgogne, et surtout dans la perte de Pontoise. Cependant le sire de l'Isle-Adam s'était comporté

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

vaillamment. Il avait été surpris à l'improviste; la ville avait été escaladée pendant la nuit, et il avait de son mieux combattu dans les rues, sans avoir même pris le temps de vêtir son armure. D'ailleurs son intérêt le portait suffisamment à conserver une ville où se trouvaient les énormes richesses qu'il avait recueillies à Paris l'année précédente. Le long séjour que le roi y venait de faire rendit encore le butin plus considérable. Les bagages de plusieurs seigneurs n'avaient pas encore été emmenés. Les Anglais firent, dit-on, un pillage de plus de deux millions.

Ce qui favorisa leur surprise, c'est que la trève venait à peine de finir. Le roi Henri avait fait tous ses efforts pour avoir la paix, du moins telle qu'il la voulait. Le 18 juillet, il avait encore donné pouvoir à l'archevêque de Cantorbéry de conclure son mariage avec madame Catherine. Le 19, il écrivit à ses commissaires de proposer une prolongation de la trève. Ce fut au dernier moment qu'il se décida à agir avec promptitude. La réconciliation du Dauphin et du duc de Bourgogne, qui ne lui avait pas semblé possible, rendait sa position difficile. Il n'avait pas une forte armée. Son entreprise avait paru hasardeuse à une grande portion du peuple d'Angleterre. En la commençant, il avait dit que la moitié des Français ferait diversion en sa faveur. La concorde remise dans le royaume devait le perdre. Il venait d'apprendre aussi que la Castille et l'Aragon se déclaraient contre lui et envoyaient des secours à la France. Il ne se troubla pourtant point, se fia à sa fortune et bien plus encore aux haines qui, malgré la paix jurée, divisaient les princes et la noblesse.

Il est vrai que rien encore n'était changé. Les gens de guerre des deux partis ne s'unissaient point pour combattre contre les Anglais. Le Duc envoyait bien mandement sur mandement à ses vassaux de Bourgogne, mais on ne les voyait point arriver [1].

Les serviteurs de l'un et de l'autre prince recommençaient à semer entre eux l'ancienne méfiance. Auprès du Dauphin, on parlait de ce traité avec les Anglais, qu'on imputait au Duc d'avoir signé à Calais en 1416; on faisait remarquer la conférence récente des tentes de Meulan; la prise de Pontoise était interprétée à tra-

1 Juvénal. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, avec les pièces justificatives. — Monstrelet. — Fenin.

hison ; on disait que pendant le séjour à Saint-Denis, le Duc avait eu encore de criminelles intelligences avec les séditieux de Paris. On se plaignait surtout de ce qu'il n'agissait en rien contre l'ennemi commun. Cependant les deux princes étaient convenus de se revoir ; en attendant, ils s'écrivaient avec amitié, et se confiaient même leurs secrets. Le Duc pressait le Dauphin de venir à Troyes ; le Dauphin proposait sans cesse l'entrevue nouvelle qu'on s'était promise. Tanneguy Duchâtel, le sire d'Escoraille et le sire Dupeschin, vinrent à Troyes. Ils assurèrent que le Dauphin ne demandait pas mieux que de jurer l'observation des ordres que le roi avait donnés en conséquence de la paix, mais qu'il voulait auparavant entretenir le Duc de choses grandement importantes pour le bien du royaume. Le Duc répondait toujours qu'il était plus simple que le prince vînt auprès du roi son père.

Le Dauphin s'était avancé jusqu'à Montereau, afin d'avoir cette entrevue. Le sire Tanneguy Duchâtel retourna à Troyes, et fit si bien, avec l'aide de la dame de Giac et de Jossequin, que le Duc promit de se rendre à Bray-sur-Seine, à deux lieues de Montereau. A peine y fut-il que le sire de Barbazan vint le visiter de la part du Dauphin, et lui porter mille assurances de l'amitié de ce prince. « Après le roi son père, disait-il, il n'est personne qu'il aime davantage, et il souhaite très-fort vous voir et vous embrasser. » Le Duc répondit qu'il était prêt à servir le Dauphin, et à employer sa personne, ses biens, ses amis et ses sujets, pour lui prouver son obéissance ; que quant au lieu où ils se verraient, c'était une chose à régler.

Tanneguy, d'Escoraille et Dupeschin revinrent encore et proposèrent que l'entrevue se fît sur le pont de Montereau. Ils dirent au Duc qu'on lui livrerait le château et la rive droite, et qu'il y logerait ses gens d'armes en tel nombre qu'il voudrait. Avec ces trois envoyés était venu l'évêque de Valence, dont le frère, évêque de Langres, était un des principaux conseillers de Bourgogne. Il persuada son frère de l'avantage de cette entrevue, et tous deux pressèrent le Duc. La dame de Giac et Jossequin ne s'oubliaient pas non plus à l'y résoudre. Enfin il y consentit, et le jour fut pris au 10 septembre. Le 9, Tanneguy et d'Escoraille vinrent recevoir un nouveau serment des serviteurs du Duc pour l'observation de la paix déjà jurée au ponceau ; le sire de Giac et Nicolas Raulin

allèrent de leur côté à Montereau, où les gens du Dauphin jurèrent les mêmes promesses entre leurs mains.

Parmi les conseillers du Duc et ceux qui étaient dévoués à sa personne, la plupart n'étaient point pour cette entrevue. Ils lui représentaient que le Dauphin n'était entouré que de ses mortels ennemis, des serviteurs de l'ancien duc d'Orléans, des seigneurs dont les parens avaient été tués récemment par les Parisiens; qu'on ne voyait pas bien le motif de cette conférence; que le lieu avait été disposé par les gens du Dauphin, et à leur guise. Mais, après beaucoup d'hésitation, le Duc s'était résolu à y aller. Il l'avait promis; déjà quatre messages avaient été envoyés de Paris pour l'y engager. C'était aussi l'opinion du conseil du roi à Troyes. « C'est » mon devoir, disait-il, d'aventurer ma personne pour parvenir » à un aussi grand bien que la paix. Quoi qu'il arrive, je veux la » paix. S'ils me tuent, je mourrai martyr. » Puis il ajoutait : « Quand la paix sera faite, je prendrai les gens de monseigneur le » Dauphin pour aller combattre les Anglais. Il a de braves hommes » de guerre et de sages capitaines; Tanneguy et Barbazan sont » vaillans chevaliers. » Puis se donnant à lui-même le nom que lui donnaient ses sujets de Flandre : « Pour lors, on verra qui vau- » dra le mieux d'Hannotin de Flandre ou de Henri de Lancastre. »

A son départ, ses fidèles serviteurs renouvelèrent les mêmes instances et les mêmes avertissemens. Un juif, qu'il avait dans sa maison, et qui se mêlait de prédire l'avenir, lui disait que, s'il y allait, il ne reviendrait jamais. Rien ne put l'arrêter, il partit avec environ quatre cents hommes d'armes, et arriva vers deux heures devant Montereau. Il fit halte dans une prairie auprès du château, et envoya tout aussitôt Archambault de Foix, seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne et Antoine de Vergy saluer le Dauphin, et lui dire qu'il s'était rendu à ses ordres.

Tanneguy vint le trouver : « Hé bien, lui dit-il, sur votre assu- » rance, nous venons voir monseigneur le Dauphin, pensant qu'il » veut bien tenir la paix qui a été faite entre lui et nous, comme » nous la tiendrons aussi, tout prêt à le servir selon sa volonté. — » Mon très-redouté seigneur, répondit Tanneguy, n'ayez nulle » crainte, car monseigneur est bien content de vous, et veut désor- » mais se gouverner selon vos conseils : d'ailleurs vous avez près de » lui de bons amis qui vous servent bien. »

Il fut ensuite question des sûretés qu'on devait se donner de part et d'autre; on convint de jurer, par parole de prince, qu'on ne se porterait mutuellement aucun mal ni dommage; que le Dauphin et le Duc entreraient chacun de leur côté sur le pont, avec dix hommes d'armes de leur choix, dont ils se communiqueraient d'avance la liste. Comme on s'occupait à régler ces précautions, un valet de chambre, qui était allé d'avance préparer le logis de son maître dans le château, vint en toute hâte s'écriant : « Monseigneur, » avisez à vous-même; sans faute vous serez trahi. Pour Dieu pen- » sez-y! » Le Duc se retourna vers Tanneguy : « Nous nous fions » à votre parole; par le saint nom de Dieu, êtes-vous bien sûr de » ce que vous nous avez dit? car vous feriez mal de nous trahir.— » Mon très-redouté seigneur, répéta encore Tanneguy, j'aimerais » mieux être mort que de faire trahison à vous ou à nul autre; n'ayez » aucune crainte, je vous certifie que monseigneur ne vous veut » aucun mal. — Hé bien, nous irons donc, nous fiant à Dieu et » à vous, » reprit le Duc.

Il donna le nom de ses dix hommes d'armes : c'étaient Charles de Bourbon, son gendre, Archambault de Foix, seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, Antoine de Vergy, Jean de Fribourg, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Charles de Lens, Pierre de Giac et le sire d'Autrey. Le Dauphin lui fit aussi remettre sa liste; elle portait : le vicomte de Narbonne, Pierre de Beauveau, Robert de Loire, Tanneguy Duchâtel, Barbazan, Guillaume le Bouteiller, Guy d'Avaugour, Olivier Loyet, Varennes et Frottier.

Le Duc se mit en route pour aller du château sur le pont. Un de ses serviteurs vint encore le supplier de prendre garde, lui disant qu'on voyait beaucoup de gens dans les maisons de la ville qui touchaient au pont. Il y envoya le sire de Giac, qui revint et rapporta qu'il n'y avait trouvé personne.

Les gens du Dauphin avaient fait construire aux deux bouts du pont de fortes barrières fermées d'une porte. Vers le milieu du pont était une sorte de loge en charpente, où l'on entrait de chaque côté par un passage assez étroit [1]. Contre l'usage commun de ces sortes d'entrevues, aucune barrière ne régnait dans le milieu de cette loge pour séparer les deux partis. Le sire de Vienne et le

1 Philippe de Comines. — Le Religieux de Saint-Denis.

sire de Navailles furent envoyés à la porte du côté de la ville, pour recevoir les sermens du Dauphin et de ses gens; et lorsque le Duc arriva à la barrière du côté du château, il y trouva, pour recevoir les siens, le sire de Beauveau et Tanneguy Duchâtel : « Venez vers » monseigneur, il vous attend, » dirent-ils. Le Duc prêta son serment; « Messieurs, dit-il en les saluant, vous voyez comme je » viens, » et il leur montra que lui et ses gens n'avaient d'autres armes que leur cotte et leur épée; puis frappant sur l'épaule à Tanneguy : « Voici en qui je me fie. » A peine fut-il passé que Tanneguy pressa les chevaliers bourguignons d'entrer, et tira même par la manche Jean Seguinat, secrétaire du Duc, pour le hâter; car le Duc amenait son secrétaire, comme aussi le Dauphin devait avoir avec lui son chancelier et le président de Provence.

Le jeune prince était déjà dans le cabinet en charpente, au milieu du pont. Le Duc s'avança, laissant ses gens un peu derrière lui. La foule qui se pressait devant les barrières au bout du pont, le vit ôter son chaperon de velours noir; puis mettre un genou en terre devant le Dauphin. A peine s'était-il relevé, qu'on entendit crier : « Alarme, alarme! tue, tue! » et l'on aperçut les gens du Dauphin frappant le Duc de leurs haches et de leurs épées. A l'instant même il fut abattu, ainsi que le sire de Navailles qui parassait avoir voulu le défendre. Une foule d'hommes armés entra du côté de la ville; les serviteurs du duc de Bourgogne furent saisis et faits prisonniers, hormis le sire de Neufchâtel, qui put franchir la barrière. Elle fut aussitôt après ouverte; les hommes du Dauphin chargèrent à l'improviste sur les Bourguignons troublés, en tuèrent quelques-uns, et les mirent en fuite sur la route de Bray. Revenant sur le pont, ils voulurent ensuite jeter le corps du Duc dans la rivière, après l'avoir dépouillé; mais le curé de Montereau s'y opposa et le fit porter dans un moulin auprès du pont.

Ce qui se passa entre le Duc et le Dauphin dans le court instant qui précéda le meurtre, fut d'abord raconté diversement, et l'on ne pouvait guère savoir la vérité; car les serviteurs du duc de Bourgogne qui l'avaient accompagné sur le pont étaient tenus en prison; les gens du Dauphin ne pouvaient être crus dans leurs récits [1], et la chose s'était passée si vite que de loin on n'avait rien démêlé distinctement.

1 Saint-Foix.

Le Dauphin, dès le lendemain, écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume pour leur annoncer ce qui venait de se passer. Après avoir dit que le Duc l'avait fait attendre dix-huit jours à Montereau, il rapportait ainsi le fait de sa mort :

« Nous lui remontrâmes amiablement, comment, nonobstant la paix et ses promesses, il n'avait fait ni ne faisait aucune guerre aux Anglais, et aussi comment il n'avait pas retiré ses garnisons, comme il l'avait juré, et nous le requîmes de le faire. Alors ledit duc de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles, et chercha son épée pour nous attaquer et nous faire violence en notre personne; laquelle, comme après nous l'avons su, il prétendait mettre en sa sujétion; de quoi par la divine pitié et la bonne aide de nos loyaux serviteurs nous avons été préservé; et lui par sa folie mourut sur la place. Lesquelles choses nous vous signifions, comme à ceux qui auront, nous en sommes certain, une très-grande joie que nous ayons été de telle manière préservé de tel péril. » Il promettait ensuite d'observer la paix avec le nouveau duc de Bourgogne et ses serviteurs.

Mais la publique renommée avait déjà répandu partout que ce meurtre avait été machiné, de longue main, par les gens du Dauphin. La nouvelle en était parvenue à Paris dès le lendemain, et avait jeté le peuple dans la consternation et dans la fureur. Les hommes sages avaient vu les malheurs irréparables qui en allaient provenir. Ils disaient que ce crime allait évidemment amener la perte du royaume, la honte de ses auteurs et le dommage du Dauphin qui, pour recueillir l'héritage royal de son père, trouverait moins d'aide et de faveur, et plus d'ennemis qu'auparavant [1].

De plus en plus il s'établit dans les esprits que le Duc avait été traîtreusement assassiné. On assurait qu'il n'avait donné nul motif d'inquiétude ni de colère au Dauphin; qu'au contraire il s'était montré soumis et respectueux, tandis que, dès le premier abord, il avait été accueilli par d'injurieux reproches [2]. Les gens du Dauphin ne pouvaient pas soutenir qu'un complot eût été tramé contre leur maître, et que ce fût pour le défendre qu'ils eussent tué le duc de Bourgogne; tout ce qu'ils pouvaient alléguer, c'est que ce

1 Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.
2 Le Religieux de Saint-Denis.

prince avait répondu d'une façon hautaine et menaçante aux justes reproches que lui faisait le Dauphin. Ils ajoutaient aussi que, le Duc ayant dit qu'on ne pouvait rien résoudre hors de la présence du roi, et qu'il y fallait venir, le Dauphin avait répondu doucement : « J'irai à ma volonté et non à la vôtre ; » qu'alors le sire de Navailles avait mis la main droite sur son épée, et, de la gauche, prenant le bras du Dauphin, lui avait insolemment dit : « Monsei- » gneur, que vous le veuillez ou non, vous y viendrez à présent. » Pour lors Tanneguy voyant le Dauphin menacé, l'avait emporté dans ses bras, et les autres serviteurs s'étaient élancés sur le Duc et le sire de Navailles. Tel était le récit des Dauphinois.

Mais les hommes violens de l'ancien parti d'Orléans ne dissimulaient rien, disaient que c'était punition divine, et s'en félicitaient grandement. Le Bouteiller, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Frottier ne se cachaient point d'avoir frappé le Duc, et n'en donnaient point d'autre raison, sinon qu'ils avaient vu le sire de Navailles porter la main à son épée. « J'ai dit au duc de » Bourgogne, racontait le Bouteiller : Tu coupas le poing à mon » maître, je vais te couper le tien, et je lui ai donné de mon épée. » Frottier ajoutait qu'il avait entendu le sire de Navailles jurer le serment des Anglais : « Par Saint-Georges ! » que d'ailleurs il était frère du captal de Buch, qui était avec le roi d'Angleterre.

Pour Tanneguy, que les Bourguignons accusaient plus que tous les autres, il protesta toute sa vie qu'il n'était pour rien dans cet assassinat ; il s'en fit excuser près du duc Philippe de Bourgogne, et offrit de combattre ceux qui prétendraient le contraire[1]. Néanmoins la voix publique ne cessa jamais de lui imputer et le complot et le meurtre. On assura même qu'un de ses serviteurs, Tanneguy de Coesmerel, bâtard de sa maison, avait porté un des éperons d'or du Duc en souvenir de sa mort, et fait faire un étui à la hache au bec de faucon dont Duchâtel l'avait blessé ; une chanson populaire disait : « Regnaudin l'enferma, Tanneguy le frappa, » Bouteiller l'assomma. » Ce Regnaudin avait fait construire les barrières. On racontait aussi, parmi les habitans de Montereau, que le président de Provence était dans le projet, et qu'ayant voulu, au milieu du désordre, se retirer, Regnaudin lui avait dit :

1 Preuves des Mémoires de France et de Bourgogne.

« Ne t'enfuis pas, car tu as consentl au meurtre aussi bien que » moi. » Les Bourguignons tenaient aussi pour constant que ce complot devait être déjà mis à exécution lors de l'entrevue du Ponceau, et n'avait échoué que parce que le Duc était trop bien accompagné.

Barbazan ne fut pas généralement compté parmi les meurtriers du Duc. Les chevaliers bourguignons assurèrent qu'ils ne l'avaient point vu entrer dans les barrières du milieu du pont. Il éprouva même, dit-on, ainsi que le sire de Harcourt et d'autres fidèles serviteurs du Dauphin, un grand chagrin de ce qui était arrivé. Il fit de vifs reproches à ceux qui avaient tramé ce complot : « Vous » avez détruit l'bonneur et l'héritage de notre maître, disait-il, » et j'aurais mieux aimé mourir que d'assister à cette journée, » encore que je n'y fusse pour rien. » Sa renommée n'en fut donc point atteinte, et il conserva même, parmi les Bourguignons, le surnom de chevalier sans reproche [1].

Du reste, tout ce qu'on disait contre les serviteurs du Dauphin ne prouvait pas absolument que lui-même fût instruit par avance de leur dessein. Il était bien jeune et d'un caractère faible; dans tout le cours de sa vie, s'étant toujours montré sans fiel et sans cruauté, l'on ne demanda pas mieux que de croire par la suite qu'il avait seulement consenti à ce que le duc Jean fût saisi et retenu prisonnier, ne prévoyant pas que, sous cette apparence, c'était un meurtre qu'on lui proposait.

On raconta aussi, mais ce fut plusieurs années après, qu'une pauvre femme possédée, ayant fait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, fut miraculeusement délivrée de sept démons, et que l'un deux assura que le Duc avait été assassiné à son instigation [2].

Tels furent les différens récits qui coururent d'abord dans le monde sur cette mort. Mais lorsque les serviteurs du Duc furent délivrés des prisons où on les avait mis, après les avoir saisis sur le pont de Montereau, il fut possible de mieux savoir la vérité. Les conseillers de Bourgogne prirent soin de faire des enquêtes sur ce déplorable événement. A mesure que les prisonniers furent relâchés par le parti dauphinois, on les interrogea en justice et sur serment. Tous avaient été sollicités de passer au service du Dauphin

1 Monstrelet. — Olivier de la Marche. — 2 Gollut.

et de charger la mémoire de leur maître. Seguinat, son secrétaire, avait été, à diverses fois, menacé de la torture. Tous, sans exception, avaient été constans dans leurs réponses, et avaient dit qu'ils aimaient mieux mourir ou rester prisonniers, que de couvrir leur mémoire de la honte d'avoir menti contre leur seigneur. L'un d'eux, Charles de Lens, avait été mis à mort. Les autres interrogés rapportèrent la chose, chacun à peu près de la même manière. Cependant tout avait été fait d'une façon si soudaine et si imprévue que quelques circonstances avaient dû échapper à ceux même qui étaient sur le pont.

Le Duc, disaient-ils, après avoir passé la barrière, s'était avancé vers le Dauphin, l'avait salué; et, en se découvrant la tête : « Mon-» seigneur, dit-il, après Dieu, je ne veux servir et obéir qu'au roi » et à vous pour la conservation du royaume. J'y emploierai corps, » biens, amis, alliés. Si l'on vous fait quelques rapports à ma » charge, je vous prie de ne les point croire. Pour plus de sûreté, » si vous voulez changer ou ajouter quelque chose à nos traités, » je suis prêt à le faire. — Messieurs, dis-je bien? » ajouta-t-il, s'adressant aux serviteurs du Dauphin. — « Mon cousin, répondit » le prince en le relevant et lui prenant affectueusement les mains, » si bien qu'on ne pourrait mieux dire. » Pour lors, le président de Provence vint dire un mot à l'oreille du Dauphin, puis ils firent un signe de l'œil à Tanneguy qui était auprès du Duc, à l'entrée de la barrière. Tanneguy, prenant sa hache, poussa le Duc par derrière, en lui criant : « Monsieur de Bourgogne, entrez là-dedans; » puis, s'adressant au Dauphin : « Monseigneur, dit-il, » voici le traître qui vous retient votre héritage. » En même temps, il leva sa hache pour frapper. Le sire de Navailles, qui se trouvait auprès de son maître, arrêta la hache; mais le vicomte de Narbonne leva la sienne sur lui, en disant : « Si quelqu'un bouge, il » est mort. » Le sire de Navailles présenta l'autre main pour retenir l'arme qui le menaçait. Pendant cet instant, Robert de Loire avait saisi le Duc par derrière, et le Bouteiller lui avait porté un grand coup d'épée, en criant : « Tuez! tuez! » Le Duc avait voulu se garantir avec les bras, mais le coup était si fort qu'il avait presque abattu le poignet, et sillonné tout le visage du côté droit. Alors, Tanneguy, libre maintenant du seigneur de Navailles, avait de sa hache abattu le Duc aux pieds du Dauphin. Il respirait en-

core ; Olivier Layet et Pierre Frottier s'agenouillèrent, et, soulevant sa cotte-d'armes, le percèrent par-dessous d'un coup d'épée dans le corps. Il poussa un dernier soupir, puis il expira. Les valets se précipitèrent sur lui, arrachèrent de ses doigts ses bagues et s'emparèrent de son riche collier. Le sire de Navailles avait été mortellement atteint d'un coup de hache à la tête par Tanneguy, et le sire d'Autray gravement blessé en essayant de défendre leur maître.

Ainsi fut vengé par un crime le crime que, douze ans auparavant, avait commis le duc de Bourgogne [1]. Depuis lors, il n'avait pas eu un moment de repos; sa vie avait été livrée à de conti-

1 L'homicide commis sur la personne du duc d'Orléans, couvre de sang une des pages des annales de France et de Belgique. Nous allons essayer de démontrer que, si le duc de Bourgogne s'est avoué coupable de ce crime, il l'a fait commettre sans préméditation, s'y étant laissé entraîner, *ayant été tenté du diable*, comme il le déclara. Notre opinion est contraire à celle de la plupart des historiens qui ont reproduit l'inculpation, en ne portant leur examen que sur les circonstances ; mais nous croyons pouvoir démontrer la non-préméditation par le récit même des événements : la gravité du crime sera considérablement atténuée, si nous parvenons à établir que ce fut un acte d'une colère soudaine et inconsidérée, et non un projet ourdi depuis longtemps.

Nous devons d'abord faire connaître le caractère du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Ce prince, doué d'autant de courage que de franchise, n'a jamais su contenir ni cacher sa pensée : il avait dit la vérité au sultan lorsqu'il était son captif à Nicopolis; cette hardiesse lui a valu le surnom de *Jean-sans-Peur*. Il a avoué la vérité, en pâlissant et en pleurant, lorsque le duc de Berri, son oncle, lui demanda s'il savait quelque chose de l'assassinat. Un tel prince n'était point capable d'une préméditation criminelle. Qu'un Louis XI, un Richelieu, un Cromwel tende une main hypocrite à son ennemi pour mieux réussir à le faire périr, cela s'explique; mais qu'un homme inconséquent (que l'on nous pardonne cette expression peu convenable avec la gravité de la science de l'histoire, c'est la seule applicable à Jean-sans-Peur); qu'un homme inconséquent, disons-nous, se soit réconcilié avec son ennemi pour mieux l'assassiner; qu'il ait participé avec lui, pour sa réconciliation, aux mystères de l'Eucharistie; que, selon l'usage chevaleresque de ces temps anciens, il ait passé une nuit avec lui, dans le même lit, ayant auparavant médité les ordres qu'il devait donner à des sicaires, cela est d'autant plus impossible que la vengeance par un duel au lieu d'un guet-apens, devait être sa seule pensée. Quiconque a étudié le cœur humain dira, avec nous, qu'il ne pouvait en avoir d'autre.

Exposons d'abord le récit de ce fatal événement. Nous placerons, l'un après l'autre, la copie du MS n° 14432 de la Bibliothèque de Bourgogne, intitulé : *Registre du Parlement de Paris*, et le texte de Monstrelet. Le premier est un journal rédigé le lendemain de cette catastrophe; l'autre fut composé longtemps après; les empreintes que nous y voyons d'une légère exagération, nous démon-

nuelles traverses; son honneur avait reçu sans cesse de nouveaux affronts; il n'avait connu que méfiance, crainte, irrésolution; le meurtre qu'il avait commis avait livré le royaume à douze années de désordres et de guerres civiles : le meurtre commis sur lui don-

trent que ce n'est point le récit primordial; car, selon une expression triviale, on brode souvent le récit d'un événement remarquable.

Extrait du Registre du Parlement de Paris (MS n° 14432 de la Bibliothèque de Bourgogne).

DU MERCREDY 23 NOVEMBRE 1407.

« Ce jour au soir environ huit heures, M. Louis, fils du roy Charles V et frère germain du roi Charles regnant, duc d'Orléans, comte de Vallois, de Blois, de Beaumont, de Soissons, d'Angoulême, do Dreux, de Poitiers, de Perigort, de Luxembourg et de Vertus; sire de Loucy, de Montargy, de Chastel-Tierry, d'Espernay et de Sedans en Champagne et de plusieurs autres terres; marié à madame Valentine, fille de feu M. Galiache, duc de Milan, dont avoit trois fils et une fille, en revenant de l'hostel de la reine, qui est près de la porte Barbette vers l'église des *Blancs-Manteaux*, accompagné moult petitement selon son estat, c'est assavoir de trois hommes à cheval et de deux à pied à une ou deux torches, devant l'hostel du mareschal de Rieux, en son âge de 36 ans, fut par huit ou dix hommes, qui estoient mussez en une maison appellée l'*Image de Notre-Dame*, estant devant l'hostel dudit mareschal, et où lesdits hommes avoient habité et conversé repostement par huit ou quinze jours, tué et meurtry; et luy fendirent la teste dejus armes puisque fut abbatu de son cheval; et luy firent épendre la cervelle de la teste sur le pavement, et lui coupèrent tout jus une main, et avec luy tuèrent un sien valet qui se mettoit sur luy pour le deffendre, et s'y navrerent un qui tenoit la torche.....

Extrait de Monstrelet, édition de Buchon, pages 51 à 53 :

»Le Duc étant à Paris, fut par un mercredi, jour de Saint-Clément pape, meurtre et mis à mort piteusement environ sept heures du soir. Et fut cet homicide fait et perpétré par environ dix-huit hommes, lesquels étoient logés en un hôtel où étoit lors pour enseigne l'image de Notre-Dame, auprès de la porte Barbette, et là, comme depuis il fut su véritablement, avoient été par plusieurs jours, sur intention d'accomplir ce qu'ils avoient entrepris.

» Et quand ce vint en ce même mercredi, comme dit est, envoyèrent un nommé Thomas de Courteheuse (appelée *Stas de Courteheuse*, selon un MS, et *Scas*, par erreur, dans le Mémoire de M. Bonamy, etc.), qui était valet de chambre du roi et leur complice, devers le dit duc d'Orléans, qui était allé voir la reine de France en un hôtel qu'elle avoit acheté n'avoit guère à Montagu, grand maître d'hôtel du roi; et si est icelui au pied de la dite porte de Barbette. Et là d'un enfant qui étoit trépassé jeune gisoit, et n'avoit point encore accompli les jours de sa purification. Lequel Thomas venu devers icelui duc, lui dit de par le roi, pour le décevoir : « Monseigneur, le roi vous mande que sans délai veniez devers lui, et qu'il a à » parler à vous hâtivement, et pour chose qui grandement touche à lui et à vous. » Lequel duc, ouï le commandement du roi, icelui voulant accomplir, combien que le roi rien n'en savoit, tantôt et incontinent monta dessus sa mule, en sa compagnie deux écuyers sur un cheval et quatre ou cinq valets de pied devant et derrière

nait la France aux Anglais; tant les crimes des princes devaient causer de maux au peuple!

Cependant le duc Jean laissait une mémoire plus honorée parmi ses sujets. Les Flamands, sous son règne, avaient été tranquilles,

portant torches; et ses gens qui le devoient suivre point ne se hâtoient; et aussi il y étoit allé à privée mesgnie, nonobstant que pour ce jour avoit dedans la ville de Paris de sa retenue et à ses dépens bien six cents que chevaliers que écuyers.

» Et quant il vint assez près d'icelle porte Barbette, les dix-huit hommes dessus dits, qui étoient armés à couvert, l'attendoient et s'étoient mis couvertement auprès d'une maison. Si faisoit assez brun pour cette nuit; et lors incontinent mus de hardie et outrageuse volonté, saillirent tous ensemble à l'encontre de lui, et en y eut un qui s'écria : « A mort! à mort! » et le férit d'une hache telle qu'il lui coupa un poing tout jus. Et adonc le dit duc voyant cette cruelle entreprise ainsi être faite contre lui, s'écria assez haut en disant : « Je suis le duc d'Orléans. » Et aucuns d'iceux en frappant sur lui répondirent : « C'est ce que nous demandons. »

» Entre lesquelles paroles la plus grand'partie recouvrèrent, et prestement, par force et abondance de coups, fut abattu jus de sa mule, et sa tête tout écartelée par telle manière que la cervelle chéyt dessus la chaussée. En outre là le retournèrent et renversèrent et si terriblement le martelèrent, que là présentement fut mort très-pitieusement; et avec lui fut tué un jeune écuyer, Allemand de nation, qui autrefois avoit été son page : et quand il vit son maître abattu, il se coucha sur lui pour le garantir, mais rien n'y fit : et le cheval qui devant le duc alloit atout les deux écuyers, quant il sentit iceux saquements armés après lui, il commença à ronfler et avancer : et quand il les eut passés se mit à courre, et fut grand espace que ceux qui étoient sus ne le purent retenir. Et quand il fut arrêté, ils virent la dite mule de leur seigneur qui toute seule couroit après eux. Si cuidèrent qu'il fût chu jus, et pour cela prirent par le frein pour la ramener audit duc; mais quand ils vinrent près de ceux qui l'avoient tué, ils furent menacés, disant, s'il ne s'en alloient qu'en tel point seroient mis comme leur maître. Pour quoi iceux voyant leur seigneur être ainsi mis à mort, hâtivement s'en allèrent en l'hôtel de la reine en criant : « Le meurtre! » Et ceux qui avoient occis le dit duc à haute voix commencèrent à crier : « Le feu! » et avoient leur fait par telle manière ordonné en leur hôtel, que l'un d'eux, en état que les autres faisoient l'homicide dessus dit, bouta le feu dedans icelui. Et puis les uns à cheval, les autres à pied, hâtivement s'en allèrent où ils purent le mieux, en jetant après eux chaussetrapes de fer, afin qu'on ne les pût suivre ni aller après eux. Et comme la fame et renommée fut, aucuns d'iceux allèrent en l'hôtel d'Artois, par derrière, à leur maître le duc Jean de Bourgogne, qui cette œuvre leur avoit fait faire et commandée, comme depuis publiquement il confessa; et ce qu'ils avoient fait lui racontèrent, et après très hâtivement mirent leur corps en sauveté.

» Et fut le principal conducteur de ce cruel homicide un nommé Raoullet d'Actonville, de nation Normand, auquel par avant le dit duc d'Orléans avait ôté l'office des généraux, duquel le roi l'avait pourvu à la requête et prière du duc Philippe de Bourgogne défunt; et pour ce déplaisir avisa le dit Raoullet manière comment il se pourroit venger d'icelui duc d'Orléans. Ses autres complices furent Guillaume

heureux, et rien n'avait arrêté le cours de leur commerce et de leurs richesses. Il avait toujours redouté et ménagé ses bonnes et libres villes. Il leur avait, pour ainsi dire, donné son fils encore enfant, qui était devenu plus Flamand que Bourguignon. C'était

Courtebeuse et Thomas Courtebeuse devant nommés, nés de la comté de Guines, Jean de La Motte, et plusieurs autres jusqu'au nombre dessus dit....

» Et de prime face fut aucunement soupçonné que messire Aubert de Chauny n'en fût coupable, pour la grand' haine qu'il avoit au dit due, à cause de ce qu'au dit messire Aubert avoit sa femme soustraite et emmenée avec lui.....

» En ce même jour, Isabelle, reine de France, quand elle sçut les nouvelles du dit meurtre et bomicide fait si près de son hôtel, conçut si grand'fureur et bideur, que nonobstant qu'elle ne fût encore purifiée, néanmoins se fit mettre sur une litière par son frère Louis de Bavière et autres de ses gens, et à son hôtel de Saint-Pol se fit porter en la chambre prochaine de la chambre du roi, où pour plus grand'sûreté se logea: et mêmement, la nuit que le meurtre fut perpétré, y eut plusieurs nobles qui s'armèrent, comme le comte de Saint-Pol et aucuns autres, lesquels se retrahirent en l'hôtel du roi, leur souverain seigneur, non sachant quelle chose d'icelle besogne s'en pourroit ensuivre.... »

Après ces extraits, nous allons d'abord constater les localités. M. Bonamy les a reconnues par un Mémoire qu'il a lu à l'Académie des Inscriptions au mois de septembre 1748, dans le temps où les constructions de cette partie de la ville de Paris éprouvaient de grands changements. Le meurtre a été commis sur la voie publique, à l'entrée de la vieille rue du Temple, du côté de la vieille rue Barbette. A cette époque, le mur d'enceinte, construit sous le règne de Philippe-Auguste, deux cents ans avant le meurtre, séparait les deux rues par la porte Barbette.

Ce nom venait de l'ancienne demeure d'Étienne Barbette, voyer de Paris, maître de la Monnaie et prévôt des marchands, de 1298 à 1314. En l'année 1492, cet hôtel appartenait à Jean de Montaigu, grand-maître de France; il y reçut le roi Charles VI, qui, selon Froissard (p. 155, édit. Buchon), y soupa et y coucha la nuit avant son départ pour la Bretagne, et par conséquent peu de jours avant son passage par la forêt du Mans, où se déclara sa maladie mentale qui fut si fatale à la France. La reine Isabeau, sa femme, avait acquis cet hôtel; on l'appelait, selon Villaret (t. XII, p. 478) « *le petit séjour de la reine.* » C'était le nom qu'on donnait aux maisons particulières où les grands allaient jouir d'une liberté qui leur manquait dans leurs palais.

Le lieu de l'assassinat, avons-nous dit, était très-près de l'hôtel Barbette. En continuant le même alignement de cet hôtel, et en entrant dans le vieux Paris, c'est-à-dire à la main gauche, était une maison appelée l'*Image de Notre-Dame.* Vis-à-vis, à la main droite, était l'hôtel habité par les frères de Rieux, maréchaux de France et natifs de Bretagne. Le meurtre fut commis entre cette maison et l'hôtel de Rieux, au milieu de la rue.

Selon une enquête qui a été faite cinq ans après l'assassinat, sur la demande de la veuve des enfants d'Orléans, on apprend que, dès la Saint-Jean de l'année 1407, c'est-à-dire cinq mois avant la Saint-Clément (le 23 novembre), un jeune homme, en habit d'écolier de l'Université, avait fait des démarches pour louer la maison appelée l'*Image de Notre-Dame*, par l'entremise d'un *couratier* de maisons. Il

lui qui les avait gouvernées et les avait remplies d'affection et d'espérance. Les deux Bourgognes n'avaient ni les mêmes franchises ni les mêmes priviléges; elles avaient pourtant été mieux gouvernées que la France; tout s'y passait avec plus d'ordre et une auto-

avait dit au propriétaire que c'était pour y mettre vins, blés et autres garnisons, et pour y loger un sien compagnon qu'il ne nomma point. Le bail fut conclu le 17 novembre, c'est-à-dire six jours avant la Saint Clément, trois jours avant la réconciliation des deux princes. Les nouveaux locataires y firent placer des ustensiles de ménage, des provisions pour plusieurs personnes, des rations pour des chevaux. Ils n'entraient et ne sortaient que pendant la nuit.

Nous ne voyons dans tout ce récit aucun indice de préméditation. Que l'on introduise des provisions dans une maison qu'on veut habiter; que l'on sorte et que l'on rentre, pendant la nuit, à la fin du mois de novembre, n'est pas une chose extraordinaire, dans une ville aussi industrieuse et aussi animée que Paris l'était au quinzième siècle; il y a dans cette saison seize heures de nuit. Ces indices sont très-vagues, tortillés peut-être par des interrogatoires captieux que l'on fit pour satisfaire à la maison d'Orléans qui était toute puissante en 1413 et 1414; cela se conçoit aisément. Mais si nous lisons une traduction de la Chronique de Despars, qui vient de nous être confiée par M. Donny, qui en est le traducteur, nous y verrons que les meurtriers « se postèrent en embuscade sous la porte d'une hôtellerie, rue Barbette. » — Un d'entre eux en était le locataire, ce qui fut la cause de leur réunion; voilà tout.

En effet, si cette maison avait été louée pour y commettre le crime, on y aurait fait entrer le duc d'Orléans; il y aurait été pris dans un piége, comme le malheureux Fualdès chez Bancal, à Rhodes, en 1817. On ne conçoit point qu'il fallût louer une maison pour aller cabaler, c'eût été le comble de la maladresse, et chercher à se faire reconnaître. Cette manière d'agir était d'autant plus invraisemblable, que les environs de l'hôtel du *petit séjour de la reine* étaient fort fréquentés; la cour avait alors un personnel de serviteurs beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. Les voisins ne vinrent pas même aux fenêtres croyant, comme ils l'ont déclaré, que c'était une querelle entre les pages de la maison royale, à une heure qui n'était pas indue. D'ailleurs, le nombre des assassins était fort supérieur à celui de l'escorte. Le feu prit à la maison après le meurtre; mais cela ne constate autre chose si ce n'est que les meurtriers voulaient détourner l'attention du public afin qu'ils pussent s'évader sans être poursuivis. Nous ne voyons donc rien de prémédité par le duc de Bourgogne dans toute cette déposition tardivement recueillie.

Après cette description des lieux où se commit le crime, recherchons les causes de la haine que le duc de Bourgogne, après une longue intimité, portait au duc d'Orléans. M. Bonamy, qui a recueilli les détails de cet assassinat, allègue l'ambition du duc de Bourgogne pour le gouvernement. Pierre Fenin, auteur du quinzième siècle, dit : « Vérité est qu'il y eut plusieurs fois grantes œuvres et maltalents entre les deux ensemble. » Ces mots de Pierre Fenin n'expliquent rien.

Il nous paraît qu'entre deux princes d'un caractère aussi violent, aussi chevaleresque, dans un temps où l'épée et la dague faisaient partie intégrante du costume habituel des gentilshommes, dans un temps où les duels étaient fréquents,

rité plus régulière. Les ravages de la guerre des princes, les courses des compagnies n'y avaient pas pénétré fort avant. Les frontières du Beaujolais et du Nivernais avaient, parfois, souffert du voisinage du duc de Bourbon; mais le Duc avait traité avec lui de

ce n'était point par un lâche assassinat, confié à de vils sicaires et exécuté pendant la nuit, en guet-apens, mais par un duel, soit provoqué, soit fortuit, que leurs querelles devaient se terminer. Nous l'avons déjà dit : nous ne pouvons nous imaginer qu'il fût jamais entré d'autre projet prémédité dans l'esprit du duc de Bourgogne; s'il y eut toutefois une préméditation. N'ayant jamais craint la mort, il n'avait pas d'autre moyen de se venger.

Mais il y avait deux autres motifs de haine de la part du duc de Bourgogne. Si celui-ci était le véritable type de la chevalerie, s'il était loyal jusqu'à l'imprudence, s'il ne savait ni déguiser ni contenir sa pensée, il n'était pas d'une immoralité revoltante. Le duc d'Orléans, au contraire, inférieur à son rival dans les qualités chevaleresques, les ternissait par la passion la plus effrénée pour les femmes. On ne peut s'imaginer qu'il fut l'ami de la pudique demoiselle Christine de Pisan, qui écrivit pour son cher Hector de Troie, fils de ce prince, les cent conseils d'Othéa, déesse de prudence. Il portait le désordre parmi ses serviteurs, puisqu'il avait séduit la femme du nommé d'Octonville, lequel fut son meurtrier; il ne respectait pas même sa propre famille, car ses relations avec la reine Isabeau, sa belle sœur, ses tentatives de séduction envers la duchesse de Bourgogne, sa cousine-germaine, qui s'en était plaint à son mari, les vers érotiques qu'il fit composer pour la reine, les vers cyniques qu'il publia sur la duchesse de Bourgogne et sur *ses beaux cheveux noirs*, avaient circulé dans Paris. Ses débauches et ses autres excès ne sont pas un problème historique; c'est une vérité démontrée.

D'un autre côté, les désordres de la femme du malheureux roi Charles VI n'étaient que trop divulgués; nous pourrions en citer beaucoup de preuves, mais nous nous bornerons à ce qui a rapport au crime dont nous pensons qu'elle fut la cause unique. Voici les expressions sévères des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, religieux de l'ordre des Bénédictins : « Les galanteries de la reine, disent-ils, » l'avaient rendue depuis longtemps (avant 1417) méprisable aux yeux du peuple » qui l'appelait ordinairement la *grande gaure*, expression outrageante dont » nous nous abstenons de donner l'interprétation. Le roi son époux s'était long- » temps aveuglé sur sa conduite... »

En effet, la bonhomie du roi, pendant longtemps; les relations de la reine et du duc d'Orléans, sont décrites avec de scandaleux détails dans le poëme du *Pastoralet* (MS n° 11064 de la Bibliothèque de Bourgogne). Cette allégorie bucolique, composée en vers français, est l'apologie de la vie entière du duc de Bourgogne. L'auteur y raconte les malheurs et la désolation du royaume de France; la reine Isabeau y joue le principal rôle.

Dans ce poëme, le berger Léonet (c'est le duc Jean-sans-Peur au caractère du lion et portant le lion de Flandre dans ses armoiries) épie Tristifer (c'est le duc d'Orléans qui porte la tristesse dans le royaume); il parvient à découvrir les amours de ce berger avec Belligère (c'est la belle reine Isabeau qui porte la guerre en France). On doit regretter que l'auteur de ces vers, qui aurait surpassé Gessner et lutté avec Parny, s'il avait écrit au dix-huitième siècle, ait avili son talent

façon à avoir la paix, du moins pour ses États. Dans les dernières années la duchesse de Bourgogne était revenue s'établir dans le duché, et son gouvernement avait été doux et agréable aux seigneurs et au peuple. L'Artois avait été la moins heureuse des pro-

à décrire des scènes de l'inceste le plus révoltant, sous les apparences de la naïveté pastorale. L'auteur de *la Pucelle*, que l'historien Lacretelle a justement blâmé (*Hist. du dix-huitième siècle*), pour avoir métamorphosé en fille de joie une héroïne chaste et malheureuse, est le seul qu'on puisse mettre en parallèle avec le Pastoralet. L'un et l'autre ont la même facilité d'écrire des vers licentieux.

Le premier chapitre contient « la joyeuseté qu'on faisait à Paris et en France en temps de paix. » Le second chapitre décrit « la hantise qu'avait le duc d'Orléans avec la reine. »

Au milieu de cette description, le poëte intercalle une ballade. Fut-elle composée par ordre du duc d'Orléans pour la reine, ou bien l'auteur du Pastoralet l'a-t-il inventée? nous l'ignorons; mais nous serions porté à croire que le prince la fit composer, parce qu'il aimait les vers : il faisait usage de la poésie pour séduire ou pour calomnier ses victimes, comme nous l'avons déjà démontré. En lisant cette ballade (voir MS n° 11064 déjà cité), on ne peut s'empêcher de la comparer à une rose qui recouvre une vipère.

Le poëte raconte, au troisième chapitre, la continuation des amours du duc d'Orléans et de la reine. Le quatrième chapitre en fait connaître la révélation. Enfin, Vulcain surprend Mars et Venus; mais nous n'irons pas plus loin, l'histoire, ce juge qui pénètre dans les appartements les plus secrets du roi Charles VI et de sa coupable épouse, se refuse d'entendre un plus long récit de ces turpitudes. Reprenons nos citations dans les annalistes.

Adrien de Bude, écrivain du second tiers du quinzième siècle, continuateur d'Ægidius Roya (MS n° 7978 de la Bibliothèque de Bourgogne), dont nous traduisons le texte, a dit qu'on « attribuait la faute de la mort du duc d'Orléans à Jean de Bourgogne. » Il ajoute : « j'ai lu, il y a longtemps, à Paris, un récit en langue française, dans lequel on voit que le duc Jean s'était plaint au roi des amours du susdit duc Louis d'Orléans, frère de ce monarque, avec la reine et avec les dames de la cour (*puellarum ejus*); le duc ne pouvait supporter qu'en l'absence du roi cette reine se divertît (*se oblectaret*) avec le duc d'Orléans; c'est pour cette raison qu'il lui tendit le piége dont il mourut. »

Voici donc un second témoin que nous citons du quinzième siècle, qui attribue ce crime à la conduite incestueuse du duc d'Orléans.

Comme dans une note, qui est une explication, l'on doit citer le texte des passages qui sont des preuves, ce que l'on ne doit point faire dans une histoire qui est un récit, nous allons copier un passage de Villaret (t. XII, p. 473) :

« Le duc d'Orléans, plus vain encore que voluptueux, se faisoit un honneur de ses passions. Il conservoit dans une salle de son palais les portraits de toutes les dames de la cour, dont il se vantoit d'avoir séduit la foiblesse. La duchesse de Bourgogne était du nombre des victimes. Il eut l'imprudence de rendre le mari témoin de sa honte, en le faisant entrer dans cette salle. Cette indiscrétion au surplus ne doit pas porter atteinte à la réputation de la princesse, qui passoit pour être très-vertueuse. Il est assez probable que le duc d'Orléans n'avoit en vue, en

vinces de Bourgogne; la guerre et le passage des armées y avaient été rudes; mais la noblesse n'en avait pas conservé moins de zèle et d'affection pour le Duc.

C'est que nonobstant ce qu'il avait de hautain, d'impérieux et

faisant parade de ce trophée insolent et sans doute imaginaire, que d'humilier le duc de Bourgogne. On ajoute que non content de ce premier outrage, il composa des chansons, dans lesquelles, en se louant des bontés de la duchesse, il faisoit l'éloge de l'éclat que *ses cheveux noirs* prêtaient à la blancheur naturelle de son teint. On parloit d'un bal masqué où ces heureux amants avoient trompé tous les yeux à la faveur d'une tapisserie. Ces circonstances réunies étoient bien capables de porter la rage dans le cœur d'un mari jaloux : mais celui du duc de Bourgogne n'avoit pas besoin d'être excité si violemment pour se livrer aux plus funestes résolutions. S'il s'étoit contenu jusqu'alors, il fut bien s'en dédommager dans la suite. »

Venons à la catastrophe. Le duc de Bourgogne, selon l'annaliste Meyerus, était à Bruges au commencement du mois de novembre 1407, quelques jours avant le meurtre. Il revint à Gand, y laissant la duchesse. Nous avons appris ci-dessus qu'elle s'était plaint à son mari des tentatives outrageantes et des calomnies du duc d'Orléans, son cousin. Les écrivains flamands et français attestent que l'on conseillait au duc de Bourgogne de se venger de son ennemi. On se souvenait d'ailleurs que dans les derniers mois de la vie du duc Philippe-le-Hardi, le château de celui-ci, situé près de Paris, avait été investi par cinq cents hommes à la solde du duc d'Orléans, pour maltraiter le duc Philippe, et Jean-sans-Peur, son fils, et d'autres personnes de sa famille.

Ainsi donc, le duc de Bourgogne, harcelé par ces divers conseils, revenait à Paris, avec animosité contre le duc d'Orléans; on va cependant les réconcilier. Nous transcrivons ici les passages du judicieux Lesbroussart (*Oudegherst*, t. II, pages 625 et 626). « Le duc de Bourgogne était l'idole des Parisiens qui redoutaient l'ambition et la cupidité du duc d'Orléans. Dès qu'ils surent qu'on voulait enlever le Dauphin, ils envoyèrent supplier Jean-sans-Peur de prendre sous sa protection l'héritier du trône. Il était alors dans l'Artois. Il revint promptement, courut après le Dauphin et le ramena.

— Il y avait peu de jours que les deux princes avaient paru se réconcilier; mais jamais on ne voila mieux un projet affreux, que ne le fit alors le duc de Bourgogne. Il avait, suivant les mœurs de ce temps, couché dans le même lit avec le duc d'Orléans; ils avaient communié à la même messe et signé un acte de fraternité inviolable. » Tel est le texte de Lesbroussart.

Trois jours après cette réconciliation solennelle, le duc d'Orléans oublie les promesses que sans doute il avait faites à son cousin germain; il va, pendant la soirée, faire une visite inconvenante à la reine, qui était accouchée, depuis quelques jours, dans son hôtel favori. Le duc de Bourgogne en est averti; toute sa colère lui revient; il est alors *tenté du diable*, selon qu'il l'avoua à son oncle deux jours après le meurtre, il ne confie pas sa vengeance au sire de Canny, qui en fut soupçonné et dont le duc d'Orléans avait déshonoré la femme, preuve nouvelle que le meurtre se fit pour punir l'inceste, mais à ce d'Octonville que ce même duc d'Orléans avait destitué pour malversations, après avoir aussi abusé de sa femme. Ce

d'emporté dans le caractère, il était facile pour ses serviteurs; il recevait leurs conseils; quand on avait gagné sa confiance, on l'avait tout entière. Il aimait à récompenser les services qu'on lui rendait, et le savait bien faire. Il avait aussi des qualités chères

d'Octonville était doublement irrité de l'affront fait à sa femme, et de n'avoir point recueilli pour prix de cette infamie l'impunité dans ses concussions. C'était le seul agent qui pouvait diriger les bras des sicaires, lâchement et pendant une nuit obscure du mois de novembre.

Sans doute le malheureux duc de Bourgogne, poussé à la vengeance avant son départ de Gand, se sera laissé entraîner à autoriser le meurtre, comme le roi d'Angleterre, Henri II, qui autorisa celui de saint Thomas de Cantorbéry en disant dans un excès de mécontentement : *qui me délivrera de ce prêtre-là!*

Après cet exposé des événements et à la suite des preuves que nous avons réunies, nous ne pouvons douter que les relations du duc d'Orléans avec la reine Isabeau, sa belle-sœur, n'aient été la cause de sa mort. On en aura la certitude la plus évidente par la peur que la reine éprouva au moment où elle fut informée du meurtre. Si elle n'avait pas été coupable, que devait-elle craindre dans son hôtel, au milieu de ses gardes? Pourquoi a-t-elle fui à l'hôtel Saint-Pol, car Monstrelet le dit en termes formels? Pourquoi s'est-elle réfugiée auprès de la personne même du roi?

Quand au duc de Bourgogne, dont le caractère de franchise est connu, il accompagna le lendemain le convoi funèbre; il porta un coin du drap mortuaire. Plus tard seulement, comme on le voit dans les textes que nous avons cités et dans Adrien de Bude, MS n° 7978, il pâlit lorsque son oncle le duc de Berry lui dit, à l'entrée de la salle du conseil : « Mon neveu, vous savez quelque chose de cette » affaire; » sa pâleur augmente; il avoue en pleurant qu'il a été tenté du diable, comme nous l'avons dit plusieurs fois ci-dessus.

Ce repentir prouve qu'il ne s'était pas habitué à l'idée de ce crime, et par conséquent qu'il ne l'avait pas prémédité.

Un dernier grief doit être discuté: on voit au texte de Monstrelet qu'un homme qui ne fut pas reconnu, parut après que le meurtre eut été consommé et qu'il ordonna d'éteindre les lumières : cette déposition paraissait dirigé contre le duc de Bourgogne. Mais s'il avoua qu'il avait autorisé l'assassinat, que risquait-il d'avouer qu'il avait paru lorsque tout était fini : cet aveu n'augmentait point sa participation.

Ce fut une joie générale dans Paris, lorsque la nouvelle de la mort du duc d'Orléans y fut répandue. Cette nouvelle parcourut les provinces : dans la ville de Metz, on fit d'aussi grandes démonstrations de joie qu'à Paris, selon le témoignage de Meyer. En vain Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, fit l'étalage du plus grand deuil; en vain elle réclama la justice du roi pendant cinq années entières; on n'écouta que par complaisance le discours d'apologie prononcé par Jean Petit, qui ne fut blâmé que dans le temps où le parti des enfants d'Orléans eut une supériorité éphémère, plusieurs années après le crime.

La rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, en 1408, comme on le voit dans le texte de M. de Barante, fut un triomphe; les Parisiens le reçurent comme un libérateur, ce qui atteste la vérité du vieil adage : *Vox populi, vox Dei.*

Douze années plus tard, les enfants d'Orléans provoquèrent une vengeance dont

aux gens de guerre : il était rude à lui-même, infatigable, sachant endurer patiemment la faim, la soif, le froid, la pluie, la chaleur. Bien pris dans sa petite taille, il avait l'œil petit et d'un bleu clair, mais le regard ferme et menaçant. Ses cheveux étaient noirs, il

les circonstances ne peuvent raisonnablement s'expliquer. On communia, comme cela s'était fait en 1407; la dame de Giac, l'amie de prédilection du duc de Bourgogne, le conduit dans le piége; le meurtre se commet un dimanche après-midi, à la vue d'un public nombreux; les coups sont dirigés par le même Tanneguy Duchâtel (voyez page 270) à qui le duc de Bourgogne avait sauvé la vie dans la dernière surprise de Paris, et en présence du Dauphin, du souverain futur de la France, qui aurait dû empêcher le crime au lieu de l'avoir ourdi. S'il n'appartenait pas au roi lui-même, selon les bases fondamentales de la monarchie, de disposer de la vie d'un seul Français, si ce devoir rigoureux est réservé aux seuls tribunaux, de quel droit le Dauphin s'est-il mis sur la même ligne qu'un despote de l'Asie, par quelle fatalité s'est-il ravalé au rôle d'un d'Octonville? La France et lui-même en furent assez punis pendant seize ans par la désolation des provinces, par les humiliations qu'un prince régent d'Angleterre fit éprouver, et d'avoir dû souffrir que le fils du vainqueur d'Azincourt fût couronné roi de France dans Paris. Mais, après ces longues années d'expiation, on aurait pu dire, comme on l'inscrivit sur la monnaie après les tempêtes du Jacobinisme : « *Dieu protége la France.* »

Après avoir fait ces remarques sur le meurtre du duc d'Orléans, nous allons transcrire le récit du meurtre du duc de Guise. Nous l'avons copié d'un manuscrit contemporain, coté n° 12957 de l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne. Les circonstances qui accompagnent ces deux crimes ont quelque ressemblance, quoiqu'on ne puisse établir aucun parallèle entre le caractère de Henri III et celui de Jean-sans-Peur : quoique passionnés tous les deux pour la guerre, l'un était faible de caractère, facile à influencer, l'autre était violent, difficile à persuader. Mais deux femmes, Isabeau de Bavière et Catherine de Médicis, peuvent subir l'épreuve d'une juste et sévère comparaison.

» Advis de ceulx qui ont esté à Bloys au temps du massacre advenu ès personnes des deffunts seigneurs le duc de Guise et le cardinal, son frère, le vendredi avant veille de Noël 1588.

» Le roy de France pour avoir meilleur moyen de faire saisir la personne des deffunts seigneurs duc de Guise et cardinal, son frère, et autres seigneurs et partisans, establit à Bloys un conseil des douze seigneurs qui se tenoit au chasteau du quel estoyent le seigneur cardinal de Bourbon, lesdicts seigneurs duc de Guise et le cardinal, son frère, les seigneurs duc de Nemours et d'Elbeuf, l'archevêque de Lyon, le sieur Alphonse de Corte, le comte de Termes, les seigneurs de Bellegrade et d'Uygnar; en les quatre derniers il avait sa confidence particulière.

» Le vendredi avant veille de Noël fut assemblé le conseil et sa majesté fit entendre à son aumousnier que à son accoutume elle étoit en disposition de se confesser et de recevoir la sainte communion, dévotion à icelle ordinaire tous les vendredis, et que pour plus de devoir elle estoit délibérée d'aller à pied à un hermitage distant de Bloys demie lieue, ayant néanmoins pensée bien diverse. Le dict conseil ainsi assemblé, sa majesté manda aux quatre confidens endessus dénommés, en dernier ordre, de venir devers elle, en son cabinet, ce qu'ils firent,

les portait longs, et sa barbe rasée; son visage était plein, et donnait l'idée de la santé et de la force. Il ne fut point, comme son père, chaste dans le mariage. Il eut diverses maîtresses peu connues; la seule dont le nom ait été remarqué fut la dame de Giac, qui le trahit et le livra à ses meurtriers. Outre son fils, il laissa sept filles :

et leur proposa, après avoir discouru sur les menées et pratiques du duc de Guise et de ses entreprises contre sa propre personne, qu'elle s'étoit proposée de le faire mourir et mettre à mort et de prévenir ses desseings, qu'elle avait voulu mettre à exécution sans en avoir pris leur advis, et demandant premierement au seigneur Alphonse de Corte le sien, il repondit que pour l'honneur qui recevoit de sa majesté, il ne povoit manquer au devoir de lui declarer franchement ce qui lui sembloit estre plus expédient et de moindre danger, qui estoit de se saisir des personnes et les reduire en sauve-garde dedans quelque forte place, leur faire dresser leur procès et procéder à sentence selon les demandes. Cet avis fut suivi par le seigneur Boignard. Les deux autres qui estoient fort mal affectionnés envers ledit seigneur duc de Guise et sans leur demander aucune chose sa majesté desia assez certaine de leur volonté, dict qu'il ne debvoit faire doubter que le meilleur expédient et plus à propos ne fut d'occire ledict duc, car le constituant prisonnier n'y auroit moyen d'en faire leur garde, et que par sa delivrance s'exciteroient diverses esmocions et de rendre une sentence il n'y auroit juge en France qui l'osa prononcer contre lui et resolu à ce propos et volonté renvoya au conseil les quatre seigneurs avec deffence de dire aucune chose de ceste résolution.

Et au mesme instant fit appeller par Bernard, son secrétaire, ledict seigneur duc de Guise soubs pretexte que avant aller aux sacrements de confession et saincte communion, sa majesté desiroit luy déclarer chose de grande importance, laquelle auparavant lui avoit assuré à diverses fois de l'avoir en amitié et oublier toutes choses mal entendues et commises du passé.

Ledict seigneur duc de Guise incontinant se rendit à la chambre et prenant suspicion que derrière la tappisserie y eut quelques personnes mussées, il soubleva un coing de ladite tapisserie, et apercevant une personne la sensit au collet et l'abbatit en bas, qui ne fut plutot advenu qu'autres en nombre de sept, ne se jettassent sur luy, luy donnant un coup sur les jarrets, l'autre de la dague au travers du col, autres saisirent ses armes pour luy empêcher de les povoir offencer, et ung d'iceulx d'une dague l'enfonça par derrière. Ainsi maltraité et abbattu s'escria : « n'y a-t-il aucun mercy, » et sur le coup se leva du conseil le dit seigneur cardinal son frère et entendant la voix dit : « l'on outrage mon frère, » et voulant acconrir fut empeché avec armes. Le seigneur de Bellegrade entra en la chambre et dit : monsieur de Guise, criez merci à Dieu et au roy et non obstant ces blessures, il dict par deux fois : « *Miserere mei Deus* » et sans passer outre mit son poing en la bouche comme le mordant et sembloit desdaigner le nom de roy lequel sortant de son cabinet se mit sur la porte de la chambre et demanda s'il estoit trespassé et du tout occis, ce que luy estant asseuré, saulf quelque peu de mouvement de son corps ordonna que l'on l'acheva de leur meurtrir et en présence de sadicte majesté fut traversé d'un grand coup et après fut saisi le secrétaire dudict duc de Guise et tous ses papiers. » M.

Marguerite, qui avait épousé le Dauphin, duc d'Aquitaine, et qui, depuis, fut marié au comte de Richemont [1].

Catherine, promise au comte de Vertus par le traité de Chartres; mariée, étant encore enfant, à Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile, et renvoyée injurieusement à son père en 1414. Elle mourut sans être mariée.

Marie, qui épousa le duc de Clèves.

Isabelle, femme d'Olivier de Blois.

Jeanne, morte jeune.

Anne, mariée au duc de Bedford.

Agnès, promise après le traité d'Auxerre au comte de Clermont, qu'elle épousa en 1425.

Le duc Jean eut trois enfans naturels qu'il reconnut :

Jean, seigneur d'Amercourt; Guy, seigneur de Crubeck; Philippe, qui fut femme du seigneur de Roche-Baron.

1 Ce comte de Richemont était Arthus de Bretagne, qui fut connétable en 1424 et qui devint duc de Bretagne en 1457, après ses frères aînés. Selon Boulainvillers, il n'avait épousé la veuve du Dauphin et accepté la dignité de connétable que pour entrer dans la querelle du duc Philippe-le-Bon; mais, chose étonnante, ce fut lui qui négocia, en 1435, le fameux traité d'Arras qui réconcilia le duc de Bourgogne avec Charles VII. M.

FIN DU TOME TROISIÈME.

005684638